



HAL
open science

Du caravaning au HLM : loger les étrangers en ville nouvelle : Cergy (1969-1991)

Kiéran Ducteil

► **To cite this version:**

Kiéran Ducteil. Du caravaning au HLM : loger les étrangers en ville nouvelle : Cergy (1969-1991). Histoire. 2015. dumas-01223435

HAL Id: dumas-01223435

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01223435>

Submitted on 2 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

UFR 09

Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines

Centre d'histoire sociale du XXe siècle

DU CARAVANING AU HLM
LOGER LES ETRANGERS EN VILLE NOUVELLE :
CERGY (1969-1991)



Mémoire de Master 2 recherche

Présenté par M. Kiéran Duceil

Sous la direction de Mme Annie Fourcaut et de Mme Charlotte Vorms

Année 2015

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne
UFR 09
Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines
Centre d'histoire sociale du XXe siècle

**DU CARAVANING AU HLM
LOGER LES ETRANGERS EN VILLE NOUVELLE :
CERGY (1969-1991)**

Mémoire de Master 2 recherche

Présenté par M. Kiéran Ducteil

Sous la direction de Mme Annie Fourcaut et de Mme Charlotte Vorms

Année 2015

Remerciements

Je tiens ici à remercier Annie Fourcaut et Charlotte Vorms qui ont accepté de diriger ce mémoire. Annie Fourcaut m'a ouvert les portes de ce master d'Histoire urbaine, à une période où les circonstances m'ont projeté un peu par hasard dans le monde intimidant, mais passionnant, de la recherche. Charlotte Vorms m'a également accompagné tout au long de ces deux années, me donnant notamment de précieux conseils bibliographiques et méthodologiques.

Je remercie également Loïc Vadelorge, qui a accepté de me recevoir et de suivre ce travail ; ses indications m'ont aidé à élargir mes pistes de recherche.

Ma dette est grande aussi envers Hélène Steinmetz qui m'a permis de mieux m'orienter dans le dédale des Archives nationales de Pierrefitte.

J'exprime toute ma gratitude à Olivier Millot (communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise) et Agnès Barbieri (centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise) pour avoir répondu à mes sollicitations.

Mes remerciements vont également à Brigitte Lesbats, des archives départementales du Val d'Oise, et à Yannick Charbonnier, des archives municipales de Cergy, ainsi qu'à tous les guides et archivistes pour leur efficacité et leur accueil chaleureux.

Et enfin, mes proches, mes parents et mon frère, qui ont accepté de se plier au jeu, fastidieux, de la relecture et qui m'ont soutenu depuis le début.

Je sais la dette immense que je leur dois...

Sommaire

PREMIERE PARTIE. Anticiper et disperser : l'accueil des premiers étrangers et l'élaboration d'un équilibre social et ethnique à Cergy (1969-1975)

Chapitre I / L'accueil des travailleurs de chantier étrangers

A- La ville nouvelle face à l'immigration

- 1-Cergy, vitrine de la ville nouvelle
- 2- Une présence étrangère ancienne
- 3- Anticiper la nouvelle vague

B- L'offre de logements pour les travailleurs étrangers

- 1- La mobilisation précoce des autorités
- 2-Le logement mobile : caravanings et bungalows
- 3-Le logement en dur : les foyers de travailleurs

C- L'EPA et le contrôle des attributions destinées aux travailleurs isolés

- 1-L'EPA veut fixer des règles strictes
- 2-Des entreprises peu impliquées dans le logement de leurs salariés
- 3-L'EPA face à la pénurie de logements

Chapitre II / La prise en compte précoce des familles étrangères

A- Les travailleurs de chantiers et leur famille

- 1-Des familles présentes dans les logements mobiles
- 2-Les familles des étrangers travaillant à Cergy sont prioritaires

B- Les familles originaires de l'habitat insalubre

- 1-Les principaux ilots d'accueil
- 2-Le rôle de la SONACOTRA
- 3-Un relogement sous conditions

C- Le logement HLM : des familles étrangères à «éduquer»

- 1- L'action socio-éducative
- 2- Les problèmes de cohabitation

Chapitre III / L'équilibre social et ethnique : entre discours et pratiques.

A- L'arrivée des «pionniers» (mai-juin 1972)

- 1-Le mythe des «pionniers»

2-Acclimater les pionniers aux chantiers, sensibiliser les Français au «problème des étrangers»

3-Une politisation précoce : l'expérience d'*A Propos* (1973-1978)

B- L'élaboration d'une politique d'équilibre entre Français et étrangers

1- Le problème de la classification des «étrangers»

2- L'EPA met en place des quotas dans les attributions

C- La Croix-Petit, une menace pour l'équilibre de la ville nouvelle ?

1- Une opération imposée par le ministère de l'Équipement

2- La surreprésentation des étrangers : Cergy, une vitrine en danger ?

DEUXIEME PARTIE. Loger en période de crise : L'enracinement de la présence étrangère et la mise à l'épreuve de l'équilibre (1975-1983)

Chapitre IV / Le Programme urbain migrants (1975-1976) : l'immigration familiale prend le pas sur l'immigration de travail

A- L'EPA cherche à rationaliser sa politique d'immigration

1- L'impulsion de l'Etat et le contexte national

2-Centraliser les informations liées aux étrangers et améliorer les structures d'accueil

3-Une action qui se veut globale : sociale, économique, culturelle

B- Mieux connaître la population étrangère

1- Un nouvel arsenal statistique

2- L'EPA multiplie les enquêtes qualitatives pour mieux connaître les étrangers

3-Une nouvelle catégorie : les enfants d'étrangers

C- Le logement reste la priorité de la politique d'immigration de l'EPA

1- Les nouveaux moyens financiers

2- Le problème du manque de logements pour les étrangers continue de se poser

3-Le retour au pays reste envisagé

Chapitre V/ Le tournant : la rupture de l'équilibre (1977-1983)

A- Le tournant politique et économique des années 1970 et 1980

1-L'aggravation de la crise économique et ses conséquences

2- Les municipales de 1977 et la loi Rocard de 1983 : les élus, nouveaux interlocuteurs privilégiés

3- Les conséquences sur la politique d'immigration de l'EPA

B- Le tournant social : les conséquences de la loi Barre (1977)

- 1- La création de l'Aide Personnalisée au Logement (1977)
- 2- L'effet pervers : de la solvabilité à la paupérisation des ménages

C- L'immigration dans la ville, un nouvel enjeu politique

- 1- Des pionniers sensibilisés à la question de l'immigration : *A Propos* comme relais de la parole des étrangers
- 2- Certains étrangers se politisent : la grève de la Sonacotra
- 3- La géographie associative à Cergy

Chapitre VI / L'ombre du bidonville sur la ville nouvelle : l'îlot de la Croix-Petit

A- L'erreur originelle : la concentration des étrangers

- 1- Le regroupement à rebours de la mixité sociale
- 2- Un grand ensemble en ville nouvelle ?
- 3- Des quotas qui ne sont pas appliqués

B- Les premières tensions entre Français et populations issues de l'immigration

- 1- Trois populations : Français, étudiants, «immigrés»
- 2- Les premiers signes de dégradation
- 3- Le maintien d'une vie de quartier

C- Un îlot qui suscite des inquiétudes

- 1- La multiplication des enquêtes
- 2- La procédure Habitat et Vie sociale et les premières réhabilitations
- 3- La Croix-Petit classé îlot sensible (1981)

TROISIEME PARTIE. Lutter contre les «ghettos» : Cergy à l'heure de la politique de la ville (1983-1991)

Chapitre VII / Cergy, de la ségrégation à la «ghettoïsation » ?

A- Désamorcer les rumeurs

- 1- Au sein du quartier
- 2- A l'école
- 3- Au sein de l'opinion

B- L'obsession des «ghettos»

- 1- L'évolution du discours : le ghetto, nouveau leitmotiv
- 2- La ségrégation et l'impératif de mixité sociale
- 3- Une «ghettoïsation» de la ville nouvelle ?

- C- La montée des conflits entre résidents
 - 1- Les «Jeunes» : l'apparition de la délinquance
 - 2- Les non-dits : xénophobie et racisme
 - 3- Un cas particulier : les «nomades»

Chapitre VIII / Cergy-Saint-Christophe, symbole du nouveau paradigme

- A- Une population étrangère plus visible
 - 1- Une nouvelle vague d'immigration
 - 2- La «deuxième génération»
 - 3- La désertion des couches aisées
- B- Cergy-Saint-Christophe ou l'antithèse de Cergy-Préfecture
 - 1- Un quartier «déclassé»
 - 2- Les conséquences de l'APL sur la paupérisation de Cergy-Saint-Christophe
 - 3- Les regrets des aménageurs
- C- Un quartier au centre des préoccupations de l'EPA
 - 1- L'enquête statistique de la résidence Mansart (1983)
 - 2- Les enquêtes sociologiques sur l'îlot de la Bastide
 - 3- Saint-Christophe, nouveau point chaud de la ville nouvelle

Chapitre IX / La ville nouvelle à l'épreuve de la politique de la ville (fin années 1980-début des années 1990)

- A- L'immigration et la politique de la ville, pommes de discorde entre les élus
 - 1- La mobilisation de l'équipe municipale autour de la politique de la ville
 - 2- L'immigration cristallise les tensions partisans
- B- Cergy-Préfecture : la Croix-Petit, «village impossible»
 - 1- Un îlot replié sur lui-même ?
 - 2- Une vie de quartier qui résiste : la pratique de logement des «étrangers»
 - 3- La politique de la ville : des premières réhabilitations au dossier PALULOS
- C- Cergy-Saint-Christophe : la rénovation de la Bastide
 - 1- Un îlot ségrégué
 - 2- «Recréer les conditions de vie du pays» : la vigueur du tissu associatif
 - 3- La Convention de quartier de 1991

INTRODUCTION

«En mai 1972, les premiers habitants s'installent dans la ville nouvelle. En même temps s'ouvre le Foyer des Travailleurs Migrants, qui accueille dans des conditions confortables les ouvriers des chantiers de la ville nouvelle. Ce sont eux qui sont en réalité les premiers habitants et nous avons souffert de les voir passer plusieurs hivers dans des «bungalows» au milieu de la boue et des engins.¹ »

Cette note émane de l'Etablissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise, ville nouvelle construite à partir de 1969. Elle établit un parallélisme intéressant entre la situation des «premiers habitants» et celle des «migrants». Ce parallélisme est d'autant plus éclairant qu'il nous donne à voir la rencontre entre deux temporalités.

La première temporalité est celle qui débute à partir de mai 1972 et qui a constitué, en quelque sorte, l'horizon des aménageurs dans les premières années de la ville nouvelle : il s'agit de la ville habitée. L'accueil des habitants, surnommés les « pionniers », a été planifié de longue date, afin de leur proposer un espace immédiatement fonctionnel et confortable. C'est une inauguration symbolique pour la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, et tout l'enjeu de la période qui s'ouvre est de réduire au maximum les nuisances qui rappellent le prolongement des chantiers.

En effet, la seconde temporalité est celle de la ville en travaux : elle est liée à la présence de la main d'œuvre, en grande partie étrangère, mobilisée sur les différents chantiers du nouvel ensemble urbain, et rappelle que celui-ci demeure inachevé. Présents dès la fin des années 1960, les migrants sont ici décrits comme les véritables «premiers habitants». Le choix de la formule

¹ «Nouvelles de la Ville Nouvelle» n°2, juin 1972, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439. Le foyer en question est celui des Touleuses, premier quartier achevé pour accueillir les premiers arrivants.

n'est pas anodin. Il rappelle en effet que l'EPA n'a pas attendu l'arrivée programmée des premiers pionniers pour se pencher sur la question du logement, en l'occurrence celui des ouvriers de chantiers.

C'est cette anticipation que ce mémoire s'attache à étudier. Les aménageurs de la ville nouvelle ont dû prendre en compte l'arrivée sur les chantiers d'une importante population étrangère. Cette population prenait place dans une ville qui, a priori, n'avait pas été conçue pour elle.

Le projet des villes nouvelles

La sortie de terre des neuf villes nouvelles françaises, cinq pour la seule région parisienne, a pu s'effectuer grâce à une politique d'aménagement ambitieuse, d'envergure nationale, rendue possible par la prospérité des Trente Glorieuses. Ce triomphe de l'initiative étatique, que certains ont pu qualifier de « nouvel haussmannisme »¹, est une nouvelle étape dans l'histoire urbaine française, et tout particulièrement dans l'histoire de la région parisienne : désormais, l'aménagement dépasse le seul horizon de la capitale pour prendre en compte l'ensemble de la région. La création des villes nouvelles franciliennes, au cours des années 1960, doit en fait répondre à plusieurs défis qui secouent la région parisienne depuis l'après-guerre, à savoir la crise du logement, la croissance démographique anarchique qui congestionne le centre de l'agglomération, ainsi que la nécessité de mieux structurer les banlieues, coupées du centre et mal reliées entre elles. Il s'agit de rééquilibrer l'agglomération parisienne en desserrant les activités et les hommes et en réduisant la dépendance de la périphérie à l'égard de Paris ; tout en représentant un tiers de la population de l'agglomération, la capitale concentre la moitié des emplois en 1960².

En 1961 est donc créé le District de Paris, piloté par Paul Delouvrier, chargé de conduire l'aménagement de la région, et en 1965 est publié le schéma directeur de la région parisienne, document qui en précise les modalités. La priorité est de développer autour de Paris plusieurs noyaux urbains capables d'absorber le trop plein démographique du centre en proposant une nouvelle offre de logements et en constituant de nouveaux pôles économiques autonomes. Ce sont les villes nouvelles, dont la liste en région parisienne est définitivement arrêtée en 1969 :

¹ MARCHAND (Bernard), *Paris, histoire d'une ville XIXe-XXe*, Paris, 1993

² MERLIN (Pierre), *Les villes nouvelles en France*, Paris, 1991, chap. 2

Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, Melun-Sénart, Evry et Marne-la-Vallée, qui doivent redynamiser la grande couronne.

Dès leur lancement, les villes nouvelles apparaissent comme une opération inédite. Il ne s'agit pas de noyaux anciens agrandis, comme cela fut envisagé, mais de nouvelles agglomérations édifiées à l'initiative de l'Etat. Les villes nouvelles sont définies par le géographe Pierre Merlin comme étant des « opérations d'urbanisme ayant fait l'objet d'une décision volontaire et pour la réalisation desquelles des mécanismes et des moyens spécifiques ont été mis en place. »¹ Le volontarisme de l'Etat gaulliste a permis à ces villes de voir le jour. Ce volontarisme n'a pas tardé à être perçu comme une forme d'autoritarisme par certains élus locaux, peu consultés, et qui ont beaucoup de mal à accepter les nouveaux mécanismes politiques et fonciers mis en place pour édifier ces villes. En effet, comme le souligne Pierre Merlin, l'Etat a dû inventer de nouveaux moyens, permettant de débloquer rapidement les terrains à bâtir en facilitant les expropriations (ce fut le rôle de l'Agence foncière et technique de la région parisienne créée en 1962), trouver des mesures de financement efficaces via la réservation d'un fonds sur le budget de l'Etat, consacré aux villes nouvelles ; il a également fallu mettre en place un nouveau cadre administratif : ce sont les établissements publics d'aménagements (EPA), dont le conseil d'administration est paritaire entre représentants de l'Etat et élus locaux. Toutefois, dans les faits, les EPA sont affranchis de toute pression des édiles car ils relèvent de la seule autorité de l'Etat, ce qui instaure un nouveau rapport de force politique sur le terrain. L'EPA de Cergy-Pontoise est créé en avril 1969.

Inédites dans leur conception, les villes nouvelles cherchent surtout à se démarquer des grands ensembles de banlieue, l'autre grande révolution urbanistique des Trente Glorieuses, lancés dès les années 1950. La rupture qu'elles sont censées représenter face aux « cités » est un lieu commun dans les discours et les écrits des promoteurs des villes nouvelles. En fait, les grands ensembles, au départ accueillis comme un progrès social, permettant de loger à moindre coût et d'offrir un meilleur confort matériel aux plus modestes, sont rapidement devenus à la fin des années 1950 et surtout durant les années 1960 où leur construction s'est poursuivie, le symbole d'un échec urbanistique, celui qui a consisté à créer des « cités dortoirs », composées presque exclusivement de logements et dépourvues d'activités économiques et d'équipements. De plus, la structure de la population des grands ensembles a considérablement évolué à mesure que les classes moyennes, qui représentaient une part non négligeable de leur peuplement, ont pu accéder à une meilleure offre de logement notamment avec les pavillons périurbains. En

¹ MERLIN (Pierre), *op. cit.*, p.4

conséquence, la population de ces grands ensembles, privée de ses éléments les plus aisés, s'est vite appauvrie, concentrant les populations les plus modestes, et notamment les étrangers.

A l'inverse, les villes nouvelles sont présentées comme des opérations offrant un équilibre entre le logement, l'emploi et les équipements, ainsi qu'entre le logement social collectif et le logement individuel. Dans l'esprit des bâtisseurs, ces villes doivent favoriser l'accueil, bien que non exclusif, des classes moyennes désireuses d'accéder à la propriété en leur permettant de travailler directement sur place.

L'immigration : un imprévu en ville nouvelle ?

Comme le rappelle la géographe Nelly Robin, « l'accueil d'une importante population étrangère n'avait pas été défini comme l'une des finalités premières des logements construits en ville nouvelle.¹ » Pour autant, la question de l'immigration est très tôt prise en compte à Cergy-Pontoise, ne serait-ce que parce que les étrangers y sont présents avant même la construction de la ville nouvelle, notamment dans les vieilles communes de Cergy et de Saint-Ouen-l'Aumône.

Les Trente Glorieuses ont été marquées par le deuxième grand afflux d'étrangers après celui de l'entre-deux-guerres. Cet afflux répondait en grande partie aux sollicitations des entreprises françaises, au premier rang desquelles celles du BTP : l'«immigré» devenait la «figure des chantiers», jusqu'à représenter près de deux tiers des ouvriers mobilisés dans le secteur industriel². En 1973, apogée de la période, la France compte 3 millions d'étrangers³. Néanmoins, cet afflux qui vient combler les demandes en main d'œuvre de l'industrie française a ses revers : le logement des étrangers devient rapidement un enjeu social et politique de premier plan. Un seul chiffre semble pouvoir résumer le problème nouveau qui se pose aux aménageurs de la région parisienne et des villes nouvelles en particulier : en 1970 113 bidonvilles regroupent près de 50 000 étrangers en région parisienne, formant une nouvelle «ceinture de misère» autour de la capitale.⁴

¹ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, 1991, p. 36

² BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, chp. IV

³ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *ibid.*, p.62

⁴ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «L'habitat immigré à Paris aux XIXe et XXe : mondes à part ?», *Le Mouvement social*, 182. Janvier-mars 1998, p. 43

Cette présence de l'immigration, nous allons le voir, est anticipée à Cergy-Pontoise. Pourtant, elle ne manque pas d'inquiéter les aménageurs qui craignent de voir se constituer un habitat dégradé à Cergy.

Durant les premières années de Cergy-Pontoise, l'arrivée en grand nombre d'ouvriers de chantier étrangers, dans un espace où tout est encore à construire, fait craindre aux responsables de l'aménagement le risque, réel ou supposé, de la «bidonvilisation» de la ville nouvelle. Les sources étudiées pour les années 1969-1970 montrent une volonté d'anticiper l'arrivée des travailleurs de chantier et de leur famille en réservant des terrains pour les loger.

Lorsque la résorption de l'habitat insalubre semble acquise, et à mesure que la population immigrée, devenue davantage familiale au cours des années 1970, trouve à se loger dans les logements HLM, la crainte du bidonville cède la place à la hantise des grands ensembles dégradés. Cette hantise se renforce au cours des années 1980. La hantise de reproduire les erreurs des cités de banlieue au sein des villes nouvelles constitue l'arrière-plan de cette recherche : cette hostilité aux grands ensembles a en partie conditionné la manière dont l'EPA de Cergy-Pontoise a abordé la question de l'immigration, en défendant une politique de mixité sociale avant la lettre.

La nouveauté de la période qui s'ouvre réside dans cette présence durable des étrangers, visible avec la naissance et la scolarisation des enfants. Les premières statistiques précises sur les enfants d'étrangers à Cergy apparaissent en 1975. Avec la crise économique ces familles deviennent captives de certains quartiers et la thématique du «ghetto» s'impose dans les discours au tournant des années 1970 et 1980. La lutte contre la «ghettoïsation» de Cergy devient le nouvel enjeu des années 1980, avec en arrière-plan la politique de la ville.

Si la population étrangère reste marginale au sein de la population totale, sa proportion n'a cessé d'augmenter durant la période étudiée : environ 6,4 % de la population totale présente sur le futur site de Cergy-Pontoise en 1968, 9,6 % en 1975 et 10,5 % en 1982¹. Au cours des années 1970 et 1980, les deux principales communautés étrangères à Cergy-Pontoise sont les Maghrébins, parmi lesquels les Algériens sont majoritaires, et les Ibériques, qui comptent davantage de Portugais : en 1982, les Ibériques et les Algériens représentent les deux tiers de la population étrangère de Cergy-Pontoise². Ces deux communautés ont fourni les ouvriers de chantiers qui ont participé à la construction de la ville nouvelle. Par ailleurs, l'immigration algérienne a joué un rôle important dans la constitution de la population étrangère de la ville

¹ Recensements généraux de l'INSEE et recensements de l'EPA cités in ROBIN (Nelly), *op. cit.*

² ROBIN (Nelly), *op. cit.*, chap. 2

nouvelle. Son originalité est d'être entrée dans sa phase de regroupement familial au moment même où était édifiée Cergy-Pontoise ; c'est la raison pour laquelle la ville nouvelle s'est imposée comme l'une de ses destinations privilégiées dans l'ouest parisien. La structure de la population étrangère évolue durant les années 1980 avec l'arrivée des réfugiés du Sud-Est asiatique et surtout d'une population originaire d'Afrique subsaharienne, qui s'installent à Cergy au moment où la ville nouvelle entre dans sa phase d'achèvement.¹ Entre-temps, les enfants arrivés ou nés durant les années 1970 grandissent, et constituent une population adolescente, les « jeunes », qualification sur laquelle nous reviendrons, que l'EPA est amené à prendre en compte.

Tout au long de cette étude, nous avons été amenés à revoir nos hypothèses de départ : loin d'avoir improvisé une politique du logement social, en urgence, face à un afflux de travailleurs étrangers non prévu, l'EPA de Cergy-Pontoise a très tôt pris en compte leur présence, ainsi que celle de leur famille, dans ses prévisions : plusieurs documents montrent un effort d'anticipation et de prévision de la croissance du nombre de travailleurs de chantier d'une année sur l'autre. La seule exception d'importance, dans cet effort de planification, est l'opération de la Croix-Petit sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir à de nombreuses reprises : cet îlot n'était pas prévu dans les plans originaux de Cergy, il a été imposé par le ministère de l'Équipement pour loger une population particulièrement fragile.

Parmi toutes les villes nouvelles, Cergy-Pontoise garde, aujourd'hui encore, l'image d'une ville ayant accordé une place importante au logement social. L'offre de logements sociaux, proposée aux étrangers au début des années 1970, y est variée. À côté des logements mobiles, provisoirement installés pour loger les ouvriers de chantier, les aménageurs prévoient des foyers-hôtels, destinés exclusivement aux travailleurs célibataires, des auberges sociales, ainsi que des logements HLM pour les familles. La dispersion des étrangers au sein de l'espace urbain traduit la volonté de l'EPA d'assurer le contrôle des attributions.

Immigré, migrant ou étranger ?

L'un des termes les plus utilisés dans nos archives pour qualifier les travailleurs étrangers est le terme « migrant » qui renvoie davantage à l'ouvrier célibataire venu s'installer dans la ville pour des raisons économiques, et souvent de façon temporaire. Effectivement,

¹ ROBIN (Nelly), *op cit.*, chap. 2

l'EPA, tout comme une grande partie des pouvoirs publics au moins jusqu'en 1974, voit d'abord les étrangers comme des travailleurs n'ayant pas vocation à rester durablement en France. Même après le regroupement familial, autorisé en 1976, l'EPA continue d'envisager une aide au retour au pays.

Dans l'ensemble toutefois, il n'y a pas de réelle distinction dans l'emploi de ces trois termes dans notre corpus archivistique. Dans les archives de l'EPA les termes « migrant », « immigré » ou « étranger » sont employés de manière interchangeable pour qualifier les populations issues de l'immigration. En même temps, la correspondance, les rapports et les enquêtes statistiques des années 1970 montrent qu'existait déjà une réflexion sur la catégorisation des populations étrangères. Certains termes sont préférés suivant les situations auxquelles ils s'appliquent. Prenons l'exemple des enquêtes statistiques. Pour dénombrer les différentes populations étrangères domiciliées dans la ville nouvelle, les autorités usent particulièrement du terme «ethnie». Cette catégorisation «ethnique» permet à l'EPA de distinguer les nationalités. Dans l'une de ces enquêtes, la catégorisation se fait plus précise avec l'emploi de la notion de «famille allogène» qui est utilisée pour regrouper la population étrangère, les Français des départements et territoires d'Outre-mer et les Français originaires d'Indochine ou d'Afrique.¹ Mais en fin de compte, les seuls documents qui s'efforcent véritablement de dissocier et de définir les différents concepts de l'immigration sont les enquêtes sociologiques commandées par l'EPA au tournant des années 1970 et 1980. Ce sont notamment ces sociologues qui réfléchissent à la catégorisation des enfants d'étrangers nés en France.

La distinction entre les notions «immigré», «migrant» ou «étranger» pour ne citer que celles-ci, est tardive. Il faut attendre la création du Haut Conseil à l'Intégration en 1989 pour que l'Etat se charge d'élaborer une définition officielle de ces différents concepts. Ce Haut Conseil s'attache en effet à élaborer une nouvelle définition statistique de la population issue de l'immigration. Selon le Haut Conseil à l'Intégration, est considérée comme «étrangère» toute «personne qui ne possède pas, sur le territoire français, la nationalité française». La notion d'«étranger» se fonde ici sur le critère de la nationalité et permet de distinguer Français et étrangers ou, lorsque l'étranger acquiert la nationalité française, Français de naissance et Français par acquisition.

¹ Essai de dénombrement de la population étrangère de Cergy-Saint-Christophe. Le cas de la Résidence Mansart, 1er avril 1983. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

A l'inverse, la notion d' «immigré» est liée à une caractéristique invariable : le lieu de naissance. Est «immigrée » une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Même si cette personne acquiert la nationalité française elle reste catégorisée comme « immigrée » par l'INSEE tout au long de son existence.¹

Ce bref rappel nous montre l'importance de la catégorisation statistique. Selon le choix du terme, l'angle d'approche de l'immigration n'est pas le même. C'est ce que montre Gérard Noiriel qui préconise d'employer le terme «immigrant» plutôt qu' «immigré» : selon lui, le terme « immigrant », d'origine américaine, met l'accent sur l'installation des populations dans le pays d'accueil et insiste davantage sur leur contribution à son développement, là où parler d'immigré revient à insister à la fois sur l'origine étrangère de la personne et sur le caractère transitoire de l'immigration.² De manière générale, certains historiens se sont montrés très critiques face aux définitions proposées par le Haut Conseil à l'Intégration. Le fond du problème est que la catégorie «immigré» a été construite pour des motifs statistiques, très éloignés des préoccupations de la discipline historique. L'emploi de ce terme est d'ailleurs critiqué par les historiens qui en dénoncent l'artificialité ainsi que les présupposés politiques : la catégorie «immigré» a été forgée afin de mieux analyser l'intégration des populations d'origine étrangère³. Il conserve ainsi une certaine part de stigmatisation en distinguant les «immigrés» sur leur lieu d'origine⁴. La nouvelle classification du Haut Conseil à l'Intégration a par ailleurs donné lieu à un véritable débat au sein de l'INED, notamment à propos de l'usage des statistiques ethniques⁵.

Si nous prenons le temps de rappeler les enjeux de ce débat entre chercheurs, il a peu d'incidence sur notre étude. Nous avons fait le choix dans ce mémoire de privilégier l'emploi du terme «étranger». En effet, les étrangers sont ceux qui n'ont pas la nationalité française : le terme introduit une distinction juridique, et c'est sur cette distinction que l'EPA de Cergy-Pontoise construit sa politique d'immigration. A l'inverse, le terme « immigré » est encore flou durant les années 1970 et 1980. Bien qu'il soit abondamment utilisé dans les différentes sources que nous avons pu consulter, il n'est institutionnalisé qu'à la fin des années 1980 avec les

¹ Définitions du Haut Conseil à l'Intégration: <http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>

² NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe -XXe*, Paris, 1988, préface, et "L'histoire de l'immigration en France : état des lieux des recherches, perspectives d'avenir", *Hommes et migrations*, n°1255, mai-juin 2005, p. 40

³ SPIRE (Alexis), « De l'étranger à l' «immigré». La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, *Délits d'immigration*. pp. 50-56.

⁴ DE BARROS (Françoise), «Des «Français musulmans d'Algérie» aux «immigrés» : importation de savoir-faire algériens en métropole et catégorisation des étrangers dans les politiques du logement (1950-1970)», *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°159, 2005, p. 39

⁵ Il s'agit ici du débat ayant opposé Hervé le Bras et Michèle Tribalat, mentionné par Alexis Spire dans l'article cité ci-dessus et par Gérard Noiriel dans *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, (éd. 2005), p. 552, note 11.

définitions citées plus haut. Pour preuve, le terme ne devient une catégorie dans les recensements qu'après 1989. Ce n'est qu'après cette date que le sens du mot « immigré » est définitivement fixé.¹ Avant cela, il renvoie vaguement à une distinction sur le lieu de naissance, peu explicitée. Lorsque nous serons amenés à employer le terme, ce sera pour insister sur le résultat de leur migration.

Parler d'étrangers nous amène ainsi à nous concentrer sur les populations immigrées ne disposant pas de la nationalité française. Nous n'étudions donc pas les phénomènes de naturalisation ; ce n'est d'ailleurs pas l'objet de nos sources. La question aurait pu se poser pour les enfants d'étrangers, qui peuvent adopter la nationalité française à leur majorité en vertu du droit du sol. Néanmoins, nous n'avons pas rencontré ce type de cas dans nos sources : les jeunes sont systématiquement qualifiés d' « étrangers ». Nous aurons l'occasion de revenir sur cette catégorisation.

En dépit de ce choix, qui est de nous limiter à la seule population non française, la problématique de l'intégration n'en est pas moins centrale dans notre mémoire.

Cadre chronologique et géographique

Les villes nouvelles sont des agglomérations créées sur des communes préexistantes. Elles ne sont donc pas créées *ex nihilo*. Cergy-Pontoise est un bon exemple de ce nouveau type d'urbanisme. Localisée dans la boucle de l'Oise, au nord-ouest de Paris, sa construction a parfaitement épousé le cadre naturel de la région, lui conférant une forme originale en fer à cheval particulièrement vantée et mise en valeur par l'EPA. Le choix de cette étude, nécessairement monographique, a été de se concentrer sur l'une des communes de Cergy-Pontoise.

La ville de Cergy s'est vite imposée comme un cadre de recherche intéressant. Etudier Cergy revenait à étudier le cœur même de la ville nouvelle, sa commune la plus dynamique du point de vue démographique et économique, ainsi que celle qui avait accueilli les premiers travaux et les premiers habitants à partir de mai-juin 1972. Au début de la construction, l'EPA identifie deux grands quartiers² au sein de la commune de Cergy : Cergy-Préfecture et Cergy-Puiseux. Lorsque les travaux du quartier de Puiseux sont lancés à la fin des années 1970, il est

¹ SPIRE (Alexis), *ibid.*, p. 50

² Dans les sources et la bibliographie il existe un flou autour de l'utilisation du terme « quartier » ou « secteur » pour désigner ces deux grandes phases de l'urbanisation de Cergy.

décidé de le rebaptiser Cergy-Saint-Christophe et d'en détacher un autre quartier, Cergy-le-Haut¹, achevés respectivement au cours des années 1980 et 1990. La bipartition originelle de Cergy, qui correspond à deux phases chronologiques distinctes, a cependant fortement marqué l'urbanisme de la commune. Cergy-Préfecture devait accueillir le centre administratif de la ville nouvelle tandis que Cergy-Saint-Christophe avait été pensé pour en être le centre d'affaire, le cœur économique, inspiré de la Défense. Les difficultés économiques consécutives au premier choc pétrolier poussent l'EPA à réduire ses ambitions et à concentrer ses efforts sur le quartier de la Préfecture, réduisant Cergy-Saint-Christophe, à un quartier résidentiel : ce déclasserment de Cergy-Saint-Christophe est déterminant pour la suite de l'histoire de Cergy-Pontoise. Nous verrons qu'en le réduisant à un simple ensemble résidentiel l'EPA a condamné ce quartier à connaître une rapide ségrégation sociale. Nous n'étudions pas dans ce mémoire le quartier de Cergy-le-Haut, plus récent et n'ayant pas connu un fort peuplement étranger : ce quartier a été prévu pour accueillir une clientèle relativement aisée.

Cergy-Préfecture et Cergy-Saint-Christophe correspondent à deux phases différentes de la chronologie urbanistique de Cergy-Pontoise. Ils représentent en même temps deux moments distincts dans la politique d'immigration de l'EPA.

Cergy-Préfecture est un quartier dont la construction est lancée et achevée dans la première moitié des années 1970. Ce quartier devait donner l'impulsion et servir de repère à la ville nouvelle en cours de construction, en lui conférant un centre administratif fonctionnel avant l'achèvement des chantiers. Le choix des aménageurs avait été de doter la ville nouvelle d'un centre-ville moderne, capable de lui insuffler une identité propre et en même temps de rassurer les premiers habitants arrivant dans un gigantesque chantier. Le succès de la ville nouvelle passait par celui de ce quartier, ce qui a poussé l'EPA à particulièrement soigner son image. C'est pourquoi la politique du logement menée dans les premières opérations immobilières s'attache à y assurer un strict équilibre entre les populations étrangères et les Français. Le contrôle des attributions de logements, et la stratégie de dispersion des populations étrangères s'explique par la volonté d'ériger Cergy-Préfecture en contre-modèle des grands ensembles, socialement équilibré, permettant aux populations étrangères de mieux s'intégrer au sein de l'espace urbain. Pour ce faire, l'EPA s'efforce de mettre en œuvre une politique de quotas à partir du milieu des années 1970, en fixant un seuil d'étrangers à ne pas dépasser dans chaque attribution. Cette politique connaît une application difficile face à l'urgence du logement des

¹ GIRARD (Vincent), *C'était la ville nouvelle : récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, Paris, 2002

étrangers et du fait de la crise économique. Néanmoins, elle témoigne du volontarisme de l'EPA durant cette période.

Ce volontarisme de l'EPA dans la construction se comprend mieux si l'on étudie la deuxième phase urbanistique de Cergy-Pontoise, celle qui commence à la fin des années 1970 et qui marque profondément les années 1980 avec l'achèvement de Cergy-Saint-Christophe. Durant cette période, l'EPA perd la maîtrise de l'équilibre jusque-là prôné dans les attributions. Plusieurs facteurs nouveaux l'expliquent¹.

Le choc pétrolier de 1973 marque une rupture avec l'essor économique qui avait permis l'émergence des villes nouvelles. Désormais, l'Etat réduit le budget réservé aux villes nouvelles dont la construction commence à ralentir. La crise économique entraîne aussi une plus grande prudence des promoteurs privés, qui les pousse à vendre leurs logements plus rapidement, et en étant moins attentifs à l'attribution des logements que l'EPA tentait de contrôler jusque-là.

Le second facteur réside dans la réforme du financement du logement de 1977. Afin de lutter contre les inégalités, l'Etat accorde la priorité à l'aide personnalisée au logement (APL), c'est-à-dire l'aide à la personne qui permet aux plus modestes de devenir propriétaires. Cette aide se substitue à l'aide à la pierre qui permettait aux promoteurs privés de contrôler, sous l'œil de l'EPA, le peuplement des logements. Cette réforme, conjuguée à la crise économique qui s'aggrave au cours des années 1980, explique la rapide paupérisation du quartier de Cergy-Saint-Christophe : de nombreuses familles modestes, et notamment étrangères, y accèdent à la propriété mais se retrouvent pour la plupart incapables de payer leur loyer. Devant la dégradation de l'image du quartier, les couches les plus aisées partent. L'équilibre social n'y est plus appliqué, la ségrégation progresse.

Le dernier facteur est un bouleversement institutionnel et politique. Les élections municipales de 1977 permettent aux élus d'obtenir une nouvelle légitimité face à l'EPA, en étant élus pour la première fois par la nouvelle population. Cette soif de responsabilité des maires trouve son achèvement dans la loi de décentralisation de juillet 1983, la loi Rocard : quatre communes sur quinze quittent l'agglomération tandis que les élus deviennent majoritaires au conseil d'administration de l'EPA². L'EPA cesse d'être omniprésent dans la vie de la ville nouvelle et doit faire davantage de concessions aux élus, critiques face à son action depuis le début des années 1970.

¹ De KORSACK (Bernard), PERNELLE (Jacques), *L'évaluation de la politique du logement dans les villes nouvelles*, rapport présenté au ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Paris, 2004 [en ligne], pp. 24-25

² MERLIN (Pierre), *op. cit.* Chap. III

La conjonction de l'ensemble de ces facteurs, économiques, sociaux et politiques expliquent la perte d'influence de l'EPA à partir de la fin des années 1970 et ses conséquences sur l'urbanisme si différencié entre Cergy-Préfecture et Cergy-Saint-Christophe. C'est la raison pour laquelle notre mémoire s'articule autour du contraste entre ces deux quartiers.

Cependant, insister exclusivement sur cette «bipolarisation» nous aurait conduits au schématisme. Notre étude, dont le choix originel était de se concentrer sur la comparaison entre ces deux quartiers, a été affinée par la prise en compte d'un autre «quartier»¹, en réalité un îlot de Cergy-Préfecture, à savoir celui de la Croix-Petit qui fera l'objet d'une étude de cas plus poussée. Cet îlot, construit en 1973 pour reloger une partie des populations étrangères des bidonvilles d'Argenteuil et de Nanterre, connaît une rapide paupérisation qui conduit à une ségrégation précoce au sein de la ville nouvelle, dès la fin des années 1970. Il est important de souligner que cet îlot a été implanté contrairement aux plans originaux de Cergy-Pontoise, imposé d'une certaine manière par le ministère de l'Équipement à un EPA qui s'est exécuté à contrecœur. Cergy-Saint-Christophe, quartier abondamment étudié aujourd'hui et souvent cité comme le premier «ghetto» de Cergy-Pontoise n'est donc pas le premier ensemble résidentiel à connaître une telle ségrégation, même si ses dimensions ne sont pas comparables avec l'îlot de la Croix-Petit.

Cette nuance ne remet pas en question la divergence fondamentale observée entre Cergy-Préfecture et Cergy-Saint-Christophe ; mais elle nous montre qu'au sein de ces deux quartiers la diversité des situations demeure importante.

Notre chronologie, qui débute en 1969 avec la création de la ville nouvelle, s'achève sur les premières mesures de la politique de la ville en 1991 quand s'établissent notamment des conventions de quartier. Après l'étude des premiers temps de la ville nouvelle, ceux où l'EPA est encore suffisamment fort pour peser sur les attributions, nous verrons donc l'évolution de la politique d'immigration de l'EPA, marquée par la rupture définitive de l'équilibre entre étrangers et Français. Cette ségrégation, que rien ne semble annoncer au départ, nous permet de voir, avec recul, l'originalité de la politique d'immigration menée au début de la construction par les aménageurs.

Historiographie et enjeu du sujet

¹ Le flou souligné plus haut sur l'usage des termes «quartiers», «secteur» ou «îlot» concerne particulièrement l'opération la Croix-Petit. Nous emploierons le terme « quartier » pour insister sur la sociabilité des résidents.

L'immigration est un champ de recherche tardivement investi par les historiens alors que d'autres disciplines, en premier lieu la sociologie, en avaient fait depuis longtemps un objet d'étude privilégié.

La sociologie urbaine de l'Ecole de Chicago ouvre dès les années 1920 de nouvelles perspectives de recherches, introduites en France par Maurice Halbwachs, en étudiant les interactions entre les groupes sociaux et «ethniques», et plus généralement leur compétition au sein de ce qui fut défini comme «l'écologie urbaine» : la ville est assimilée à un organisme naturel modifié par les vagues successives de migrants. Les sociologues se réclamant de l'Ecole de Chicago insistent davantage sur l'interaction entre l'homme et son environnement urbain.

Plus proche de nous, le sociologue Abdelmalek Sayad centre plutôt ses travaux, menés à partir des années 1970, sur le vécu des immigrés. Pour lui, ceux-ci ne peuvent être réduits à une simple main d'œuvre transitant sur le sol français. Sayad a contribué à mieux définir l'immigration en plaçant pour la prise en compte de l'émigration, son versant indissociable, l'étude des deux phénomènes étant indispensable selon lui pour comprendre la totalité du phénomène migratoire.¹ Son approche, novatrice car donnant la parole aux immigrés eux-mêmes, a beaucoup influencé les historiens et notamment Gérard Noiriel. Spécialiste de l'immigration algérienne, il a en outre réfléchi aux liens entre immigration et colonisation, étudié l'évolution de la catégorisation des immigrés et s'est montré très critique sur la question de l'intégration.

La recherche historique sur l'immigration progresse véritablement au cours des années 1980². Les difficultés économiques, le regroupement familial contribuent à fixer l'immigration en France et, de fait, à la rendre plus visible. Certains discours politiques tendent alors à présenter l'immigration comme un phénomène inédit, nouveau, tandis que la discipline historique, encore marquée par le tabou de la colonisation, ne parvient pas encore à la penser. Le bouleversement historiographique est ici le fait de l'histoire sociale et de l'histoire politique.

Gérard Noiriel, spécialiste de l'histoire du travail, est le premier à tenter une synthèse historique de l'immigration en France. Son ouvrage³, considéré comme pionnier sur la question, est une histoire à la fois sociale et politique de l'immigration ainsi qu'un programme de recherche. Puisant dans ses précédents travaux sur le monde ouvrier, il retrace les différentes vagues d'immigration en France, s'intéresse particulièrement à la question du déracinement et à

¹ SAYAD (Abdelmalek), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Point Seuil, 1999, éd. 2014, p. 15

² NOIRIEL (Gérard), « L'histoire de l'immigration en France : état des lieux des recherches, perspectives d'avenir », *Hommes et migrations*, n°1255, mai-juin 2005

³ NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe -XXe*, Paris, Point Seuil, 1988, éd. 2006

ses conséquences sociales en même temps qu'il esquisse une «histoire du pouvoir»¹ en soulignant la rupture originelle, opérée par la Révolution française, qui conduit à la distinction entre le national et l'étranger. Voulant restituer l'immigration dans la longue durée, il recherche aussi l'originalité de la politique française d'immigration par rapport à celle d'autres pays comme les Etats-Unis. Dans la mouvance de cette histoire sociale se multiplient les monographies sur les communautés étrangères en France, à l'image par exemple des travaux de Nancy Green sur les Juifs à la Belle Epoque ou de ceux de Marie-Claude Blanc-Chaléard sur les Italiens en région parisienne².

D'autres historiens, venus de l'histoire politique, abordent l'immigration davantage du point de vue de l'intégration, étudiant plus spécifiquement les politiques d'immigration. C'est le cas notamment de Vincent Viet qui, après une thèse sur l'Inspection du travail au XXe siècle a redirigé ses recherches sur l'étude de la main d'œuvre immigrée depuis le XIXe siècle. Patrick Weil, historien et politologue de formation, s'attache quant à lui à retracer l'histoire de la politique d'immigration française³ tout en abordant de manière plus générale l'histoire de la nationalité française et les enjeux de l'intégration des étrangers. L'histoire des politiques d'immigration continue à se renouveler en faisant appel à d'autres disciplines comme le montrent les travaux du sociologue Alexis Spire sur les rapports de l'administration française avec les immigrés⁴.

A partir des années 1980, l'historiographie de l'immigration s'est très vite intéressée à la problématique du logement, celle qui nous intéresse plus particulièrement dans ce mémoire. Il faut resituer cet intérêt dans l'actualité politique bouillante de l'époque, marquée par la médiatisation des «émeutes de banlieue» dans le sillage des rodéos de Lyon : le logement des immigrés devient un problème de société. Marie-Claude Blanc-Chaléard est une pionnière dans ce domaine⁵. Elle-même formée en histoire sociale, elle réoriente ses recherches vers une histoire sociale des politiques de logement qu'elle croise très tôt avec la problématique de l'immigration. Vincent Viet, déjà cité, s'inscrit également dans cette histoire mais avec une

¹ NOIRIEL (Gérard), *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Folio, 2001, éd. 2005

² BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, Ecole française de Rome, 2000

³ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005

⁴ SPIRE (Alexis), *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005

⁵ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale », *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006

démarche plus politiste¹. Cette historiographie permet d'insister à la fois sur les stratégies d'intégration des populations étrangères, ainsi que sur les politiques d'attribution de logements et sur leur corollaire, la discrimination, étudiée notamment par Valérie Sala Pala². Faire l'histoire du logement des immigrés permet aussi de souligner des filiations, insoupçonnées au premier abord, avec la décolonisation et notamment l'expérience douloureuse de la guerre d'Algérie. La sociologue Françoise de Barros étudie ainsi les liens entre la politique algérienne du gouvernement français et le contrôle social des habitants immigrés des bidonvilles³ ; les historiens Muriel Cohen et Cédric David reprennent cette grille d'analyse en l'appliquant aux cités de transit, montrant que la politique des quotas d'immigrés dans les attribution de logements s'inscrit dans le contexte de la décolonisation : il s'agit selon eux de procéder à une «éducation par le logement» des populations étrangères avant de les laisser entrer en contact avec les populations françaises⁴. Il faut noter également l'importance de la thèse de Muriel Cohen,⁵ qui contribue à sortir de l'invisibilité les familles étrangères et qui permet de faire remonter plus en amont la chronologie de l'immigration familiale algérienne en France.

L'histoire du logement des étrangers a fait l'objet d'abondantes recherches sur la région parisienne, s'attachant notamment à étudier les «quartiers immigrés» de la capitale ou de la proche banlieue, ainsi que les grands ensembles. Cette histoire est encore à l'état d'ébauche pour les villes nouvelles bien que le PHEVN ait mis en lumière l'intérêt d'un tel champ de recherche. Il faut rappeler que les aménageurs des villes nouvelles, tout en rêvant d'une abolition des classes sociales, s'attendaient davantage à une arrivée des classes moyennes : c'est ce qui explique pourquoi le croisement entre immigration et ville nouvelle est encore peu effectué.

Là encore, les historiens s'intéressent tardivement aux villes nouvelles. Et à nouveau, ils sont distancés dans ce domaine par leurs collègues sociologues : cet intérêt précoce de la sociologie pour les villes nouvelles s'inscrit dans un contexte d'essor général de la sociologie urbaine au cours des années 1960, et en premier lieu celui de la sociologie marxiste. Les recherches sociologiques furent motivées notamment par le vaste programme de recherche lancé et financé par l'IAURP (Institut s'aménagement urbain de la région parisienne) qui

¹ VIET (Vincent), « La politique du logement des immigrés (1945-1990) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, oct-déc. 1999, pp. 91-103

² SALA PALA (Valérie), *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, Rennes, PUR, 2013

³ BARROS (Françoise de), « Les bidonvilles : entre politiques coloniales et guerre d'Algérie », *Métropolitiques*, 5 mars 2012

⁴ COHEN (Muriel), DAVID (Cédric), « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012

⁵ COHEN (Muriel), *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris, 2013

recherchait des expertises sur la naissance des villes nouvelles : Jean Lojkine et Alain Touraine furent par exemple les coauteurs d'un rapport sur *La création des villes nouvelles* en 1968. Ces chercheurs mobilisent les grilles de lectures marxistes : Jean Lojkine voit dans les villes nouvelles une expression du capitalisme monopolistique d'Etat¹ ; Thierry et Elisabeth Paquot, auteurs d'un article présentant les villes nouvelles comme une « utopie de droite » (1977), abondent dans le même sens et affirment que le projet même des villes nouvelles, résultat du gaullisme triomphant, est désormais daté et dépassé. De manière générale, bon nombre de sociologues plaident dans les années 1970, face à un aménagement volontariste, imposé par l'Etat aux élus locaux, pour une meilleure prise en compte des institutions démocratiques.

Les géographes se penchent très tôt également sur la question des villes nouvelles, au premier rang desquels Pierre Merlin à qui l'on doit la première synthèse sur le sujet². Pierre Merlin est le premier à rechercher l'originalité administrative et morphologique de ces nouveaux ensembles urbains, et surtout le premier à ébaucher une histoire en longue durée des villes nouvelles, soulignant notamment l'influence des cités jardins britanniques d'Ebenezer Howard du début du vingtième siècle sur les projets français.

Les historiens entrent en scène à la fin des années 1980 avec les travaux de l'Institut d'Histoire du Temps Présent (IHTP). Le 17 novembre 1989, une journée d'étude consacrée aux origines des villes nouvelles est organisée à l'initiative de Danièle Voldman, spécialiste de la reconstruction et du logement en France. C'est l'occasion pour de jeunes chercheurs en histoire urbaine de porter un éclairage nouveau sur l'histoire des villes nouvelles, une histoire qui est replacée dans la longue durée : ils montrent qu'elles puisent leurs origines dans des projets datant des années 1920 et qu'elles auraient pu être réalisées à l'époque de Vichy. L'objet « ville nouvelle » commence enfin à émerger comme un objet digne d'étude pour les historiens, en même temps qu'il permet à l'histoire urbaine du contemporain de diversifier ses axes de recherche. En effet, les villes nouvelles ont longtemps été vues avec méfiance par les historiens qui y voyaient un objet trop récent, relevant de l'histoire immédiate, et beaucoup trop politisé : un objet éloigné des centres d'intérêts d'une histoire urbaine attachée à l'histoire sociale, économique et à la longue durée, comme l'illustre par exemple la vaste *Histoire de la France urbaine* dirigée par Georges Duby entre 1980 et 1985. Les travaux de l'IHTP ont donc contribué à redorer le blason des villes nouvelles, à permettre leur « mise en histoire » pour reprendre l'expression de Loïc Vadelorge. Par exemple, des liens ont été très vite soulignés entre villes

¹ VADELORGE (Loïc), "Des villes sans histoire", *Ethnologie française*, 2003/1 - Vol. 33 p.21-30

² MERLIN (Pierre), *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, 1991

nouvelles et grands ensembles, les historiens les voyant issus du même moule administratif et urbain¹. Notons par ailleurs que quelques analyses de synthèses avaient déjà été ébauchées dans le dernier volume de l' *Histoire de la France urbaine*², et cherchaient à dresser un premier bilan des villes nouvelles françaises dans les années 1980 : mais ces analyses privilégiaient surtout l'aspect morphologique, les formes architecturales des villes nouvelles et peinaient à prendre en compte leur bilan social, difficile à saisir, il est vrai, puisque les villes nouvelles étaient alors loin d'être achevées.

Au tournant des années 1990 et 2000 l'histoire des villes nouvelles connaît un nouveau souffle avec le Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles (PHEVN), lancé par le gouvernement de Lionel Jospin en 1999 : l'enjeu est de rompre d'une part avec le récit héroïque des villes nouvelles, entretenu par les hommes politiques les ayant conçu et dirigé³, et d'autre part avec les jugements de valeur, portés sur la courte durée des villes nouvelles, dénonçant une décadence de l'esprit pionnier des années 1970. Ces deux récits concurrents avaient le même défaut de considérer le schéma directeur de 1965 comme l'acte de naissance des villes nouvelles, ignorant les premiers projets de l'entre-deux-guerres. Ce renouvellement de la recherche est à resituer dans son contexte historique : les EPA des dernières villes nouvelles ferment entre 1998 et 2002 et s'accompagnent d'importants transferts d'archives.⁴ Loïc Vadelorge, l'un des principaux historiens des villes nouvelles aujourd'hui⁵, est l'héritier des travaux du PHEVN auxquels il a participé. Formé par l'histoire culturelle, il choisit de se spécialiser dans une histoire politique, sociale et mémorielle des villes nouvelles. Cette histoire, comme il le souligne, est aujourd'hui en plein renouvellement avec la progression des travaux d'histoire sociale des villes nouvelles⁶.

¹ Voir COUDROY DE LILLE (Laurent), « «Ville nouvelle» ou «grand ensemble» : les usages localisés d'une terminologie bien particulière en Région parisienne (1965-1980) », FOURCAUT (Annie), «Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ? », et VADELORGE (Loïc), « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », dans *Histoire urbaine*, 2006/3 n° 17.

² RONCAYOLO (Marcel), *Histoire de la France urbaine. Tome 5, la ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Point seuil, 1985, éd. 2001, chap. III et IV

³ HIRSCH (Bernard), *Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, 1990. Dans ce qui s'apparente à ses mémoires, Bernard Hirsch, premier directeur de l'EPA de Cergy-Pontoise, retrace une sorte d'épopée ayant vue le triomphe de Cergy contre les obstacles semés par l'Etat et les élus locaux.

⁴ L'EPA de Cergy-Pontoise ferme ses portes en 2002.

⁵ VADELORGE (Loïc), *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2014

⁶ VADELORGE (Loïc) « Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Espaces et sociétés*, 2007/3 - n° 130, pp. 27-40

Au final, si des pistes de recherches sur la question du logement ont été lancées par le PHEVN¹, celle de l'immigration constitue encore un terrain à défricher. Les travaux sur la question n'en existent pas moins et sont le fait de différentes disciplines, que ce soient ceux de sociologues comme Michel Wieviorka², de géographes comme Nelly Robin³ ou d'historiens comme Alexandra Caille⁴.

Le mémoire d'Alexandra Caille est particulièrement important pour notre étude puisqu'il propose une histoire de l'immigration dans une commune de Cergy-Pontoise, à savoir Saint-Ouen-l'Aumône. Alexandra Caille a voulu montrer que la ville nouvelle s'est révélée être un espace plus propice à leur intégration, tout en dressant un bilan mitigé : sur bien des points, la ville nouvelle a basculé selon elle dans la « banlieue traditionnelle ». Notre sujet valide plusieurs des hypothèses et pistes de recherche lancées par Alexandra Caille. Toutefois, là elle oriente son étude autour de la problématique de l'intégration des étrangers, nous avons fait le choix de davantage insister sur l'étude d'une politique publique, celle de l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle. Cette histoire, qui pourrait sembler moins originale, s'avère être dans le cadre de notre sujet, la politique du logement social à destination des étrangers, un angle d'approche tout à fait stimulant qui nous permet de montrer l'originalité et l'évolution de l'action de l'EPA, tout en prenant en compte l'écart entre les discours des aménageurs et la politique qui est menée. Nous essayons aussi d'accorder une large place aux pratiques du logement des étrangers eux-mêmes, afin de percevoir ce que pouvait être leur sociabilité quotidienne. D'une certaine manière, notre angle d'approche originel, politique et institutionnel, nous a permis d'esquisser une histoire sociale de l'immigration à Cergy : il s'agit néanmoins d'une ébauche, une large partie du tableau restant à peindre pour rendre compte de la complexité et de la richesse de cet objet d'étude.

Comme nous l'avons dit plus haut, le fil rouge de cette recherche est l'obsession des aménageurs, dans leur politique d'immigration, à proposer un nouveau modèle urbain, en rupture avec la ségrégation dénoncée dans les bidonvilles puis dans les grands ensembles, un

¹ DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005

² WIEVIORKA (Michel), *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992, chap. « Le racisme en ville nouvelle ».

³ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991

⁴ CAILLE (Alexandra), *Les étrangers de Saint-Ouen l'Aumône : entre ville nouvelle et banlieue traditionnelle (1968-2001)*, Paris, 2004 [mémoire de maîtrise]

modèle fondé sur l'équilibre entre population étrangère et Français dans les logements sociaux ; cet équilibre passe par une dispersion des étrangers dans les opérations immobilières.

Ayant cet enjeu à l'esprit, la problématique de notre mémoire est donc la suivante : comment la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, conçue comme un modèle d'équilibre social et «ethnique» et dotée d'un EPA qui s'est efforcé de contrôler les attributions de logements, a-t-elle pu basculer dans la ségrégation dès la fin des années 1970 et dans la politique de la ville à la fin des années 1980 ?

L'étude des archives nous montre que ce basculement n'était en rien une fatalité. Les efforts déployés par les bâtisseurs pour ne pas répéter les erreurs supposées des grands ensembles et pour éviter l'apparition de bidonvilles le montre et nous interdit toute vision téléologique de l'histoire.

L'essentiel de notre mémoire repose sur l'analyse des archives départementales du Val d'Oise. Le fonds étudié est celui de l'EPA, versé après sa fermeture en 2002. Il regroupe surtout de la correspondance, des rapports ainsi que des enquêtes statistiques. Plusieurs cartes y sont également conservées. Il nous a permis de nous familiariser avec les personnalités mobilisées dans la construction de la ville ainsi qu'avec la hiérarchie administrative et politique.

Très vite cependant est apparu le risque de ne se focaliser que sur un unique point de vue, celui des aménageurs de la ville nouvelle. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés autant que possible de décentrer notre regard en variant les échelles d'analyse.

Nous les avons d'abord élargies par le haut. Nous avons ainsi consulté aux archives nationales de Pierrefitte les documents de l'ancien Groupe central des villes nouvelles. Son étude nous a rappelé le poids du contexte national : l'EPA, en tant que détenteur de la puissance publique, ne fait qu'appliquer dans bien des cas une législation édictée au même moment à l'échelle nationale. Nous avons pu le voir notamment pour la législation des programmes à loyers réduits (PLR).

La fréquentation des archives municipales de Cergy nous a également permis d'avoir un regard plus critique sur l'action de l'EPA. Le document le plus intéressant pour notre sujet s'est avéré être la revue *A Propos*, rédigée entre 1973 et 1978 par certains habitants. La revue *A Propos* constitue à la fois un document typique, dans le sens où Cergy-Pontoise n'est pas la seule ville nouvelle à s'être dotée d'un journal des premiers habitants, et exceptionnel car il permet une véritable immersion dans le quotidien des habitants. Malgré son point de vue partial et politisé - il s'agit d'un journal de gauche très critique sur la gestion de la ville nouvelle - cette revue permet de nuancer certains discours de l'EPA et nous renseigne sur les conflits politiques

et sociaux, précoces, portant notamment sur la question de l'immigration. Ce journal offre aussi un éclairage de grande importance sur la géographie associative de l'immigration. D'autres revues, émanant de l'EPA, sont également conservées dans ces archives. L'étude des bulletins municipaux permet de confronter l'action de l'EPA à celle des élus de Cergy. Nous insistons peu dans ce mémoire sur la politique de la mairie de Cergy car la politique de l'immigration relève avant tout du domaine de l'EPA. La mairie n'en est pas moins un interlocuteur de premier plan qui, en dépit de ses réserves sur certains sujets, a soutenu l'action de l'Etablissement public dès le départ, et qui a pesé sur certains aspects de l'immigration à Cergy, notamment sur l'action sociale.

Les archives du Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise constituent notre quatrième corpus archivistique. Ces archives nous ont éclairé sur l'histoire et la rénovation du quartier de la Croix-Petit, démoli à partir de 2006, et abritent d'importants dossiers statistiques sur l'ensemble des communes de la ville nouvelle.

De manière générale, la fréquentation des archives municipales et l'analyse des archives traitant des ilots de la Croix-Petit à Cergy-Préfecture et de la Bastide à Cergy-Saint-Christophe ont permis de donner une tonalité davantage sociale à notre mémoire, sans pour autant remettre en question notre choix originel, à savoir l'étude d'une politique publique d'aménagement.

Le plan de ce mémoire s'articule en trois temps. Les premières années de la ville nouvelle, entre 1969 et 1975, sont placées sous le signe de l'anticipation : il s'agit d'éviter que ne se crée une forme de logement insalubre avec l'arrivée des ouvriers de chantier et des familles. Après 1972, l'EPA réoriente son action en faveur de l'intégration des étrangers, par le biais d'une politique de dispersion au sein des logements **(I)**.

La deuxième période (1975-1983) voit la stabilisation de l'immigration familiale et l'émergence des premières tensions sociales et politiques. Le chômage et la paupérisation de certains quartiers à fort peuplement étranger comme la Croix-Petit remettent en cause l'équilibre jusque-là mis en place par l'EPA **(II)**.

La dernière période de notre étude, qui s'étale de 1983 à 1991, est marquée par la progression de la ségrégation : Cergy-Saint-Christophe s'impose comme le nouveau quartier sensible de la ville nouvelle. Cergy entre de plein pied dans la politique de la ville, officialisée par la publication de conventions de quartier en 1991 **(III)**.

PREMIERE PARTIE

Anticiper et disperser :

**L'accueil des premiers étrangers et l'élaboration
d'un équilibre social et ethnique à Cergy
(1969-1975)**

La période qui s'étend de 1969 à 1972 précède l'arrivée des premiers «pionniers» et est placée sous le signe de l'anticipation. Les autorités, et en premier lieu l'Etablissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise, se préparent à accueillir et à loger plusieurs centaines d'ouvriers de chantier, en majorité étrangers, ainsi que leurs familles. Cette anticipation ne se fait pas sans inquiétude : pour comprendre les discours que tiennent le préfet du Val d'Oise ou l'Etablissement public sur l'afflux de la main d'œuvre étrangère sur les chantiers de la ville nouvelle, il convient de les resituer dans le contexte social et urbain de l'époque, marqué par un double rejet.

Rejet des bidonvilles d'abord, dont la résorption est devenue une priorité politique depuis le début des années 1960, renforcée avec la loi Vivien de juillet 1970. Les bidonvilles sont considérés comme une menace qui pourrait se concrétiser à Cergy avec l'arrivée des étrangers au milieu des grues et des caravanings de chantier.

Rejet des grands ensembles également, d'autant plus que Cergy est appelée à constituer le cœur de la ville nouvelle, dont le projet-même est censé incarner la rupture avec l'expérience décriée des «cités dortoirs», dont les premiers signes de dégradation sont imputés au regroupement des classes populaires.

Les sources de l'EPA, durant les premières années de la ville nouvelle, se focalisent ainsi sur la figure du «migrant», autrement dit du travailleur. Même accompagné de sa famille, l'étranger est avant tout perçu comme un ouvrier de chantier installé pour une durée déterminée. Prise en compte très tôt, en même temps que l'immigration des étrangers célibataires, l'immigration familiale semble être considérée par les aménageurs de Cergy comme provisoire, au même titre que l'immigration de travailleurs isolés. Pour les autorités, l'immigration est avant tout économique et limitée dans le temps. La prise de conscience d'une présence durable des étrangers n'apparaît véritablement qu'à la fin de la période, à partir de 1975, lorsque l'Etat, dans le sillage de la suspension de l'immigration économique décrétée par le gouvernement à l'été 1974, prend l'initiative d'un vaste programme d'accueil et d'insertion des étrangers dont Cergy se fait le relai.

Chapitre I

L'accueil des travailleurs de chantier étrangers

«L'ensemble des villes nouvelles est confronté aux problèmes posés par l'implantation d'un nombre important de travailleurs migrants notamment de travailleurs de chantier sur leur périmètre. Les villes nouvelles ont joué un rôle pilote en la matière en mettant au point des formules techniques, juridiques et financières nouvelles.»¹

A- La ville nouvelle face à l'immigration

1-Cergy, vitrine de la ville nouvelle

Le projet des villes nouvelles s'inscrit dans un vaste programme d'aménagement du territoire qui se concrétise à partir du début des années 1960. En région parisienne, le District, créé en août 1961 et dirigé par Paul Delouvrier, a pour ambition de contrôler la croissance de la banlieue dont l'évolution anarchique constitue un véritable leitmotiv dans les discours des hommes politiques et des urbanistes depuis l'entre-deux-guerres. Les projets du District aboutissent à la publication du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne en 1965.

Depuis quelques années la recherche historique a contribué à remonter plus en amont de 1965, date charnière longtemps présentée comme une rupture inédite dans l'histoire urbaine française². Plus qu'une rupture fondamentale, le Schéma directeur de 1965 est une étape importante qui marque la volonté de penser l'aménagement à l'échelle régionale, en prenant en compte l'aménagement de la banlieue parisienne ; mais ce Schéma est en même temps dépositaire d'un héritage urbanistique plus ancien, notamment celui de la IV^e République³.

¹Note de Jean-Eudes Roullier au directeur de l'EPA Jean-Claude Douvry (30 mars 1975), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

²VADELORGE (Loïc), *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XX^e siècle*, Paris, Créaphis, 2014

³ VADELORGE (Loïc), *ibid.* chap. 2

Après avoir projeté la création de huit villes nouvelles en région parisienne, une révision du SDAURP abaisse ce nombre à cinq. Cergy-Pontoise est l'une d'elles. Construite à partir de 1969, elle «doit servir de pôle restructurateur (*sic*) pour la banlieue Nord-ouest »¹ en permettant notamment de limiter les migrations pendulaires en direction de Paris. Comme pour les autres villes nouvelles, un mot d'ordre revient régulièrement : éviter de nouvelles banlieues dortoirs. Les villes nouvelles doivent prendre le contre-pied des banlieues existantes. Le constat est alors alarmant en région parisienne : insuffisance des transports, sous-équipement notamment en termes de grands magasins, grande faiblesse de l'encadrement universitaire. Plus généralement, la banlieue parisienne est dépendante de la capitale, particulièrement en termes d'emploi.² Le projet des villes nouvelles vise à rattraper ce retard en créant de véritables centres urbains capables de capter la population dans la grande couronne parisienne. La rupture avec la banlieue est nettement mise en avant dans les discours politiques : cette rupture est supposée justifier la réalisation des villes nouvelles. C'est ce que martèle notamment Bernard Hirsch, président de la mission d'aménagement de Cergy-Pontoise dès 1966 et premier directeur de l'Etablissement public d'aménagement à partir de 1969, dans son journal de bord :

«Ce qui n'a pas encore été fait, c'est construire à 30 km de Paris autre chose qu'une banlieue, et c'est pour cela que nous nous sommes polarisés sur tout ce qui, en dehors de l'habitat, constitue la ville. »³

Le trait essentiel d'une ville nouvelle est de rapprocher habitat et emploi, de permettre à la population de pouvoir travailler, mais aussi de pouvoir se récréer sur place, sans quitter le périmètre de l'agglomération. L'objectif avoué est d'en faire une entité urbaine totalement autonome.⁴

Cergy, avant la création de la ville nouvelle, est un petit village d'agriculteurs d'un peu moins de 3 000 habitants⁵, situé en bordure de l'Oise. Le site de la future ville nouvelle est particulièrement célébré, aussi bien dans les projets d'aménagement, les brochures de l'EPA que dans les écrits des concepteurs de Cergy-Pontoise. Tous s'accordent à vanter la grande qualité

¹Rapport d'ensemble sur le projet de création de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439. Document non daté.

² MERLIN (Pierre), *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, 1991, chap. 2

³ HIRSCH (Bernard), *Oublier Cergy..., L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1990, p. 214

⁴ Les historiens présentent un bilan nuancé de la réalisation des villes nouvelles. Voir notamment MARCHAND (Bernard), *Paris, histoire d'une ville XIXe-XXe*, Paris, Point seuil, 1993, pp. 368-369. Pour une mise au point plus récente voir la conclusion de VADELORGE (Loïc), *op. cit.* 2014

⁵ <http://cassini.ehess.fr/>

de l'environnement naturel de la ville nouvelle, utilisé pour en faire la promotion. En effet, Cergy-Pontoise est implantée autour d'un méandre de l'Oise, qui forme un vaste amphithéâtre naturel et lui confère une forme en fer à cheval caractéristique, appelée à orner le logo de la nouvelle agglomération.



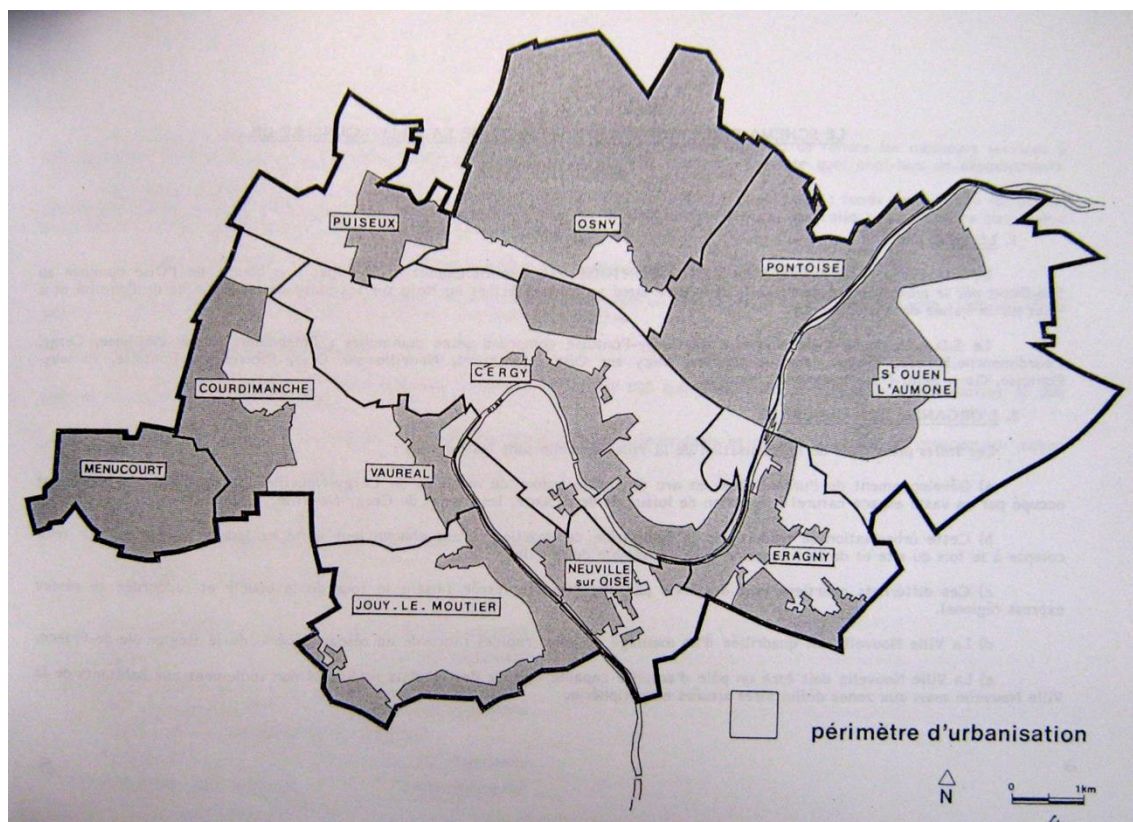
La boucle de l'Oise à Cergy Neuville, avant la construction de la ville nouvelle.¹

Le 11 août 1972, date de la création officielle de la ville nouvelle, Cergy-Pontoise regroupe quinze communes : Boisemont, Boissy-l'Aillierie, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Menucourt, Méry-sur-Oise, Neuville-sur-Oise, Osny, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint-Ouen l'Aumône et Vauréal.

En 1984, lorsque le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) remplace le Syndicat communautaire d'aménagement (SCA) créé en 1971, la ville nouvelle passe de quinze à onze communes avec les départs de Boisemont, Boissy-l'Aillierie, Méry-sur-Oise et de Pierrelaye. Les travaux de la ville nouvelle commencent dans la commune de Cergy, choisie pour accueillir le siège de la préfecture : la commune devient ainsi le centre politique et administratif de la ville nouvelle. Cergy est dès le départ conçue avec deux centres. Cergy-Préfecture est lancé en premier. Outre la préfecture, ce quartier est programmé pour accueillir les premiers ensembles résidentiels de la nouvelle agglomération. Quant au second, Cergy-Puiseux, il est prévu d'en

¹*Cergy-Pontoise : vingt ans d'aménagement de la ville*, Institut français d'architecture, Editions Le Moniteur, 1989

faire un vaste quartier d'affaires pouvant offrir 40 000 emplois tertiaires et recevoir les équipements complémentaires de Cergy-Préfecture¹.



Périmètre d'urbanisation des onze communes en 1985².

Cergy-Préfecture doit servir de «tremplin au développement des autres quartiers³». Les travaux de Cergy-Pontoise étant prévus pour s'étaler sur plus d'une trentaine d'années, ce quartier doit pouvoir offrir l'image d'une réplique en miniature de la future agglomération, bien avant la fin des chantiers, et être fonctionnel lors de l'arrivée des premiers habitants :

«Au départ, tous les moyens sont concentrés sur un premier quartier, dit de la Préfecture, conçu non comme un simple quartier mais comme une image modeste mais complète de la ville future. La réalisation du centre d'affaires est donc reportée à une phase ultérieure jusqu'au moment où la ville aura atteint une taille suffisante. »⁴

¹Rapport d'ensemble sur le projet de création de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439. Document non daté.

² *Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1985*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1986

³ HIRSCH (Bernard), *op cit.* p. 80

⁴ Rapport d'ensemble sur le projet de création de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439. Document non daté.

Le choix de débiter les travaux dans la commune de Cergy repose aussi sur des motifs plus pratiques. Il semble en effet que la présence d'un réseau viaire déjà existant, facilitant notamment les embranchements des égouts, ait définitivement fait pencher la balance en faveur de Cergy.¹ Il est même prévu de mettre à disposition des futurs habitants les équipements de la ville voisine de Pontoise, comme la gare ou la piscine par exemple, en attendant qu'ils soient construits à Cergy.

La géographie administrative de Cergy, durant les premières années de la ville nouvelle, est relativement floue. C'est en tout cas ce qui ressort des sources de l'EPA. L'ambiguïté du terme «quartier» est encore manifeste durant les années 1980 lorsqu'il est utilisé pour qualifier certains ilots². Nous l'avons vu, deux principaux quartiers sont prévus à Cergy : Cergy-Préfecture et Cergy-Puiseux. Ces deux quartiers sont parfois qualifiés de «secteurs» dans les sources. Lors de son lancement, le quartier de Cergy-Préfecture est lui-même divisé en trois sous-ensembles, eux-mêmes considérés comme des «quartiers» : Cergy-Centre (qui accueille la préfecture), Cergy-Sud et Cergy-Nord. Chacun de ces sous-ensembles est à son tour délimité en plusieurs ilots de logements : Cergy-Nord par exemple est constitué des ilots de la Croix-Petit, des Chênes, des Linandes, des Heurles ainsi que de ceux du Ponceau et de la Justice.

Le quartier de Cergy-Préfecture est délimité au sud par une zone maraîchère et au nord par la zone d'emplois d'Osny qui regroupe certaines des premières entreprises implantées dans la ville nouvelle. Il est bordé par la commune de Pontoise à l'est et par l'ancien village de Cergy à l'ouest (**voir annexes 1, 2 et 3**).

Les aménageurs ont été soucieux de privilégier des ensembles résidentiels de taille réduite : là encore il s'agit de rompre avec le gigantisme décrié de certains grands ensembles. Les ilots de Cergy-Préfecture sont de petites opérations ne dépassant pas 600 logements en moyenne. L'une des originalités de ces ilots est leur construction autour d'une école, afin d'en faire des espaces ouverts ainsi que des lieux de passage.³

Pour autant, le discours des aménageurs ne doit pas nous abuser. Les historiens ont montré la filiation qu'entretenaient les villes nouvelles avec les grands ensembles. La construction du contre-modèle des grands ensembles est un mythe⁴ qui a permis d'asseoir la

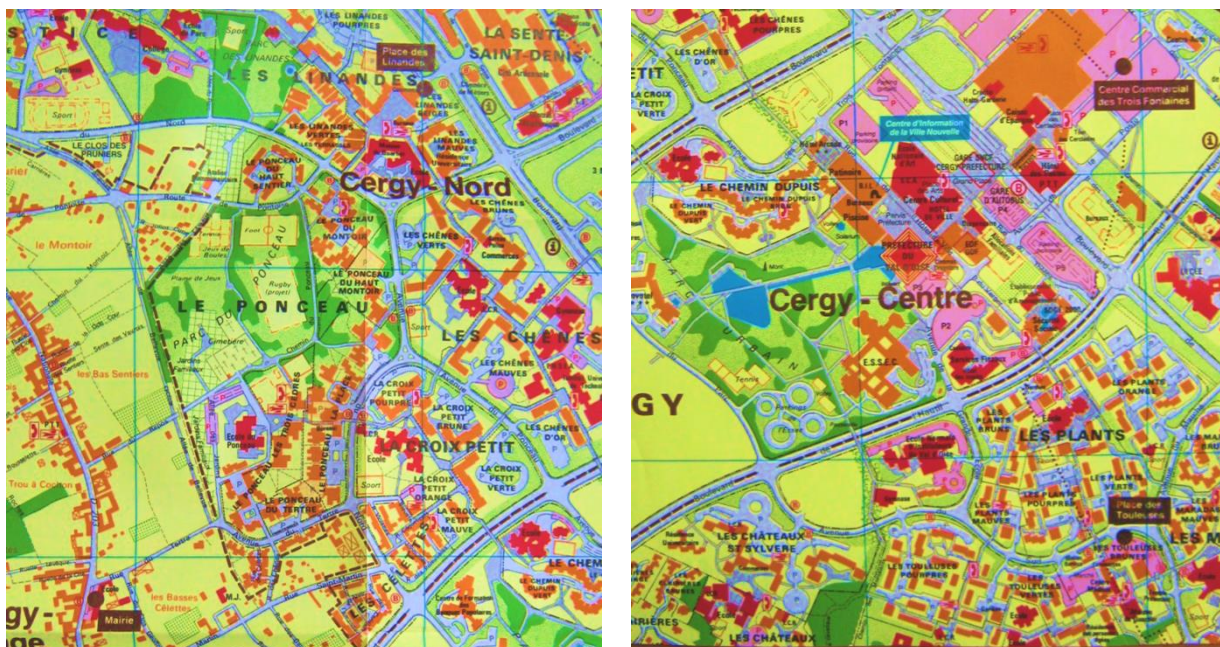
¹ GIRARD (Vincent), *C'était la ville nouvelle : récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, Paris, Somogy, 2002

² C'est le cas notamment des «quartiers» de la Croix-Petit et de la Bastide, en réalité des ilots, sur lesquels nous reviendrons.

³ GIRARD (Vincent), *op. cit.*

⁴ VADELORGE (Loïc), « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », *Histoire urbaine*, 2006/3 n° 17, p. 67-84

légitimité des villes nouvelles. Le rejet exprimé par les concepteurs de Cergy-Pontoise vis-à-vis des cités de banlieues n'est pas sans excès ni caricature : cet excès se cristallise autour de la problématique de l'immigration à Cergy.



Les «quartiers» de Cergy-Nord et de Cergy-Centre.¹

2- Une présence étrangère ancienne

Les discours que portent les aménageurs sur l'immigration tendent à occulter une réalité importante : certains des étrangers présents à Cergy en 1969 sont arrivés bien avant la création de la ville nouvelle. En témoignent ces chiffres de l'INSEE portant sur les communes de Pontoise et d'Osny : en 1962, 2 804 migrants sont recensés dans le secteur de Pontoise. Ils sont 8 500 en 1968 ; à Osny sur la même période, le nombre de migrants passe de 633 à 2 540.² Le document ne précise pas ce que recouvre la notion de «migrants», à savoir s'il s'agit exclusivement de célibataires ou de familles.

Nous pouvons avoir une idée du nombre d'étrangers présents sur l'emplacement de la future ville nouvelle, peu de temps avant sa création, si nous nous reportons aux chiffres que

¹ Extraits d'une carte de Cergy. Document non daté. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

² Statistiques de la population active, INSEE, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439.

fournit Nelly Robin dans sa thèse de géographie. S'appuyant également sur les recensements généraux de l'INSEE, qu'elle couple ici avec ceux de l'EPA, elle montre qu'en 1968, soit un an avant la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, 3 215 étrangers sont recensés sur place.¹ Cette population étrangère est ce qu'elle nomme la «première strate». Il s'agit selon elle d'une population étrangère qui n'a pas été attirée par la création de la ville nouvelle car elle résidait bien avant dans les vieilles communes, par la suite intégrées à la nouvelle agglomération. En 1968 la population étrangère forme déjà 6,4% de la population totale recensée.²

Il convient de garder ces chiffres à l'esprit. L'importance du bouleversement que représentent les flux de travailleurs de chantier justifie que nous démarrions notre étude avec cette population. En effet, entre 1968 et 1975 le nombre d'étrangers double pour atteindre le chiffre de 6 850. En 1975, les résultats provisoires du Recensement général font état d'une proportion de 9% d'étrangers pour la population comprise dans le périmètre du Syndicat Communautaire d'Aménagement.³ Le recensement provisoire de 1975 fournit des chiffres précis pour la commune de Cergy : le pourcentage de la population étrangère y passe de 6,9% en 1968 à 11% de la population communale en 1975.⁴ Néanmoins, beaucoup de travailleurs célibataires et de familles n'ont pas attendu les villes nouvelles pour s'installer dans le Val d'Oise. Ici réside l'un des pièges du «légendaire de la rupture»⁵ pour qui s'intéresse aux villes nouvelles : aussi neuves soient-elles, les villes nouvelles ne sont en aucun cas issues d'une politique de table rase. Elles ne sont pas édifiées *ex nihilo*. Elles ne font que se superposer à des communes déjà existantes, ayant leur propre histoire, leur propre projet d'aménagement, et bien sûr leur propre population ce qui explique bien des tensions à venir.

Par conséquent, les étrangers installés avant la création de Cergy-Pontoise ne sont pas tous des ouvriers du bâtiment. Il en va de même pour beaucoup d'étrangers qui s'y installent après 1969. La localisation de l'industrie automobile dans la banlieue ouest est l'une des causes de leur installation précoce : ce sont pour beaucoup des ouvriers qui travaillent dans l'usine de Simca à Poissy ou chez Renault à Boulogne-Billancourt⁶.

¹ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991, chap. I. L'ambiguïté demeure néanmoins sur les communes recensées car, nous l'avons dit, Cergy-Pontoise n'est créée officiellement qu'un an après le recensement de 1968.

² Ces chiffres sont confirmés dans *Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1975*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1976

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ VADELORGE (Loïc), *ibid.*

⁶ ROBIN (Nelly), *ibid*, chap. 1

Le démarrage des chantiers de la ville nouvelle, par les offres d'emplois qu'ils représentent, ne fait en fin de compte qu'accroître une immigration déjà anciennement implantée dans le Val d'Oise. Mais ce nouvel afflux, d'ampleur comme en témoignent les chiffres cités ci-dessus, marque de manière décisive l'histoire de la nouvelle agglomération ainsi que la mémoire des premiers habitants.

3- Anticiper la nouvelle vague

Le problème qui se pose très vite aux aménageurs de Cergy-Pontoise est celui du logement des travailleurs de chantier, majoritairement étrangers. Paradoxalement, au vu des nombreuses enquêtes statistiques fournies par l'EPA sur l'immigration, les chiffres manquent pour déterminer avec précision la proportion d'étrangers parmi les travailleurs de chantier en 1969. Nous pouvons toutefois déduire leur proportion, majoritaire, en nous basant sur les chiffres de 1973 : à cette date l'EPA recense 3 500 ouvriers sur les chantiers du bâtiment et estime que 90% sont étrangers.¹ Nous supposons que cet ordre de grandeur a peu évolué depuis le début du chantier. Les chiffres fiables sur la structure ethnique de la population étrangère n'apparaissent qu'à partir du recensement de 1975. Avant cette date on estime que les Ibériques et les Maghrébins sont les deux groupes majoritaires à Cergy. Ce sont principalement eux qui bâtissent la ville nouvelle.² Une crainte est particulièrement exprimée, celle de voir se développer des bidonvilles dans la ville nouvelle en construction. Cette crainte est d'autant plus forte concernant la ville de Cergy, conçue pour être la vitrine de l'agglomération naissante (**voir annexes 4 et 5**). Le rejet des bidonvilles tend dans les discours à se confondre avec le problème plus général des taudis, sans que la distinction soit toujours explicitée.

Cette crainte des bidonvilles, qui finit par tourner à la hantise, fait en réalité écho à la politique de résorption des bidonvilles, menée parallèlement à l'échelle nationale. De manière générale, la politique d'immigration de l'EPA, politique qui se met progressivement en place, suit de près les directives du gouvernement.

Comme le rappelle Vincent Viet³, l'intervention de l'Etat dans la question du logement des étrangers est contemporaine de l'immigration algérienne en France après la Libération. Ce

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² ROBIN (Nelly), *ibid*, chap. 1

³ VIET (Vincent), «La politique du logement des immigrés (1945-1990)», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, oct.-déc. 1999, pp. 91-103

qui relevait jusque-là de l'initiative privée, celle des entreprises employant la main d'œuvre étrangère, devient un sujet politique sensible lorsqu'éclate la guerre d'Algérie. Le conflit, l'insécurité et les difficultés économiques et sociales qui pèsent sur la paysannerie algérienne la poussent à émigrer en France. D'abord le fait de célibataires, présents en France depuis la fin du XIXe siècle, cette émigration concerne désormais les familles. Abdelmalek Sayad a montré les mécanismes qui devaient conduire à partir de 1955 à la rupture de la communauté paysanne et à la constitution d'une «colonie» algérienne en France¹.

A la fin des années 1950 cette immigration débouche sur la constitution de bidonvilles en région parisienne qui acquièrent très vite une grande visibilité médiatique. En 1964 est votée une première loi de résorption des bidonvilles, la loi Debré, mais la volonté d'en finir avec les bidonvilles est exprimée avec davantage de vigueur par le ministre de l'Équipement et du Logement Albin Chalandon (1968-1972) et par son secrétaire d'État Robert-André Vivien, qui élargissent la politique de résorption au logement insalubre en général. Cette résorption est édictée par la loi Vivien de juillet 1970 qui met en place un Groupe interministériel Permanent (GIP), contribuant à supprimer les derniers bidonvilles existants.²

La construction de Cergy-Pontoise s'inscrit dans ce contexte urbanistique et social particulièrement tendu. Dès 1969, Albin Chalandon invite le préfet de la région parisienne Maurice Doublet à prévoir suffisamment tôt, avant le démarrage du chantier des villes nouvelles, des foyers-hôtels «afin d'éviter le risque de création de bidonvilles».³ La solution préconisée ici, les foyers-hôtels, montrent que les célibataires sont la cible prioritaire de cette politique de relogement, ces foyers leur étant réservés.

La prévoyance reste de mise trois ans plus tard quand le même Maurice Doublet écrit à Bernard Hirsch, pour lui faire part de sa préoccupation concernant l'afflux d'ouvriers étrangers sur les chantiers de Cergy-Pontoise. Il n'y a pas d'allusion explicite aux bidonvilles mais le préfet fait référence à la politique de résorption de l'habitat insalubre :

«Il est certain que la mise en œuvre de chantiers de l'importance de ceux des villes nouvelles ou d'autres pôles restructurateurs (*sic*) crée une situation particulière, dans la mesure où elle suscite le rassemblement d'un nombre élevé de travailleurs pendant une période de temps assez considérable. Il va de soi, en outre, que cette main d'œuvre comprendra une proportion

¹ SAYAD (Abdelmalek), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, éd. 2014, chap. 2 et 3.

² BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale», *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006, pp. 6-7

³ Lettre du ministre de l'Équipement et du Logement au préfet Doublet (27 novembre 1969), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179.

élevée de travailleurs étrangers dont il importe de prévoir les conditions d'hébergement pour éviter que ne se reconstituent autour des nouveaux pôles d'activité, une forme d'habitat que l'on est en voie de résorber par ailleurs.»¹

Nous sommes en 1972. A cette date il semble que le rejet se soit déplacé des bidonvilles, de moins en moins nombreux, au logement insalubre, c'est-à-dire au taudis, à l'habitat ancien dégradé situé le plus souvent en plein centre-ville. La distinction entre le bidonville et le taudis n'est pas toujours évidente à saisir dans les écrits des aménageurs tant la confusion entre ces deux formes de logement sous le terme de «logement insalubre» est fréquente. Ce qui est certain c'est la source de l'inquiétude : la concentration des travailleurs de chantier peut, selon les aménageurs, mettre en danger l'équilibre de la ville nouvelle si des mesures d'anticipation ne sont pas prises concernant leur logement.

B- L'offre de logements pour les travailleurs étrangers

1- La mobilisation précoce des autorités

L'enjeu en 1969, nous l'avons vu, est d'anticiper la venue des travailleurs étrangers. Cette anticipation passe par une étroite collaboration entre les différents acteurs engagés sur la question de l'immigration.

L'Etat fixe le cadre législatif et fixe les principales orientations. La politique nationale du logement des étrangers au début des années 1970 se concentre sur la résorption de l'habitat insalubre et les villes nouvelles sont tenues d'en suivre les réglementations. C'est ainsi que le 5 novembre 1974 est envoyée une note aux directeurs des différents établissements publics : cette note précise qu'à partir de 1975, l'Etat prévoit de financer les foyers et logements destinés aux travailleurs de chantiers dans les villes nouvelles par le Groupe interministériel pour la résorption de l'habitat insalubre (GIP). Cette intervention du GIP souligne la précaution que veulent prendre les pouvoirs publics à l'égard des logements des travailleurs, toujours perçus

¹ Note du préfet de la région parisienne Maurice Doublet à Bernard Hirsch (12 décembre 1972), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179.

comme de potentiels bidonvilles. L'Etat choisit de s'investir pleinement dans le financement des logements de chantier.

Un acteur est particulièrement incontournable sur le front du logement des étrangers : le préfet. Il s'agit plus précisément du cabinet du préfet où fonctionne dès 1970 un service spécialisé dans le logement des «travailleurs migrants» et de leur famille. Ce service «assure, en liaison avec les associations, la promotion de foyers pour les isolés et le relogement des familles »¹. La préfecture du Val d'Oise définit des contingents pour les foyers de travailleurs qui s'implantent dans la ville nouvelle. A Cergy le premier foyer de ce type est construit dans le futur quartier des Touleuses, au sud de la commune. La mobilisation du préfet du Val d'Oise se voit dans la correspondance, abondante, qu'il entretient avec les autorités de la ville nouvelle, et en premier lieu le directeur de l'EPA Bernard Hirsch. Elle s'observe aussi par la tenue régulière de réunions concernant le logement des étrangers à la préfecture. Une réunion se tient par exemple en novembre 1971 à la Direction du cabinet du préfet pour faire le point sur les différents foyers mis en service dans la ville nouvelle.² Nous retrouverons le préfet en première ligne sur la question des familles étrangères.

L'Etablissement public d'aménagement, en tant qu'institution d'aménagement de la ville nouvelle, occupe évidemment un rôle central. Définissant les objectifs de logements locaux, l'EPA tente aussi d'encadrer et de réglementer leur production. La plupart des réunions traitant des étrangers sont organisées à son initiative. C'est au cours d'une réunion avec les représentants de la SONACOTRA, le 10 septembre 1970, que l'EPA précise le mode de relogement des étrangers, issus des bidonvilles, à Cergy. Il est décidé que le relogement soit pris en charge par la LOGIREP, filiale de la SONACOTRA ayant en charge le relogement en région parisienne³. Plus haut a été souligné le rôle des réunions entre l'EPA et la préfecture. Par ailleurs, l'EPA collabore avec le département du Val d'Oise afin de mettre en place des structures qui centralisent les informations sur l'immigration et qui coordonnent l'accueil des étrangers en France, ainsi le centre d'accueil pour étrangers, dont les travaux sont achevés en 1972 à Pontoise.

Les associations d'entreprises jouent également un rôle dans le logement des populations étrangères. A plusieurs reprises les responsables de l'EPA ont appelé à la création d'une

¹ Lettre du préfet au directeur de l'EPA (18 mai 1971), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Compte rendu de la réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du problème du logement des migrants célibataires et des familles (30 novembre 1971), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Correspondance générale (1970-1972), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179. Sur les filiales de la SONACOTRA, voir aussi BERNARDOT (Marc), *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008, p. 96

association interentreprises capable de coordonner l'offre de logements des premières entreprises du bâtiment installées à Cergy. Une association est particulièrement active dans la commune, l'Association pour l'accueil et la formation des Travailleurs migrants (AFTAM). Créée en 1962, cette association a pour objectif d'améliorer les conditions de logement des travailleurs, de participer à leur formation et de les aider à trouver un emploi. A Cergy elle s'efforce d'encadrer la vie sociale des travailleurs et s'occupe de leur «reclassement dans leur pays d'origine »¹. Elle dispense aussi des cours d'alphabétisation.

2-Le logement mobile : caravanings et bungalows

Comme le souligne Claire Lévy-Vroelant, en France «la norme sédentaire, et familialiste, est si fortement et si anciennement ancrée qu'elle est parvenue à rendre invisible, suspecte ou dérangeante toute forme d'organisation sociale liée à un habitat mobile, voire à la mobilité elle-même.»² La mobilité des étrangers interpelle particulièrement les pouvoirs publics et alimente la méfiance à l'égard du logement mobile. En opposition avec l'idéal propriétaire, qui est fait d'ancrage, de stabilité, les autorités redoutent une présence étrangère incontrôlable.

A Cergy le contrôle du logement mobile passe d'abord par sa circonscription dans l'espace, par le biais d'emplacements réservés. Durant la construction de l'îlot de la Croix-Petit, l'EPA précise d'emblée les conditions que la SCIC, en charge de l'opération, doit respecter :

«Il est entendu que le plan d'installation devra être soumis à l'approbation de l'Etablissement public. Sera précisé, en particulier, le nombre maximum de bungalows à installer. »³

Le nombre de bungalows, destinés au logement des travailleurs, est d'emblée limité. Bungalows et caravanings sont les logements les plus utilisés par les entreprises. Le sujet est abordé dès la mission d'aménagement, c'est-à-dire avant 1969, alors que l'EPA n'existait pas encore. La mission d'aménagement prévoit un premier terrain réservé aux caravanings pouvant accueillir

¹ Statuts de l'Association pour l'accueil et la formation des Travailleurs migrants. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Claire Lévy-Vroelant «La norme sédentaire, le côté obscur du logement» in VOLDMAN (Danièle) (dir.), *Désirs de toit : le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 2010, pp. 9-32

³ Lettre de P. Richard (directeur adjoint de l'EPA) à H. Petit (SCIC), 10 novembre 1971, Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 69.

une trentaine de places au moment du lancement des travaux. Il est finalement réalisé en 1970¹. A Cergy-préfecture un caravanning d'une capacité de 85 places est attesté, sans que sa date de service ne soit précisée. Il est géré par l'Association inter-entreprises : nous retrouvons ici le rôle des premières entreprises installées dans la ville nouvelle qui prennent en charge les installations, sous le contrôle de l'EPA.

Le logement mobile fait l'objet de financements précis, émanant à la fois de l'Etat et des premières entreprises utilisatrices. Preuve de la hantise de l'époque vis-à-vis des bidonvilles, une partie du financement public est prise en charge par le GIP, l'objectif affiché étant une «limitation préventive du caravanning-bidonville»². Le caravanning est perçu comme une menace potentielle, un bidonville en puissance qui nécessite une politique de prévention. Le Fonds d'Action sociale (FAS) participe aussi au financement du logement mobile en tant que structure depuis longtemps engagée sur le terrain du logement des étrangers. C'est en réalité le principal financeur public. Créé en 1958, en pleine guerre d'Algérie, afin de loger les Français musulmans d'Algérie migrant en France, le FAS a progressivement élargi ses activités à l'ensemble des étrangers et a participé, conjointement avec la SONACOTRA, au relogement des populations des bidonvilles.³ Le logement mobile des chantiers de Cergy est donc en partie financé sur des fonds publics, spécifiquement créés pour les étrangers. Par la suite, l'action du FAS est relayée par la création d'une taxe, le 0,2%, prélevée sur le 1% patronal. Le 0,2% patronal est décidé en décembre 1975 par le secrétariat d'Etat à l'immigration pour faire du logement des étrangers, jusque-là insuffisamment financé par le 1% patronal, une priorité.⁴ Toutefois, le 0,2%, s'il permet à l'EPA de soulager ses finances en lui évitant de recourir à l'emprunt, est utilisé en proportion limitée à Cergy car le caravanning est de moins en moins employé par les étrangers à partir de 1975.⁵

Les entreprises sont les autres financeurs du logement mobile. Les dépenses sont assumées dans le cadre des dépenses de chantier par le maître d'ouvrage ou bien par l'association interentreprises, en particulier l'AFTAM citée plus haut.⁶

¹ Lettre de G. Bardolle à G. Houist (ministère de l'Equipement et du Logement) datée du 17 avril 1970. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Rapport «Grands chantiers d'aménagement du territoire» (10 février 1975), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ VIET (Vincent), «La politique du logement des immigrés (1945-1990)», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, oct.-déc. 1999, p. 93

⁴ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, chap. III, pp. 135-136

⁵ Rapport «Grands chantiers d'aménagement du territoire» (10 février 1975), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁶ *Ibid.*, Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

3- Le logement en dur : les foyers de travailleurs

Le foyer est un logement définitif en ce sens que ses résidents ne doivent pas espérer s'intégrer dans une «stratégie globale de «mobilité résidentielle» »¹. Aux yeux des autorités publiques, les étrangers occupant les foyers ont vocation à rentrer au pays. Les sources de l'EPA, conservées dans les archives départementales du Val d'Oise, sont riches de lettres de candidatures émanant de sociétés HLM se proposant de créer des foyers de travailleurs dans la ville nouvelle. Ces nombreuses candidatures sont à resituer dans le contexte parisien de l'époque.

En 1970 est lancé un concours national de foyers de travailleurs. Le marché potentiel est alors estimé à environ 28 000 lits : 13 000 en provinces, 15 000 en région parisienne.² Ce concours précise le «caractère expérimental de ces opérations»³ et donne la possibilité aux sociétés HLM candidates de déroger aux règles de construction et d'équipement : en tant qu'opérations spécifiques, les villes nouvelles répondent parfaitement à ces critères. Il est par ailleurs précisé que ces foyers peuvent être implantés dans «des villes ou des zones appelées à une urbanisation rapide. »⁴ Une fabrication massive de ces foyers doit permettre d'en baisser les prix. Le cahier des prescriptions techniques et fonctionnelles des foyers nous permet de mieux comprendre leur conception et les équipements qu'ils proposent aux travailleurs étrangers. Ce cahier des charges national est appliqué quasiment à l'identique dans les réalisations à Cergy. Deux catégories de foyers sont proposées. Les foyers d'accueil, destinés aux travailleurs fraîchement arrivés en France pour un court séjour, et les foyers-résidence «réservés à ceux qui ont quelques années de présence en France». Cette dissociation témoigne de la volonté d'instituer une période de transition pour les migrants jugés encore non adaptés à la vie en foyers-hôtels.⁵ Elle participe d'une action socio-éducative sur laquelle nous reviendrons plus loin.

Les foyers-hôtels, également qualifiés de «logements-foyers», comprennent des locaux communs et des services collectifs. Les locaux communs sont des locaux faisant office de salles

¹HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006, p.88

² Note «Concours logements - Foyers de travailleurs migrants», Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141/18.

³ *Ibid.*

⁴ Cahier des prescriptions techniques et fonctionnelles (1970), *Ibid.*

⁵ Compte rendu de la réunion du 14 avril 1970 relative au concours de logements-foyers pour travailleurs migrants, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141/18.

de réunion avec télévision et «éventuellement un bar cafétéria», ou de salles de cours. L'idée de responsabiliser les migrants, en les rendant autonomes, est sous-jacente dans certains services collectifs comme les coin-repas implantés à chaque étage pour permettre aux résidents de préparer eux-mêmes leur repas. Le tout est complété par des locaux affectés à l'administration, notamment les postes d'accueil visant à surveiller les entrées et sorties.¹ Les chambres sont constituées de 2 à 4 lits.

Ainsi que le rappelle Choukri Hmed², l'offre de foyers-hôtels a évolué au cours des années 1960 et 1970. Les premiers foyers-hôtels étaient des bâtiments de 250 lits en moyenne, proposant des chambres de type F6 et plus rarement F5, cloisonnées pour augmenter la capacité d'accueil. Ces premiers foyers bâtis dans les années 1960 étaient réversibles : en supprimant les cloisons ils devenaient des appartements familiaux pouvant servir au logement des familles françaises. Cette réversibilité montre bien la perception qu'avaient alors les autorités de l'immigration, jugée temporaire. Les foyers qui s'implantent à Cergy sont un nouveau modèle, adopté au milieu des années 1960, le F1/2. C'est ce modèle qui fait l'objet du concours de 1970. Plus grands, pouvant accueillir 300 à 500 lits, ces foyers se veulent plus individualisés en proposant des chambres plus petites. Il n'y a plus de réversibilité des chambres au profit des familles : ce sont des chambrettes alignées le long d'un couloir. La SONACOTRA cherche à accroître le confort et l'indépendance des résidents en les équipant des services collectifs que nous venons d'analyser.³ Toutefois, certaines sociétés HLM candidates au concours de 1970 prévoient toujours de reconvertir la structure des foyers pour d'autres usages. En témoigne cette lettre de la société des Entreprises Labalette, écrite en 1970, vantant une structure «étudiée de telle façon qu'elle peut servir à d'autres usages : bureaux, hôpitaux, internats».⁴

L'EPA profite donc de ce concours pour signer plusieurs conventions avec la SONACOTRA et les sociétés HLM. Fin 1970 est ainsi lancé à Cergy le chantier d'un foyer pour travailleurs migrants, d'une capacité de 300 chambres, sur un terrain annexé à Pontoise.⁵ Cette opération, confiée à la société HLM La Lutèce, reprend les services collectifs prévus par le concours : tandis qu'au rez-de-chaussée sont prévues les chambres des travailleurs et les bureaux administratifs, le sous-sol est réservé aux locaux communs et un bâtiment annexe

¹ Cahier des prescriptions techniques et fonctionnelles (1970), Archives nationales, cote 19771141/18.

² HMED (Choukri), *idem*, chap. 2, section 2.

³ HMED (Choukri), *ibid.*, p.193-194

⁴ Lettre de la société des Entreprises Labalette au ministère de l'Équipement (janvier 1970), Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141/18.

⁵ Nous pensons qu'il s'agit du foyer des Touleuses, l'un des premiers îlots de Cergy, mais nous manquons de sources pouvant corroborer cette hypothèse. Le foyer des Touleuses ouvre en 1972.

accueille le restaurant, la cuisine et le bar.¹ Une autre candidature, celle de la société La Demeure familiale, propose de construire un foyer de jeunes travailleurs de 600 lits : le directeur adjoint de l'EPA commente cette lettre adressée à Bernard Hirsch en exprimant sa préférence pour une formule SONACOTRA, jugée «plus indépendante à l'égard des employeurs et non limitée aux travailleurs du bâtiment. »² De manière générale, l'EPA s'efforce de créer un maillage couvrant l'ensemble de Cergy-Pontoise en prévoyant d'implanter un foyer de migrants dans chaque secteur de la ville nouvelle.

Ces foyers doivent respecter les normes nationales. En même temps, l'EPA semble lui aussi contrôler les plans en les adaptant à l'espace de la ville nouvelle. L'un des souhaits des aménageurs est d'éviter l'édification de foyers trop grands :

«500 à 600 lits semble un équipement énorme suscitant de [grands] problèmes d'environnement. Ne peut-on le scinder en au moins deux et mieux trois impacts de 200 à 300 lits [maximum] ?»³

La construction d'îlots de 600 logements n'avait pourtant rien d'exceptionnel dans la ville nouvelle comme en témoigne le journal de bord de Bernard Hirsch. Il s'agissait même d'une moyenne.⁴ Sans doute l'EPA redoute-t-il davantage ici la trop grande concentration d'étrangers dans un même espace. Toujours est-il qu'en accord avec les urbanistes, ce foyer pour travailleurs est limité à 300 lits et implanté à Pontoise.

Comme pour le logement mobile, le FAS est un acteur majeur dans le financement du logement dit «en dur». Les 15 000 lits de la région parisienne, correspondant à 2 000 logements, sont financés par des crédits de type PLR, les programmes à loyers réduits ; autrement dit il s'agit de logements «très sociaux», selon la formule consacrée.⁵ Le Fonds d'action sociale intervient dans la réservation des terrains et peut financer les compléments d'installation tels que les équipements collectifs. La chronologie du financement est la même que celle du logement mobile : à partir de 1975, le GIP prend en charge le financement des foyers destinés

¹ Lettre de G. Bardolle à G. Houist (ministère de l'Équipement), 17 avril 1970, Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

² Lettre du directeur général de la société HLM "La demeure familiale" à Bernard Hirsch, 27 juillet 1970, Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

³ Note manuscrite de M. Doudy à propos d'un Foyer pour les travailleurs du bâtiment (2 novembre 1969), Archives départementales du Val d'Oise, 1660w 179

⁴ Voir plus haut, section «Cergy, vitrine de la ville nouvelle»

⁵ Compte rendu de la réunion du 14 avril 1970 relative au concours de logements-foyers pour travailleurs migrants, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141/18.

aux travailleurs de chantiers, de la même manière que pour les logements de chantier, au titre de la politique de résorption de l'habitat insalubre.¹

La politique de résorption de l'insalubre continue donc de donner le tempo de la politique de logement des étrangers. Le logement des étrangers apparaît ici comme un bon exemple de l'entrechoc des temporalités, le rythme de construction de Cergy devant se plier à celui des décisions ministérielles prises durant la période. Il est significatif de voir que l'Etat poursuit encore sa politique de prévention et d'anticipation du risque du bidonville au milieu des années 1970, à une époque où l'habitat insalubre recule pourtant sensiblement et où disparaissent les bidonvilles comme sujet médiatique².



*Le Foyer des Travailleurs Migrants dans l'ilot des Touleuses.*³

C- L'EPA et le contrôle des attributions destinées aux travailleurs isolés

¹ Note aux directeurs des villes nouvelles (5 novembre 1974), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

² BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale», *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006, p. 7

³ «Nouvelles de la Ville Nouvelle», n°2, juin 1972. Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439.

1-L'EPA veut fixer des règles strictes

La nécessité de contrôler les flux de travailleurs et le bon déroulement des chantiers impose à l'EPA de réglementer l'emplacement et l'attribution des logements. Ce contrôle passe d'abord par la réservation des lits au profit des étrangers qui travaillent à Cergy-Pontoise. C'est le cas par exemple du foyer SONACOTRA prévu pour être implanté dans le quartier Préfecture, au lieu-dit La Ravinière. Ce foyer-hôtel de 300 lits est destiné aux travailleurs isolés de la ville nouvelle. Avant même le début de sa construction l'EPA obtient la réservation de 80% des lits en faveur des travailleurs de chantier.¹

Les conditions de réservations sont précisées lors des signatures des conventions entre l'EPA et les sociétés HLM candidates pour la réalisation des foyers. A Cergy-Préfecture toujours, la société HLM La Lutèce accepte en décembre 1971 de réaliser un foyer de 221 chambres pour loger les travailleurs célibataires de la ville nouvelle. Ce foyer doit être implanté sur des terrains réservés en septembre 1970, soit plus d'un an auparavant. Une précision est importante dans cette convention : le foyer construit est exclusivement réservé aux ouvriers travaillant sur les chantiers de la ville nouvelle ou embauchés par des entreprises implantées dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.² Cette précision n'est en rien anodine. Elle fait écho aux plaintes récurrentes de Bernard Hirsch qui regrette qu'un certain nombre de réservations dans les foyers profitent à des entreprises non implantées dans le périmètre de l'agglomération nouvelle. A titre d'exemple, citons le cas d'un foyer SONACOTRA ouvert à Saint-Ouen-l'Aumône, hors de notre champ d'étude. Avant même son ouverture, programmée en janvier 1973, il est déjà réservé à 80% ; Bernard Hirsch s'empresse d'écrire au préfet du Val d'Oise, en octobre 1972, pour dénoncer l'insuffisante prise en compte des besoins locaux.³

L'EPA n'hésite pas à publier des circulaires destinées aux entreprises pour s'assurer du respect de la réglementation en vigueur à Cergy-Pontoise. L'une de ces circulaires précise que les réservations dans les foyers doivent s'effectuer auprès de la division Emplois-Logements de l'EPA, service spécialisé dans l'examen des candidatures des sociétés HLM (**voir annexe 6**).⁴ La réservation précoce des terrains devant accueillir les foyers, conforme à la politique

¹ Lettre du 19 mai 1972 à l'attention de B. Hirsch. L'expéditeur n'est pas précisé. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Convention d'aménagement entre l'EPA et la société HLM La Lutèce (30 décembre 1971), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Lettre de B. Hirsch au préfet du Val d'Oise (30 octobre 1972), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁴ Note circulaire de l'EPA aux entreprises (29 janvier 1974), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

d'anticipation de la présence étrangère de l'EPA, ainsi que le contrôle des attributions témoignent de la volonté de l'Etablissement public d'aménagement de mettre en place un cadre réglementaire cohérent devant s'imposer aux entreprises. Néanmoins, l'échec de certaines réservations comme dans le cas du foyer de Saint-Ouen-l'Aumône, ainsi que la répétition des notes et circulaires sur le sujet d'une année à l'autre montrent que les entreprises ne sont pas toujours pleinement coopératives avec l'EPA, ou du moins qu'elles ne montrent pas suffisamment de zèle dans l'application du règlement en vigueur.

2- Des entreprises peu impliquées dans le logement de leurs salariés

Dans sa correspondance, Bernard Hirsch se fait quelque fois amer, comme lorsqu'il écrit au préfet, cette fois de la région parisienne, pour lui faire part du manque d'implication de certaines entreprises dans le projet de l'EPA :

«L'hébergement des travailleurs de chantier reste un souci mineur pour ces entreprises. Le 1% patronal continu[e] à être versé au siège social de l'entreprise au bénéfice d'opérations immobilières éloignées des chantiers.»¹

Ce qui pose problème ici à l'EPA, outre le manque de prise en charge du logement des ouvriers étrangers, c'est que le 1% patronal, destiné à financer les logements de Cergy, est en quelque sorte «détourné» au profit d'opérations extérieures à la ville nouvelle : il y a en réalité un véritable manque à gagner pour l'EPA.

Très vite, l'EPA et la préfecture du Val d'Oise se concertent afin de prendre des sanctions contre ces entreprises. Le rôle du préfet est là encore déterminant. Le 30 novembre 1971 est organisée une réunion à la Direction du Cabinet du Préfet sur le logement des travailleurs migrants. L'une des questions abordées vise explicitement les entreprises récalcitrantes : «Comment obliger les entreprises à assurer le logement des étrangers ?» Le fait que l'EPA, quelques années seulement après le début des chantiers, ait été amené à se faire davantage contraignant à l'égard de certaines entreprises est significatif du changement qui a pu s'opérer autour du traitement de l'immigration à Cergy. La gestion de l'immigration semble créer des remous dans les relations entre les aménageurs de Cergy et les entreprises concernées. Parmi les solutions envisagées figure un meilleur contrôle de l'embauche des étrangers : il est précisé

¹ Lettre de B. Hirsch au préfet de la région parisienne (décembre 1972), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

que l'introduction de travailleurs étrangers ne doit se faire que via les conventions liant la France et leurs pays d'origine. De la même manière la préfecture s'engage à ne plus régulariser les clandestins. Par ailleurs, l'anticipation demeure la clé du dispositif d'aménagement de la ville nouvelle puisque toute entreprise désirant construire à Cergy doit désormais s'adresser à l'Office national d'immigration (ONI) et préciser le mode de logement qu'elle prévoit pour ses travailleurs. En cas de non-respect de ces dispositions, la préfecture et l'EPA agissent de concert pour restreindre le recrutement de ces entreprises.¹

L'état de nos recherches ne nous permet pas de conclure avec certitude sur l'application de cet effort de réglementation et sur le nombre d'entreprises concernées par les sanctions prévues par les aménageurs. Quelques pistes apparaissent néanmoins.

D'une part, la réglementation issue de la réunion du 30 novembre 1971 n'est pas unique. D'autres directives sont édictées par la suite par l'EPA et la préfecture, qui multiplient en même temps les réunions. Nous pouvons supposer que l'application de cette réglementation est demeurée insuffisante, d'autant qu'il faut attendre la publication du Programme urbain migrant de 1975-1976 pour voir s'ébaucher un cadre réglementaire véritablement global, non limité aux questions d'emploi et de logement des étrangers.

D'autre part, ce qui tend à confirmer cette première piste, l'EPA, au moins jusqu'à la fin des années 1970, continue de déplorer la pénurie de logements destinés aux travailleurs de la ville nouvelle. C'est ce qu'il nous faut analyser maintenant.

3- L'EPA face à la pénurie de logements

Les efforts déployés par les aménageurs de Cergy ne suffisent pas toujours. La réunion du 30 novembre 1971 tentait de dresser un premier bilan des foyers en service. Pour bien comprendre la géographie des foyers-hôtels, il nous faut temporairement sortir de Cergy et élargir notre horizon à l'ensemble de la ville nouvelle : l'étude de la politique d'immigration menée dans la commune de Cergy ne peut être pleinement comprise qu'en la replaçant dans le cadre plus général de la ville nouvelle.

Si nous prenons la fin du mois de novembre 1971 comme date de référence, environ six foyers sont ouverts aux travailleurs migrants célibataires.² A Pontoise est implanté un foyer

¹ Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

²Compte rendu de la réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du problème du logement des migrants célibataires et des familles (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

géré par l'Office central interprofessionnel de logement (OCIL). D'une capacité de 362 lits, il bénéficie d'un financement de type PLR (programme à loyer réduit) sur lequel nous insisterons plus loin. Ce foyer accueille certains étrangers déplacés suite à la résorption du vieux Pontoise. Un foyer Sonacotra existe également à Saint-Ouen-l'Aumône - il s'agit de l'opération Le Brouillard - tandis qu'un foyer de jeunes travailleurs est installé à Marcouville, quartier de Pontoise : ouvert pour les moins de 25 ans, il met à disposition des étrangers 10 lits, réservés par le FAS. A Osny, l'Association pour l'accueil et la formation des Travailleurs migrants (AFTAM) envisage également un foyer de travailleurs. L'opération qui semble être la plus intéressante de cette liste est celle du foyer de la commune de Méry-sur-Oise. Le compte-rendu de la réunion précise qu'il est destiné à résorber un bidonville existant à Méry.¹ A cette date donc, l'EPA peut compter sur un certain nombre de foyers en service. D'autres foyers viennent s'y ajouter au cours de l'année 1972 comme celui des Touleuses inauguré en mai. Ce dispositif est couronné par l'inauguration du Centre d'Accueil pour les Travailleurs Migrants à Pontoise en 1972. Financé par le FAS ainsi que par le département, ce centre a pour objectif d'aider les nouveaux arrivants à s'orienter à Cergy-Pontoise, de les informer et de leur apporter une aide dans leurs démarches, notamment pour trouver un logement.² Ce centre dispense également des cours d'alphabétisation.³

Conformément à ce qui avait été prévu, l'EPA s'est efforcé de créer un maillage de foyers suffisamment dense sur l'ensemble de la ville nouvelle. Pour autant, nous avons vu que l'EPA avait été très tôt confronté à des situations de pénuries dans les foyers-hôtels. Loin de s'atténuer, le phénomène se poursuit. En 1974, un document précise que les quatre foyers de Pontoise, Osny, Saint-Ouen-l'Aumône et Méry-sur-Oise représentent un total de 1 285 lits. Si 320 lits ont pu bénéficier à des rapatriés d'Asie du Sud-Est, aucune place n'est disponible pour les travailleurs de chantiers en 1974.⁴ La pénurie touche aussi les isolés «nomades», terme qui désigne surtout les Tsiganes dans les sources. A cette même date, aucun campement organisé n'existe dans la ville nouvelle pour les accueillir.⁵ Il semble par conséquent que la pénurie de logements concerne aussi bien le logement en dur, les foyers, que le logement mobile, les emplacements de caravanings étant limités.

¹ Afin de ne pas déborder le cadre de notre sujet, et par manque de temps, nous avons choisi de ne pas creuser cette piste de recherche. Du reste, le processus de résorption de ce bidonville est peu abordé dans les archives de l'EPA que nous avons pu consulter ; une étude plus approfondie des archives municipales de Méry-sur-Oise pourrait nous en apprendre davantage.

² Rubrique Migrants. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

³ Notes migrants. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁴ Rubrique Logements des isolés. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

⁵ *Ibid.*

A cela il faut ajouter les effets pervers de la législation de l'Etat. La création en décembre 1975 du 0,2%, à l'instigation du secrétaire d'Etat à l'immigration Paul Dijoud devait contribuer à recentrer les priorités sur le logement des étrangers.¹ Hors, les enquêtes menées à Cergy par l'EPA corroborent les plaintes récurrentes de Bernard Hirsch en montrant que cette subvention ne profite pas toujours à la création de logements pour les étrangers à Cergy. L'une de ces enquêtes souligne les

« difficultés actuelles rencontrées par les immigrés en particulier depuis la création du 0,2% qui a profondément modifié l'attitude des employeurs qui, dorénavant, s'estiment 'déchargés' du logement de leurs immigrés. »²

Bernard Hirsch dénonçait les entreprises qui se contentaient de percevoir le 1% patronal sans le réemployer dans des opérations immobilières à Cergy-Pontoise. Ici, la création du 0,2% est présentée comme étant l'origine, sans doute parmi d'autres, d'un changement d'attitude des entreprises à l'égard de leurs ouvriers étrangers.

La réunion du 30 novembre 1971, étudiée plus haut, tentait de mieux responsabiliser les entreprises en les impliquant davantage dans le logement de leurs travailleurs. En décembre 1972³ Bernard Hirsch se plaignait au préfet de la région parisienne au sujet du 1% patronal qui ne profitait pas à Cergy. Cette enquête, produite dans le cadre du Programme urbain migrants au cours de l'hiver 1975-1976, montre que la situation n'est pas réglée. En étirant davantage la chronologie, nous verrons plus loin que la crise économique ne fait qu'aggraver le manque d'implication des employeurs à l'égard des étrangers à la fin des années 1970. La répétition de ces directives et de ces plaintes est une bonne illustration de ce que pouvait être l'impuissance de l'EPA sur certains sujets. Loin d'être un organisme tout puissant, hégémonique, contrôlant l'ensemble de la politique de logement de la ville nouvelle, l'Etablissement public doit sans cesse trouver des accommodements, des compromis avec ses partenaires les plus récalcitrants. Compromis politique d'abord, l'EPA devant composer avec le syndicat d'agglomération et les élus, formant ainsi un « système local tricéphale » pour reprendre l'expression de Frédéric Theulé⁴, le compromis a également régi les relations entre l'EPA et les entreprises. Sans remettre en cause la prépondérance de l'EPA sur les questions d'aménagement, cela nous invite

¹ Voir plus haut la section consacrée au logement en dur.

² Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Enquête sur le logement (1975-1976), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

³ Voir la citation *supra*.

⁴ THEULE (Frédéric), « Du communalisme en intercommunalité. Le gouvernement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (1965-2004) », *Métropolitiques*, 29 mai 2013, p.1

à nuancer la liberté de manœuvre des aménageurs qui, comme le rappelle Loïc Vadelorge, n'étaient en rien des «proconsuls».¹

¹ Loïc Vadelorge, «L'Etat face aux communes dans la politique d'aménagement de la région parisienne», in BELLANGER (Emmanuel) (dir.), *Villes de banlieue : personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2008, pp. 139-151

Chapitre II

La prise en compte précoce des familles étrangères

«Le logement direct en HLM des familles étrangères pose beaucoup de problèmes de cohabitation. Des logements de transit gérés par une Association assumant l'action socio-éducative permet d'éviter bien des difficultés aux familles lors de leur entrée en HLM.»¹

A- Les travailleurs de chantiers et leur famille

Nous avons jusqu'ici insisté sur la situation des ouvriers de chantier car ils constituent la cible prioritaire de l'action publique des aménageurs. Dans les sources de l'EPA, durant les premières années de la construction de Cergy, l'étranger est avant tout le travailleur, le «migrant», autrement dit celui qui est destiné à rentrer au pays après un séjour plus ou moins long. La perception de l'immigration de l'EPA est étroitement liée aux représentations que s'en fait l'Etat. En effet, comme le rappelle Choukri Hmed, «l'immigration dite «de travail» a constitué, pendant plus d'un demi-siècle, l'idéaltype du phénomène migratoire en France »². La politique d'immigration française, à l'orée des années 1970, reste étroitement liée à la question de l'emploi : la figure du travailleur étranger célibataire demeure essentielle. A Cergy cette prépondérance du travailleur migrant dans la littérature grise est d'autant plus forte que la ville nouvelle, en plein chantier, est précisément bâtie par une main-d'œuvre étrangère, masculine et perçue comme étant essentiellement célibataire, comme en témoigne la prolifération des foyers-hôtels.

Pour autant, la présence de familles étrangères est attestée dès le lancement des travaux de Cergy et elles sont prises en compte très tôt par l'EPA. Leur présence contribue à faire

¹ Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

² HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Sociohistoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006, p. 15

évoluer la structure de la population étrangère : les actifs représentaient 57,8% des étrangers en 1968, ils n'en représentent plus que 45,8% au recensement de 1975. Cette forte baisse témoigne du passage progressif d'une immigration de célibataires à une immigration familiale.¹ Dès 1971 des dispositions sont prises par la préfecture pour faciliter leur accès aux HLM. Les historiens ont montré de longue date le lien entre la présence des familles en France et la sédentarisation des étrangers.² Cette installation définitive de familles étrangères à Cergy semble donc s'opérer dès le début des années 1970, parallèlement à l'afflux de travailleurs célibataires. Ce qui frappe pourtant, à la lecture des archives de l'EPA, c'est le peu d'insistance sur cette sédentarisation. Par exemple, dans les archives que nous avons pu consulter, la présence d'enfants n'est pas mentionnée à Cergy avant les enquêtes du Programme urbain en faveur des immigrés menées entre 1975 et 1976. Le problème de leur scolarisation n'est pas abordé avant cette date ; rien ne nous renseigne non plus sur le statut de ces enfants, s'ils sont nés à l'étranger ou en France. L'impression que donnent les textes de l'EPA est celle d'une présence familiale discrète, presque abstraite, s'effaçant derrière la figure du travailleur qui continue de faire l'objet de toutes les attentions, comme si la présence des familles était jugée tout aussi provisoire. Les femmes et les enfants ne semblent pas être, pour le moment, des catégories à part entière de l'action de l'EPA.³

1-Des familles présentes dans les logements mobiles

Le logement mobile de type caravanning est particulièrement utilisé par les travailleurs de chantier célibataire. Mais cette forme de logement, précaire, est aussi investie par les familles qui choisissent d'accompagner le travailleur en France. Le logement mobile permet une première forme de regroupement familial, bien avant l'entrée en HLM.

Fait intéressant, les travailleurs semblent exprimer leurs préférences vis-à-vis des différentes formes de logement mobile selon la place que peuvent occuper leurs proches. Début 1970, les travailleurs de chantiers sont ainsi de plus en plus nombreux à utiliser le caravanning

¹ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991, chap. I, 3. Ce phénomène est commun à l'ensemble des villes nouvelles dont le total d'actifs étrangers passe de 64,3% à 45,8% entre 1968 et 1975.

² WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, chap. 3, p. 132

³ De manière générale, la place des familles retient peu l'attention avant l'entrée en vigueur du regroupement familial. Voir COHEN (Muriel), *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris, 2013

comme mode d'hébergement car il leur permet de vivre en famille.¹ Le bungalow, plus étroit que le caravaning, paraît être écarté par les chefs de famille. Pour répondre à leurs attentes, un premier terrain de caravaning est construit à Cergy en 1970. A la fin de l'année un deuxième terrain est même envisagé, preuve du succès de ce type d'hébergement.²

Il a été montré plus haut l'effort de réglementation du logement mobile de la part de l'EPA, qui s'efforce notamment d'en limiter l'empreinte spatiale via des emplacements réservés. Les sources ne précisent pas cependant si l'EPA intervient pour en réglementer l'accès. Aucune condition ne semble être demandée aux familles par l'EPA. Le contrôle des familles dans les logements mobiles ainsi que les éventuels critères d'admission semblent être laissés à l'initiative des entreprises.

A partir de 1975 les sources témoignent d'une fréquentation en baisse des caravanings.³ Il faut rapprocher cette relative désaffection vis-à-vis des caravanings avec l'amélioration des conditions d'hébergement des familles, davantage logées dans des HLM. Plus généralement, la présence des familles dans les logements mobiles de chantier semble avoir été exceptionnelle au vu du peu de documents consacrés au sujet. De plus, une telle situation renvoyait une image de précarité que les aménageurs ne pouvaient plus tolérer, surtout après l'arrivée des premiers habitants à partir de 1972.

Le fait n'en reste pas moins intéressant à relever. Souvent dissociées comme deux phénomènes distincts par les archives de l'EPA, l'immigration de travail, qui désigne surtout les travailleurs des chantiers au début des années 1970, et l'immigration familiale ont pu coïncider à Cergy sur les lieux mêmes des chantiers, dans un même type de logement. En effet, dans leur politique de logement destinée aux étrangers, l'EPA et la préfecture tendent à assimiler les travailleurs de chantier à des célibataires hébergés dans les logements mobiles et les logements en dur de type foyer-hôtel, tandis que l'aide accordée aux familles étrangères doit faciliter leur logement dans les HLM. La réalité nous convie à nuancer cette opposition quelque peu schématique.⁴

¹ Lettre de G. Bardolle à G. Houist (17 avril 1970). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² *Ibid.*

³ Rapport «Grands chantiers d'aménagement du territoire» (10 février 1975), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁴ Voir la mise au point de HMED (Choukri), *op. cit.* Il insiste particulièrement sur la distinction opérée par l'Etat entre les célibataires et les familles dans sa politique de relogement des populations des bidonvilles (chap. 1, pp.80-88).

2-Les familles des étrangers travaillant à Cergy sont prioritaires

Au même titre que les travailleurs célibataires prioritaires dans les foyers de Cergy, l'EPA veut privilégier le logement des familles des étrangers travaillant au sein de la ville nouvelle.

Le même désir d'anticipation observé pour l'accueil des travailleurs de chantier prévaut ici. En 1969, tandis que l'Etablissement public d'aménagement est institué à Cergy-Pontoise, le Cabinet du Préfet du Val d'Oise met en place un service spécialisé dans le logement des travailleurs migrants et de leurs familles. Des dispositions spéciales sont prévues pour les familles qui doivent être relogées suite à une politique de résorption de l'habitat insalubre. Deux possibilités s'offrent à elles. D'une part, la préfecture peut réserver 6,75% d'un ensemble immobilier HLM au profit des familles françaises et étrangères défavorisées ; d'autre part, certains HLM sont réservés par le Fonds d'Action Sociale, exclusivement cette fois-ci, pour les familles étrangères.¹ A la date du 18 mai 1971, à Cergy-Préfecture, 25 logements ont été réservés par le FAS dans l'îlot des Touleuses, et 11 logements au sein de l'îlot de la Croix-Petit.²

Lors de la réunion du 30 novembre 1971, consacrée au manque d'implication des entreprises dans le logement de leurs travailleurs, le sujet du logement des familles est à nouveau abordé. Le compte-rendu nous fournit des chiffres plus précis sur les logements réservés aux familles étrangères : à cette date, outre les 36 logements déjà réservés à Cergy-Préfecture, on apprend que 30 logements l'ont été au titre des 6,75% réservés par le préfet.³ Fin 1971 il y a donc près de 70 logements pouvant accueillir les familles des travailleurs dans le sud de Cergy. Les autorités se sont efforcées de les réserver suffisamment tôt pour leur offrir de bonnes conditions d'hébergement.

En essayant d'agir au plus vite, les autorités cherchent aussi à éviter que d'autres familles étrangères, dont le chef de famille ne travaille pas dans l'espace de la ville nouvelle, n'aient accès à ces logements au détriment des résidents de Cergy. Malgré ses efforts l'EPA est rapidement confronté à ce type de situation à mesure que la construction de la ville progresse. Au cours d'une réunion organisée le 29 mai 1974, Bernard Hirsch

¹ Lettre du préfet au directeur de l'EPA (18 mai 1971), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² *Ibid.*

³ Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

« s'étonne que dans l'opération de la Croix-Petit se trouve relogée une proportion très élevée d'étrangers en provenance d'ARGENTEUIL, BEZONS et leur périphérie, tandis que les familles de migrants déjà installées dans le périmètre de la ville nouvelle attendent un logement.»¹

Comme pour les étrangers célibataires attendant un logement en foyer, l'EPA doit composer avec une pénurie touchant les familles étrangères de la ville nouvelle. Bernard Hirsch, visiblement agacé, illustre son intervention de chiffres précis : sur 145 logements attribués à la Croix-Petit, seulement 70 ont profité à des familles de Cergy.² 55 de ces logements ont été attribués par la préfecture, les 15 restants au titre du 1% patronal.

Sur ce sujet, le directeur de l'EPA n'en était pas à sa première plainte. Quelques jours plus tôt, Bernard Hirsch signalait déjà le problème au préfet du Val d'Oise :

«l'opération de la Croix-Petit (462 PLR) du quartier Nord-Préfecture est actuellement occupée à plus de 35% par des familles étrangères provenant en majorité de ces communes [Argenteuil et Bezons] où elles continuent à exercer leur emploi avec tous les problèmes de transport que cela pose.»³

Remontons plus loin dans le temps :

«le programme PLR de la Croix-Petit comporte une proportion trop élevée de familles étrangères, d'autant plus que la plupart travaillent très loin de leur domicile. [...] il est malsain qu'une grande partie de la population active des PLR de la Croix-Petit soit obligée de partir tous les matins à 5 heures pour aller travailler à Argenteuil ou à Nanterre.»⁴

Ces deux extraits proviennent de deux lettres adressées au préfet du Val d'Oise, écrites respectivement en mai 1974 et en décembre 1973. La répétition du propos témoigne d'une situation de pénurie qui traîne en longueur d'une année à l'autre, et par conséquent d'un écart entre les ambitions affichées par l'EPA, qui définit les résidents étrangers comme devant être prioritaires, et la situation de fait qui l'oblige à s'accommoder de populations non prévues dans

¹ Compte rendu de la réunion du 29 mai 1974 sur les conditions d'attribution des logements dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (10 juillet 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² *Ibid.*

³ Lettre de B Hirsch au préfet du Val d'Oise (8 mai 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁴ Lettre de B Hirsch au préfet du Val d'Oise (21 décembre 1973). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

son dispositif immobilier. De plus, la comparaison de ces deux extraits, écrits à six mois d'écart et quasiment identiques, si on les rapproche de l'ordre du jour de la réunion du 29 mai 1974, semble montrer un Etablissement public peu entendu dans ses doléances par la préfecture du Val d'Oise.

B- Les familles originaires de l'habitat insalubre

L'Etat ne commence à véritablement prendre en considération la problématique du logement des familles étrangères que lorsque se multiplient les bidonvilles sur le territoire national à la fin des années 1950, dont les exemples les plus connus sont ceux de la région parisienne.¹ La SONACOTRAL, devenue par la suite SONACOTRA², est la première à être mobilisée sur la politique de résorption des bidonvilles qu'elle couple avec une politique de relogement des familles, dont les plus nombreuses sont originaires d'Algérie.³ La recension systématique des bidonvilles en métropole conduit à distinguer deux populations, cibles de l'action de la SONACOTRAL : les étrangers célibataires, destinés à être relogés dans les foyers-hôtels, et les familles qui sont relogées, après un séjour dans les cités de transit, dans les HLM.⁴

Nous avons vu plus haut à quel point la construction de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise s'intégrait dans le cadre national de la lutte contre les bidonvilles. Comme à l'échelle nationale, la prise en compte des familles étrangères à Cergy est due principalement à la résorption de l'habitat insalubre, et notamment des bidonvilles de la région parisienne. Cette réalité pèse sur la propre politique de logement de l'EPA de Cergy-Pontoise et l'oblige, ici aussi, à des accommodements.

¹ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale», *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006, pp. 6-7

² Pour rappel, la SOCIÉTÉ NATIONALE de CONSTRUCTION de logements pour les TRAVAILLEURS ALGÉRIENS, créée en 1956, se consacrait exclusivement au logement des migrants algériens. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962 elle élargit son action à l'ensemble des étrangers, sans distinction de nationalité, et est rebaptisée SOCIÉTÉ NATIONALE de CONSTRUCTION de logements pour les TRAVAILLEURS.

³ BERNARDOT (Marc), *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008, p. 69

⁴ HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006, p. 88

1-Les principaux ilots d'accueil

Plusieurs ilots de la ville nouvelle connaissent un apport étranger important, consécutif à la politique de résorption de l'habitat insalubre. On peut distinguer plusieurs secteurs.

A Cergy-Sud, secteur qui accueille les premiers habitants, les principaux ilots peuplés par des familles étrangères sont ceux des Touleuses et des Maradas. Le 23 mai 1972, la société HLM Travail et Propriété livre les 326 logements des Touleuses. Le 1er septembre 1973, c'est au tour de l'îlot des Maradas, qui compte 166 logements. Les statistiques du Service social des résidents permettent de comprendre la politique de peuplement de ces ilots.

Au 11 juin 1974, dans l'îlot des Touleuses, 30 des 326 logements sont occupés par des étrangers. 6 des 143 logements réservés par la préfecture pour les mal-logés sont occupés par des familles étrangères (soit une proportion de 4%), de même que 4 logements sur 91 financés par le 1% patronal (4%). Les chiffres les plus importants concernent les réservations du FAS : 19 des 23 logements sont habités par des familles étrangères, ce qui équivaut à une proportion de 83%. Cela n'a rien d'étonnant vu le rôle important que joue le Fonds d'action sociale dans le relogement des familles étrangères. Les chiffres des Maradas sont beaucoup plus modestes : à la même date, seulement 6 logements sur 85 sont habités par des étrangers. Un logement est réservé par le préfet, les cinq autres le sont au titre du 1% patronal.¹ Contrairement à l'îlot des Touleuses, essentiellement collectif, il faut noter que cet îlot associe un habitat collectif, en son centre, ainsi que des logements individuels en périphérie.² De fait la population étrangère y est plus facilement dispersée.

Dans le secteur de Cergy-Nord, situé au nord du centre-ville et de la préfecture, deux opérations font explicitement mention d'un accueil de familles issues de l'habitat dégradé. La Croix-Petit, opération la plus fortement peuplée d'étrangers et qui fera l'objet d'un développement à part, et les Chênes. L'îlot des Chênes est accolé à la Croix-Petit. Il a été conçu pour offrir une répartition égalitaire entre copropriétaires et locataires. D'une capacité de 480 logements collectifs au 20 juillet 1972³, il accueille en 1974 des familles étrangères relogées, sans que le nombre de réservations ne soit précisé.⁴ Le bâti et l'équilibre social s'y dégradent en même temps, semble-t-il, que dans l'îlot de la Croix-Petit.⁵ Le devenir de ce secteur est

¹ Enquête du Service social des résidents (11 juin 1974), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² HIRSCH (Bernard), *Oublier Cergy..., L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1990

³ Bilan des ilots de la ville nouvelle. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1287w.

⁴ Lettre de Bernard Hirsch au préfet du Val d'Oise (8 mai 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

⁵ ROBIN (Nelly), *op. cit.* chap. 2

étroitement lié à l'opération de la Croix-Petit qui, en accueillant en très forte quantité - presque en un seul coup - toute une population issue de divers bidonvilles, prend très vite l'image de principal quartier étranger de la ville nouvelle. Cet îlot, original dans la commune de Cergy, polarise les attentions des aménageurs dès sa conception.

2-Le rôle de la SONACOTRA

La SONACOTRA joue un rôle de premier plan à Cergy. Parallèlement à la construction des foyers pour travailleurs isolés, elle pilote le relogement des familles étrangères par le biais d'une de ses filiales, LOGIREP, conçue pour agir en région parisienne.¹ Marc Bernardot a montré l'importance de l'engagement de la SONACOTRA dans l'aménagement du territoire national. La personnalité de son premier président, Eugène Claudius-Petit (1969-1977), qui fut ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme entre 1948 et 1953 y est pour beaucoup. Le facteur décisif a été la résorption des bidonvilles à partir de la fin des années 1950, qui lui a permis d'acquérir des terrains et de trouver une «mission pilote à valeur exemplaire».² En effet, deux problèmes se posaient à elles : n'étant pas un véritable organisme public, la SONACOTRAL ne pouvait pas exproprier les populations, et les municipalités étaient réticentes à lui céder des terrains pour construire des foyers de migrants. Ainsi, la résorption des bidonvilles lui permet de construire ses foyers directement sur place, sans solliciter d'autres terrains³. En même temps qu'elle détruit les bidonvilles, la SONACOTRA répond aux souhaits des municipalités qui ne veulent pas reloger l'ensemble de leurs occupants sur place : une partie de la population est relogée ailleurs en région parisienne. C'est ce qui explique la place importante de la SONACOTRA à Cergy-Pontoise, les villes nouvelles lui offrant d'intéressants débouchés fonciers et lui permettant d'apporter son expertise dans le logement des étrangers.

Reprenons un document déjà utilisé plus haut. Le 10 septembre 1970 est organisée une réunion entre les membres de l'EPA et de la SONACOTRA. La filiale LOGIREP se propose de bâtir à Cergy-Nord un ensemble de 500 logements HLM qui comprendrait 8 à 10% de logements de transit. Ces logements de transit permettraient d'héberger pendant deux ans maximum les familles étrangères issues des bidonvilles ; la société en profiterait pour assurer «l'encadrement socio-éducatif» des populations afin de veiller à la bonne cohabitation avec les

¹ BERNARDOT (Marc), *op. cit.* p. 96

² *Ibid.* p. 66

³ *Ibid.* pp.70-71

Français.¹ L'incertitude demeure sur la réalisation de cette opération et sur son emplacement exact. Il est possible qu'une partie de ces populations ait été logée à la Croix-Petit : cet îlot est le seul, dans nos sources, à accueillir explicitement des populations venues des bidonvilles de la région parisienne.

3-Un relogement sous conditions

La préfecture et le Fonds d'Action Sociale interviennent pour aider au relogement si les familles étrangères répondent aux critères des «mal-logés». Le droit au 6,75% préfectoral ainsi que les contingents du FAS profitent aux familles étrangères si elles sont originaires des bidonvilles, des cités de transit ou de l'habitat insalubre, celui-ci désignant notamment le logement dégradé du vieux Pontoise.

L'EPA pose également des conditions avant le relogement en HLM. L'emploi du chef de famille, outre qu'il doit être localisé dans le périmètre de Cergy-Pontoise, doit être régulier et stable. Les aménageurs veulent

«Permettre aux familles étrangères d'avoir accès à un logement normal dès leur arrivée en France si le chef de famille [a] un travail régulier depuis plus d'un an.»²

L'EPA accepte le regroupement familial s'il répond aux critères qu'il s'efforce de faire respecter. Les travailleurs étrangers qui souhaitent faire venir leur famille doivent déposer une demande de logement auprès de la préfecture. Contrairement aux familles étrangères, qui peuvent espérer avoir un logement au sein de la ville nouvelle dès leur arrivée en France, les travailleurs doivent prouver une résidence d'au moins cinq ans sur le territoire national et exercer un emploi régulier.³

Il n'existe pas de cité de transit à Cergy. La seule cité de transit attestée dans la ville nouvelle semble être celle de la commune de Méry-sur-Oise, financée entre 1971 et 1972 pour résorber l'habitat insalubre. La question a en tout cas retenu l'attention des autorités qui y voient

¹ Réunion avec la Sonacotra (20 septembre 1970). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

² Lettre de Bernard Hirsch au préfet de la région parisienne (décembre 1972). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

un bon moyen d'assurer une période de transition pour les familles étrangères. Le sujet revient au premier plan lorsque les premières familles françaises s'installent à Cergy.

C- Le logement HLM : des familles étrangères à «éduquer».

1- L'action socio-éducative

L'impératif d'une transition avant le logement en HLM revient régulièrement dans les discours politiques du début des années 1970. Dans une allocution à Montereau, prononcée le 11 mai 1970, le secrétaire d'Etat au Logement Robert-André Vivien prévient que

« [...] d'autres solutions devront être trouvées notamment pour une partie des habitants des bidonvilles et des cités insalubres qui ne peuvent immédiatement être relogés dans une HLM. Pour ceux-là il faut tout d'abord les entourer d'une assistance socio-éducative et leur donner une transition. »¹

Pour bien comprendre l'importance de cette action socio-éducative, il faut rappeler ici l'image que les autorités se faisaient du migrant, celle d'un travailleur déraciné, en pertes de repères, qu'il convient d'accueillir et d'orienter dans sa nouvelle société d'accueil.

«[...] la population des travailleurs migrants présente certaines caractéristiques qui la différencient de la masse des familles adultes qui constituent la base même de notre société et en considération desquelles sont établies des règles qui en assurent le fonctionnement. Isolés, les migrants échappent au bénéfice de cette réglementation notamment en ce qui concerne l'aide au logement. En outre, dépayés dans un cadre urbain qui n'est pas le leur ou dans un pays dont ils parlent plus ou moins bien la langue, ne sachant parfois où trouver emploi et logement, ils ont tout spécialement besoin de structures d'accueil à leur arrivée, d'un encadrement social devant faciliter leur adaptation au monde nouveau qui les entoure ensuite. »²

¹ Allocution de Robert-André Vivien à Montereau, 11 mai 1970. Archives nationales de Pierrefitte, cote 19780331 / 1.

² Raison d'être et définition des foyers d'accueil pour travailleurs migrants adultes, note émanant de la Direction de la construction du ministère de l'Équipement et du Logement (document non daté). Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141 / 18.

Au départ, l'adaptation des isolés n'est pas synonyme d'intégration. Dans bien des cas les structures d'accueil ont même pour ambition d'aider le migrant à retourner dans son pays d'origine.

Le motif du déracinement est repris pour les familles, également décrites comme des populations en manque de repères. Mais ici, l'éducation socio-éducative prend davantage acte de leur installation durable : les autorités reconnaissent le caractère définitif de cette installation à la fin des années 1970, la cause étant la suspension de l'immigration de travail par l'Etat à l'été 1974.

L'horizon d'attente des aménageurs de Cergy, nous l'avons dit, est l'arrivée des premiers habitants. Prévues au cours de l'année 1970, repoussées au milieu de l'année 1972, cette arrivée doit consacrer la véritable naissance de la ville. Tandis que les grues s'activent pour livrer à temps les premiers logements des Touleuses, les aménageurs réfléchissent au meilleur moyen d'assurer la cohabitation entre la population étrangère et la population française. L'action socio-éducative prend ici une acuité particulière. L'Etat y prend sa part par le biais du ministère du Travail qui crée le 30 mai 1973 le réseau national pour l'accueil, l'information et l'orientation des travailleurs étrangers et des membres de leurs familles. Ce réseau national, qui coordonne l'accueil des étrangers, institue des bureaux départementaux. Celui du Val d'Oise est basé à Pontoise et prend le nom d'Union pour l'accueil des travailleurs migrants dans le Val d'Oise.¹ Ce bureau complète ainsi le dispositif lancé en 1972 avec le centre d'accueil des étrangers, également basé à Pontoise : cette ville tend à s'imposer comme l'un des centres névralgiques de la politique d'immigration de l'EPA. Ces initiatives marquent une nouvelle étape dans la prise en charge des étrangers. L'intervention du département témoigne d'une action menée à grande échelle dont Cergy-Pontoise s'impose en relai. La prise en charge des étrangers connaît un début de rationalisation et gagne progressivement en cohérence.

Concrètement, l'action socio-éducative met l'accent sur l'apprentissage de la langue française. Des cours de français sont délivrés par le centre d'accueil de Pontoise. Publique, cette action est également privée puisque les entreprises aident aussi à la formation des étrangers : l'Association pour l'accueil et la formation des Travailleurs migrants (AFTAM) supplée les pouvoirs publics en donnant elle aussi des cours de langue. Son public cible étant avant tout les travailleurs de chantier, il n'est pas impossible que leurs familles aient pu en bénéficier. Par ailleurs, l'AFTAM dispense également des services sociaux.²

¹ Note du ministère du Travail, 30 mai 1973. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Note migrants. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

Plus cohérente et prenant davantage en compte les familles, cette action socio-éducative marque une étape qui est amplifiée dans la seconde moitié des années 1970 par le Programme d'accueil des étrangers. Cette action éducatrice veut promouvoir une bonne insertion des populations dans la société d'accueil, l'aidant à en maîtriser les codes aussi bien linguistiques qu'administratifs. L'enjeu est d'assurer une bonne cohabitation entre Français et étrangers au sein des HLM, la vie sociale de ces derniers étant marquée dès le début des années 1970 par des tensions.

2- Les problèmes de cohabitation

Des problèmes de ce type sont attestés relativement tôt tout en étant peu explicités. Il faut souvent lire entre les lignes des archives de l'EPA pour déceler les premières fissures qui commencent à lézarder le socle de la ville nouvelle.

Il y a d'abord ce sujet, abordé à la préfecture en novembre 1971, que nous avons choisi de placer en exergue de ce chapitre. Il est précisé que le «logement direct en HLM des familles étrangères pose beaucoup de problèmes de cohabitation. »¹ Les premiers habitants de Cergy n'arrivant qu'en 1972, deux interprétations sont possibles face à ce propos. La préfecture peut ici exprimer son souhait d'anticiper d'éventuels problèmes de cohabitation. En précisant que le relogement immédiat en HLM pose problème, elle peut se référer à une généralité, à une situation connue de tous, notamment dans certains grands ensembles, et qu'il s'agit de prévenir à Cergy. Ou alors, ce propos peut faire allusion à une réalité observée dans la ville nouvelle elle-même. En 1971, les «problèmes de cohabitation» peuvent alors exister dans les communes anciennes de la nouvelle agglomération, qu'il s'agisse de Pontoise où une résorption de l'habitat ancien est engagé, ou encore à Saint-Ouen-l'Aumône, qui connaît un fort taux d'immigration bien avant la création de Cergy-Pontoise.

Plus explicites sont les problèmes mentionnés à Cergy-Nord, dans l'îlot de la Croix-Petit sur lequel nous reviendrons longuement tout au long de cette étude. Le peuplement de cet îlot est à peu près complet à partir de 1975. Or, dès le début de l'année 1974, soit quelques mois après la livraison des logements², certains habitants constatent une dégradation des relations sociales au sein de ce quartier.

¹ Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

² Les 462 logements de la Croix-Petit sont livrés le 1er septembre 1973.

«Il semble que la cohabitation entre les habitants des immeubles de la Croix-Petit et les étudiants de l'Essec (*sic*) logeant dans ces mêmes immeubles soit difficiles. Que faire pour y remédier ? »¹

L'auteur de ces lignes ne précise pas la nature de ces problèmes. Il faut être prudent et se garder de tout anachronisme : la population étrangère, ciblée dès la fin des années 1970 comme étant à l'origine des tensions au sein de l'îlot, n'est pas clairement mise en cause ici. Il n'en reste pas moins que l'utilisation du terme «cohabitation» peut interpeller, d'autant plus que cette allusion fait écho aux plaintes de l'EPA vis-à-vis d'un îlot où la proportion d'étrangers est la plus forte de la ville nouvelle : plus de 35% de la population de l'îlot en mai 1974 si l'on en croit Bernard Hirsch², au moins 22% selon les statistiques du mois suivant.³

Toujours est-il que la remarque de cet habitant témoigne d'une dégradation précoce de la vie sociale de cet îlot, le seul à notre connaissance à connaître ce type de problème à cette date. Ce sont ces problèmes de cohabitation qui motivent la volonté de l'EPA d'élaborer un équilibre social et ethnique dans les attributions.

¹ *A Propos*, n°5 (janvier-février 1974). Rubrique «Informations en vrac». Archives municipales de Cergy.

² Lettre de Bernard Hirsch au préfet du Val d'Oise (8 mai 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179. Il semble se référer ici aux statistiques partielles, produites par le service social des résidents en décembre 1973, et basées sur un échantillon de 100 candidatures. Selon ce document en effet, la proportion de familles étrangères est évaluée à 35% (cote 1660w 179).

³ Service social des résidents : statistiques au 11 juin 1974. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179. Ces chiffres semblent porter sur la totalité de la population de l'îlot.

Chapitre III

L'équilibre social et ethnique : entre discours et pratiques

«Très prochainement de nouveaux contingents réservés au titre de la résorption d'insalubre dans des programmes Ville Nouvelle devront être attribués (Les Chênes - les Larris - Méry-sur-Oise...), et je souhaiterais vivement que soient revues les modalités actuelles de réservation de ces logements [...]».¹

A- L'arrivée des «pionniers» (mai-juin 1972)

1-Le mythe des «pionniers»

«Nous aurions bien voulu attendre la fin des chantiers pour livrer aux premiers habitants des quartiers entièrement aménagés [...] Nous n'en sommes pas très loin cependant et nous pensons que la belle saison alliée à la bonne humeur des premiers pionniers permettront de passer facilement les quelques mois qui nous restent avant que l'environnement immédiat permette d'oublier que les chantiers continuent. »²

Les quelques semaines précédant l'arrivée des premiers habitants de la ville nouvelle sont marquées par une importante montée de fièvre au sein de l'Etablissement public d'aménagement. Nous avons vu au premier chapitre l'objectif que s'étaient fixés les aménageurs, à savoir la livraison d'un espace urbain fonctionnel, le plus confortable possible pour les nouveaux Cergy-Pontins. Cergy-Préfecture a été érigé en réplique miniature de la ville nouvelle, chargée de faire patienter les nouveaux arrivants en attendant que l'ensemble des services leur soient accessibles, et devant masquer au mieux le brouhaha ambiant des chantiers.

¹ Lettre de Bernard Hirsch au préfet du Val d'Oise (8 mai 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² «Nouvelles de la Ville Nouvelle», n°2, juin 1972. Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439.

Le journal de bord de Bernard Hirsch est une source précieuse pour qui veut se plonger dans l'atmosphère de l'époque¹. Dans l'atmosphère et non dans l'histoire puisque, comme le rappelle Loïc Vadelorge, ce journal, essentiellement autobiographique et publié après sa mort, est un récit largement reconstruit *a posteriori*, inutilisable en tant que tel par l'historien qui ne peut en vérifier la fiabilité.² Les jugements de valeur voisinent avec les règlements de compte.³ Tout au plus peut-on se servir de ce journal comme d'un moyen pour apprécier le vécu d'un homme, qui s'est retrouvé en première ligne dans la construction de Cergy-Pontoise. Les difficultés de la fin des années 1960, et en premier lieu la crise de mai 68 qui ralentit l'action de la Mission d'aménagement et sur laquelle Bernard Hirsch insiste longuement, ne semblent pas remettre en question la dimension utopique de l'«aventure» qui se joue alors dans le Val d'Oise. Les historiens sont longuement revenus sur l'importance de l'utopie dans les villes nouvelles, qualifiées avec ironie de «ville du démiurge»⁴ pour désigner les grandes ambitions des aménageurs qu'une analyse rétrospective peut facilement critiquer.

Dans son journal, Bernard Hirsch revient sur son excitation au moment d'accueillir les habitants :

«Les premiers habitants de Cergy-Pontoise sont arrivés en juin 1972⁵. Les quelques semaines précédentes ont été pour l'Etablissement public une période de fièvre intense. Nous attachions beaucoup d'importance à la première impression et nous ne voulions pas que l'installation se fasse dans le désert et dans la boue comme c'est trop souvent le cas dans les grands ensembles.»⁶

Comme on le voit, le souci de se démarquer des grands ensembles tourne à l'obsession. Le thème est constamment mis en avant par les aménageurs des villes nouvelles pour souligner le caractère novateur de leur démarche. Bernard Hirsch reconnaît néanmoins l'existence de gros retards de chantier, à tel point que l'EPA, à l'en croire, a dû prendre en main lui-même certains travaux de finition.

¹ HIRSCH (Bernard), *Oublier Cergy..., L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts et Chaussées, 1990, p. 214

² VADELORGE (Loïc), «Des villes sans histoire», *Ethnologie française*, 2003/1 - Vol. 33 p. 24

³ A la lecture du journal on voit le ressentiment de Bernard Hirsch à l'égard de certaines figures de l'époque comme Albin Chalandon, accusé de trop vouloir libéraliser la construction et de supprimer les espaces verts. Un tel ressentiment a pu peser sur la perception de l'îlot de la Croix-Petit, «imposé» selon Hirsch par Albin Chalandon.

⁴ RONCAYOLO (Marcel), *Histoire de la France urbaine. Tome 5, la ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 1985, éd. 2001, chap. 4, pp. 366-387

⁵ Selon les sources, la date d'arrivée oscille entre le mois de mai et le mois de juin 1972.

⁶ HIRSCH (Bernard), *ibid.* p. 222

Le mythe des pionniers a connu une grande fortune. Il prend une résonance particulière à Cergy-Pontoise qui est présentée comme étant, toutes proportions gardées, le résultat d'une «conquête de l'Ouest» parisien. Caroline de Saint-Pierre a longuement étudié la figure du pionnier et son importance dans la «construction sociale d'une trame narrative».¹ La construction d'un récit fondateur est importante pour une ville nouvelle, relativement handicapée par son manque d'épaisseur historique. La période pionnière a longtemps été présentée comme une rupture, témoignant d'un avant et d'un après. Les premiers habitants se sont passionnés pour une «aventure urbaine» dans laquelle ils se sont sentis «partie prenante».²

A Cergy, certains habitants se sont très vite emparés du qualificatif «pionnier». Il est intéressant de voir que les dessinateurs du journal *A Propos*, sur lequel nous reviendrons plus bas, mettent en scène la population de la ville nouvelle dans une bande dessinée dépeignant Cergy comme un «Far West» à conquérir.

Il est important de remettre en perspective ce mythe. Rappelons d'abord une évidence : les «pionniers», s'ils sont les premiers habitants de la ville nouvelle, ne sont pas les premiers habitants de Cergy. En se basant sur les recensements antérieurs aux créations des villes nouvelles, particulièrement celui de 1968, Loïc Vadelorge montre que la première vague des pionniers, située vers 1975, ne correspond pas à une génération unique, les arrivées s'étalant jusqu'à la fin des années 1970.³ Ces habitants viennent se mêler à une population anciennement implantée, ce qui invalide l'idée d'un espace vierge de peuplement à Cergy. Nous avons vu par ailleurs que les étrangers étaient présents de longue date sur le site de la future ville nouvelle.

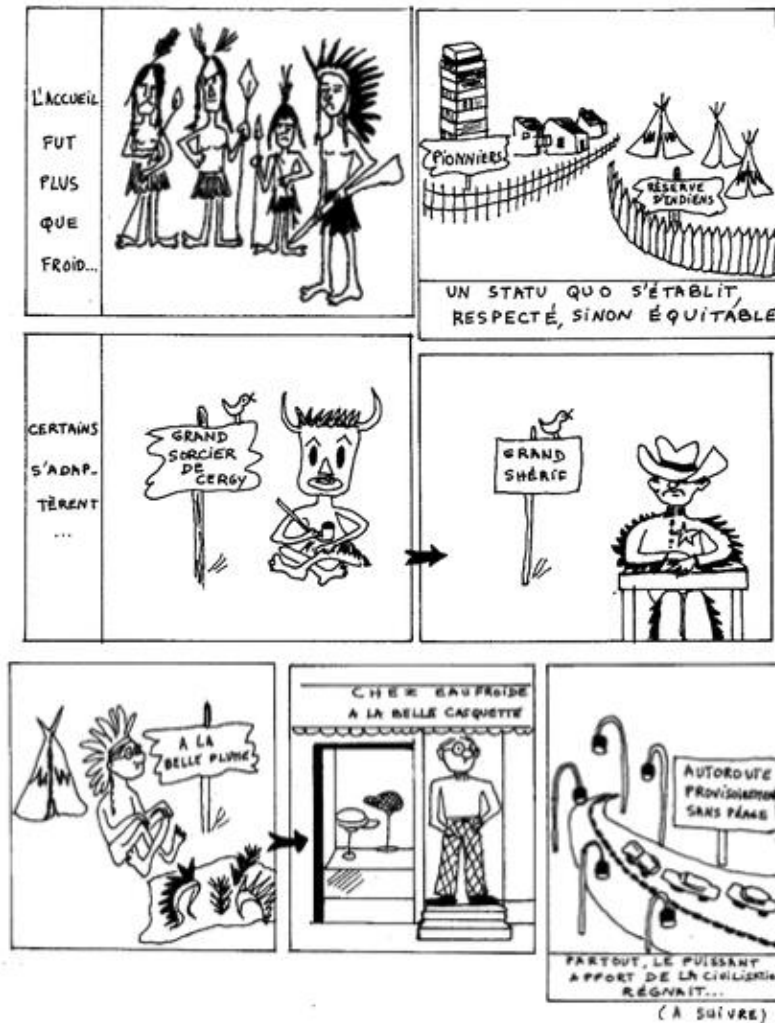
¹ De SAINT-PIERRE (Caroline), «Créer de la localité en ville nouvelle : l'exemple de Cergy», *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 81-90

² De SAINT-PIERRE (Caroline), *ibid.* p.83

³ VADELORGE (Loïc), *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2014, chap. 9, pp. 337-338

WEST CITY STORY

RÉSUMÉ: LAS D'UNE VILLE SURCHARGÉE, DES PIONNIERS DÉCIDÈRENT DE PARTIR VERS L'OUEST, OÙ VIVAIT UNE PAISIBLE TRIBU...



«West City Story»¹

Du reste, les intéressés eux-mêmes ne sont pas dupes. A mesure que les difficultés économiques et que les tensions politiques se font plus vives, certains n'hésitent pas à manifester leur «ras-le-bol» face à une catégorie qu'ils jugent simplificatrice. En réaction aux déclarations de Michel Poniatowski, élu du Val d'Oise et ministre de l'Intérieur, assimilant les pionniers à des «hommes nouveaux», un habitant exprime son humeur :

¹ A *Propos*, n°22, janvier-février 1976, p. 4. Archives municipales de Cergy. La première planche de cette bande dessinée apparaît dans le numéro précédent, daté de novembre-décembre 1975.

«On avait cru comprendre que le chômage, les difficultés de la vie quotidienne pour nombre de travailleurs, l'insuffisance des transports et autres "menus défauts" sévissaient à Cergy comme ailleurs. Il n'y a pas d'îlots heureux dans la mer Austérité ! On croyait avoir tordu le coup (*sic*) à cette stupide légende des "pionniers". Le western c'est au cinéma ! »¹

Par sa volonté de faire consensus, le mythe du pionnier semble, en fin de compte, avoir trop lissé les difficultés politiques et sociales qui causent des remous, précoces, au sein de la ville nouvelle. En témoigne cette pique, glissée dans la rubrique humoristique « Petites annonces » de l'un des numéros :

« ECHANGERAIS loi Boscher usagée contre Démocratie état neuf. S'adresser aux délégués des habitants. »²

2-Acclimater les pionniers aux chantiers, sensibiliser les Français au «problème des étrangers »

Si nous avons choisi d'insister longuement sur la figure du pionnier, c'est pour planter en quelque sorte le nouveau décor de la ville de Cergy. Les nouveaux habitants s'imposent comme de nouveaux interlocuteurs que l'EPA cherche à satisfaire, et avec lesquels il doit composer. Une partie de ces habitants contribue aussi à donner un nouvel éclairage, très politisé, sur la question de l'immigration³. L'heure est à la «fabrication plurielle de la ville»,⁴ pour reprendre l'expression de Caroline de Saint-Pierre. Le consensus célébré par l'EPA commence à être contesté.

Les résidents n'hésitent pas à se plaindre des nuisances des chantiers auprès de l'EPA. Ils pointent les insuffisances et défaillances techniques des logements et des services mis à leur disposition, qu'il s'agisse du manque de chauffage, de l'absence de boîte à lettres ou de la nécessité de balayer les rues pour enlever les poussières des chantiers. Les habitants se

¹ *A Propos*, n°5, 15-31 janvier 1977, rubrique «Ras-le-bol les pionniers ! » p. 16. Archives municipales de Cergy.

² *A Propos*, n°14, janvier-février 1975. Archives municipales de Cergy.

³ Voir plus loin le cas d'*A Propos*.

⁴ De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Paris, Créaphis, 2002

regroupent, forment des associations pour se faire entendre de l'EPA.¹ Ces détails peuvent sembler anodins ; ils n'en témoignent pas moins d'une capacité de mobilisation de certains habitants de Cergy, mobilisation qui a contribué à instaurer un vigoureux tissu associatif dans la commune de Cergy.²

Parallèlement à l'acclimatation aux chantiers, l'EPA s'efforce d'attirer l'attention des nouveaux habitants sur la situation des travailleurs de chantier. Bernard Hirsch rédige une lettre d'accueil qu'il fait distribuer à chaque nouvel arrivant. Un passage de cette lettre traite des étrangers :

« Respectez et faites respecter les travailleurs de chantier qui travaillent et vivent dans des conditions pénibles et rencontrent de grandes difficultés à s'adapter car le plus souvent ils viennent de pays étrangers. N'oubliez pas que ce sont eux qui ont réalisé de leurs mains les bâtiments qui sont mis à votre disposition. »³

Ce faisant, Bernard Hirsch cherche à rendre en quelque sorte justice aux travailleurs. Nous retrouvons la même idée dans la brochure « Nouvelles de la ville nouvelle », citée en introduction. Publiée au même moment, en juin 1972, l'EPA y souligne leur dur labeur et les présente comme les véritables premiers habitants de Cergy-Pontoise :

« Ce sont eux qui sont en réalité les premiers habitants et nous avons souffert de les voir passer plusieurs hivers dans des « bungalows » au milieu de la boue et des engins. »⁴

Les années passent mais l'EPA poursuit cette campagne de sensibilisation. En 1976 est publiée une brochure de la FIANE⁵ qui vise à initier une campagne de « Prévention contre les nuisances de chantier dans la ville en construction ». L'un de ses objectifs est d'amener la population à considérer « les travailleurs de chantier [comme une] partie intégrante de la population nouvelle. »⁶

¹ Note du 7 décembre 1973 de Bernard Hirsch et compte rendu d'une réunion des habitants de la Croix-Petit (11 décembre 1975). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 69.

² Nous étudierons plus loin le tissu associatif de Cergy-Nord.

³ HIRSCH (Bernard), *op. cit.*, p. 226

⁴ « Nouvelles de la Ville Nouvelle » n°2, juin 1972, Archives nationales de Pierrefitte, cote 19840342 / 439

⁵ Le Fonds d'Intervention et d'Action pour la Nature et l'Environnement est créé début 1975.

⁶ Prévention contre les nuisances de chantier dans la ville en construction. Plaquette FIANE (juillet 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

Une partie des habitants décide d'aller plus loin et choisit de se mobiliser plus activement en faveur des populations immigrées. Ces habitants, pleinement engagés dans l'activité associative, veulent contribuer à faire connaître les étrangers et à diffuser leur culture. Le journal *A Propos* cherche à en être la caisse de résonance.

3- Une politisation précoce : l'expérience d' A Propos (1973-1978)

Que l'on nous permette de nous arrêter un moment sur cette expérience, sans doute l'une des plus originales des débuts de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ce journal, qui se présente comme le «bulletin d'information des habitants» est lancé en janvier 1973 par un groupe d'habitants des ilots des Plants et des Touleuses.¹ Il revendique sa liberté de parole et son indépendance financière, et est une source très riche pour comprendre ce que pouvait signifier la participation à la vie sociale d'une ville nouvelle.

Néanmoins, l'emploi d'une telle source nécessite certaines précautions. Le premier risque pour l'étude de ce journal est, comme le souligne Loïc Vadelorge, de confondre les «minorités agissantes que constituent les habitants éclairés» et les difficultés d'intégration de la majorité de la population.² L'initiative d'*A Propos* est celle d'une minorité qui ne reflète pas forcément l'avis de la majorité silencieuse.

Le deuxième risque est de s'approprier sans recul le ton de ce journal. Or son ton est à la fois polémique et partisan. *A Propos* se montre critique face à l'action de l'EPA et des élus locaux. Son étude est intéressante pour déconstruire et nuancer les discours des aménageurs qui sont, pour beaucoup, des hommes politiques qui ont à cœur de valoriser leur action. Toutefois, ce journal lui-même revendique très clairement une ligne politique de gauche. Cette sympathie pour la gauche, plutôt non communiste comme en témoigne le soutien du journal apporté à la candidature de François Mitterrand en 1974, est explicitement reconnue dans les derniers numéros :

«"A Propos" se situe à gauche : ce n'est pas une exclusive, c'est demeurer logique avec le choix d'un type de société où les intérêts privés, ceux de l'argent ne dicteraient plus leur loi, et

¹ Bulletin d'information des habitants de Cergy-Pontoise, n°1, janvier 1973. Archives municipales de Cergy. Le titre *A Propos* est adopté à partir du troisième numéro de juin 1973.

² VADELORGE (Loïc), *op. cit.*, p. 360

notamment sur l'information. Nombre d'entre nous, d'ailleurs, militent dans des organisations politiques ou syndicales de gauche. »¹

Les critiques contre l'ordre établi et contre la société capitaliste affluent. Nous pourrions multiplier les exemples, à l'image de cette pique lancée à l'égard de la préfecture, implantée au cœur de la ville pour «affirmer la permanence du contrôle de l'Etat, de sa surveillance»², ou encore cette critique vis-à-vis de l'ESSEC, «pépinière privée de futurs patrons »³. Certains rédacteurs n'hésitent pas à comparer la ville nouvelle elle-même à une ville «faite pour les riches»⁴ et destinée à la consommation de masse, dans des termes qui ne sont pas sans rappeler le ton des sociologues marxistes, très influents dans les années 1970.⁵

Cette sensibilité de gauche n'est pas surprenante. Les chercheurs ont montré l'importance du contexte post-mai 1968 sur la figure de ces «pionniers». Enthousiastes et motivés, ces habitants ont le sentiment d'arriver dans un endroit où tout est à créer, ce qui élargit le champ des possibles.⁶ Ces aspirations, communes aux villes nouvelles, attirent l'intérêt du Parti socialiste qui cherche à capter le mouvement, surtout après la présidentielle de 1974. Début octobre 1976 le secrétariat d'études du parti organise un colloque sur les villes nouvelles à Evry ; des commissions de travail émergent, notamment sur la vie associative.⁷ Le parti pris du journal est d'ailleurs très tôt perçu par l'EPA, et plutôt mal vu par certains élus. Dans son journal, Bernard Hirsch relate sa rencontre avec les concepteurs d'*A Propos* et le soutien qu'il a lui-même apporté à leur entreprise :

« [...] les difficultés de la ville nouvelle [sont] discutées sans ménagement, sur un ton souvent polémique. Les dessins, toujours très drôles et percutants, [sont] l'œuvre d'architectes de la ville nouvelle ».⁸

¹ *A Propos*, n°13, octobre 1977, rubrique «A nos lecteurs». Archives municipales de Cergy.

² *A Propos*, n°22, octobre 1976.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Voir notamment Thierry et Elisabeth Paquot, «Les villes nouvelles : une utopie de droite», *Espaces et sociétés*, n°22, décembre 1977

⁶ De SAINT-PIERRE (Caroline), «Créer de la localité en ville nouvelle : l'exemple de Cergy», *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 83

⁷ VADELORGE (Loïc), *op. cit.*, p. 372-373

⁸ HIRSCH (Bernard), *op. cit.*, p. 227

D'autres ne partagent pas son enthousiasme, et en premier lieu Hubert Renaud, élu de droite et maire de Cergy, qui se dit «irrité par le ton polémique et irrespectueux d' *A Propos* » et qui se refuse à lire cette «feuille de chou»¹. De son côté, Bernard Hirsch veut se montrer beau joueur:

«Je ne partage pas sa réaction. Nous faisons suffisamment de publicité destinée à attirer les industriels à Cergy pour qu'une critique, même insolente, rétablisse l'équilibre. »²

Il accepte d'ailleurs de se prêter au jeu en répondant à plusieurs interviews au sein du journal, afin de répondre aux critiques qui y sont formulées.

Toutes ces précautions prises, *A Propos* n'en est pas moins un document de premier choix pour apprécier la rapide appropriation des lieux par les habitants. Il s'agit d'abord de l'appropriation de la maison de quartier des Touleuses, véritable quartier général du journal. Les maisons de quartier de Cergy ont été conçues comme des espaces de vie, devant permettre de créer une sociabilité de proximité. La maison de quartier a marqué les esprits des premiers habitants, comme en témoigne un article du *Parisien*, daté du 24 mai 2014, commémorant les 40 ans de la maison de quartier des Touleuses : « Les plus anciens se souviennent encore de l'odeur de la ronéo qui servait à imprimer le journal » au sein d'un bâtiment «qui a longtemps illustré l'esprit et la philosophie de la ville nouvelle. »³

A la lecture des articles d'*A Propos* on peut aussi être surpris par la maîtrise des arcanes institutionnelles de la ville nouvelle de certains rédacteurs. Très informés et très pédagogiques, certains articles prennent le temps d'expliquer aux nouveaux arrivants les spécificités politiques de Cergy-Pontoise, les détails de la loi Boscher ainsi que leurs moyens d'actions auprès du syndicat communautaire d'aménagement (SCA). Des bilans sont régulièrement publiés sur l'état d'avancée de la ville nouvelle. A ce titre, les premières années sont marquées par un conflit entre les délégués, élus par les habitants en mars 1974, et le syndicat communautaire accusé de s'opposer à leur participation aux réunions. Cette mobilisation d'une partie de la population, désireuse d'être mieux représentée dans le SCA, loin d'être un cas limité à Cergy, a été observée dans les autres villes nouvelles. Ces luttes en faveur d'une «démocratie représentative» ont été célébrées comme des symboles de la période pionnière et utilisées par les mémoires locales,

¹ HIRSCH (Bernard), *ibid.*

² HIRSCH (Bernard), *ibid.*

³ «La maison de quartier des Touleuses fête ses 40 ans», *Le Parisien*, 24 mai 2014 [en ligne]

parfois de façon manichéenne, pour célébrer la prise de pouvoir des habitants sur les notables locaux.¹

Les relations entre l'EPA, le SCA et les délégués des habitants ont ainsi été marquées par une précocité des conflits politiques, ce qui nous invite à nuancer le consensus que l'Etablissement public défend dans les sources. A nouveau, cette précocité nous montre la rapidité avec laquelle certains habitants ont pu s'approprier les lieux : en apportant leurs idées, leur idéal et leurs revendications, ces « pionniers » cherchent à changer leur quotidien en agissant par eux-mêmes : l'expérience des ateliers communautaires, association créée à Cergy en 1973 et visant à rapprocher architectes et habitants pour les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, en est une bonne illustration.² Il est à noter que ces « habitants éclairés » fournissent des élus lors des municipales de 1977. Ce n'est pas le cas à Cergy toutefois : le maire, en place depuis 1953, se maintient sans discontinuer jusqu'à sa mort en 1987, et son adjoint assure la continuité jusqu'en 1989, date d'arrivée au pouvoir de la gauche locale.

Au final, l'expérience d'*A Propos*, qui s'arrête brutalement en janvier 1978³, illustre les espérances d'une époque. C'est ce qui explique la place particulière accordée à la situation des étrangers dans le journal. Les rédacteurs expriment leur sympathie pour une population, à bien des égards exclue - nous y reviendrons. C'est en partie *A Propos* qui contribue à politiser la question de l'immigration à Cergy. Le journal est une mine d'informations importante pour l'étude du tissu associatif de Cergy : il fait connaître notamment l'action des associations d'étrangers.

B- L'élaboration d'une politique d'équilibre entre Français et étrangers

1- Le problème de la classification des « étrangers »

¹ VADELORGE (Loïc), « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, 2003/1 - Vol. 33 p. 26

² VADELORGE (Loïc), *op. cit.*, p. 372

³ *A Propos*, n°15, décembre-janvier 1978. Il s'agit du dernier numéro. Caroline de Saint-Pierre a émis l'hypothèse selon laquelle les rédacteurs auraient mis fin à *A Propos* avec la victoire du député socialiste Alain Richard aux élections législatives de 1978. Selon elle, les rédacteurs ne pouvaient pas critiquer un député du même bord politique qu'eux (voir De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville...*). Toujours est-il qu'à la lecture du dernier numéro, rien ne semble indiquer une fin prochaine de la publication. Une campagne d'abonnement fut même lancée pour le numéro suivant, qui ne parut jamais.

Après mai-juin 1972, deux populations sont donc amenées à vivre à Cergy : les Français et les étrangers. Encore faut-il comprendre le sens de cette distinction, assez schématique, formulée par l'EPA.

Jusqu'au milieu des années 1970, avant la publication de nouvelles enquêtes qui témoignent d'une installation durable des populations étrangères, les aménageurs raisonnent le plus souvent en terme de cohabitation, de coexistence, comme si ces deux populations devaient nécessairement vivre côte à côte tout en restant séparées. Cela doit beaucoup à l'idée d'une présence provisoire de ces populations. Nous avons insisté sur ce point, les discours de l'EPA reflètent ceux prononcés au sommet de l'Etat. Mais nous avons vu aussi l'étendue de l'ambiguïté qui demeurerait sur la place des familles étrangères. Leur entrée dans les HLM augure une installation, voire un enracinement auquel l'EPA semble ne pas faire allusion dans les premières années, concentrant son attention sur le logement des travailleurs de chantier destinés, selon l'idée de l'époque, à rentrer au pays après un séjour plus ou moins long.

Par ailleurs, le qualificatif «étranger» que nous avons beaucoup utilisé jusqu'ici, est assez peu précisé. Il est utilisé comme un concept évident, désignant une population qui n'a pas la nationalité française. En effet, la distinction opérée par l'EPA entre les deux groupes, Français et étrangers, se fait selon ce critère. Nous pouvons comprendre cette distinction en nous reportant aux recensements de l'INSEE de l'époque, qui définissent de la même manière l'étranger comme étant celui qui n'est pas de nationalité française. Néanmoins, les catégories de ces recensements sont plus complexes. A partir de 1962, après l'indépendance de l'Algérie, les recensements distinguent généralement quatre catégories : les Français de naissance, les naturalisés, les étrangers et les musulmans algériens, ces derniers remplaçant l'ancien groupe des Français musulmans d'Algérie.¹ Si l'EPA adopte les catégories «Français de naissance» et «étrangers», rien n'est dit sur l'existence éventuelle de naturalisés ou de musulmans algériens, ces derniers semblant être compris, de manière implicite, dans la catégorie des étrangers.² Notons aussi que les termes «étrangers», «immigrés» et «migrants» sont employés de manière interchangeable. Le dernier terme, qui renvoie surtout aux travailleurs, est un peu moins utilisé durant les années 1980, preuve sans-doute de la visibilité de l'immigration familiale, tout en restant fréquent. Omniprésent depuis le début du XXe siècle, le terme «étranger» renvoie ainsi à une réalité juridique. Ce n'est qu'à l'extrême fin de notre période que l'INSEE propose une

¹ SIMON (Patrick), «Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës», *Population*, vol. 53, n°3, 1998, pp. 547

² Dans les sources du début des années 1970, aucune allusion n'est faite cependant à la religion des étrangers, en particulier l'Islam. Cette thématique émerge à la fin des années 1970 et surtout durant les années 1980 comme nous le verrons plus loin.

nouvelle définition de la notion d'«immigré» qui, en mettant l'accent non plus sur la nationalité mais sur le lieu d'origine de l'individu, vise à mesurer le degré d'intégration de ces populations.¹ En attendant, une telle distinction est absente des sources de l'EPA.²

Il est important de s'interroger sur la manière dont les aménageurs de la ville nouvelle classaient la population étrangère. Nous anticipons ici légèrement sur la partie suivante. En effet, les enquêtes du Programme urbain en faveur des étrangers, publiées à partir de 1975-1976, viennent compliquer cette bipartition de la population de Cergy en témoignant de l'émergence de nouvelles populations. Il y a en premier lieu les populations issues des territoires d'Outre-mer, les DOM-TOM. L'ambiguïté demeure sur leur classification : la plupart des statistiques de l'EPA les comptent au titre de Français, tout en les dissociant des Français dits «métropolitains». Il y'a donc deux catégories de Français.³ Deuxième population ambiguë : les enfants d'étrangers. Absents des sources avant 1976, le flou demeure sur leur statut, à savoir s'ils sont nés en France, et donc probablement appelés à devenir Français, ou à l'étranger. Ce sont les sociologues, engagés par l'Etablissement public, qui entament une réflexion véritablement approfondie sur la question des enfants dans la seconde moitié des années 1970.

2- L'EPA met en place des quotas dans les attributions

Revenons à la distinction fondamentale entre Français et étrangers, telle qu'elle a pu s'exprimer aux alentours de 1974. Le constat de l'EPA est celui d'un trop plein d'étrangers dans certaines attributions.

Nous prenons pour point de départ la réunion, déjà mentionnée, du 29 mai 1974. Lors de cette réunion, organisée pour discuter des conditions d'attributions dans la ville nouvelle, Bernard Hirsch se plaignait de la forte proportion d'étrangers originaires de Bezons ou d'Argenteuil dans l'ilot de la Croix-Petit. Cet afflux de familles dont le chef ne travaille pas à Cergy est jugé inacceptable. Mais il y a plus : l'EPA commence à pointer du doigt le taux élevé d'étrangers par rapport à la population française.

¹ DE BARROS (Françoise), «Des “Français musulmans d'Algérie” aux “immigrés” : importation de savoir-faire algériens en métropole et catégorisation des étrangers dans les politiques du logement (1950-1970)», *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°159, 2005, p. 39

² C'est la raison pour laquelle, conformément à ce que nous avons précisé en introduction, nous continuerons à privilégier l'emploi du terme «étranger» étant donné son omniprésence. Cela ne nous empêchera pas de nous arrêter sur la question des étrangers nés en France, Français en puissance, à savoir les enfants.

³ Enquête statistique à la Croix-Petit (1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

«Il serait temps d'arrêter cette progression et de retrouver un meilleur équilibre de la population française et étrangère lors des prochaines affectations [...]».¹

Une nouvelle notion apparaît ici, celle d'équilibre entre Français et étranger. L'ilot qui retient particulièrement l'attention de l'EPA est celui de la Croix-Petit. Pour la première fois les aménageurs expriment leur inquiétude vis-à-vis d'une progression des étrangers jugée trop importante. L'EPA souligne cet excédent d'étrangers à la Croix Petit qui est

« nuisible à l'intégration de la population étrangère et qui, par surcroît, entraîne de lourdes charges d'aide sociale pour le syndicat communautaire, en raison de la situation le plus souvent très précaire des familles concernées.»²

La thématique de l'intégration émerge en même temps que la notion d'équilibre lors de cette réunion. Ce souci d'intégrer les étrangers se fait plus pressant depuis l'arrivée des pionniers : il semble y avoir ici un début de prise en compte de l'installation, potentiellement durable, des familles étrangères. Or, le nombre trop important d'étrangers dans l'ilot présente un risque pour l'intégration des familles ; il présente aussi un coût étant donné les faibles ressources de la plupart d'entre elles. Bernard Hirsch conclut en précisant les modalités de cette intégration :

« [Il est] indispensable de s'en tenir dans l'ensemble de la ville nouvelle à une proportion de migrants ne dépassant pas 7%».³

Le chiffre préconisé par Bernard Hirsch est flou. Rien ne précise si les 7% valent à l'échelle de l'immeuble ou de l'ilot tout entier. Dans la suite de la réunion un taux maximal de 10 à 12% apparaît aussi.

Cette réunion est la première, dans les sources que nous avons étudiées, à mentionner le principe des quotas ethniques. Il est d'ailleurs possible que ces quotas y aient été décidés, en accord avec l'évolution de la politique d'immigration française. L'équilibre, et avec lui l'intégration des familles étrangères, doit donc passer par une dispersion, une dilution des étrangers au sein de la population française qui doit, que ce soit au sein d'un immeuble ou du quartier tout entier, rester majoritaire. Auparavant les aménageurs préféraient parler de

¹Compte rendu de la réunion du 29 mai 1974 sur les conditions d'attribution des logements dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (10 juillet 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

«réservations», comme nous avons pu le voir par exemple avec celles de la préfecture au titre du 6,75% d'un ensemble immobilier, ou celles du Fonds d'Action Sociale. Il n'y avait pas d'allusion à de quelconques quotas. Le thème de l'intégration n'était pas non plus précisé.

Quelques mois auparavant déjà, la correspondance du directeur de l'EPA témoignait de ce glissement sémantique. Dès 1973 son propos se fait plus offensif contre la forte proportion d'étrangers à la Croix-Petit. Dans la lettre qu'il adresse au préfet du Val d'Oise en décembre 1973, il ne parle pas d'intégration mais aborde le sujet de l' «assimilation» et préconise déjà des quotas ethniques :

«[...] l'expérience des grands ensembles montre que la population étrangère peut être 'assimilée' dans de très bonnes conditions si elle ne dépasse pas 7% de la population d'un îlot. Par contre, au-delà de 15% des problèmes se posent et le racisme se développe.»¹

La réunion du 29 mai 1974 semble donc concrétiser ces préconisations. Le flou demeure encore sur le choix entre une politique d'assimilation ou d'intégration. Mais l'objectif de dispersion est reconnu.

La dispersion des étrangers, désormais réclamée, contraste avec les débuts de la ville nouvelle. L'EPA cherchait déjà à prévenir la trop forte concentration de populations étrangères, mais en même temps tolérait, voire encourageait le «regroupement par ethnie» afin de favoriser la vie collective des étrangers. C'est ce qui était recommandé dans un foyer d'Osny en 1971.²

L'impératif des quotas semble avoir été motivé par le cas particulier de l'îlot de la Croix-Petit. Contrairement aux autres îlots de la ville nouvelle, celui-ci se caractérise dès le début par une forte proportion d'étrangers. En mai 1974, tandis que l'EPA oscille entre un seuil maximal de 7 à 15% d'étrangers, la proportion au sein de cet îlot est bien supérieure à ses recommandations. Bernard Hirsch avance le chiffre de 35% d'étrangers³, tandis que les statistiques produites en juin 1974 font état d'une proportion d'environ 22%.⁴ Dans les deux cas, les quotas ne sont pas respectés.

Reste à connaître l'application de ces quotas dans les autres îlots. L'objectif de dispersion, tel qu'il est formulé par l'EPA, rejoint les préconisations de l'Etat. Cette volonté de

¹ Lettre de Bernard Hirsch au préfet du Val d'Oise (21 déc 1973). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² Réunion à la Direction du Cabinet du Préfet à propos du logement des travailleurs migrants (30 novembre 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 28.

³ Lettre de B Hirsch au préfet du Val d'Oise (8 mai 1974). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179.

⁴ Service social des résidents : statistiques au 11 juin 1974. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w179.

dispenser les familles étrangères est relativement ancienne. Dès le milieu des années 1960 les pouvoirs publics ont fait le choix de la dispersion contre la concentration. « Introduit dans une cité à dose homéopathique, l'étranger sera, croit-on, noyé dans la population française, amené à s'adapter, c'est-à-dire à se conformer aux usages majoritaires ; dans tous les cas il disparaîtra comme étranger culturel » note Patrick Weil pour qui la définition d'un seuil d'étrangers à ne pas dépasser dans chaque immeuble devient l'un des fondements de la politique nationale du logement des immigrés.¹

La plupart des historiens s'accordent aujourd'hui pour souligner l'échec de la politique nationale des quotas ethniques. Parmi eux, Thibault Tellier a pu retracer la genèse de cette politique des quotas. Les chiffres de l'EPA ne surgissent pas de nulle part. Ils suivent les quotas préconisés par l'Etat. Thibault Tellier insiste sur la difficulté de dater avec précision l'origine du choix des quotas. Dès 1969 un rapport du Conseil économique et social définit un seuil de 20% dans les grands ensembles pour les étrangers d'origine européenne, et de 15% pour les étrangers non européens. Il a pu retrouver une note, produite au moment de la résorption des bidonvilles de Nanterre et de Champigny, soit au début des années 1970, préconisant un seuil de 12 à 13% pour le relogement en HLM. Le 5 octobre 1972 une circulaire ministérielle préparant la politique de résorption de l'habitat insalubre semble fixer ce taux à 15%.² L'EPA applique par conséquent une politique menée au même moment à l'échelle nationale.

Pour Thibault Tellier, la règle du quota a été peu appliquée. La plupart des préconisations qu'il a observées dans son étude de la procédure Habitat et Vie Sociale n'ont pas été suivies d'effet : les seuils ont été très vite dépassés. Selon lui, la priorité fut « moins de favoriser l'insertion sociale des familles immigrées dans le tissu urbain que d'éviter coûte que coûte leur concentration ».³

Même constat pour Marie-Claude Blanc-Chaléard. La règle des 15% a longtemps constitué un « dogme » et un alibi, selon elle, pour refuser l'entrée de certaines familles étrangères dans certains offices HLM en période de crise du logement.⁴ Pour elle, l'« échec de cette politique n'a rien de surprenant, dès lors qu'on envisage sa fonction concrète : trouver de la place pour des immigrés dont personne ne veut (ou presque) comme habitants dans la ville à

¹ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, chap. 9, pp. 82-83

² TELLIER (Thibault), *Politiques de la ville : habiter et administrer la ville au XXe siècle*, Paris, 2012, vol. 2, chap. 7

³ TELLIER (Thibault), *ibid.*, p. 292

⁴ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), « Les quotas d'étrangers en HLM, un héritage de la guerre d'Algérie ? Les Canibouts à Nanterre (1959-1968) », *Métropolitiques*, 16 mars 2012, p. 3

venir de la cité. »¹ L'urgence du relogement après la loi Vivien finit par primer sur la dispersion, trop complexe à mettre en œuvre. De plus, la plupart des classes moyennes choisissent de quitter un parc HLM de plus en plus dégradé, ce qui ne laisse sur place le plus souvent que les catégories les plus modestes, et parmi elles de nombreuses familles étrangères.²

Le devenir de la politique nationale des quotas peut nous aider à imaginer ce qui s'est produit à Cergy. Afin de mesurer l'écart entre les discours de l'EPA, prônant la rapide adoption de quotas, et les pratiques, il aurait fallu pouvoir étudier plusieurs séries d'attributions sur le temps long, afin de déterminer avec précision les réussites ou les échecs de cette politique au sein de la ville nouvelle. Les contraintes inhérentes à notre étude ne nous permettaient pas de le faire. Toutefois, parallèlement aux indices que nous venons d'analyser à l'échelle nationale, l'étude des ilots de Cergy au cours des années 1980 nous fournit plusieurs pistes.

Il est possible que le principe des quotas ait pu être respecté dans d'autres ilots que celui de la Croix-Petit, au moins au début de l'installation des populations. C'est ce que laisse penser un document, précisant la répartition des contingents et des migrants dans le locatif aidé par l'Etat.³ Il y est précisé qu'à la fin de l'année 1976 le pourcentage de migrants, tous contingents confondus est de 15% du total des logements. Le contingent préfectoral, le contingent de l'EPA et le contingent du 1% patronal se plient tous à la règle du 15%. Ce document précise également que 15% de chaque taille de logements, qu'il s'agisse de F1 ou de F2, est réservée aux étrangers afin d'éviter que seuls les grands logements soient occupés par eux :

« [...] les logements de migrants sont localisés dans chaque cage d'escalier et étage, afin d'éviter une concentration et des "échanges" lors de libérations qui tendent à créer la confusion et à entraîner une "surpopulation" de migrants. »⁴

Par «échanges» il faut comprendre que l'EPA veille à ce que chaque remplacement, au moment du départ d'une famille, respecte le seuil de 15% d'étrangers. Le document précise par ailleurs que les quotas se mettent en place de manière systématique à partir de 1978 et 1979.

Cette dernière mention laisse donc imaginer un écart de plus de quatre ans entre la réunion de mai 1974, qui appelait de ses vœux ces quotas, et leur application à plus large

¹ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale», *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006, p. 8

² WEIL (Patrick), *op. cit.*, p.384

³ Répartition des contingents et des migrants dans le locatif aidé par l'Etat (non daté). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

⁴ *Ibid.*

échelle. Ce qui est sûr, c'est que l'EPA continue de réclamer une politique de quotas plus ferme à la Croix-Petit au début des années 1980. A cette date les quotas ne sont toujours pas respectés : la répétition de cette demande prouve la difficile application de cette politique et, en fin de compte, son échec à Cergy. Envisageable au moment de l'installation des résidents, le maintien de cet équilibre sur le long terme paraît en effet plus délicat à mesure que la population française choisit de quitter les quartiers à forte population étrangère. La crise économique a également été un coup d'arrêt comme nous l'étudierons plus loin. La situation de la ville nouvelle semble donc être la même que dans le reste de la région parisienne. Néanmoins, ce non-respect des quotas ethniques n'empêche pas l'EPA de continuer, tout au long de la période, à prôner un équilibre entre Français et étrangers, continuant ainsi sa stratégie de dispersion des familles étrangères.

Pour mieux comprendre l'attachement de l'EPA à la notion d'équilibre, il faut maintenant se pencher sur l'ilot qui monopolise l'attention des aménageurs depuis sa conception : la Croix-Petit.

C- La Croix-Petit, une menace pour l'équilibre de la ville nouvelle ?

1- Une opération imposée par le ministère de l'Equipement

Lorsqu'il cherche à décrire le quartier de la Croix-Petit, situé à proximité de la préfecture, dans le quartier de Cergy-Nord, Bernard Hirsch y voit une « opération dont l'aspect extérieur, semblable à des dominos posés sur un plateau, n'a rien de réjouissant.¹ » Cette formule traduit bien la gêne des aménageurs face à une opération immobilière non prévue dans les plans originaux de la ville nouvelle, imposée d'en haut par le ministère de l'Equipement. Ce quartier, lancé en 1971 et comprenant 462 logements, devait accueillir une partie des familles étrangères issues des bidonvilles de la région parisienne en pleine résorption, notamment ceux de Nanterre, de Sartrouville et de Conflans. La suite du propos de Bernard Hirsch révèle davantage son état d'esprit vis-à-vis de ce quartier et mérite d'être cité intégralement :

¹ HIRSCH (Bernard), *L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, 1990, p. 230

« [...] les logements de la Croix-Petit sont des PLR (programmes à loyer réduit), c'est-à-dire ce qui se fait de plus économique en matière de logement social. C'est là que sont logés les plus pauvres, les rescapés des bidonvilles d'Argenteuil, pour la plupart des Algériens avec de nombreux enfants. L'Etablissement public a eu à cœur de les installer au plus près du centre, à côté des magasins et des transports en commun, plutôt que de les rejeter à la périphérie comme c'est souvent la règle. Tant pis si l'aspect des logements dénature un peu la silhouette de la ville nouvelle. Dans quelques années, lorsque les arbres auront poussé, cela ne choquera plus.¹ »

Ces propos doivent être restitués dans le contexte que nous avons analysé jusqu'à maintenant. L'îlot de la Croix-Petit, par sa forte population étrangère et modeste, risquait d'entrer en contradiction avec la politique d'équilibre social et ethnique menée par l'EPA et, *in fine*, de menacer l'ensemble du projet de la ville nouvelle.

L'opération de la Croix-Petit est le résultat d'un concours lancé en 1969 par le ministre de l'Équipement et du Logement Albin Chalandon. Ce concours, dit des « 15 000 logements », avait pour objectif de fournir des logements sociaux à bas prix pour les familles les plus défavorisées. Ce faisant, le ministre défendait son projet comme étant le « point de départ d'une politique plus sociale de logements c'est-à-dire d'une recherche d'un logement plus social [...] accessible au plus grand nombre de gens possibles. »² Les logements proposés par ce concours sont de type PLR, programmes à loyers réduits. Ces logements sont davantage aidés par l'État que les HLM ordinaires, ce qui les rend plus accessibles aux petits revenus : le loyer réclamé dans les PLR est inférieur de 20 à 30% en moyenne à celui des HLM ordinaires.³ Dans ses discours, Albin Chalandon revendique une politique autoritaire dans la baisse des prix, qu'il accommode avec une « libération du système HLM »⁴, consistant en une plus grande liberté donnée aux organismes HLM, davantage ouverts au marché. Il présente le concours PLR comme étant à la fois une « opération coup de poing » et une « consécration » pour les idées qu'il a portées dans le secteur du logement.⁵ Il y'a 20 500 logements de ce type en 1969 ; Albin

¹ HIRSH (Bernard), *ibid.*

² Discours d'Albin Chalandon à Meaux à l'occasion de la pose de la première pierre du concours des 15 000 logements, 17 juillet 1969. Archives nationales de Pierrefitte, cote 19780331 / 1.

³ Allocution de Robert-André Vivien à Montereau, 11 mai 1970, *ibid.*

⁴ Discours d'Albin Chalandon à Meaux..., *ibid.*

⁵ La réussite du concours des « 15 000 logements » a une grande importance politique pour Albin Chalandon et lui permet d'asseoir sa légitimité.

Chalandon décide de porter leur nombre à 40 000 en 1970.¹ La production en grand nombre de ces logements sociaux, à bas prix, permet aussi à l'Etat de faire des économies. La condition de cette grande accessibilité aux plus modestes est en effet leur construction bon marché ; cette conception à bas coût fit par la suite l'objet de critiques, dénonçant la mauvaise qualité des logements proposés. La Croix-Petit n'a pas échappé à ces attaques.

Cergy est retenue pour accueillir un ensemble PLR dès 1969. Parmi les familles que les autorités prévoient d'y loger sont comprises celles évacuées des bidonvilles de la région parisienne, comme nous l'avons noté plus haut. Cergy n'est pas un cas unique : Albin Chalandon s'est très tôt engagé à utiliser ces crédits PLR pour reloger des familles issues des cités de transit.² L'EPA propose le terrain situé au lieu-dit la Croix-Petit, d'une surface de 6 hectares. Le terrain choisi jouit d'une bonne situation : l'ilot se trouve à moins de 300 mètres de la préfecture, soit 10 minutes de marche. Le modèle des logements a été conçu par la société Stibrick, lauréate du concours, tandis que le promoteur, désigné par l'EPA en juillet 1969³, est la SCIC - Société de construction immobilière, financée par la caisse des dépôts et consignations - représentée par la société HLM Balzac-Friedland.⁴ Le 29 juillet 1970, le programme initial de 400 logements est définitivement arrêté à 462 logements.⁵ Dans son témoignage, Bernard Hirsch affirme s'être débattu « comme un beau diable » pour que le nombre de ces logements soit limité.⁶

La construction de l'ilot a connu un déroulement particulièrement chaotique. Initialement fixée au 1^{er} mars 1971, la date de début des travaux est repoussée au mois d'avril 1972. Le blocage vient de la société Stibrick qui prétend, au grand agacement des aménageurs, que les terrains n'ont pas été libérés à temps.⁷ La société va jusqu'à remettre en cause le statut de l'opération, affirmant qu'elle a été ajoutée au dernier moment au concours Chalandon, ce que s'empresse de démentir le ministère.⁸ Le ministère de l'Equipement est même obligé

¹ Déclaration de Robert-André Vivien devant les assemblées du District de la région parisienne, 13 avril 1970. *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Lettre de M. Lefoulon au ministre de l'Equipement (28 juin 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 69.

⁴ Lettre de Bernard Hirsch au Directeur de la Construction du ministère de l'Equipement (16 juillet 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 69.

⁵ Lettre de M. Lefoulon, *ibid.*

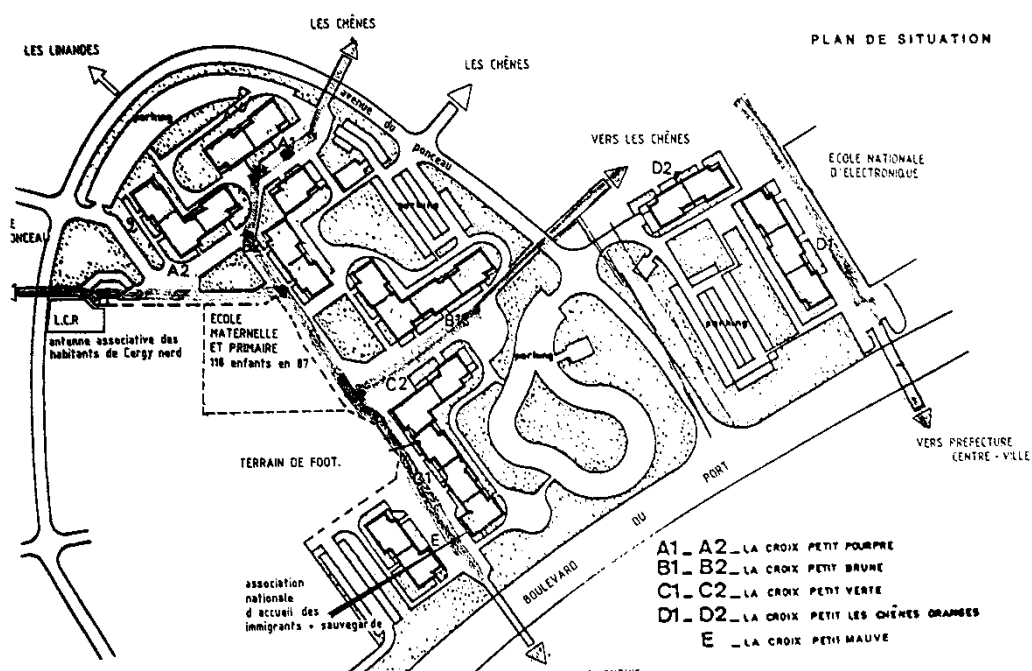
⁶ HIRSH (Bernard), *op. cit.*, p. 230. Nous notons toutefois que le chiffre qu'il fournit, 450, est inférieur aux chiffres figurant dans les sources. Il est vrai que le projet de la Croix-Petit a connu de nombreuses modifications depuis son lancement.

⁷ Lettre d'H. Petit à Bernard Hirsch (11 mai 1971). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1315w 69.

⁸ Note de Bernard Hirsch à Pierre Richard (2 août 1971), *ibid.*

d'adresser une mise en demeure à la société, en juillet 1971, pour la rappeler à ses engagements.¹ L'îlot est finalement livré au cours de l'année 1973.

Il s'agit d'un ensemble immobilier important. Outre les 462 logements collectifs, qui comprennent des logements pour les étudiants de l'ESSEC implantée à proximité, la Croix-Petit comporte également 104 pavillons.² L'îlot est conçu comme un lieu de passage, organisé autour d'un long chemin piétonnier qui doit assurer la liaison entre la préfecture et le nord de la commune. L'urbanisme de cet îlot est dans la continuité de ce qui a été fait pour les autres ensembles de Cergy. Au centre de l'îlot se trouve l'école ainsi que des terrains de jeux. Les bâtiments n'excèdent pas trois ou quatre étages. La grande originalité de la Croix-Petit réside dans son peuplement.

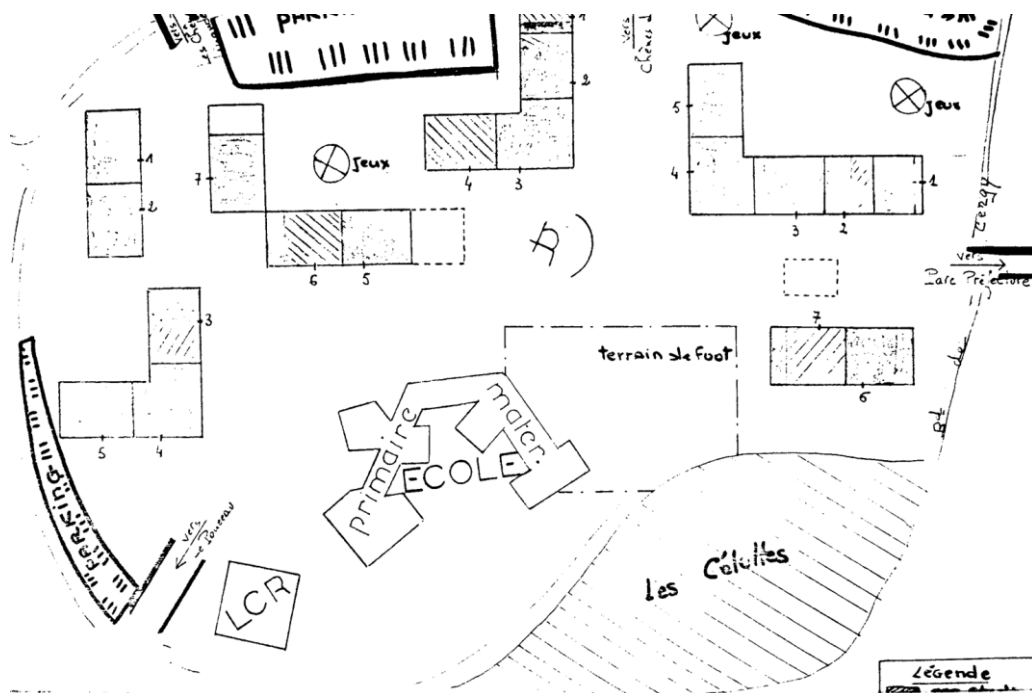


Plan de situation de la Croix-Petit³

¹ *Ibid.* Les raisons de ces réticences de la société Stibrick ne sont pas explicitées.

² Lettre de la société Atelier Six au président de l'EPA (5 octobre 1971). *Ibid.*

³ Etude de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.



Plan des équipements de la Croix-Petit¹

2- La surreprésentation des étrangers : Cergy, une vitrine en danger ?

Les premiers habitants de la Croix-Petit arrivent en 1973 ; l'îlot n'est réellement rempli qu'à partir de 1975. Les enquêtes statistiques produites en 1976 par le service social des résidents nous permettent d'en savoir plus sur la structure démographique de la population de la Croix-Petit. Sans entrer dans le détail de ces statistiques, sur lesquelles nous reviendrons longuement dans la partie suivante, nous insisterons ici sur la proportion des familles étrangères, ramenée à la population totale, ainsi que sur leur lieu d'origine : l'enjeu est de comprendre concrètement ce qu'a pu représenter l'opération Chalandon pour la commune de Cergy.

En novembre 1976, 116 familles étrangères sur 327 sont recensées. Leur proportion est de 35,5%. Les proportions sont inversées si l'on comptabilise le nombre de personnes : 584 personnes étrangères sur un total de 1141 personnes, soit une proportion de 51,2% des individus recensés.²

Les familles originaires du Maghreb sont les plus nombreuses : 23,9% du total des familles. Parmi elles les familles algériennes sont en tête (13%), devant les familles marocaines

¹ Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Répartition des familles de la Croix-Petit (novembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

(6,4%) et tunisiennes (4,3%). Les familles originaires de la péninsule ibérique représentent 8,2% des familles ; 7,3% sont portugaises. Les communautés algériennes et portugaises sont les plus importantes au sein de l'ilot. Les familles venues d'Europe centrale ne représentent que 2,1% des familles, les familles d'Afrique noire 1,5%.

Cette enquête fournit des données précieuses sur le lieu de résidence antérieur à Cergy. On apprend ainsi que la majorité des familles étrangères, soit 28, sont originaires des cités d'urgence, suivies de près par celles, au nombre de 27, qui ont fait le déplacement depuis leur pays d'origine. 22 familles ont été évacuées des logements insalubres, probablement ceux de la région parisienne.¹

La proportion de la population étrangère est donc forte dans cet ilot. Nous avons vu que les aménageurs s'en alarment très vite. La politique des quotas, expérimentée à Cergy, se base explicitement sur l'évolution du peuplement de la Croix-Petit où l'on déplore le non-respect de l'équilibre en vigueur dans les autres ilots². Par ailleurs ces chiffres confirment les objectifs du concours Chalandon qui vise à reloger en PLR les familles issues des cités de transit et des bidonvilles. Cette importante proportion des étrangers se maintient, et même s'accroît au cours des années 1970 et au début des années 1980. Le regroupement familial officiellement autorisé en France en 1976, ainsi que la crise économique rend davantage visibles ces familles qui cumulent rapidement les handicaps sociaux.

¹ *Ibid.*

² Voir *supra*, section « L'élaboration d'un équilibre... »

Conclusion :

Les années 1969-1975 constituent une période cruciale pour la ville nouvelle, animée par deux enjeux majeurs. Le premier enjeu est l'anticipation de la présence étrangère à Cergy. Les aménageurs s'attendent à voir affluer une importante proportion de travailleurs de chantier étrangers et se concertent pour leur offrir des logements adaptés. Le second est l'équilibre entre Français et étrangers et prend davantage en compte la place des familles. Cet équilibre prend tout son sens après la date charnière de 1972, qui voit arriver les premiers « pionniers », et motive une politique de quotas ethniques censés favoriser une bonne cohabitation entre les Français et les étrangers, et devant permettre au final l'intégration des familles étrangères. Cette intégration passe par une politique de dispersion, voire de dilution des familles, ces dernières devant être minoritaires dans les ilots. Un ilot tranche pourtant, celui de la Croix-Petit qui suscite des réticences au sein de l'EPA au vu de son fort peuplement étranger : ces réticences se muent très vite en inquiétude lorsque la crise économique et ses ravages sociaux frappent la ville nouvelle dans la deuxième moitié des années 1970. Au même moment, la suspension de l'immigration de travail par le gouvernement à l'été 1974 conduit à une plus grande visibilité des familles étrangères, visibilité accrue par l'autorisation du regroupement familial en 1976. Ces bouleversements conduisent l'EPA de Cergy-Pontoise à repenser en profondeur sa politique d'immigration, qui privilégiait jusque-là les travailleurs.

DEUXIEME PARTIE

Loger en période de crise :

**L'enracinement de la présence étrangère et la mise à
l'épreuve de l'équilibre (1975-1983)**

Les années 1975-1976 représentent, à bien des égards, une bonne césure chronologique pour l'étude de la politique d'immigration de l'EPA. Trois faits nouveaux semblent ouvrir une nouvelle période. Le premier, plus symbolique que réellement décisif, est le départ de Bernard Hirsch, poussé à céder sa place en 1975 et remplacé par Jean-Claude Douvry. Ce remplacement n'est pas spécifique à Cergy : les autres villes nouvelles connaissent au même moment un renouvellement de leur direction. Le départ de l'homme qui a mis sur les rails la ville nouvelle peut symboliser l'entrée dans l'âge de la maturité, l'EPA de Cergy-Pontoise parvenant à tourner la page pour assurer la continuité institutionnelle. Les deux autres faits sont plus profonds et concernent directement l'immigration : le recensement de 1975 et le Programme urbain migrant de 1975-1976. Premier recensement de la population de la ville nouvelle, le recensement général de 1975 nous renseigne avec davantage de précision sur l'évolution de la population étrangère à Cergy, et nous permet d'en tirer des conclusions plus globales. Le Programme urbain, lui, illustre le passage d'une politique d'immigration centrée sur l'emploi et le logement des travailleurs à une politique qui s'efforce de fixer un cadre plus général, s'intéressant à des thématiques non abordées jusque-là comme la scolarisation des enfants, la santé des populations étrangères, les associations valorisant leur culture ; ce programme vise à évaluer le degré d'intégration des familles étrangères dans la société d'accueil.

En même temps, la deuxième moitié des années 1970 est marquée par le poids du contexte politique, économique et social national sur l'évolution de Cergy-Pontoise. C'est le temps de la crise économique, qui ne dit pas encore son nom, et du chômage qui touche particulièrement les familles étrangères. C'est le temps aussi des mutations politiques avec les municipales de 1977 qui, si elles ne remettent pas en cause l'action des élus de Cergy, maintenus au pouvoir, amènent un renouvellement des élus dans les autres communes : légitimés par ces élections qui voient voter pour la première fois les « pionniers », les maires se montrent particulièrement critiques face à l'action de l'EPA, notamment en matière d'immigration, surtout grâce aux nouvelles prérogatives que leur reconnaît la loi Rocard de 1983.

L'évolution de l'îlot de la Croix-Petit semble bien résumer ces différents bouleversements. Cet îlot est désormais perçu comme un îlot en crise, socialement dégradé, et qui commence à peser sur l'image de la ville nouvelle. Répétons-le : au vu des efforts déployés par l'EPA, qui multiplie les enquêtes et les mesures pour améliorer le cadre de vie du quartier, rien ne semble annoncer les mesures de la politique de la ville, prises au cours des années 1980 et qui témoignent d'un climat social pesant. Preuve du piège de la téléologie : la vigueur de la vie de quartier à la Croix-Petit et la sociabilité des familles étrangères, nombreuses à faire entendre leur voix, à s'investir dans le tissu associatif et à partager leur culture.

Chapitre IV

Le Programme urbain migrants (1975-1976) : l'immigration familiale prend le pas sur l'immigration de travail

« [...] dégager comment leurs habitudes ethniques pourraient les ouvrir à leur propre culture et à celles de leurs voisins. »¹

« Eviter les ghettos, mais aussi une assimilation hâtive de tous les immigrés quel que soit leur "ancienneté" en France ou leur origine». ²

A- L'EPA cherche à rationaliser sa politique d'immigration

1- L'impulsion de l'Etat et le contexte national

A partir de 1974 l'Etat définit des Programmes urbains d'actions en faveur des immigrés. Il s'agit d'une procédure nationale dont la finalité est d'améliorer les structures d'accueil des étrangers en France. Cette procédure est retenue au conseil des ministres du 9 octobre 1974 ; il est prévu de l'appliquer dans chaque département, sur la base d'une concertation entre les représentants de l'Etat – les préfets en premier lieu - et les élus locaux. Les Programmes urbains d'action en faveur des immigrés, souvent abrégés « Programmes

¹ Etude expérimentale sur un groupe type PLR (novembre 1976), Commission La Vie dans la ville. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

urbains migrants » dans les sources, donnent lieu au « Programme – Ville d'accueil » d'une durée de 3 à 5 ans.¹

Conduits par le ministère du Travail, qui en définit les orientations à partir de janvier 1975, ces programmes urbains d'action sont interministériels. Ils sont la synthèse de plusieurs programmes de recherche distincts, menés dans différents domaines : un « Programme d'accueil adaptation », qui est une étude des structures d'accueil disponibles pour les nouveaux arrivants, un « Programme scolarisation », un « Programme Préparation à la vie professionnelle » destiné aux adultes et aux adolescents, un « Programme action sociale » et un « Programme logement ».² Les programmes urbains d'action reposent sur les recensements de la population étrangère. L'objectif consiste à étudier « l'intégration dans le milieu local », en recueillant des données sur la dispersion, les demandes de naturalisation, la scolarisation, la formation et la manière dont les populations locales accueillent les étrangers.³

Le dénombrement des populations étrangères dans les différents départements repose sur l'étude de la répartition des « ethnies » dans l'espace et sur l'analyse de la structure des ménages. Les enquêteurs cherchent aussi à connaître le niveau de qualification des migrants. Ces dénombrements, qui constituent l'étude préalable nécessaire à la rédaction des programmes, veulent « situer l'importance quantitative du problème que pose la présence des immigrés dans l'agglomération concernée. »⁴ Ces données chiffrées doivent permettre de prévoir et d'anticiper l'évolution démographique de la présence étrangère en France.

Le programme sur la scolarisation est élaboré en relation avec le ministère de l'Education. Le gouvernement cherche à lutter contre l'échec scolaire des enfants d'étrangers. Parmi les moyens proposés figurent l'ouverture de nouvelles « classes d'initiation au Français » dans l'enseignement primaire et de « classes d'adaptation » dans l'enseignement secondaire. De son côté, le programme visant à la formation professionnelle veut assurer aux adolescents en échec scolaire des séances de rattrapage pour les aider à entrer dans la vie active, et propose aux adultes des stages professionnels pour les aider à trouver un emploi dans leur pays d'origine. L'action sociale préconise quant à elle des cours d'alphabétisation, une aide pour les femmes ou encore une « action d'éducation sanitaire et d'enseignement de l'hygiène. » Les programmes urbains accordent une large place à la valorisation de la culture d'origine, avec la création de lieux d'animation culturelle : cette action culturelle a pour ambition de favoriser les

¹ Note de travail du ministère du Travail (20 janvier 1975). Archives nationales de Pierrefitte, cote 19940250/6.

² Note de travail du ministère du Travail (20 janvier 1975). *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

rencontres entre Français et étrangers, mais aussi de permettre aux étrangers qui le désirent de regagner leur pays dans de bonnes conditions. En ce qui concerne le logement, le souhait d'une dispersion est réaffirmé :

« La dispersion des familles étrangères dans l'ensemble du parc HLM est en effet un des éléments devant permettre leur bonne insertion dans la collectivité nationale. »¹

Les interventions en faveur des immigrés, proposées par les programmes urbains migrants, sont financées par l'Etat avec la collaboration des collectivités locales, des caisses d'allocations familiales ainsi qu'avec la participation des pays d'origine. Les programmes urbains doivent

« présenter un caractère global, c'est-à-dire, envisager le problème de l'immigration sous tous ses aspects, qu'il s'agisse de l'accueil, du logement, de la formation à tous les âges de la vie et de la promotion sociale, professionnelle, et culturelle des immigrés. »²

Les programmes finalisés d'action, qui sont les versions définitives des programmes urbains, commencent à être élaborés dans les départements au cours de l'année 1975. Dans le Val d'Oise, des programmes urbains migrants sont proposés à Argenteuil, Cergy-Pontoise et Garges-les-Gonnesse à l'été 1975.³ Un dossier administratif de portée départementale est prévu pour le mois de janvier 1976. Un sort particulier est fait aux villes nouvelles : le Secrétariat Général des Villes Nouvelles (SGVN) organise des journées de travail entre les directeurs des EPA afin de trouver des mesures spécifiques. Une journée de ce type se tient à Marne-la-Vallée le 18 décembre 1975.⁴

Parallèlement aux travaux menés à l'échelle du Val d'Oise, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise mène sa propre enquête : il semble que le programme urbain migrant s'y soit élaboré de manière relativement autonome.⁵ Les enquêtes préliminaires devant définir le programme urbain migrant de la ville nouvelle débutent au mois de décembre 1975. Le rapport général de ces enquêtes, pour la plupart statistiques, est publié en janvier 1976.

¹ *Ibid.*

² Note du ministère du Travail (30 mai 1975). *Ibid.*

³ Programmes urbains d'action. Etat d'avancement (30 juillet 1975). *Ibid.*

⁴ Programmes urbains d'action. Etat d'avancement (3 décembre 1975). *Ibid.*

⁵ Programmes prêts (document non daté). *Ibid.*

2-Centraliser les informations liées aux étrangers et améliorer les structures d'accueil

Le programme urbain migrant est, à Cergy, le premier document à élaborer une politique d'immigration véritablement globale. Depuis la création de la ville nouvelle, les responsables de l'aménagement accordaient la priorité au logement des travailleurs des chantiers, à une époque où prédominait l'immigration de travail. Le passage à une immigration familiale, dont le caractère définitif est progressivement reconnu, est acté à Cergy par la publication des résultats des enquêtes du Programme urbain migrant. Si la question de l'emploi et du logement restent prioritaires, la grande nouveauté ici est la prise en compte d'autres domaines de la vie sociale des étrangers et de leur famille, tels que l'animation culturelle, la formation par le biais notamment de cours d'alphabétisation ou la scolarisation des enfants.

Une réflexion plus spécifique sur la place des enfants et des femmes étrangères est engagée. Nous l'avons dit plus haut, durant les premières années de la ville nouvelle ces deux populations n'étaient pas mentionnées pour elles-mêmes et ne faisaient pas l'objet d'une action particulière. Les responsables ne parlaient pas des « femmes » ou des « enfants » des étrangers ; ils mentionnaient des « familles étrangères ».

L'ambition globalisante du Programme urbain est attestée en ce qui concerne le logement, qui demeure l'axe privilégié de notre étude. L'une des enquêtes préliminaires revendique une « action globale » dans ce domaine, afin d'éviter la formation de « ghettos »¹, le terme apparaissant ici de manière précoce. Si les moyens d'actions restent dans la continuité de ce qui se faisait auparavant, notamment avec les réservations de logements, les objectifs, eux, sont davantage précisés. Est affirmé en premier lieu le désir de centraliser les informations relatives au logement des étrangers : le Programme urbain migrant appelle à créer une Commission Ville Nouvelle pour l'attribution des logements. Les obligations auxquelles doivent se plier les employeurs sont explicitées, à l'image de l'obligation pour ceux employant plus de 30% d'étrangers d'affecter le 1% patronal à leur logement. L'obligation du 1% patronal n'est pas neuve² ; ce qui semble changer ici c'est la précision d'un seuil, 30%, rendant obligatoire son affectation au logement des étrangers. Il est prévu d'utiliser le 0,2% immigrés, institué par Paul Dijoud, comme une source de financement complémentaire pour les logements

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Synthèse. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² Rappelons que le 1% patronal a été institué en 1953 pour financer les logements sociaux. Il n'était pas spécifiquement réservé aux étrangers.

HLM, notamment en ce qui concerne les opérations de réhabilitation. Enfin, la possibilité d'un regroupement familial est réaffirmée : une aide est donnée aux travailleurs cherchant à acquérir un logement familial.¹

La centralisation des données au sein de la Commission Ville Nouvelle pour l'attribution des logements passe par la conception d'un fichier central, synthétisant l'ensemble des demandes de logements acceptées au sein de l'agglomération. Ce fichier central de demandes de logements vise à contrôler les politiques d'affectation des différents organismes HLM. Par ailleurs, la Commission Ville Nouvelle est une structure représentant les différents acteurs participant à l'attribution des logements aux étrangers, à savoir le Préfet, les collectivités locales par l'intermédiaire du SCA, la société HLM concernée ainsi que l'organisme collecteur et les partenaires sociaux. Ces différents acteurs coordonnent leur action pour suivre le relogement des familles étrangères.² L'EPA veut davantage rationaliser sa politique d'immigration pour la rendre plus efficace.

3- Une action qui se veut globale : sociale, économique, culturelle

Les enquêtes préliminaires menées en décembre 1975 ont élaboré des propositions dans différents domaines, susceptibles d'améliorer l'accueil des familles étrangères à Cergy. Elles relèvent aussi les difficultés auxquelles se heurtent les populations étrangères. Le rapport général publié en janvier 1976³ synthétise ces propositions et témoigne des premières réalisations concrètes. La question du logement sera abordée plus loin ; nous insistons ici sur les autres thématiques du programme.

L'enquête menée sur la situation professionnelle des étrangers à Cergy déplore un faible rapprochement entre l'emploi et l'habitat, et souligne la sous-qualification des migrants. En janvier 1976, 10 000 migrants⁴ sont dénombrés à Cergy-Pontoise. Leur taux d'activité est évalué à 48%, soit un nombre total de 4 800 migrants actifs résidant dans la ville nouvelle. Ils représentent alors 11,4% de la population active totale (42 100) de Cergy-Pontoise. Cette forte proportion d'actifs est due aux chantiers, encore importants. 43,9% des travailleurs étrangers

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Synthèse. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Rubrique Logement. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

³ Rapport de la situation à Cergy-Pontoise. Conclusion d'une enquête menée par le Programme urbain d'action en faveur des immigrés entre décembre et janvier 1976. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

⁴ Le terme désigne ici les travailleurs et leur famille.

sont des manœuvres, 37,9% sont des ouvriers spécialisés et 18,5% seulement sont des ouvriers professionnels ou appartiennent à une catégorie supérieure.¹ Dans la commune de Cergy, 2 784 migrants actifs sont recensés :

Les migrants et l'emploi dans la commune de Cergy (janvier 1976)²

Secteur professionnel	Effectifs salariés Cergy	Effectifs migrants Cergy	Pourcentage des migrants
Bâtiment Travaux Publics :	1 455	394	27,1
Commerce :	2 974	431	14,5
Services :	2 850	413	14,5
Bois Textile			
Alimentation :	850	102	12,75
Transports :	393	569	14,5
Electricité :	1 473	213	14,5
Chimie :	1 404	203	14,5
Métaux :	3 167	459	14,5
TOTAL	14 521	2 784	

En étudiant les effectifs, on constate à cette date que le secteur du Bâtiment Travaux Publics, employant sur les chantiers, reste important mais sans être le principal employeur. Le premier employeur à Cergy, en nombre de salariés, est le secteur des transports, suivi des secteurs des métaux (métallurgie) et du commerce. En effet, il faut rappeler l'importance des industries et entreprises parisiennes qui emploient une part importante de la population active étrangère de Cergy. En pourcentage toutefois, ramené aux effectifs totaux de Cergy, le BTP comporte la plus forte proportion d'étrangers.

La formation des étrangers est un autre champ d'action du Programme urbain migrant. Trois faits sont relevés : la sous-qualification des travailleurs, déjà évoquée, la sous-utilisation du potentiel de formation, autrement dit la faible fréquentation des écoles et instituts de formation présents à Cergy, et l'absence de prise en compte des problèmes posés par le retour au pays.³ Le potentiel de formation à Cergy regroupe l'ESSEC, le GRETA de l'éducation, l'IFOCOP (Institut de formation professionnelle pour adultes), l'AFDET (éducation thérapeutique), ainsi que l'Amicale pour l'Enseignement des Etrangers et le Centre d'Accueil des migrants de Pontoise qui dispense des cours d'alphabétisation. Selon l'enquête, seulement

¹ Rapport de la situation à Cergy-Pontoise. Programme urbain d'action : les migrants et l'emploi. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² Rapport de la situation à Cergy-Pontoise. Les migrants et la formation. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10. Tableau reproduit d'après un original, basé sur un échantillon de 14 521 emplois sur 28 000.

³ Rapport de la situation à Cergy-Pontoise. Les migrants et la formation. *Ibid.*

1 migrant sur 100 suit un stage de formation dans la ville nouvelle. La principale formation suivie par les étrangers est l'apprentissage de la langue française, la plupart des cours étant dispensés par des associations bénévoles. 270 étrangers auraient suivi ces cours, 80 hommes et 190 femmes, à Cergy-Pontoise.¹ Le retour au pays reste une possibilité envisagée, à tel point que certaines associations cherchent à former les migrants pour les aider à trouver un emploi dans leur pays d'origine. Selon l'enquête :

«L'objectif exprimé ou non de tout travailleur migrant est de retourner un jour au pays. »²

Il est difficile de confirmer ou d'infirmer cette affirmation. Elle fait écho en tout cas aux représentations de l'immigration de l'époque. Les enquêteurs anticipent en essayant d'imaginer l'impact du retour au pays sur le travailleur, comme en témoigne cette question : « la réadaptation psychologique et socioculturelle au pays natal ne sera-t-elle pas trop dure ? ». Parmi les solutions avancées figure la préservation des traditions culturelles des étrangers pendant leur séjour en France, le but étant de limiter leur dépaysement. Cette adaptation vaut pour le retour :

«Il paraîtrait donc souhaitable de mettre en place un pôle d'animation/formation constituant une sorte de "SAS" entre la vie professionnelle en France et le retour au pays. »³

Ce « sas » repose sur la formation dispensée pour faciliter leur reclassement dans leur pays ainsi que sur l'animation culturelle visant à préserver leurs traditions. On le voit, si le Programme urbain prend en compte les familles, la question des travailleurs isolés continue de retenir son attention.

L'action sociale s'intéresse davantage aux étrangers inactifs, et en premier lieu aux femmes. Un volet de l'enquête est consacré aux femmes et aux jeunes filles étrangères. Trois cours leur sont destinés à Cergy-Pontoise : un cours d'initiation à la langue française, un cours dit de « perfectionnement avec initiation à la vie française », ainsi qu'un enseignement ménager ayant lieu une fois par semaine et qui comprend des cours de couture et de cuisine. Ces deux derniers cours participent à l'action socioéducative, menée pour « éduquer » les familles à la tenue de leur logement. L'enjeu est de favoriser l'adaptation des femmes à la vie sociale de Cergy et de rompre l'isolement causé par la scolarisation de l'enfant. Cette action sociale se

¹ Les chiffres manquent pour la commune de Cergy.

² Rapport de la situation à Cergy-Pontoise. Les migrants et la formation. *Ibid.*

³ *Ibid.*

poursuit à l'hôpital de Pontoise, où deux interprètes, en portugais et en arabe, officient au service de la maternité : il s'agit selon l'enquête de « diminuer l'angoisse à l'égard de l'hôpital » et d'inciter à prendre des mesures d'hygiène.¹ Le Centre d'Accueil des Travailleurs Migrants de Pontoise organise aussi des activités sportives, notamment des compétitions de football, des voyages et des ateliers de photographie ; il est possible que ces services aient été ouverts aux étrangers domiciliés à Cergy. Par ailleurs, ce centre diffuse dans les foyers de travailleurs des montages audiovisuels en plusieurs langues, présentant des informations administratives, sanitaires et sociales. Il faut insister aussi sur l'action des associations d'étrangers, notamment l'Amicale des Algériens en Europe² qui organise des animations en faveur des jeunes une fois par semaine : ateliers de musique, de poésie, cours de langue et de civilisation arabe.³ Les principales difficultés relevées concernant l'accueil des étrangers renvoient aux difficultés qu'ils ont à comprendre et à remplir les formulaires administratifs, les difficultés à s'exprimer et à rédiger une lettre en français.⁴

La scolarisation des enfants est un thème nouveau. Les enquêtes précisent les effectifs de la rentrée scolaire de 1975 à Cergy-Pontoise : le périscolaire accueille 460 enfants étrangers sur 2 588 enfants, l'enseignement élémentaire en accueille 756 sur 3 124 tandis que le second degré en scolarise 585 sur 9 128 enfants. Respectivement, les proportions d'enfants étrangers sont donc de 22% dans le périscolaire, 32% dans l'élémentaire et 7% dans le secondaire.⁵ Le faible chiffre pour l'enseignement secondaire est sans doute dû au fait que les familles étrangères sont essentiellement, à cette date, des jeunes couples avec des enfants en bas âge. Pour ceux qui fréquentent les collèges et lycées, la langue d'origine est valorisée au titre de la deuxième langue étrangère obligatoire. Les jeunes fréquentant l'enseignement secondaire sont également concernés par l'aide à la réintégration dans le pays d'origine. Il est prévu aussi de former les enseignants et des assistantes sociales afin de les familiariser avec la question de l'immigration. Plus généralement, les autorités espèrent impliquer davantage les parents dans la vie sociale via la scolarisation de leurs enfants ; cela vaut notamment pour la santé, car la médecine scolaire constate que

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Actions sociales. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² L'Amicale des Algériens en Europe est l'association officielle défendant les Algériens en France. Elle est directement soutenue et subventionnée par le gouvernement algérien.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Scolarisation. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

« les familles immigrées [ne se soignent] qu'aux dernières limites ou encore [évacuent] tout traitement qui ne leur apparaît pas d'une nécessité immédiate ».¹

Les enfants apparaissent ici comme un intermédiaire privilégié pour atteindre les parents et les convaincre d'accepter de se soigner. Eduquer les enfants revient aussi, d'une certaine manière, à éduquer les parents pour les familiariser avec les codes de la société française.

Au final, l'accueil des étrangers et de leur famille à Cergy repose en grande partie sur la valorisation de la culture d'origine. Cette idée contraste au premier abord avec l'impératif d'intégration voire d'assimilation que nous avons observé plus haut, par le biais de la dispersion des étrangers dans les logements. Toutefois, à y regarder de plus près, ces deux objectifs sont complémentaires. Les autorités reconnaissent la nécessité d'une transition pour les familles arrivant en France pour la première fois. C'est le rôle dévolu à l'action culturelle et aux associations qui doivent permettre aux étrangers de s'adapter à la vie sociale de la ville nouvelle, afin de réduire le dépaysement et lutter contre l'isolement et le repli sur soi. C'est pour cette raison que le « regroupement d'une même ethnie » est encouragé, car il est vu comme le préalable indispensable à l'intégration. Le rapport final du Programme urbain migrant de Cergy-Pontoise appelle à renforcer le « réseau d'accueil pour multiplier les points de permanence (foyers, caravaning, zones d'activités industrielles, marchés forains par minibus et stand mobile) ».² Ces points de permanence visent à informer les étrangers de l'existence de dispositifs d'accueil et d'action sociale. La réservation de locaux collectifs pour les associations ethniques est également réclamée ; nous étudierons plus en détail le rôle et les moyens d'action de ces associations d'étrangers à Cergy.

B- Mieux connaître la population étrangère.

1- Un nouvel arsenal statistique

La publication des enquêtes statistiques du Programme urbain migrant permet aux aménageurs de Cergy de bénéficier de nouvelles données chiffrées sur la population étrangère. Il faut mettre en relation ces chiffres avec ceux fournis par le recensement général de 1975. Les

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Scolarisation. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Synthèse. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

deux opérations sont distinctes, mais toutes deux ont en commun d'amener l'EPA à réactualiser ses statistiques.

Depuis la création de la ville nouvelle, l'Etablissement public publie à intervalles réguliers des dossiers statistiques sur la population. Ces dossiers, conservés au centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise¹, sont une source de premier choix pour apprécier les évolutions démographiques de la ville en construction. Le recensement général de 1975 permet de synthétiser un certain nombre de ces données : il s'agit du premier recensement prenant en compte la nouvelle population de Cergy, le précédent s'étant tenu en 1968, un an avant la création de la ville nouvelle.

En 1975, la population totale de la commune de Cergy est de 8 896 habitants.² Au 1^{er} janvier 1975, l'EPA recense 1 641 résidents étrangers. Au 1^{er} janvier 1976, la population étrangère de Cergy diminue légèrement pour s'établir à 1 515 personnes ; cette diminution est due au ralentissement des chantiers, consécutif à la crise économique.³ La part des étrangers dans la population totale de la commune est estimée à 11% en 1975.⁴ A titre d'indication, pour l'ensemble de la ville nouvelle le chiffre total atteint quasiment 11 000 résidents étrangers au 1^{er} janvier 1976, soit 13% de la population de Cergy-Pontoise.⁵

Les chiffres de l'immigration à Cergy sont plus précis et plus fiables à partir de 1975, du fait du renouvellement des données apporté conjointement par le Programme d'action en faveur des immigrés et par le recensement général. Ils permettent notamment d'en savoir plus sur les nationalités représentées, comme le montre le tableau ci-dessous :

Répartition par ethnies au 1^{er} janvier 1976 dans la commune de Cergy⁶ :

Au 1er Janvier 1976	Algériens	Marocains	Tunisiens	Espagnols	Portugais	Italiens	Yougoslave	Autres + Réfugiés Et apatrides
Commune De Cergy	388	179	102	65	569	51	31	130

¹ Voir notamment HAMET (François), *Cergy-Pontoise en chiffres (1966-1985)*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1986 ainsi que les dossiers *Cergy-Pontoise. Chiffres et documents* cités dans nos sources.

² *Evolution de la population et du nombre de logements entre les différents recensements dans les communes de la région Ile-de-France, 1975-1982-1990*, SGVN, Paris, 1994

³ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

⁴ *Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1975*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1976

⁵ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

⁶ *Ibid.* Tableau reproduit d'après un original.

Conformément à ce qui a pu être observé pour la période précédente¹, les populations originaires du Maghreb et de la péninsule ibérique sont les plus importantes avec respectivement 669 et 634 personnes. Au sein de ces deux groupes, les Algériens et les Portugais demeurent les deux premières nationalités représentées à Cergy. Là encore le contexte national est important. La vague d'immigration que connaît Cergy au milieu des années 1970 reproduit celle qui touche au même moment l'ensemble de la France. En effet, les Portugais et les Algériens dominent le recensement national de 1975, établi pour la population étrangère, avec respectivement 760 000 et plus de 710 000 individus.² La répartition professionnelle est semblable à celle que l'on observe à Cergy, avec une forte proportion d'ouvriers spécialisés.³

La population étrangère est essentiellement masculine. La préfecture du Val d'Oise estime en 1975 que 49% des étrangers recensés dans l'ensemble du département sont des hommes de plus de 16 ans. Les femmes de plus de 16 ans comptent pour 24% et les enfants de moins de 16 ans pour 27%.⁴ Ces chiffres peuvent nous donner une idée de la structure démographique de la population étrangère de la ville nouvelle.

Armés de ces chiffres, les responsables de l'EPA peuvent désormais élaborer une politique d'immigration mieux adaptée et mieux renseignée sur les réalités du terrain. Ils peuvent compter également sur de nouvelles enquêtes qualitatives, produites souvent par des sociologues. L'étude conjointe de ces deux types de sources nous permet de dresser un portrait plus approfondi et davantage nuancé de l'immigration à Cergy dans la seconde moitié des années 1970.

2- L'EPA multiplie les enquêtes qualitatives pour mieux connaître les étrangers

Les directeurs des EPA des villes nouvelles ont l'occasion d'échanger et de partager des informations sur la question de l'immigration. Ces échanges se font dans le cadre de journées d'études organisées par le Groupe central des villes nouvelles.

Une Journée de travail sur les travailleurs migrants en Villes Nouvelles est organisée à Marne-la-Vallée le 18 décembre 1975. L'un des thèmes de cette journée est la situation des

¹ Voir *supra*, première partie, chapitre I, A, 3 « Anticiper la nouvelle vague ».

² NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe -XXe*, Paris, Seuil, 1988, éd. 2006. Annexes statistiques. Nous additionnons ici les chiffres concernant les hommes et les femmes.

³ *Ibid.*, p. 146.

⁴ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

travailleurs de chantier étrangers. Les aménageurs de Marne-la-Vallée témoignent de leur expérience sur le sujet. Selon les enquêtes menées au sein de la ville, les étrangers se plaignent d'un manque de relations sociales. Certains d'eux semblent regretter leur vie dans les bidonvilles qui, malgré la précarité, leur permettaient de nouer des liens : «les immigrés trouvaient au moins dans les bidonvilles des structures adaptées à leur culture et à leur situation que la résorption a détruit.»¹ Ce constat est loin d'être unique. La plupart des enquêtes menées à l'époque sur le sujet insistent sur l'importance de la solidarité entre les populations immigrées, une solidarité qui se construit en réaction à la ségrégation de la société française. L'un des avantages des bidonvilles, selon les chercheurs qui ont pu interroger leurs résidents, était de pouvoir recréer un semblant de village, permettant à l'étranger de reconnaître certains visages familiers, voire certains parents.² A Marne-la-Vallée les étrangers souhaitent avoir « la possibilité de réussir leur projet d'immigration par eux-mêmes. »³ Souhaitant prendre en charge leurs propres problèmes, revendiquant davantage d'autonomie, ils décident de créer des associations : les Portugais de Marne-la-Vallée se regroupent par exemple pour se faire davantage entendre de l'EPA et pour préserver une sociabilité au sein de leur communauté.⁴

La journée d'étude de Marne-la-Vallée a pu, sur bien des sujets, inspirer ou confirmer certaines orientations de la politique d'immigration menée à Cergy. Le constat porté sur les vertus des associations ethniques, comme moyen d'autonomiser les étrangers, rejoint les observations de l'EPA de Marne-la-Vallée.

L'EPA de Cergy-Pontoise exprime à de nombreuses reprises le souhait d'en savoir davantage sur les populations immigrées. Les enquêtes qualitatives sont plus nombreuses dans la deuxième moitié des années 1970 ; leur objectif est de mesurer le degré d'intégration des familles dans la société d'accueil. La Commission La Vie dans la Ville joue un rôle important dans ce domaine. C'est une association qui mène une action sociale à destination des étrangers et qui transmet le résultat de ses enquêtes à l'EPA. En novembre 1976, une importante enquête statistique et sociologique est menée sur l'îlot de la Croix-Petit.⁵ La Commission y prend sa part.⁶ Elle dresse la liste des institutions, chargées d'animer la vie de quartier, mises à

¹ Journée de travail sur les travailleurs migrants en Villes Nouvelles à Marne La Vallée (18 déc. 1975). Programme urbain d'action en faveur des immigrés sur la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

² BUTAUD (Jean-Philippe), *Les travailleurs étrangers et leur logement*, étude commandée par le ministère de l'Équipement et du Logement, mai 1970. Archives nationales de Pierrefitte, cote 19771141 / 18.

³ Journée de travail sur les travailleurs migrants en Villes Nouvelles à Marne La Vallée, *ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Les résultats de cette enquête sont détaillés dans l'étude de cas de la Croix-Petit. Voir chapitre VI.

⁶ Commission La Vie dans la ville. Etude expérimentale sur un groupe type PLR (novembre 1976), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

disposition des familles. Plusieurs acteurs sont ainsi mobilisés. L'association Famille et Cité est chargée d'accueillir les nouveaux habitants, tandis que l'Antenne d'Accueil et d'Animation (ALFA) les orientent dans le quartier et constitue un pôle d'information. Le Collectif d'animation culturel organise des « opérations vacances ». Les résidents eux-mêmes se mobilisent au sein de l'Association Cergy-Nord : organisant des activités telles que les sorties à vélo ou des repas de type méchoui – spécialité arabe où un mouton ou un agneau est cuit en entier à la broche, cette association pèse aussi auprès de l'EPA et de la mairie de Cergy en tant que porte-parole des résidents du quartier. Des bénévoles s'investissent aussi, comme les étudiants de l'ESSEC qui organisent des ateliers d'aide aux devoirs pour les jeunes élèves en difficulté. La question des « jeunes », entendons par là les jeunes délinquants, attire de plus en plus l'attention des autorités et justifie la mise en place de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise, très active dans la lutte contre la délinquance à la Croix-Petit. Terminons ce tour d'horizon en mentionnant l'action d'un régisseur, parlant arabe, familiarisé avec les « coutumes maghrébines » et celle du Service social des résidents qui mène des entretiens auprès des habitants et dont les enquêtes permettent d'établir des statistiques sur la population. Un Club des Chênes est également mentionné mais sans que ses attributions ne soient précisées.¹

Ces différents acteurs, selon la Commission La Vie dans la Ville, accordent une attention toute particulière aux étrangers de la Croix-Petit afin de dégager « leurs habitudes ethniques » pour leur permettre de s'intégrer dans la vie du quartier.

Un autre îlot du Quartier Nord fait l'objet d'enquêtes, diligentées par l'EPA. L'îlot de la Justice est construit à la fin des années 1970. Il comprend 168 logements HLM collectifs, une Auberge sociale de 65 logements ainsi qu'une « Unité village » de 88 logements HLM individuels. L'opération de la Justice est supervisée par l'Association Pour Un Urbanisme Intégré (APUI) qui a pour objectif d'intégrer dans la vie de quartier des populations isolées habituellement exclues. En 1978, l'APUI rend à l'EPA un dossier destiné à le renseigner sur l'évolution de l'îlot ; l'Association lui propose un nouveau programme destiné à améliorer la vie sociale de l'îlot. L'APUI s'engage à éviter la « prolifération de ghettos spécialisés ». La formule est intéressante dans la mesure où le terme « ghetto » ne sert pas uniquement à qualifier les quartiers à fort peuplement étranger. L'APUI regroupe sous le terme « ghetto » les regroupements de jeunes travailleurs, de personnes âgées, autrement dit tous les quartiers dont

¹ *Ibid.*

le peuplement est uniforme.¹ L'Auberge sociale de la Justice et l'Unité Village forment un foyer de jeunes travailleurs, subventionné par l'Etat, et notamment le ministère de la Santé : ce foyer n'est pas à proprement un foyer de travailleurs migrants car de jeunes Français y sont également hébergés. L'APUI récuse d'ailleurs le terme « foyer » car cette Auberge sociale a une « vocation d'hébergement temporaire polyvalente et non catégorielle comme l'a été jusqu'ici la conception des foyers classiques. »² De son côté, l'Unité Village vise à favoriser

« le développement et l'intégration de catégories sociales différentes (par l'âge – sexe – origine sociale etc...) qui habituellement se trouvent rejetées de la ville ou au contraire rassemblées selon un seul et même critère (âge par exemple). »³

Cet effort d'intégration des populations étrangères, amenées ici à cohabiter au sein d'un même foyer avec d'autres populations, ne semble pas avoir porté ses fruits. Dès 1975 les autorités publiques expriment leur inquiétude à l'égard de ce foyer de jeunes travailleurs : les autorités ne perçoivent pas la nuance apportée par l'APUI et qualifient l'ensemble formé par l'Auberge sociale et l'Unité Village de « foyer de migrants ». ⁴ Le peuplement de ce foyer de jeunes travailleurs semble avoir évolué dans le sens d'une plus grande concentration de travailleurs étrangers.⁵

3- Une nouvelle catégorie : les enfants d'étrangers

La nouveauté de cette catégorie a été évoquée plus haut. « Catégorie » et non pas « population » : il a été montré, au début de la première partie, que les familles étrangères se sont installées à Cergy bien avant la création de la ville nouvelle.⁶ Les statistiques de la Croix-Petit montrent que certaines familles de l'ilot sont arrivées en France avant 1960. Il est plus que probable que ces familles, implantées de longue date à Cergy ou au moins dans le Val d'Oise, comportaient des enfants. Cependant nous avons vu que l'EPA n'y fait pas allusion avant la publication du Programme urbain migrant ; les données sur leur scolarisation sont, à ce titre, de

¹ Dossier de l'Association Pour Un Urbanisme Intégré (APUI), 1978. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 1.

² Définition du projet. *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Lettre de Claude Renou au groupe Richelieu (21 février 1975). Le groupe Richelieu est la société HLM qui a construit le foyer de jeunes travailleurs. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 1.

⁵ Nous n'avons pas suffisamment de sources sur ce foyer. Nous en sommes réduits à des hypothèses.

⁶ Première partie, chapitre I, A, 2 « Une présence étrangère ancienne ».

première importance et consacrent la naissance de la catégorie « enfants étrangers ». Un autre document, publié en 1976 dans le cadre de l'enquête sur la Croix-Petit, peut fournir des pistes sur le nombre d'enfants. Il s'agit d'un tableau statistique donnant à voir l'année de naissance des enfants recensés dans l'îlot.

Année de naissance des enfants recensés à la Croix-Petit en novembre 1976¹:

Avant 1958	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
	F : 9	F : 4	F: 5	F: 8	F: 10	F: 14	F: 18	F: 10	F: 13
	G : 4	G: 9	G: 9	G: 10	G: 7	G: 15	G: 17	G: 7	G: 15
T: 20	T: 13	T: 13	T: 14	T: 18	T: 17	T: 29	T: 35	T: 17	T: 28

1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
F: 15	F: 8	F: 11	F: 15	F: 14	F: 22	F: 26	F: 19	F: 25	
G: 16	G: 14	G: 20	G: 14	G: 25	G: 18	G: 30	G: 30	G: 13	
T: 31	T: 22	T: 31	T: 29	T: 39	T: 40	T: 56	T: 49	T: 38	T: 18

F : fille, G : garçon, T : total

Il convient de se montrer prudent dans l'exploitation de ces données : ce tableau ne précise pas la date d'arrivée de ces enfants à Cergy. Il faut se contenter ici d'hypothèses. 300 enfants sont nés entre 1969, année de création de Cergy-Pontoise, et 1976, date de l'enquête. On peut supposer que certains de ces enfants sont nés de parents installés, sinon à Cergy du moins en France durant cette période. Cette supposition est corroborée par l'étude du domicile antérieur des familles domiciliées à la Croix-Petit : en effet, en novembre 1976, seulement 27 familles étrangères installées à la Croix-Petit sur 116 résidaient auparavant dans leur pays d'origine. Autrement dit 89 familles étrangères résidaient déjà en France lorsque leurs enfants sont nés.

¹ Tableau reproduit d'après un original. Statistiques de la Croix-Petit. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

L'ambiguïté demeure sur la catégorisation des « enfants étrangers » pour reprendre la taxinomie de la plupart des enquêtes de la période. Preuve sans doute de la nouveauté de cette catégorie, il n'y a pas encore de réflexion approfondie de la part de l'EPA sur le statut juridique des enfants de Cergy nés de parents étrangers. En effet, nous nous risquons ici à une hypothèse : il est possible que certains des jeunes recensés, nés en France et ayant atteint leur majorité à cette date, aient réclamé la nationalité française en vertu du droit du sol.¹ Il n'en est en tout cas pas fait mention dans nos sources. Cette réflexion sur l'incertitude culturelle des enfants d'étrangers se précise davantage au début des années 1980 lorsque les « jeunes », les adolescents, attirent l'attention des sociologues dans la ville nouvelle. Pour l'heure, l'EPA identifie les enfants étrangers selon la nationalité de leurs parents :

*Nombre d'enfants à la Croix-Petit en novembre 1976*²:

Français	Dom-Tom	Algériens	Marocains	Tunisiens	Portugais
183	17	149	68	41	73

Espagnols	Italiens	Polonais et Yougoslaves	Iraniens	Afrique Noire	Mauritaniens
5	3	4	4	5	4

En novembre 1976, la Croix-Petit compte un total de 556 enfants, dont 336 étrangers selon l'EPA. Notons que les enfants originaires de l'Outre-mer sont distingués tout en étant comptabilisés au sein de la catégorie « Enfants Français ». Les tendances sont les mêmes que pour celles observées pour les adultes : les enfants originaires du Maghreb et de la péninsule ibérique dominant (258 et 78 enfants). Les enfants originaires d'Afrique noire sont encore peu nombreux : les ressortissants d'Afrique Noire ne constituent une population importante que dans les années 1980, à Cergy-Saint-Christophe essentiellement. Nous y reviendrons.

¹ Le droit du sol, fixé en 1889, permet à l'enfant né en France de parents étrangers d'accéder à la nationalité française à sa majorité s'il le désire.

² Tableau reproduit d'après un original. *Ibid.*

C- Le logement reste la priorité de la politique d'immigration de l'EPA

1- Les nouveaux moyens financiers

L'arrivée de Paul Dijoud au secrétariat d'Etat à l'immigration en juillet 1974 est un tournant dans l'histoire de la politique d'immigration française. Remplaçant au pied-levé le secrétaire démissionnaire André Postel-Vinay, dont le programme préconisant d'importantes constructions de logements pour les étrangers n'a pas rencontré le soutien du Premier ministre Jacques Chirac, Paul Dijoud réforme en profondeur la politique d'immigration et notamment son volet consacré au logement des étrangers.¹

Davantage prudent que son prédécesseur – il ne demande pas un nombre précis de logements à construire – Paul Dijoud obtient que des moyens spécifiques soient consacrés au logement des étrangers. Il s'agit du 0,2%, une contribution réservée sur le 1% patronal. Cette somme doit aider à financer la construction et l'amélioration des foyers de célibataires ainsi que le logement des familles. Elle est prélevée par l'intermédiaire de la Commission nationale pour le logement des immigrés (CNLI), rattachée au secrétariat d'Etat chargé des travailleurs immigrés.²

Le 0,2% est utilisé à Cergy à partir de 1975. Il renforce l'action du Fonds d'Action Sociale qui était jusque-là le principal financeur du logement des étrangers. Par ailleurs, il faut rappeler que le logement des travailleurs de chantier continue de retenir l'attention de l'EPA dans la deuxième moitié des années 1970 : la ville nouvelle demeure, dans plusieurs secteurs, une ville en chantier. Le secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles Jean-Eudes Roullier envoie une lettre en ce sens à Jean-Claude Douvry, successeur de Bernard Hirsch à la tête de l'EPA (1975-1981) en mars 1975. Cette lettre témoigne du fait qu'à cette date les villes nouvelles demeurent confrontées « aux problèmes posés par l'implantation d'un nombre important de travailleurs migrants notamment de travailleurs de chantier sur leur périmètre. »³ Une des solutions préconisées par Jean-Eudes Roullier, pour faire face à ces problèmes de

¹ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, pp. 115-121. Patrick Weil considère que Paul Dijoud organise « administrativement, pour la première fois depuis la Libération, la politique de l'immigration. » (p.121).

² *Ibid.*, pp. 135-136

³ Note de Jean-Eudes Roullier au directeur de l'EPA Jean-Claude Douvry (30 mars 1975), Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179. Un extrait plus long est cité en exergue du premier chapitre.

logement, est justement l'utilisation du 0,2% de Paul Dijoud. Une autre preuve de l'actualité du logement des ouvriers de chantier est la plaquette FIANE de 1976, citée plus haut¹, et qui veut prévenir la population contre les nuisances de chantier. Concernant le logement des travailleurs de chantier, cette plaquette affirme l'objectif de l'EPA de privilégier le logement en dur sur le logement mobile. Elle prévoit notamment l'interdiction de l'hébergement en bungalow sur les lieux mêmes du chantier ainsi que l'interdiction du « caravanning sauvage », entendons par là le regroupement de caravanes de chantier en dehors des emplacements réservés à cet effet.²

De leur côté, les élus locaux commencent à émettre des critiques de plus en plus franches. Les maires des communes de la ville nouvelle font entendre leur voix au sein du Syndicat Communautaire d'Aménagement depuis 1971. Mais il semble que leur critique gagne en audibilité au sein de l'Établissement public dans la seconde moitié des années 1970.³ La création de la CNLI notamment fait débat. Dans les enquêtes du programme urbain migrant, il est fait mention d'élus redoutant que la CNLI ne les dessaisisse d'une partie de leurs responsabilités en matière de logement.⁴ Ils dénoncent un empiètement du pouvoir départemental sur leurs attributions.

2- Le problème du manque de logements pour les étrangers continue de se poser

L'EPA veut désormais réduire le recours au logement mobile. Cependant, la pénurie de places en foyers, observée lors des premières années de la ville nouvelle, persiste. La correspondance de l'époque abonde en lettres de sociétés HLM demandant à l'EPA de débloquer de nouvelles places dans les foyers de travailleurs.

Le 25 mars 1976, la Société Nationale des Travaux Publics demande l'autorisation de l'EPA pour loger les ouvriers du chantier de l'Institut universitaire technologique de Cergy dans des bungalows, arguant du fait qu'il n'y a plus de place disponible dans les foyers de travailleurs. Elle veut y loger 15 à 20 ouvriers pour une durée de 7 à 8 mois.⁵ De la même manière, la société Rheins et Debout, en charge du chantier de l'îlot de la Justice à Cergy-Nord,

¹ Voir Première partie, chapitre III, A, 2 « Acclimater les pionniers aux chantiers... »

² Prévention contre les nuisances de chantier dans la ville en construction. Plaquette FIANE (juillet 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Nous avons trouvé dans les archives de l'EPA quelques lettres témoignant des plaintes des élus de certaines communes à partir de 1976. Ces plaintes n'étaient pas mentionnées auparavant.

⁴ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w10.

⁵ Lettre de la Société Nationale des Travaux Publics à l'EPA (25 mars 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w10.

écrit à l'EPA le 31 août 1976 pour pouvoir loger 50 ouvriers.¹ Cette société obtient une réponse de Jean-Claude Douvry : étant donné qu'il n'y a pas de place à Cergy, 18 de ses ouvriers sont logés dans le foyer de la commune d'Osny.²

Ce qui était vu comme une nécessité durant les premières années des travaux est-il toujours accepté au moment où la ville nouvelle gagne en maturité ? Le problème du logement mobile est qu'il offre une image de précarité, difficilement tolérable désormais. Comme le montre la campagne de prévention contre les nuisances des chantiers, citée plus haut, il semble que l'EPA se soit efforcé d'en diminuer l'utilisation, tolérant les caravans uniquement sur les emplacements réservés. Toutefois, les plaintes répétées des sociétés HLM à l'égard de foyers saturés montrent que les aménageurs n'ont pas toujours eu le choix ; à moins d'avoir pu loger leurs ouvriers dans les autres communes, ils ont dû faire des concessions et accepter que le logement mobile soit toujours utilisé.

3-Le retour au pays reste envisagé

Il s'agit de l'un des grands enseignements du Programme urbain migrant. Tout en prenant acte de la présence durable voire définitive de certaines familles immigrées, il continue d'envisager la possibilité d'un retour pour certains étrangers, en premier lieu les travailleurs isolés. Pour comprendre cela, il faut ici rappeler le contexte politique national et international, dans lequel le Programme d'action en faveur des immigrés doit être replacé.

Lorsque le choc pétrolier éclate en 1973, certains hauts responsables, visionnaires, commencent à en prévoir les conséquences économiques et sociales. André Postel-Vinay, éphémère secrétaire d'Etat à l'immigration (juin-juillet 1974), est l'un des rares à prévoir une crise longue et un chômage massif, quand d'autres parmi ses collègues se montrent plus rassurants. Lorsque la récession se précise, l'immigration attire les critiques de ceux qui y voient un facteur d'aggravation du chômage. Des voix s'élèvent pour réclamer un contrôle des flux. Cette volonté de contrôle des entrées et sorties des étrangers guide l'action de Paul Dijoud. Jusqu'en 1977, le retour des étrangers dans leur pays d'origine s'effectue sur la base du volontariat, le gouvernement tâchant de se montrer incitatif : en 1975 une aide au rapatriement

¹ Lettre de la société Rheins et Debout à l'EPA (31 août 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w10.

² Lettre de Jean-Claude Douvry à la société Rheins et Debout (13 septembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w10.

est créée ainsi que des stages de formation professionnelle préparatoires au retour.¹ Le programme de formation des étrangers, placé parmi les priorités du programme migrant, se situe dans cette perspective. C'est la raison pour laquelle la prévision d'un retour est envisagée dans la plupart des rubriques, qu'il s'agisse de la scolarisation qui, on l'a vu, doit permettre à certains adolescents étrangers volontaires de trouver un emploi dans leur pays, la formation ou même l'action culturelle, ambiguë car permettant à la fois d'intégrer les étrangers en France et aidant à limiter leur dépaysement et leur acculturation afin de favoriser leur retour.

A partir de 1977 la politique des retours se fait plus répressive. Jusque-là volontaires, les retours sont de plus en plus forcés. En mars 1977, Lionel Stoléru remplace Paul Dijoud. Nous sommes après la défaite de la majorité aux élections municipales ; la crise économique est désormais reconnue comme durable et l'immigration devient un fardeau. Nous aborderons plus loin l'influence des « lois du retour »² sur la politisation de l'immigration à Cergy ainsi que les critiques, au sein de la gauche à Cergy, qui s'élèvent contre l'action de Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur et député du Val d'Oise, jugé hostile à l'immigration.

Nous voyons donc que la figure du travailleur continue, en dépit de la suspension officielle³ de l'immigration de travail à l'été 1974, à retenir l'attention des concepteurs du Programme urbain migrant. Ce qui change désormais, c'est qu'il n'est plus l'unique priorité : les familles étrangères, les femmes, les enfants, ont gagné en visibilité et réorientent la politique de l'immigration menée par l'EPA de Cergy-Pontoise. Cette nouvelle visibilité est due aussi à la vulnérabilité des familles face à la crise économique et sociale, le chef de famille étant souvent durement touché par le chômage. L'immigration commence à cristalliser les tensions, les débats se font plus virulents. La fin des années 1970 voit une émergence des tensions à Cergy sur la question des étrangers, qui tranche avec le consensus que l'EPA appelait de ses vœux en élaborant une stratégie de dispersion des immigrés. Il est temps maintenant d'aborder cette fin de décennie qui est, à bien des égards, une période de rupture.

¹ WEIL (Patrick), *op. cit.*, p. 128

² WEIL (Patrick), *op. cit.*, chap. IV

³ Patrick Weil montre que cette suspension officielle, si elle l'a ralenti, n'a pas découragé l'immigration de travail (voir chap. III et IV).

Chapitre V

Le tournant : la rupture de l'équilibre (1977-1983)

« On veut être des locataires comme les autres, recevoir qui nous plaît, s'organiser en comités de locataires, ou regarder la télévision à l'heure qui nous convient »¹

L'année 1977 peut être prise comme point de départ d'une ère de tensions nouvelles autour de la question de l'immigration. Alors que la crise économique et son corollaire, le chômage, s'aggravent, les élections municipales cristallisent les tensions partisans à Cergy-Pontoise sur le sujet de l'immigration, tandis que la réforme Barre marque une rupture dans la politique du logement social qui a pesé sur le devenir de certains quartiers de la ville nouvelle.

Le tout est de ne pas exagérer la rupture de 1977 : de nombreux sujets de tensions, notamment politiques, étaient déjà en germes dans la période précédente. Il y'a même des éléments de continuité puisque, si les municipales annoncent un renouvellement politique dans certaines communes de la ville nouvelle, elles ne remettent pas en cause le leadership d'Hubert Renaud à Cergy, confortablement réélu pour un cinquième mandat. Il convient donc d'analyser cette période cruciale pour l'histoire de l'immigration à Cergy, sans ignorer les conséquences des grandes décisions qui y sont prises, en évitant de s'aventurer sur la pente, tentante mais glissante, de la téléologie.

A- Le tournant politique et économique des années 1970 et 1980

¹ Parole d'étranger citée in *A Propos*, n° 26, mai-juin 1976. Rubrique « Poniowski et les travailleurs immigrés. Grève SONACOTRA ». Archives municipales de Cergy.

1-L'aggravation de la crise économique et ses conséquences

L'impact de la crise économique sur la construction de la ville nouvelle doit être nuancé. Le ralentissement des chantiers est attesté dès 1976. Au 1^{er} janvier de l'année, la population étrangère de Cergy est de 1 515 individus. L'EPA observe une baisse par rapport au 1^{er} janvier 1975 où cette population était de 1 641 individus.¹ Les aménageurs imputent cette légère baisse au ralentissement de l'activité des entreprises du BTP, consécutif à la crise économique. Cela confirmerait un retournement de conjoncture, la population étrangère ayant été en hausse depuis 1969.

En même temps, il semble possible d'attribuer une part de cette diminution à la suspension de l'immigration de travail, décrétée en 1974. Sans doute la crise n'est-elle pas seule en cause dans la baisse du nombre de travailleurs de chantiers.

Par ailleurs, s'il est possible d'observer une diminution de l'activité des chantiers, Cergy-Pontoise, comme les autres villes nouvelles, conserve des objectifs de production de logements élevés durant la période. Les chercheurs ont montré le degré de résistance des villes nouvelles, parvenant grâce à l'action de l'Etat à poursuivre une forte croissance – en moyenne 5 000 logements par an jusqu'au milieu des années 1990 – contrairement aux autres villes qui connaissent des difficultés.² La diminution de la part de la promotion est compensée par la vigueur du logement locatif qui continue d'augmenter.³ A Cergy-Pontoise le nombre de logements continue de progresser. En dépit de la légère diminution du nombre de travailleurs, l'EPA prévoit une hausse d'ouvriers de chantier et maintient ses objectifs de construction :

«D'après les échéanciers de construction prévus au VIIe Plan (3 400 logements /an + les équipements d'accompagnement), il faut s'attendre à un accroissement important de population étrangère active (au moins 20% de la population totale, soit un accroissement de 7% du taux actuel [...]) »⁴

¹ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10. Voir plus haut, « Un nouvel arsenal statistique ».

² DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005. Le chiffre de 5 000 logements par an est cité par Laurent Coudroy de Lille dans sa contribution (p. 42).

³ *Ibid.*, p. 19

⁴ Programme urbain d'action en faveur des immigrés. Statistiques. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1083w 10.

Les dossiers statistiques du Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise montrent que dans la commune de Cergy, le nombre de logements est passé de 3 778 en 1975 à 7 543 en 1982, soit près du double.¹

Doit-on pour autant en conclure que la crise économique n'a pas affecté la construction de la ville nouvelle ? L'impact de la crise semble être davantage qualitatif que quantitatif. En effet, le quartier le plus durement touché par la crise entre 1975 et 1983 est Cergy-Saint-Christophe, édifié au tournant des années 1970 et 1980. Un concours « Immeubles de villes » y est lancé en 1978 : le quartier, à cette date, est prévu pour être haut de gamme.² Or, deux facteurs condamnent ce quartier qui devait être le cœur économique de Cergy, et plus globalement de Cergy-Pontoise.

Le premier facteur est la réussite de Cergy-Préfecture. Le premier quartier de Cergy s'est imposé comme le véritable centre névralgique de la ville³. Très tôt l'EPA avait exprimé ses doutes sur la capacité du quartier de Puiseux, ancien nom de Cergy-Saint-Christophe, à le supplanter : la plupart des promoteurs, appelés à construire à Cergy, préfèrent s'implanter à Cergy-Préfecture qui offre l'image d'un quartier déjà bien équipé et bien desservi. Ils ne veulent pas courir le risque de s'implanter dans une zone où tout est à construire.⁴

Le deuxième facteur est la crise économique. Dans son journal de bord, Bernard Hirsch affirme que les plans de Puiseux devaient s'inspirer du quartier de la Défense, notamment concernant la dalle piétonnière et les parkings souterrains.⁵ Ce qui devait être le quartier d'affaires de Cergy fut conçu pour accueillir 40 000 emplois tertiaires.⁶ Or, si l'EPA maintient ses objectifs de logements, il réduit ses ambitions à Cergy-Saint-Christophe qui devient un quartier résidentiel, bien loin des ambitions de départ. Cette évolution est résumée par Bernard Hirsch en 1982, dans une lettre qu'il adresse au directeur de l'EPA Claude Robert :

« Sans vouloir revenir à la conception d'une ville avec deux centres qui, en admettant qu'elle eût été souhaitable il y'a quinze ans, ne peut plus être envisagée dans le contexte

¹ *Evolution de la population et du nombre de logements entre les différents recensements dans les communes de la région Ile-de-France, 1975-1982-1990*, SGVN, Paris, 1994. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

² GIRARD (Vincent), *C'était la ville nouvelle : récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, Paris, Somogy, 2002

³ GIRARD (Vincent), *ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Hirsch (Bernard), *op. cit.*

⁶ Rapport d'ensemble sur le projet de création de l'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise (document non daté). Archives nationales, cote 19840342 / 439.

économique actuel, il faut essayer de donner à Puiseux un style de vie propre et des équipements dont le rayonnement ne se limite pas aux seuls habitants du quartier. »¹

Le contexte économique du début des années 1980 rend caduque les ambitions du début des années 1970, celles d'une ville dotée d'un centre administratif, Cergy-Préfecture, et d'un centre économique, Cergy-Saint-Christophe. Bernard Hirsch balaie cette idée, comme si le caractère irrémédiable du déclassement de Cergy-Saint-Christophe était évident.

On le voit, le devenir de Cergy-Saint-Christophe montre que les difficultés économiques ont pesé sur les moyens dont disposait l'EPA.² Ce déclassement du quartier a eu lieu dès la fin des années 1970, au moment de sa construction. L'impact économique de la crise est donc contrasté, la ville nouvelle continuant de bénéficier de moyens importants, bien supérieurs à ceux d'autres villes, tout en étant contrainte de réorienter sa politique d'aménagement.

2- Les municipales de 1977 et la loi Rocard de 1983 : les élus, nouveaux interlocuteurs privilégiés

Avant de nous pencher sur les municipales de 1977, nous aimerions revenir ici sur un acteur central mais que nous avons peu étudié jusqu'à présent : le maire de Cergy. La principale raison de ce peu d'attention est que la politique d'immigration, à Cergy et dans le reste de la ville nouvelle, est fixée par l'Etablissement public d'aménagement. Non pas que la mairie de Cergy n'ait pas eu son mot à dire, comme nous allons le voir, mais elle a dû se plier aux exigences de l'EPA. De plus, les comptes rendus des délibérations municipales de Cergy font peu allusion à la question de l'immigration durant les années 1970. Il faut le plus souvent lire entre les lignes pour percevoir les initiatives de la mairie concernant l'accueil des étrangers.

La commune de Cergy est dirigée depuis 1953 par Hubert Renaud, étiqueté à droite. Il reste au pouvoir jusqu'à sa mort en 1987. Hubert Renaud est un bon exemple de ces élus qui, malgré leurs réticences, se sont ralliés par pragmatisme au projet des villes nouvelles :

¹ Lettre de Bernard Hirsch à Claude Robert (7 avril 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

² Vincent Girard affirme que l'Etat, du fait de la crise économique, a retiré la subvention de fonctionnement qu'il versait à l'EPA, mais sans préciser la date. Voir GIRARD (Vincent), *op. cit.*

« Opposé au principe du projet de la ville nouvelle, il a rapidement compris que la création de Cergy-Pontoise était inéluctable et que, dans ces conditions, il devenait indispensable qu'elle ne se fasse pas sans les élus concernés. »¹

Le maire de Cergy et son équipe se rallient très tôt au projet. Le Schéma directeur est présenté au conseil municipal pour la première fois à la fin du mois de juillet 1965. La municipalité y apporte son soutien dès 1966, non sans conserver une attitude critique afin de préserver les intérêts de la commune.² Les élus de Cergy exigeaient notamment une représentation majoritaire des élus municipaux au conseil d'administration de l'EPA et voulaient peser sur la nomination de son Directeur.³ A de nombreuses reprises, la mairie de Cergy se plaint auprès de l'EPA de ne pas être suffisamment consultée et de ne pas avoir son mot à dire sur les travaux d'urbanisme menés sur le sol de la commune. La construction de Cergy-Préfecture semble par exemple conduire à des tensions entre les deux acteurs, les trois quarts du territoire de la commune servant de support à la mise en chantier du nouveau quartier : la mairie de Cergy se considère alors comme une « agglomération asphyxiée » et, du fait des amputations de terrains qui représentent d'importantes pertes financières, va jusqu'à affirmer que « [sa] survie sera très problématique », en évoquant le risque de se voir « condamnée à mort ».⁴ Sans doute le recours à la dramatisation avait pour but de faire pression sur l'EPA ; mais les tensions que suscitaient certains aménagements montrent l'enjeu pour les communes de la ville nouvelle de garder, sinon une maîtrise du moins un droit de regard sur leur aménagement.

Du reste, en dépit de cette passe d'armes, les relations entre l'EPA et la mairie de Cergy semblent avoir été avant tout des relations de confiance. Lors de la construction du quartier de la Croix-Petit par exemple, Bernard Hirsch prend le temps d'informer la mairie de la construction d'une centaine de logements individuels⁵, susceptibles d'intéresser les expropriés de pavillons et s'engage à les réserver en priorité à la population de Cergy.⁶ De plus, Bernard Hirsch semble avoir trouvé en Hubert Renaud un partenaire partageant certaines de ses vues,

¹ Bulletin municipal n°21 (septembre 1987). Encart central rendant hommage à Hubert Renaud. Archives municipales de Cergy.

² Séance du 27 septembre 1968. Délibérations du conseil municipal (septembre 1968-octobre 1970). Archives municipales de Cergy, cote 1D16. Hubert Renaud était très attaché au caractère rural de Cergy.

³ *Ibid.*

⁴ Séance du 12 mai 1972. Délibérations du conseil municipal (octobre 1970-septembre 1972). Archives municipales de Cergy, cote 1D17.

⁵ Il s'agit des 104 pavillons de la Croix-Petit. Voir plus haut, première partie, chapitre III, C, 1 « Une opération imposée par le ministère de l'Équipement ».

⁶ Lettre de Bernard Hirsch citée lors de la séance du 14 janvier 1972. Délibérations du conseil municipal (octobre 1970-septembre 1972). Archives municipales de Cergy, cote 1D17.

comme lorsqu'il relate, avec amertume, les débats suscités par la loi Boscher en 1970. Le directeur de l'EPA était favorable à la formule de l'ensemble urbain¹ qui présentait l'avantage de laisser une grande liberté à l'EPA dans le périmètre d'urbanisation, les communes n'y ayant pas de droit de regard. Sa position rencontre le soutien du maire de Cergy, mais la fronde des élus des villages, à l'image de Jouy-le-Moutier, Neuville ou Vauréal, oblige l'EPA à accepter la constitution du Syndicat communautaire d'aménagement.

Les tensions apparues autour de la loi Boscher, tout comme les critiques formulées par la mairie de Cergy, montrent que les élus n'ont pas attendu les municipales de 1977 pour tenter de s'opposer à certaines initiatives de l'EPA. Les historiens sont revenus depuis quelques années sur l'opposition schématique, qui a longtemps prévalu dans la recherche, entre une période 1970-1977, qui aurait été marquée par un volontarisme hégémonique de l'EPA, et une période 1977-1981 qui aurait vu la prise de pouvoir des élus.² Dès 1970, Cergy-Pontoise voit donc se mettre en place un « système local tricéphale »³, une direction de compromis entre l'EPA, le SCA et la mairie. L'EPA a dû faire des concessions, comme le note Bernard Hirsch qui assure s'être senti « démoralisé par les perspectives assombries de l'Etablissement public, inquiet des premières intrigues de certains élus »⁴ après la fronde autour de la loi Boscher. Cette semi-défaite témoigne de l'influence des élus durant les premières années de la ville nouvelle.

Ce long détour nous a permis de situer l'état des rapports de force locaux ainsi que le cadre d'intervention des élus de Cergy. La mairie a eu l'occasion d'intervenir en matière d'immigration. En juin 1970, le conseil municipal fait état de

« mesures prises récemment et actuellement en cours d'application par la gendarmerie de Pontoise, en vue de l'expulsion du territoire de la commune des roulottes et caravanes utilisées pour l'habitation permanente. »⁵

¹ La loi du 10 juillet 1970, dite loi Boscher, proposait aux villes nouvelles de choisir entre le syndicat communautaire d'aménagement, qui préservait l'autonomie politique et administrative des communes, l'ensemble urbain, qui fusionnait les territoires du périmètre d'urbanisation en une commune unique, et la communauté urbaine. La plupart des villes nouvelles ont opté pour le SCA. Pour plus de détails voir MERLIN (Pierre), *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, 1991, chap. III.

² Loïc Vadelorge, « L'Etat face aux communes dans la politique d'aménagement de la région parisienne », in BELLANGER (Emmanuel) (dir.), *Villes de banlieue : personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2008, pp. 139-151

³ THEULE (Frédéric), « Du communalisme en intercommunalité. Le gouvernement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (1965-2004) », *Métropolitiques*, 29 mai 2013, p. 1

⁴ HIRCH (Bernard), *op. cit.*, p. 280

⁵ Séance du 5 juin 1970. Délibérations (septembre 1968-octobre 1970. Archives municipales de Cergy, cote 1D16.

La mairie fait ici allusion aux caravanes de « nomades »¹ comme on les appelle souvent à l'époque, autrement dit les Tsiganes. L'intervention de la gendarmerie de Pontoise semble indiquer que leurs caravanes s'étaient implantées en périphérie de la commune de Cergy, en bordure de la commune voisine de Pontoise. Outre cette intervention ponctuelle, les élus de Cergy disposaient d'un service permanent qui prenait en charge la question de l'immigration : en avril 1971, après la réélection d'Hubert Renaud aux municipales de mars, une Commission d'action sanitaire et sociale est élue. Parmi ses diverses attributions – hygiène, logement, familles, aide sociale et accueil – elle s'occupe des travailleurs étrangers, prenant probablement en charge leur accueil à Cergy.²

Les municipales de 1977, si elles ne représentent pas la prise de pouvoir longtemps présentée par le récit pionnier, conduisent à un renouvellement du personnel politique à Cergy-Pontoise. Ce sont les premières élections municipales à voir voter les « pionniers » : les nouveaux édiles acquièrent une nouvelle légitimité qui leur permet de s'opposer avec davantage de vigueur à l'EPA, légitimité confirmée plus tard avec la loi Rocard. Elles voient à Cergy une nette percée de la gauche, la liste Union de la gauche (PS-PCF) y réalisant un score de 47% jugé tout à fait encourageant pour la gauche locale.³ Une dynamique est engagée, comme le montre l'étude de la revue *A Propos*, certains habitants de gauche se mobilisant pour, selon eux, davantage de démocratie et un meilleur contrôle de leur espace de vie. Certaines communes de la ville nouvelle connaissent une alternance socialiste, à l'image de Saint-Ouen-l'Aumône (qui voit l'élection d'Alain Richard), Menucourt, Courdimanche, Boisemont ou Vauréal. D'autres comme Pierrelaye basculent dans le camp communiste. Contrairement à ces communes, Cergy ne connaît l'alternance que très tard, à la fin de notre période : ce n'est qu'en 1989 que la socialiste Isabelle Massin, conduisant une liste de « pionniers », emporte la mairie de Cergy.⁴

La rupture doit donc être envisagée à moyen terme, en prenant en compte la loi Rocard de 1983 : c'est elle qui va véritablement bouleverser les rapports de force politiques et institutionnels à Cergy-Pontoise, comme dans les autres villes nouvelles. La loi du 10 juillet initie une réforme de décentralisation. Le syndicat communautaire d'aménagement devient le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) : désormais, les élus deviennent majoritaires dans le

¹ Le terme est utilisé dans les sources de l'EPA, qui emploie aussi l'expression « gens du voyage ».

² Séance du 2 avril 1971. Délibérations du conseil municipal (octobre 1970-septembre 1972). Archives municipales de Cergy, cote 1D17. Il s'agit de la première mention d'une commission s'occupant des travailleurs étrangers.

³ *A Propos*, n°9, 1^{er}-15 avril 1977. Archives municipales de Cergy.

⁴ BRAEM (Sophie), ROBERT (Christophe), SAUVAYRE (Anne), VANONI (Didier), *Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, rapport intermédiaire, FORS, août 2002, p. 23

conseil d'administration de l'EPA.¹ Cette réforme est un tournant. Les élus de Cergy le comprennent bien lorsqu'ils votent à l'unanimité le décret changeant la composition de l'EPA de la ville nouvelle.² Elle consacre le désengagement de l'Etat et la montée en puissance des élus locaux. Cergy-Pontoise voit le nombre de communes passer de quinze à onze, certaines communes, ayant soif d'autonomie, faisant le choix de quitter la ville nouvelle comme Méry-sur-Oise ou Pierrelaye. Pour celles qui choisissent de rester, la loi leur offre la possibilité d'assumer pleinement la gestion des territoires de la ville nouvelle situés sur leur périmètre communal. Cergy devient ainsi une « mairie à part entière », pleinement souveraine sur son territoire.³ Cette évolution amoindrit les compétences de l'EPA qui contrôlait jusque-là les attributions de logements sur les territoires de la ville nouvelle. Il doit maintenant compter avec les élus locaux qui peuvent s'opposer à certaines opérations immobilières ou rejeter certains contingents, notamment ceux risquant de regrouper trop d'étrangers sur leur territoire.

3- Les conséquences sur la politique d'immigration de l'EPA

En 1976, le cap du million de chômeurs est franchi en France : le regard porté sur la crise change, et avec lui, celui porté sur l'immigration.⁴ Le regroupement familial officialisé à cette date rend davantage visible la présence étrangère, surtout lorsque les étrangers sont touchés par le chômage.

Cergy n'échappe pas à ces difficultés. La fin des années 1970, et davantage les années 1980, voient se multiplier les discours hostiles à l'immigration. Elle apparaît de plus en plus comme un fardeau, pesant sur le budget des municipalités lorsque les familles sont démunies. En effet, certaines entreprises n'hésitent pas à licencier leur personnel pour réduire leurs charges. C'est l'objet d'une lettre qu'envoie une déléguée de la SONACOTRA au directeur de l'EPA Jean-Claude Douvry en 1978. On y apprend que des entreprises qui travaillent sur les chantiers de la ville nouvelle décident, à leur départ, de licencier leurs ouvriers : le problème est que ces ouvriers étrangers continuent à être hébergés dans les foyers de travailleurs. Privés de ressources, ceux-ci ne peuvent plus payer leur loyer.⁵ Leur prise en charge sociale incombe

¹ MERLIN (Pierre), *op. cit.*, chap. III

² Séance du 14 décembre 1984. Délibérations (mars 1983-décembre 1985). Archives municipales de Cergy, cote 145w 16.

³ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 12

⁴ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, chap. V, p. 75

⁵ Lettre d'une déléguée SONACOTRA du Nord à Jean-Claude Douvry (26 mai 1978). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

alors à l'EPA et aux communes concernées. Le défaut de paiement des loyers est, à Cergy, la première cause de la dégradation sociale de certains ilots à la fin des années 1970. Parallèlement aux licenciements abusifs, les hausses de loyer pèsent également sur le budget des familles étrangères, ainsi que sur le recrutement des migrants comme l'affirme une autre lettre destinée à l'EPA : des loyers trop chers semblent décourager certains ouvriers étrangers à s'installer dans les foyers de la ville nouvelle.¹ Cette hausse de charges marginalise certaines familles. D'autres choisissent d'entrer en conflit avec la SONACOTRA en faisant la grève des loyers.

Cergy-Pontoise est touchée comme d'autres villes par la grève des foyers SONACOTRA, très médiatisée, débutée en 1973 en Seine-Saint-Denis et qui s'étale jusqu'en 1981. Cette grève, qui a eu des répercussions à Cergy, sera abordée plus en détail plus bas. Précisons d'emblée néanmoins que son épice centre se situe à Saint-Ouen-l'Aumône, davantage touchée par le phénomène que Cergy.² Cette grève « prend place à un moment décisif au cours duquel la question de l'immigration va faire en France l'objet d'une forte politisation. »³ Cette politisation de l'immigration témoigne des nouveaux troubles sociaux qu'elle suscite. A Cergy elle se traduit par une mobilisation de la gauche locale, en signe de solidarité avec les grévistes.

La crise économique pousse aussi les élus à faire entendre leur voix avec davantage de force pour contraindre l'EPA à réorienter sa politique d'immigration en contrôlant davantage les attributions. Les archives de l'EPA mentionnent les plaintes de certaines communes qui refusent d'accueillir sur leur territoire certains « cas sociaux », terme qui regroupe les catégories les plus populaires et notamment les familles étrangères privées de ressources. Il est intéressant de souligner l'absence de solidarité dans certaines communes, celles-ci refusant de partager avec d'autres le « fardeau » de l'immigration :

« Comme toutes ces familles entraînent pour les communes des charges financières et des problèmes sociaux, celles qui ont des ilots sensibles sur leur territoire veulent les résorber et celles qui n'en ont pas ne font preuve d'aucune solidarité... [...] Ainsi on comprend que ces communes réclament leur autonomie de décision ainsi que la suppression de l'Office interdépartemental d'HLM et du contingent préfectoral. Elles demandent d'avoir le droit de

¹ Lettre de D. Feuille au directeur de l'EPA (22 décembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

² CAILLE (Alexandra), *Les étrangers de Saint-Ouen l'Aumône : entre ville nouvelle et banlieue traditionnelle (1968-2001)*, mémoire de maîtrise, Paris, 2004

³ HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Sociohistoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006, p. 332

désigner elles-mêmes les locataires des HLM. Mais alors qui logera les pauvres, les étrangers, les cas sociaux ? Il risque de voir ressurgir les bidonvilles et les marchands de sommeil. »¹

Ce texte est daté de 1981, soit deux ans avant la loi Rocard. On voit néanmoins que certains élus réclament déjà une plus grande autonomie de décision sur leur territoire. Le refus de se voir imposer certains contingents d'étrangers a pu peser dans le processus d'autonomisation, comme le montre la volonté de s'affranchir du contingent préfectoral et de supprimer l'Office interdépartemental d'HLM, jugé responsable de la concentration d'étrangers dans certains ilots. La difficulté de ces communes vient de l'alourdissement des charges sociales du fait de la crise : beaucoup estiment ne plus être en mesure de financer l'aide sociale de familles en difficultés de plus en plus nombreuses. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de cet extrait. Le premier confirme l'échec de la politique des quotas à Cergy. La crise économique a considérablement réduit la marge de manœuvre de l'EPA, déjà très limitée. Le second montre la vitalité, au début des années 1980, du spectre des bidonvilles. En dépit de leur résorption, définitivement acquise en région parisienne au début des années 1970, ils continuent de susciter des inquiétudes et justifient la politique de dispersion de l'EPA, de moins en moins acceptée par les communes.

Effectivement, la principale conséquence de la crise économique et sociale, sur la politique d'immigration de l'EPA de Cergy-Pontoise, est la remise en question par les communes de la stratégie de dispersion qui prévalait jusqu'alors. Cette dispersion impliquait une solidarité entre les communes, chacune devant prendre sa part de la population étrangère. Or, les difficultés économiques les poussent à rompre le consensus défendu par l'EPA, d'autant plus, on l'a vu, que les élus se renforcent après les municipales de 1977. Ce qui s'apparente à un bras de fer tourne finalement à l'avantage des communes lorsqu'est votée la loi Rocard en 1983, loi qui renforce leur souveraineté sur leur territoire, autrement dit leur capacité à s'opposer aux choix de l'EPA en matière d'attributions.

La hausse des loyers n'est pas seule en cause dans la dégradation des conditions d'existence de certaines familles étrangères. L'autre grande rupture des années 1970 à Cergy est l'application de la loi Barre : cette loi a eu, dans un certain nombre de quartiers, l'effet inverse de celui qui était prévu, à savoir la sécurisation du logement des familles défavorisées.

¹ Note sommaire sur les ilots sensibles en vue de la réunion du 5 novembre 1981 à la Préfecture du Val d'Oise. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306. Le texte ne mentionne pas l'identité des communes en question.

B- Le tournant social : les conséquences de la loi Barre (1977)

1- La création de l'Aide Personnalisée au Logement (1977)

La crise du logement des années 1950 a conduit l'Etat à lancer un vaste plan de construction, faisant du secteur du logement sa priorité. Cette priorité s'est traduite par une aide massive de l'Etat à la construction, de l'ordre de 85 à 90% ; cette aide concerne particulièrement le logement social, les logements HLM étant directement financés par le Trésor, à des taux préférentiels : cette aide a permis la production des grands ensembles.¹

Au début des années 1970, le discours porté sur les politiques du logement social change. La pénurie quantitative est terminée, les conditions de logement se sont améliorées pour beaucoup de Français, les bidonvilles ont disparu : le logement social n'apparaît plus comme une priorité et des voix s'élèvent pour réclamer une vaste réforme du secteur. La crise économique renforce les partisans d'une réforme, d'autant plus que la récession augmente le coût du logement dans le budget de l'Etat.² Cette réforme est préparée en amont par une série de rapports, en particulier le rapport Barre, publié en 1976, qui plaide pour un abandon de l'aide à la construction, trop coûteuse, au profit d'une aide directe aux personnes les plus démunies, afin de rendre solvable la demande sans remettre en cause la libéralisation du marché locatif que prônait notamment Albin Chalandon.³ La loi du 3 janvier reprend les conclusions de ce rapport. Portée par le Premier ministre Raymond Barre, elle consacre le passage d'une aide à la pierre à une aide à la personne en créant l'Aide Personnalisée au Logement (APL). L'ensemble du secteur aidé est réduit à deux catégories de prêts : les prêts à l'accession à la propriété (PAP) et les prêts locatifs aidés (PLA).⁴ Cette rationalisation permet de supprimer les nombreux financements spécifiques existants.⁵ Grâce à l'APL, l'Etat aide le ménage à rembourser les

¹ RONCAYOLO (Marcel), *Histoire de la France urbaine. Tome 5, la ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 1985, éd. 2001, p. 118 sq.

² STEBE (Jean-Marc), *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998, 4e éd. 2009, chap. VI

³ *Ibid.*, p. 100. Rappelons qu'Albin Chalandon voulait ouvrir les organismes HLM aux lois du marché. Voir première partie, section « Une opération imposée par le ministère de l'Equipement ».

⁴ DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005, p. 16

⁵ C'est le cas des PLR par exemple.

mensualités des prêts d'accession ou le loyer lui-même. L'APL est distribuée selon les ressources du ménage, le nombre d'enfants ou encore l'état du logement en question.¹

La loi de 1977 favorise l'accession à la propriété, avec le développement de prêts à long terme, ainsi que la location en HLM. En effet, l'accession à la propriété, notamment en pavillons, permet de libérer des places dans les HLM qui bénéficient aux couches les plus modestes pour qui ces logements étaient jusque-là inaccessibles. Cette mobilité résidentielle profite aux familles étrangères.²

2- L'effet pervers : de la solvabilité à la paupérisation des ménages

L'APL apparaît comme une bouffée d'oxygène pour de nombreux ménages. A Cergy, cette aide permet de faire face aux hausses de loyers : dans l'îlot des Plants par exemple, le chauffage augmente de 33%, l'eau de 32% et les taxes de 192% au 1^{er} janvier 1977.³ De plus, cette aide permet à de nombreux ménages populaires, et parmi eux à beaucoup de familles étrangères, d'accéder à la propriété. C'est le cas à Cergy-Saint-Christophe dont la construction est engagée au moment où est votée la loi Barre. De nombreuses familles voient dans ce nouveau quartier une opportunité pour accéder à la propriété.

Or, du fait de l'aggravation de la crise économique, l'APL conduit à une série d'effets pervers, bien étudiés notamment par le PHEVN.⁴ Ces effets pervers ont pour origine plusieurs facteurs.

Le premier facteur est l'allongement de la durée d'application de l'APL. Ce dispositif devait être temporaire. Il tend à devenir permanent du fait de la paupérisation d'une large partie des classes populaires. Celles-ci deviennent dépendantes de l'APL. C'est le cas à Cergy de beaucoup de familles étrangères.

Le deuxième facteur est le ralentissement de la production immobilière dans les villes nouvelles. Seuls résistent l'accession en maison individuelle, stimulée par l'inflation et le PAP,

¹ STEBE (Jean-Marc), *op. cit.*, p. 100

² GREMION (Catherine), « Mixité sociale et habitat des familles immigrées. Perspective historique », *French Politics, Culture and Society*, vol. 22, n°3, 2004, pp. 76-90

³ *A Propos* n°5, 13-31 janvier 1977. Archives municipales de Cergy.

⁴ DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005. Voir aussi De KORSACK (Bernard), PERNELLE (Jacques), *L'évaluation de la politique du logement dans les villes nouvelles*, rapport présenté au ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Paris, 2004

et surtout le secteur locatif, accessible à de nombreux ménages grâce à l'APL. L'aggravation de la crise dissuade de nombreux promoteurs, ce dont profite le secteur locatif aidé.¹

Ces deux facteurs se conjuguent à Cergy-Saint-Christophe qui, du fait de l'évolution économique et sociale, devient un quartier plus populaire que prévu. La crise économique pousse de nombreux promoteurs à vendre très vite leurs logements : dans bien des cas l'EPA ne peut plus contrôler les attributions, chose possible auparavant avec l'aide à la pierre. La politique de mixité sociale n'y est donc plus appliquée. Le « mirage de Cergy-Saint-Christophe »² aspire de nombreuses familles étrangères, rendues solvables par l'APL tout en n'ayant pas les moyens de payer leur loyer.

Cela explique l'évolution si différenciée de Cergy-Saint-Christophe par rapport à Cergy-Préfecture. Dès le début des années 1980, les premières critiques émergent pour imputer la dégradation physique de certains îlots du quartier à l'afflux de familles étrangères en situation de grande précarité.

C- L'immigration dans la ville, un nouvel enjeu politique

1- Des pionniers sensibilisés à la question de l'immigration : A Propos comme relais de la parole des étrangers

Nous avons vu à l'instant les tensions suscitées par les municipales à Cergy. Bien que confortablement réélu, Hubert Renaud doit faire face à une forte progression de la gauche locale, en ordre de bataille, dotée de sa propre revue : *A Propos*.

L'immigration compte parmi les sujets de tensions entre la gauche et la droite au pouvoir au sein de la ville nouvelle. En France, la politisation de la question de l'immigration est ancienne ; elle remonte à l'après mai 1968 qui a vu des organisations d'extrême gauche et des syndicats militer pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Cette mobilisation rebondit en réaction aux circulaires Marcellin-Fontanet (1972) qui, en limitant l'embauche aux travailleurs dont les papiers sont en règle, place des milliers de travailleurs dans l'irrégularité : début 1973 les syndicats, notamment la CFDT, manifestent tandis que des travailleurs immigrés

¹ DRIANT (Jean-Claude), *op. cit.*, pp. 16-19

² ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991, p. 112

entement des grèves de la faim, poussant le gouvernement à reculer.¹ La politisation de l'immigration trouve son point d'orgue dans la grève des foyers SONACOTRA, due à l'augmentation jugée excessive des loyers ainsi qu'aux mauvais traitements dont se plaignent les étrangers. En effet, Marc Bernardot insiste sur le fait que l'augmentation des tarifs n'est que le déclencheur de la crise², crise révélatrice d'un malaise plus profond. Des foyers entrent en grève à Montreuil et Drancy dès 1971. Début 1973, la contestation gagne en ampleur lorsque d'autres foyers de Seine-Saint-Denis sont touchés. En septembre 1975 une nouvelle augmentation des tarifs de 7,5% aggrave le conflit et un comité national des résidents se met en place, accusé par la SONACOTRA d'être manipulé par l'extrême gauche.³

Les rédacteurs d'*A Propos* suivent avec attention l'évolution de la politique du gouvernement. Le secrétariat de Lionel Stoléru est particulièrement critiqué pour sa politique jugée répressive à l'encontre des étrangers. La crise s'aggravant, le gouvernement fait de la réduction de l'immigration sa priorité pour lutter contre le chômage, notamment en élargissant les pouvoirs d'expulsion du ministère de l'Intérieur⁴, dont le titulaire entre 1974 et 1977 n'est autre que Michel Poniatowski, élu du Val d'Oise, « le Prince » honni par *A Propos*⁵. L'immigration est reprise comme sujet polémique pour attaquer la droite locale en vue notamment des municipales. Les rédacteurs assurent à plusieurs reprises les grévistes de Saint-Ouen-l'Aumône de leur soutien et se font les porte-paroles de leur combat :

« [...] c'est le droit d'être reconnu comme des personnes adultes qu'ils revendiquent, c'est leur dignité qu'ils entendent faire respecter [...] le résident du foyer n'est pas autorisé à regarder la fin d'un film si celui-ci se termine après 23h ! »⁶

Ces critiques font écho aux plaintes des résidents étrangers qui dénoncent une discipline trop stricte ainsi qu'un traitement infantilisant dans les foyers de la SONACOTRA. La visite de Michel Poniatowski à Cergy est vivement critiquée par le journal, qui charge contre le « cynisme d'un ministre prétendant vouloir faire participer les habitants et donner plus de

¹ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, pp. 95-99

² BERNARDOT (Marc), *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008, p. 109

³ *Ibid.*, pp. 109-114

⁴ WEIL (Patrick), *op. cit.*, chap. IV

⁵ Michel Poniatowski est l'une des cibles privilégiées par la verve du journal. Souvent caricaturé sous la forme d'un prince, en raison de ses origines aristocratiques, il mène une politique répressive contre l'immigration illégale que dénoncent les rédacteurs. Il convient par conséquent de manier avec prudence les critiques d'*A Propos* sur ce sujet, souvent fondées comme le montre l'analyse de Patrick Weil, mais tournant parfois à la caricature.

⁶ *A Propos* n° 21, novembre-décembre 1975. Archives municipales de Cergy.

responsabilités aux communes, alors que sa politique représente exactement le contraire. »¹ Le journal veut davantage de démocratie locale. A travers le cas Poniowski, c'est l'ensemble de la politique de Valéry Giscard d'Estaing qui est ciblée par la revue. Un passage résume bien les enjeux de l'opposition d'*A Propos* contre la droite au pouvoir, que ce soit celle dirigeant le pays ou celle dirigeant la ville nouvelle. Il mérite d'être cité intégralement :

« Dans ce pays, où la classe dirigeante, Giscard en tête, trouve normal de chanter la reprise en laissant sur le tapis un million de chômeurs ; Dans ce pays où l'autre ministre Poniowski, 'notre député', jette dans le premier avion, non pour le confort, mais pour que ça aille plus vite, des travailleurs immigrés qui osent lutter contre une hausse de loyer exorbitante. Ce sont ces faits qui rendent hypocrites le discours suave de Giscard sur la liberté, la solidarité, 'la France qui est ce qu'il y'a de meilleur'. »²

L'opposition du journal contre la droite locale à Cergy est indissociable de son opposition au gouvernement. Ce passage se conclut sur un appel au vote en faveur du Parti socialiste, ainsi que sur une invitation à suivre un débat organisé au club de la Croix-Petit, intitulé « Le PS et les travailleurs immigrés », précédé d'un spectacle organisé par l'Amicale des Algériens en Europe.

Au-delà de grève de la SONACOTRA, les rédacteurs de la revue veulent éclairer le quotidien difficile de certaines familles étrangères, repliées sur elles-mêmes notamment pendant les vacances d'été, quand d'autres familles partent en voyage :

« [...] toutes [les familles étrangères] que nous avons pu interroger nous ont dit qu'elles ne pouvaient partir que tous les deux ans, ou même, plus souvent, tous les trois ou quatre ans, car le retour dans leur pays les endette pour cette durée. »³

Depuis le début des années 1970 ils se mobilisent aussi pour que les étrangers puissent s'intégrer, notamment en bénéficiant des cours d'alphabétisation dispensés dans la ville. C'est le cas par exemple à la Croix-Petit, où des cours sont donnés quatre jours par semaine le soir. Un appel est lancé au public pour prévenir les étrangers de l'existence de ce dispositif :

¹ *A Propos* n° 22, janvier 1976. Archives municipales de Cergy.

² *A Propos* n° 26, mai-juin 1976. *Ibid.*

³ *A Propos* n° 19, septembre 1975. *Ibid.*

« Les travailleurs étrangers sont invités à ces cours. Vous qui connaissez des travailleurs étrangers, nous vous demandons de les informer de l'existence de ces cours. »¹

2- Certains étrangers se politisent : la grève de la Sonacotra

L'objet de ce mémoire n'est pas d'entrer dans les détails de ce mouvement dont les principaux enjeux viennent d'être rappelés. Toujours est-il que cette « prise de parole a priori improbable »² a pesé sur les débats menés à Cergy autour de la question de l'immigration. En effet, ce qui est intéressant dans ce mouvement de contestation c'est la capacité des étrangers eux-mêmes à prendre la parole et à se faire entendre de la SONACOTRA.

Cergy en elle-même a été peu touchée par la grève des loyers, contrairement à Saint-Ouen-l'Aumône.³ Les étrangers de la commune n'en sont pas moins demeurés informés de la situation dans la commune voisine. Certains se sont regroupés dans des associations pour défendre leurs droits et leur culture.

Cergy, de par sa position et le poids politique qu'elle occupe dans la ville nouvelle, a été un support important dans la politisation des étrangers de la ville nouvelle. Dans plusieurs de ses îlots, à l'image de celui de la Croix-Petit, des manifestations et des spectacles sont organisés en solidarité avec les grévistes et attirent des personnalités politiques étrangères. L'Amicale des Algériens en Europe joue à ce titre un rôle de premier plan. Ses adhérents sont très actifs pour défendre les droits d'une population particulièrement ciblée par les pouvoirs publics.⁴ L'Amicale participe ainsi à l'organisation des Journées culturelles maghrébines, régulièrement organisées à Cergy pour favoriser les rencontres entre habitants des quartiers. Elle favorise notamment les contacts avec l'ambassade d'Algérie mais aussi avec celles de la Tunisie et du Maroc pour l'organisation de certaines festivités.⁵ Les étudiants algériens de l'ESSEC participent aussi à ces spectacles, de même que l'Association France-Algérie. Lors des journées culturelles organisées début 1975, des expositions sont mises en place à la Maison

¹ A Propos n° 23, février 1976. Archives municipales de Cergy.

² HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Sociohistoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006, p. 24. Le mouvement a fini par rallier une centaine de foyers, soit environ 30 000 personnes.

³ Nous n'avons pas trouvé, dans les archives diverses que nous avons pu consulter, de mentions explicites relatives à des foyers de Cergy en grève.

⁴ Voir WEIL (Patrick), *op. cit.*, chap. II, III et IV. L'immigration algérienne a toujours suscité les méfiances des gouvernements en raison du passé colonial de la France. Ses représentants sont considérés comme étant davantage revendicatifs et politisés que les autres étrangers.

⁵ A Propos n° 16, avril-mai 1975. Archives municipales de Cergy.

de Quartier des Touleuses et dans les locaux de l'ESSEC. L'un des grands moments de ces journées fut la conférence tenue à l'ESSEC par le ministre algérien du commerce Layachi Laker. Un autre temps fort fut la production d'une troupe de théâtre algérienne, la troupe El-Assifa, représentant une pièce intitulée « Çà travaille, çà ferme sa gueule ». On voit ici la capacité de mobilisation des étrangers à Cergy.¹

Cette solidarité étrangère s'organise autour des grévistes de Saint-Ouen-l'Aumône. Le conflit y débute fin octobre 1975, suite à une hausse de loyers de 180 à 270 francs en deux ans, soit une augmentation de 50%. Dès le 6 novembre 1975, l'Amicale des Algériens en Europe, l'Amicale des Tunisiens ainsi que la CGT, la CFDT, le PS, le PCF et le PSU organisent une assemblée générale pour apporter leur soutien aux grévistes immigrés.² A Cergy, *A Propos* rend compte régulièrement de la progression du mouvement. En 1976, l'un des numéros publie une critique acerbe contre les autorités publiques, notamment contre le président de la République comme il a été vu plus haut. Il dresse aussi un état des lieux, désabusé, du mouvement :

« Si ce mouvement a pris tant d'ampleur et qu'il dure depuis six mois, c'est que les travailleurs immigrés ont mis à jour des raisons plus profondes que l'augmentation des loyers : 'On veut être des locataires comme les autres, recevoir qui nous plaît, s'organiser en comités de locataires, ou regarder la télévision à l'heure qui nous convient', nous disaient-ils en novembre. Seulement, cette revendication de liberté est intolérable : Poniowski, la veille du week-end de Pâques, a décidé de frapper ; seize délégués des résidents ont été expulsés de France 'manu militari'. »³

Il est fait directement référence à la réunion générale de novembre 1975. Par cette critique, les rédacteurs se joignent au combat des étrangers afin de faire reconnaître leurs droits civils et politiques.

Il est difficile de connaître le nombre d'étrangers engagés politiquement à Cergy. Il est probable que beaucoup aient hésité à s'engager du fait de l'insécurité de leur position : à cette date le droit d'association ne leur est pas reconnu. Tout dérapage pouvait leur valoir une expulsion.⁴ La grève de la SONACOTRA semble avoir constitué l'apogée de la mobilisation politique des étrangers à Cergy durant la deuxième moitié des années 1970. Mais elle ne fut pas la seule occasion motivant leur prise de parole comme nous venons de le voir. La défense de la

¹ *A Propos* n° 17, mai-juin 1975. Archives municipales de Cergy.

² *A Propos* n° 21, novembre-décembre 1975. *Ibid.*

³ *A Propos* n° 26, mai-juin 1976. *Ibid.*

⁴ WEIL (Patrick), *op. cit.*, pp. 141-143

culture d'origine, la lutte contre les discriminations les amènent aussi à s'engager en organisant des festivités et des spectacles divers. Il faut souligner ici l'importance de la mobilisation des Algériens qui peuvent compter sur des réseaux influents, et en premier lieu l'Amicale des Algériens soutenue par Alger et qui contribue à faire pression auprès du gouvernement français pour garantir l'intégrité des ressortissants algériens.¹

3- La géographie associative à Cergy

La lecture de la revue *A Propos* permet d'esquisser une géographie associative de Cergy. Cette activité associative en faveur des étrangers se concentre autour de quelques pôles. Les ilots des Touleuses et de la Croix-Petit apparaissent ainsi comme les deux ilots où la vie associative est la plus dynamique. Dans ces ilots, la Maison de quartier – celle des Touleuses accueille la rédaction d'*A Propos* – et le local collectif résidentiel (LCR) sont les bâtiments les plus sollicités par les associations. Ces deux structures ont été conçues pour animer la sociabilité de quartier afin de favoriser les rencontres entre résidents. Les LCR ont été introduits par la circulaire des 9 et 11 juin 1965, en vertu de laquelle le ministère de l'Équipement impose leur création aux promoteurs construisant des ensembles de plus de 50 logements. Le but est de promouvoir l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants.²

Dès 1974, la Maison de quartier des Touleuses propose un stage de formation pour les monitrices d'alphabétisation qui prennent en charge l'instruction des femmes immigrées :

« [...] un nombre de plus en plus important de femmes immigrées des quartiers nord et sud demandent à être initiées ou à progresser en français. On demande donc des personnes bénévoles pour cette alphabétisation. »³

Certaines femmes étrangères décident d'elles-mêmes de rompre leur isolement afin d'améliorer leur intégration. Leur nombre n'est pas précisé : les enquêtes du Programme urbain migrant ont néanmoins montré, à partir de 1975, que leur nombre, s'il est peu élevé, n'est pas négligeable.⁴ La Maison de quartier des Touleuses dispense aussi des cours d'arabe :

¹ *Ibid.*, chap. III et IV.

² *A Propos* n° 17, mai-juin 1975. Archives municipales de Cergy.

³ *A Propos* n° 12, novembre 1974. *Ibid.*

⁴ Voir plus haut, chapitre IV, A, 3 « Une action qui se veut globale ».

« Les familles maghrébines résidant à Cergy-Pontoise sont informées qu'un cours de langue arabe sera organisé par le service culturel de l'Amicale des Algériens, à partir du mercredi 6 novembre, dans la Maison de quartier (près du Franprix des Touleuses). »¹

Le rôle de l'Amicale des Algériens demeure prépondérant. Ce cours, gratuit, est destiné aux enfants de 6 à 14 ans en dehors des heures de classe à raison de deux séances par semaine. Le but est de familiariser la population du quartier avec la culture arabe par le biais de la musique, du chant ou de la danse. Dans le même numéro est par ailleurs annoncée la création du LCR de la Croix-Petit, appelé à connaître lui aussi une intense vie associative. Rappelons que la Maison de quartier des Touleuses sert de cadre aux Journées culturelles maghrébines. Les organisateurs cherchent à « favoriser les rencontres et supprimer par là-même bien des préjugés. »² Y sont exposés des poteries, des tapis, des bijoux ainsi que des costumes traditionnels.

L'îlot de la Croix-Petit n'est pas en reste. L'Antenne d'Accueil de la Croix-Petit sert à l'occasion de salle de projection diffusant des films et des documentaires sur l'Algérie. Des cours d'alphabétisation sont prévus dans l'îlot par la Mission d'Education Permanente de la Ville Nouvelle, en charge de la formation des étrangers, en association avec l'Association des Habitants de Cergy-Nord et l'Antenne d'Accueil.³ Le LCR de l'îlot délivre des bulletins d'inscription pour les résidents désireux de suivre des cours d'alphabétisation : les 14 et 15 juin y est par exemple organisé un « week-end d'animation de groupe ». ⁴ La population maghrébine n'est pas la seule à s'investir dans les associations. Des cours en portugais sont mentionnés dans l'îlot en 1976.⁵

Dans l'îlot voisin de la Croix-Petit, les Chênes – et plus précisément les Chênes mauves, un cours de Français pour adultes est également attesté.⁶ Il a également été montré le rôle occasionnel que pouvait jouer l'ESSEC en mettant à disposition ses locaux le temps de certains événements festifs ou politiques.

Pour résumer, les deux grands pôles actifs sont Cergy-Sud avec l'îlot des Touleuses et l'ESSEC, et Cergy-Nord avec l'ensemble Croix-Petit-Chênes. L'offre d'activités est plus variée que ce qui vient d'être décrit. Il faudrait l'élargir aux activités sportives, moins localisées, comme cette Union sportive et culturelle des Portugais de Pontoise-Cergy – la dénomination

¹ A *Propos* n° 12, novembre 1974. Archives municipales de Cergy.

² A *Propos* n° 16, avril-mai 1975. *Ibid.*

³ A *Propos* n° 16, avril-mai 1975. *Ibid.*

⁴ A *Propos* n° 17, mai-juin 1975. *Ibid.*

⁵ A *Propos* n° 4, 15 décembre-31 décembre 1976. *Ibid.*

⁶ A *Propos* n° 21, novembre-décembre 1975. *Ibid.*

de la ville nouvelle ne semble pas encore claire pour certains résidents – qui invite ses membres à pratiquer le football et le tennis de table.¹ D'autres services témoignent d'une sociabilité étrangère : l'organisation d'une messe en portugais à la cathédrale Saint-Maclou de Pontoise,² ou l'association des Instituteurs en langue originelle³.

Ces activités rencontrent un certain succès. L'une des rédactrices d'*A Propos* s'en fait l'écho, partageant avec ses lecteurs son émotion à la vue de certaines initiatives, comme celle d'un spectacle intitulé « Conflits » monté à la Maison de Quartier des Touleuses par la troupe de l'association de la jeunesse algérienne :

« ce sont les difficultés beaucoup plus grandes que rencontrent les jeunes algériens pour se situer, pour savoir qui ils sont ; [...] Difficultés plus grandes, parce que à cheval sur deux cultures (*sic*) ; dans leur pièce s'entremêlent constamment leur langue et le français, tout comme dans leur vie [...] Cette pièce portait tout ce qui avait présidé à l'organisation de ces journées algériennes, où alternaient une présentation de la culture de ce pays, un retour aux traditions, à l'artisanat, la mise à nu de la condition de l'immigré, et des échanges sur l'avenir de l'Algérie, et plus particulièrement des algériens immigrés. Par ces manifestations, chacun de nous, français, portugais ou algérien, se trouve lui-même interrogé. [...] J'ai aussi envie de me demander "qui suis-je ?" et "que construire ?" »⁴

Cet extrait est représentatif de la sympathie qu'éprouvent les rédacteurs du journal pour la cause des étrangers. Un sujet nouveau y apparaît néanmoins, l'attention accordée aux jeunes dans la construction de leur identité et leur affirmation contre les aliénations et le racisme dont ils sont la victime. Les rédacteurs d'*A Propos* veulent attirer l'attention de l'EPA et des élus sur cette catégorie, encore peu considérée :

« Un tout dernier recensement de la population de Cergy montre l'énorme créneau des 8-12 ans. D'ici six ans, ce seront des adolescents, ceux dont on parle quand on dit pudiquement "les jeunes"... Aussi, il n'est plus possible de se complaire dans l'immobilisme et de refuser de mettre sur pied une politique cohérente à leur égard. »⁵

¹ *A Propos* n° 4, 15 décembre-31 décembre 1976. *Ibid.*

² *Ibid.*

³ Programme urbain. Liste des participants à l'étude préalable (mai 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1444w 56C.

⁴ *A Propos* n° 18, juin-juillet 1975. Archives municipales de Cergy.

⁵ *A Propos* n°5, 15-31 janvier 1977. *Ibid.*

L'activité associative se donne pour ambition d'abaisser les frontières cloisonnant les différentes populations de la ville nouvelle et de favoriser les échanges culturels. Les étrangers s'investissent eux-mêmes dans ces associations, dans des proportions qu'il est difficile d'établir mais qui témoignent d'une réelle prise de parole. Pour mieux comprendre ce que pouvait signifier la sociabilité étrangère, il faut se plonger directement dans la vie des quartiers de Cergy, afin de percevoir ce que pouvait être le quotidien des populations. Nous proposons ici une étude de cas sur l'îlot de la Croix-Petit. Sans être forcément représentatif de ce que pouvait être la vie sociale des étrangers et individus d'origine étrangère dans les autres îlots de Cergy, du fait de sa grande originalité, la Croix-Petit n'en est pas moins une bonne illustration des efforts de rapprochement entre Français et étrangers ; il est aussi un exemple éloquent des bouleversements et conflits qui secouent la décennie finissante des années 1970.

Chapitre VI

L'ombre du bidonville sur la ville nouvelle : l'ilot de la Croix-Petit

« La Croix-Petit a rapidement souffert de [ses] caractéristiques d'origine »¹

A- L'erreur originelle : la concentration des étrangers

1-Le regroupement à rebours de la mixité sociale

L'ilot de la Croix-Petit, malgré les années, ne parvient pas à s'affranchir des circonstances particulières ayant entouré sa fondation. Près de dix ans après sa construction, alors que l'ilot présente les traits d'une dégradation physique et sociale avancée, l'EPA impute ses difficultés à son peuplement d'origine qui avait consisté à rassembler sur place plusieurs familles défavorisées :

Il s'agissait à l'époque d'accueillir d'un seul coup une partie des personnes évacuées des bidonvilles de Nanterre et d'Argenteuil. L'opération initialement menée par le Ministère de l'Equipement en 1971 visait à offrir de l'habitat bon marché mais de bonne qualité. La première erreur a consisté à concentrer en un seul point toute une population aux caractéristiques sociales identiques au lieu de les disperser dans l'ensemble de la ville. La deuxième erreur fut que de surcroît ces personnes étaient de nationalité étrangère à 80% donc, par nature, plus isolées et plus difficilement "intégrables". »²

¹ Note Ilots Croix-Petit et Chênes d'Or (septembre 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Les Ilots sensibles : le cas de la Croix-Petit et des Chênes d'Or. Note de l'EPA. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

La politique de dispersion n'a pas pu être appliquée au sein de l'ilot car l'EPA ne contrôlait pas les attributions. Son peuplement avait déjà été fixé en amont par le ministère de l'Equipement. Nous avons eu l'occasion de le remarquer, les dirigeants de l'EPA ont accepté cette opération sans enthousiasme, en y voyant une menace pour l'équilibre, fragile, qu'ils souhaitaient instituer dans la ville nouvelle. L'un des plus réticents à l'opération, Bernard Hirsch, a eu l'occasion d'employer des mots durs pour qualifier l'implantation de l'ilot sur le sol de Cergy :

« La Croix-Petit : on y a déporté des gens qui venaient d'Argenteuil »¹

La violence du propos traduit l'agacement du premier directeur de l'EPA, déjà en assez mauvais termes avec Albin Chalandon, face à un ilot où il n'a pu contrôler les attributions.

Les 462 logements de l'ilot de la Croix-Petit sont livrés le 1^{er} septembre 1973.² Ils sont pleinement occupés à partir de 1975. Très vite, les enquêtes statistiques de l'EPA y observent un important peuplement étranger qui contraste avec les ilots voisins. En proportion, la part des étrangers y est plus forte qu'ailleurs. Nous disposons pour l'année 1976 d'un riche dossier statistique qui comporte des informations exhaustives sur l'ensemble des catégories de la population. Certaines de ses données ont déjà été exploitées plus haut.³ La vaste enquête qui compose ce dossier a été commandée par l'EPA et réalisée par le biais du Service social des résidents de l'ilot. Elle participe à l'important renouvellement statistique qui suit les publications du recensement de 1975 et du programme urbain migrants.

En novembre 1976, 1 141 résidents sont dénombrés à la Croix-Petit. Parmi eux, 584 sont recensés comme étant étrangers, soit une proportion de 51,2%. Le nombre de familles françaises est plus important, 211 familles pour seulement 116 familles étrangères qui ne représentent que 35,5% des familles ; néanmoins, le nombre d'enfants étrangers est largement supérieur à raison de 356 pour 200 enfants de nationalité française, soit 64%. Parmi les familles étrangères, 42 sont originaires d'Algérie (36%), 24 viennent du Portugal (21%), 21 du Maroc (18%) et 14 de Tunisie (12%). L'ilot ne compte à cette date que trois familles italiennes et deux familles espagnoles ; les Polonais et les Yougoslaves représentent quatre familles, tandis que

¹ A *Propos* n°17, mai-juin 1975. Interview de Bernard Hirsch. Archives municipales de Cergy.

² Logements immigrés. Inventaire (11 mars 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Voir chapitre IV, B « Mieux connaître la population étrangère ».

celles originaires d’Afrique Noire sont au nombre de trois.¹ L’essentiel des familles recensées sont arrivées en France entre 1965 et 1973.

Arrivées en France des familles migrantes :²

	Avant 1960	1960- 1965	1965- 1970	1970- 1972	1972- 1973	1974	1975	1976
Dom-Tom		1				3	3	
Algériens	6	3	6	7	6	7	4	3
Marocains	1	1	6	4	1	3	3	2
Tunisiens		1		4	4	3	1	1
Portugais			9	5	7		2	1
Espagnols				1	1			
Italiens		1	1	1				
Polonais			1					
Yougoslaves	1			1		1		
Iraniens				1				
Sénégalais							1	
Togolais				1		1		
Mauritaniens					1	1		

Ce tableau ne précise pas les arrivées dans la ville de Cergy. 15 des familles recensées sont arrivées en France avant 1965. Le premier afflux important survient entre 1965 et 1970 avec 23 familles (dont 9 venues du Portugal et 6 d’Algérie). Le second correspond au lancement de la ville nouvelle entre 1970 et 1972 : 25 familles, les ressortissants d’Algérie étant cette fois plus nombreux que les Portugais (7 familles contre 5) ; on peut imaginer que certaines ont pu s’implanter en région parisienne, voire dans le Val d’Oise. 20 familles arrivent encore entre 1972 et 1973. 33 familles, toutes originaires d’Algérie, s’installent entre 1974 et 1975, au

¹ Croix-Petit : répartition par logement (novembre 1976). Archives départementales du Val d’Oise, cote 1660w 179.

² *Ibid.* Tableau reproduit d’après un original.

moment où l'îlot se remplit véritablement. Rappelons qu'au moins 50 de ces familles étaient logées dans une cité d'urgence ou un logement insalubre avant leur installation à la Croix-Petit.¹

Ces chiffres montrent l'importance du peuplement étranger dans l'îlot. En mars 1976 22% des 462 logements sont occupés par des étrangers. A titre de comparaison, la proportion n'est que de 10% pour 326 logements aux Touleuses et 10% pour les 166 logements des Maradas.² L'importance du nombre de logements à la Croix-Petit et la particularité des attributions imposées par le ministère de l'Équipement expliquent ces différences.

Très vite, cet îlot suscite les inquiétudes de l'EPA. La concentration d'étrangers en un seul endroit met en cause la stratégie de dispersion et de dilution qui présidait au projet des aménageurs. Ce regroupement va à l'encontre de la « mixité sociale » dont l'expression apparaît dans nos sources durant cette période. En effet, une réflexion sur le devenir de cette mixité émerge dans les instances dirigeantes de l'EPA, où l'on s'inquiète de l'apparition de tensions dans les îlots où elle a été mise en œuvre :

« [...] la mixité autorisée ne va pas tarder aussi à poser problème. »³

Même appliquée, la mixité sociale semble ne pas pouvoir éviter les conflits entre résidents. L'inquiétude est d'autant plus grande qu'à la Croix-Petit, l'EPA n'a pas eu l'occasion d'instaurer cette mixité qui, pense-t-on, aurait pu limiter les tensions.

2-Un grand ensemble en ville nouvelle ?

Le spectre du grand ensemble dégradé avait perdu en acuité au cours de la période précédente, l'EPA étant davantage hanté par la menace du bidonville dans la ville nouvelle. Ce spectre réapparaît avec la dégradation de l'îlot de la Croix-Petit. La crise économique et le chômage semblent avoir particulièrement affecté la population de l'îlot, fragile dans sa structure socio-professionnelle, les groupes les plus représentés étant les ouvriers et les employés.⁴ Il est intéressant de voir qu'au début des années 1980, lorsque s'engage une réflexion sur le

¹ *Ibid.*

² Logements immigrés. Inventaire (11 mars 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

³ Lettre de D. Feuille au directeur de l'EPA (22 décembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179. L'expression « mixité sociale » est employée à propos d'un foyer, sans plus de précisions. Des tensions semblent observées avec les jeunes travailleurs français.

⁴ Répartition professionnelle à la Croix-Petit (novembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 179.

classement de la Croix-Petit en tant qu' « ilot sensible », l'ilot est très souvent qualifié de « grand ensemble ». Le temps semble loin où l'EPA s'attachait à rappeler l'originalité et la spécificité de la ville nouvelle. Jugeons plutôt :

« L'urbanisme a aggravé la situation en concentrant les familles, qui ont déjà par elles-mêmes des difficultés à s'intégrer, dans des grands ensembles où le cadre de vie est uniforme, les cloisonnements inexistantes, les transports souvent mal commodes. Les difficultés de la langue, l'inadaptation des méthodes pédagogiques entraînent des retards scolaires. Aussi, toutes les familles françaises qui en ont les moyens cherchent à fuir ces grands ensembles de façon à donner une bonne éducation à leurs enfants. Restent sur place ceux qui ne peuvent faire autrement et parmi eux beaucoup de cas sociaux. Dans ces ensembles sans frontière, avec des parties communes non gardées, des parkings souterrains et des caves, il suffit de quelques dizaines de loups pour commettre des dégâts, détériorer l'environnement, répandre la terreur. Alors s'enclenche le processus : le quartier se replie sur lui-même, le conducteur d'autobus hésite à venir le soir, les gens sont aigris, le racisme se développe, l'autodéfense s'organise. »¹

Cette note a été produite dans le cadre d'une réunion tenue à la préfecture sur les ilots sensibles. Au-delà du seul cas de Cergy-Pontoise, cette réunion a pour ambition de faire le point sur les ilots sensibles de la région parisienne. Toutefois, parmi les ilots classés « sensibles », la préfecture a explicitement compté la ZAC des Brouillards à Saint-Ouen-L'Aumône, et l'ensemble Croix-Petit-Chênes-d'Or à Cergy. Le texte reproduit ci-dessus renvoie donc à la situation observée dans ces deux ilots de la ville nouvelle. Il reprend l'essentiel de l'argumentaire typique de la dénonciation des grands ensembles. Le peuplement d'abord, où l'on dénonce une concentration des familles qui a pu nuire à leur intégration, concentration aggravée par le départ des classes les plus favorisées, fuyant des quartiers devenus indésirables. L'uniformité du bâti est également mise en cause : la monotonie du bâti de la Croix-Petit est souvent pointée du doigt comme nous le verrons plus bas. La délinquance, enfin, apparaît comme un facteur supplémentaire de marginalisation. Le refus de certains bus de desservir ces ilots témoigne des tensions et des craintes qu'ils suscitent. Le repli et le racisme apparaissent comme la conséquence ultime de cette dégradation.

Cette note n'est pas la seule à rapprocher l'évolution de l'ilot de la Croix-Petit à celle des autres ensembles dégradés de la région parisienne. Le thème de l'ennui à la Croix-Petit

¹ Note sommaire sur les ilots sensibles en vue de la réunion du 5 novembre 1981 à la Préfecture du Val d'Oise. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

revient régulièrement. Certains documents, notamment les enquêtes sociologiques, mettent en cause la pauvreté du cadre architectural et la monotonie du quotidien. L'une de ces critiques souligne le fait que les femmes, Françaises ou étrangères, s'ennuient dans l'îlot, étant « prisonnières d'un quotidien sans éclat ».¹ Ce sujet fait écho au thème des grands ensembles, créateurs d'ennui pour les femmes isolées. Il n'est pas impossible que les sociologues auteurs de ces lignes s'en soient inspiré pour caractériser l'îlot de la Croix-Petit.

La presse elle-même assimile la Croix-Petit à un grand ensemble. C'est ainsi que *Le Parisien libéré* se fait l'écho, en juin 1980², d'une enquête menée sur le quotidien des femmes par le centre de recherche sur la représentation et la participation en Ile-de-France. Trois « ensembles » de région parisienne sont étudiés : le quartier Saint-Lambert à Paris, Asnières-Mourinoux, et la Croix-Petit. *Le Parisien libéré* décide de se focaliser sur ce dernier.

11.29.80

LES FEMMES DE LA CROIX-PETIT :

« Un nouveau mode d'habiter dont on ne connaît pas le code »

« Femmes et espaces extérieurs, leurs pratiques quotidiennes », est le titre d'une étude faite par le centre de recherche sur la représentation et la participation pour la délégation Ile-de-France à la condition féminine.

Trois ensembles de la région parisienne ont été retenus : quartier Saint-Lambert à Paris, Asnières-Mourinoux pour un ensemble âgé de 20 ans et la Croix-Petit à Cergy pour un ensemble récent. Nous ne retiendrons ici que ce dernier.

D'emblée les enquêteurs avouent : « A Cergy le choix s'est avéré difficile pour des raisons touchant tant l'histoire et l'âge de la ville nouvelle que son urbanisation urbaine. Le quartier de la Croix-Petit, issu d'une opération de relogement consécutive à la résorption des bidonvilles d'Argenteuil, présente des caractéristiques très particulières : habitat locatif P.L.R. ; faiblesse des crédits consacrés aux espaces extérieurs, ségrégation sociale accentuée par le mode d'attribution des logements, qui le distingue du reste de la ville nouvelle ». Une particularité qui se caractérise par la répartition de ses deux mille habitants : un tiers des habitants sont immigrés, un tiers sont des étudiants et un tiers des ménages français. Les immigrés sont de nationalités très diverses : africains, portugais, hindous, espagnols, maghrébins. Des couples jeunes pour la majorité ont entre trois et neuf enfants. Les « Français » sont de condition modeste (gardien de la paix, agent d'entretien, ouvrier, artisan). Egalement jeunes, ils ont moins d'enfants : un à trois, rarement quatre. Enfin, les étudiants forment un groupe à part. Leurs études, leurs activités, leurs préoccupations en font des « marginaux privilégiés ».

LE RÔLE DES ESPACES EXTERIEURS

Hélène Merino et Véronique Mourgue qui ont réalisé l'enquête sur la Croix-Petit ont tout d'abord tenté de définir le rôle que jouaient « les espaces extérieurs » sur la vie des femmes. Premier point, les passerelles qui sont une des caractéristiques de la ville nouvelle. « Il faut souligner l'enthousiasme manifesté par les femmes à l'égard des passerelles, notent-elles. Aucun thème abordé n'a traduit une égale satisfaction. Percues essentiellement par rapport aux enfants elles représentent la sécurité et assurent plus de liberté pour les jeunes enfants satisfont la plupart des mères de famille avec toutefois quelques remarques : « Ils auraient pu être aménagés un peu mieux ». « Il n'y a pas assez de toboggans, pas assez de balançoires », « Il n'y a pas de lieu aménagé pour les enfants avec des fleurs ! ». Des fleurs, des arbres et de la verdure que les femmes trouvent dans leur ensemble « insuffisant ».

**RIEN A REGARDER
RIEN A CHERCHER**

« Les femmes et l'ailleurs. » Qui dit ailleurs dit transports. Les femmes se plaignent de la

rien à regarder, rien à chercher. « Alors, elles vont dans d'autres quartiers de la ville nouvelle : les Touleuses, Pontoise, Cergy village ou Paris qui continue à attirer la plupart d'entre elles. Ennuï, vide, lassitude, isolement sont des mots qui reviennent comme des refrains dans les témoignages. « Aller dehors, c'est se risquer, c'est s'exposer au hasard des contacts, des liens possibles », soulignent les auteurs. « Prisonnières d'un quotidien sans éclat et sans largesse, ces femmes ont besoin d'une impulsion et d'un appui auxquels elles sont prêtes à répondre si on leur en propose les moyens non seulement matériels mais surtout psychologiques ».

UN NOUVEAU MODE D'HABITAT

A l'issue de cette longue enquête, les auteurs ont cherché la signification des doléances des femmes. « On peut avancer que le malaise ressenti par les femmes de Croix-Petit n'est autre que celui suscité par un nouveau mode d'habiter dont on ne connaît pas le code. On peut en prendre pour preuve le fait qu'elles ne peuvent « nommer » les espaces qu'elles ont à utiliser journalièrement. Ces espaces ne sont pas « reconnus » comme étant des rues, des places ou des squares : espaces urbains connus dans lesquels on sait se comporter. « Autre cause de ce malaise, toujours selon les auteurs, la trop grande proportion des étudiants (un tiers de la population) qui ne s'intéressent pas à la vie de ce quartier. « Il faudrait reconstruire une population équilibrée, assez nombreuse pour qu'une vie sociale s'instaure et que la population immigrée ne soit pas ressentie comme menaçante. »

Chantal DEFAIS.



Aussi les femmes y voient-elles un élément qui les libère d'une certaine inquiétude et d'une surveillance contraignante. » Par contre, la fontaine, la place, les marchés qui devaient être selon les urbanistes des lieux de rencontres ne sont pas perçues comme telles par les femmes, à l'exception peut-être des Maghrébines. Le terrain de football a été « monopolisé » par les adolescents. Les jeunes filles s'en sentent exclues. Les espaces lieux

le Parisien libéré - le 11.6.80

¹ « Connaître la ville nouvelle ». Document non daté. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Coupure de presse issue de *Le Parisien libéré*, 18 juin 1980. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

Après un bref rappel de l'histoire du quartier et de sa place dans la ville nouvelle, cet encart décrit le quotidien des femmes dans l'ilot. Les femmes interrogées, Françaises et étrangères, critiquent l'insuffisance des aménagements, notamment en matière de transports. Les commerces locaux sont jugés trop chers et insuffisants à leurs besoins : ce manque d'équipements les conduit à sortir de l'ilot, vers les Touleuses, Cergy-Village ou Pontoise afin de compenser les insuffisances de la Croix-Petit. « Ennui, vide, lassitude, isolement sont des mots qui reviennent comme des refrains dans les témoignages. [...] On peut avancer que le malaise ressenti par les femmes de [la] Croix-Petit n'est autre que celui suscité par un nouveau mode d'habiter dont on ne connaît pas le code. »¹

A ce sujet, il faut y ajouter une autre critique, mettant en cause la mauvaise qualité des logements. On s'en souvient, les logements de la Croix-Petit sont des PLR, autrement dit des logements très sociaux, pourtant défendus par le ministère de l'Équipement comme garantissant le confort aux résidents. Or, la SCIC, promoteur de l'ilot, est régulièrement mise en cause par la population de l'ilot pour son manque d'entretien. La faible étanchéité des logements ainsi que les problèmes de chauffage sont fréquemment dénoncés.

3- Des quotas qui ne sont pas appliqués

Dans la première partie, nous avons vu qu'il convenait de se montrer prudent face à la politique des quotas initiée par l'EPA. L'ilot de la Croix-Petit confirme les craintes de l'EPA qui regrettait de ne pas pouvoir y appliquer sa stratégie de dispersion des familles.

En 1983, plusieurs réunions appellent encore à limiter l'afflux des familles étrangères dans l'ilot. En mai 1983, une réunion présidée par le préfet du Val d'Oise préconise «une action vigoureuse pour faire baisser le pourcentage d'étrangers lequel est aujourd'hui supérieur à 45%. »² Pour cela, les autorités souhaitent encourager les candidats à s'installer ailleurs, dans d'autres logements de la ville nouvelle. Surtout, elles s'engagent à ne pas réattribuer immédiatement les logements vacants : elles veulent attendre que les cages d'escalier se vident de leurs occupants étrangers, et embellissent ces logements avant de les réattribuer à des demandeurs non

¹ *Le Parisien libéré*, 18 juin 1980, *ibid.*

² Compte rendu de la réunion du 9 mai 1983 concernant la Croix-Petit (11 mai 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

étrangers. Cette « politique dure » est « la seule ayant quelques chances de succès. »¹ Elle nécessite néanmoins une stricte collaboration avec la SCIC. Preuve de l'obsession de l'EPA, ces mêmes objectifs sont rappelés lors d'une autre réunion, en juillet 1983, visant à contrôler plus fermement les attributions pour « limiter le nombre de migrants et [...] éviter si possible, également la surpopulation des logements. » L'heure semble suffisamment grave pour que l'EPA décide de renforcer les contrôles. L'Etablissement fait allusion à la mauvaise image du quartier du fait de la présence de « familles à problèmes ».² L'EPA se dit prêt en même temps à être moins strict sur le plafond des ressources des candidatures non étrangères afin de favoriser un peuplement plus stable et d'un niveau plus élevé.³

La multiplication des réunions sur ce thème montrent à nouveau les difficultés d'application de ces objectifs. D'autant plus que l'EPA doit désormais compter avec des élus locaux de moins en moins enclins à prendre leur part des étrangers déboutés dans ces logements. La dispersion des étrangers est plus que jamais compromise.

B- Les premières tensions entre Français et populations issues de l'immigration

1- Trois populations : Français, étudiants, «immigrés»

L'intitulé de cette section vient du fait que, dans les sources, l'EPA a tendance à isoler ces trois populations dans ses enquêtes sur le peuplement de l'îlot. Ces trois populations, selon les statistiques, occupent une proportion égale dans l'îlot : un tiers de ménages français, un tiers d'étudiants, et un tiers d'immigrés.⁴ Ces chiffres sont repris dans diverses sources, à l'image de l'extrait du *Parisien libéré* cité plus haut. Ils tendent à présenter ces trois groupes comme étant distincts. De manière générale, les sources pensent la population de l'îlot comme un agrégat de populations entretenant peu de liens entre elles : la diversité de la population de la Croix-Petit est considérée comme un facteur de morcellement, à rebours des ambitions de brassage et d'annulation des classes sociales et des nationalités portées par le projet de la ville nouvelle.

¹ *Ibid.*

² Compte rendu de la réunion du 11 juillet 1983 concernant la Croix-Petit (15 juillet 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

³ *Ibid.*

⁴ « Connaître la ville nouvelle ». Document non daté. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

C'est de cette manière que l'enquête « Connaître la ville nouvelle » décrit l'îlot de la Croix-Petit. Les étrangers sont pour l'essentiel des couples jeunes, de moins de 40 ans, avec trois à neuf enfants en moyenne, jeunes et adolescents.

Les Français domiciliés à la Croix-Petit sont, pour la plupart, de condition sociale modeste. Ayant un, trois ou plus rarement quatre enfants, ils expriment, pour certains d'entre eux, une méfiance à l'égard des étrangers.

« ‘‘Chez eux’’, [ils] se sentent submergés par ces autres venus d'ailleurs. Leur appartenance à des catégories socioprofessionnelles modestes (gardien de la paix, agent d'entretien, ouvrier, artisan...), ne leur permet pas de se situer, c'est-à-dire de se démarquer de la masse des étrangers. »¹

Le même constat est exprimé en 1976 par la commission sociale de la SCIC, qui souligne la modestie des Français présents à la Croix-Petit, mais en des termes plus durs, parlant de « familles françaises inadaptées depuis plusieurs générations », sans que le sens précis de la formule soit explicité.²

Les étudiants de l'ESSEC sont décrits comme un groupe à part, replié sur lui-même du fait de leur âge, de leur origine socioculturelle et de leur avenir professionnel. L'enquête les décrit comme étant des « marginaux privilégiés » dans cet îlot³. Rappelons-nous qu'*A Propos* faisait état de difficultés de cohabitation entre ces étudiants et la population, et n'hésitait pas à qualifier leur école de « pépinière privée de futurs patrons » pour souligner le décalage les séparant du reste de la population modeste⁴. Décalage qu'a également reconnu Bernard Hirsch, concédant qu'il y'a « presque une provocation [à] mêler dans les mêmes immeubles les Algériens sortant des taudis et les fils de la bonne bourgeoisie catholique »⁵ tout en rappelant qu'il avait lui-même insisté pour loger les étudiants dans les logements de la Croix-Petit afin de limiter la ségrégation. Si l'on peut nuancer cet isolement en rappelant que certains étudiants s'engageaient bénévolement pour proposer une aide aux devoirs aux jeunes en difficulté scolaire, il est vrai que ce groupe semble avoir été vu comme un élément à part, qui détonne dans l'îlot.

¹ *Ibid.*

² Cité in Note Ilots Croix-Petit et Chênes d'Or (septembre 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

³ « Connaître la ville nouvelle ». Document non daté. *Ibid.*

⁴ *A Propos*, n°22, octobre 1976.

⁵ HIRSCH (Bernard), *op. cit.*, p. 231

L'enquête « Connaître la ville nouvelle » insiste sur l'hétérogénéité des habitants. Selon elle, le seul dénominateur commun rassemblant les habitants réside dans les façades des six immeubles de l'îlot. Le choix du lexique employé est lui-même riche d'informations. Comparant les Français et les étrangers, l'enquête souligne qu'au

« niveau de ces deux groupes, trois continents sont représentés ! Trois cultures différentes, qui doivent cohabiter, coexister avec des modes de vie et d'éducation différents et même divergents ! »¹

Cohabiter, coexister et non « vivre ensemble ». Vivre côte à côte tout en demeurant séparés.

De même, la Croix-Petit est un quartier que l'on évite. Les éléments les plus aisés de la population cherchent à quitter l'îlot, ce qui aggrave le phénomène de dégradation sociale. Il est vrai que les efforts de mixité, en invitant étudiants et résidents à vivre ensemble, n'ont pas enrayé le phénomène :

«La présence pendant de courtes années d'étudiants de l'ESSEC n'a rien changé au phénomène général. Ces étudiants ont en outre profité de la nouvelle ligne SNCF de Cergy-Préfecture en 1979 pour ne plus habiter à cet endroit. »²

Dans le même temps, les Français qui en ont eu les moyens ont été nombreux à quitter le quartier, renforçant son « peuplement allogène ».³ Cette stratégie d'évitement est confirmée par un autre document, sur lequel nous reviendrons plus loin, qui présente le quartier comme un « bouchon au trafic vers le centre ».⁴

2- Les premiers signes de dégradation

Entretien peu de relations entre eux, les différents groupes sociaux de la Croix-Petit ont pu également entrer en conflit. Plusieurs fractures sont attestées.

¹ « Connaître la ville nouvelle ». Document non daté. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Les Ilots sensibles : le cas de la Croix-Petit et des Chênes d'Or. Note de l'EPA (1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

³ *Ibid.*

⁴ *La Croix-Petit : Etude chiffrée sur la population et la mobilité*, Nicolas Journet, Annie Bruyer, ADSEA du VO, septembre 1985, première partie.

Le samedi 4 décembre 1976, à minuit, se tient une fête, organisée dans le LCR de l'îlot. Il s'agit d'une boum qui a vocation à attirer tous les jeunes des quartiers alentours. La fête manque de dérapier lorsqu'arrivent les « jeunes arabes » qui souhaitent également y participer. L'évènement a suffisamment marqué les esprits pour qu'A *Propos* s'applique à rendre compte de l'affaire, relatée dans deux numéros¹ : craignant que ces jeunes d'origine étrangère ne viennent « casser les vitres » de la salle, les portiers appellent la police ; l'affaire se résout finalement dans le calme, et les portiers reconnaissent leur erreur de jugement.² L'auteur de l'article avance l'hypothèse d'un racisme dirigé contre certains jeunes du quartier de la Croix-Petit.

D'autres évènements montrent l'existence de tensions dans le quartier. Au début des années 1980, les élèves de l'ESSEC se plaignent, à plusieurs reprises, d'agressions de la part de jeunes du quartier. Des attaques ont été recensées sur le trajet ESSEC-Croix-Petit ainsi qu'aux abords de leurs logements dans l'îlot, notamment des cambriolages. Certaines voix affirment que ces « quelques incidents ont été quelque peu grossis par les responsables de l'Essec et par la presse locale ». Ces évènements semblent en tout cas suffisamment importants pour motiver l'installation de patrouilles pédestres systématiques, le soir de 18 à 21 heures et ce, pendant plusieurs semaines. L'EPA s'est mobilisé, sans doute en accord avec la mairie afin « que ne puisse pas s'amplifier cette rumeur sur l'insécurité en Ville Nouvelle ».³ La délinquance des jeunes attire l'attention des autorités qui constatent que «vandalisme et vols accrus sont recensés depuis deux ans tant dans le quartier que dans les environs.»⁴

Les tensions sont pour le moment sans commune mesure avec celles observées à la fin des années 1980. Mais le tournant des années 1970 et 1980 voit déjà se creuser des fractures entre certains des résidents de l'îlot.

3-Le maintien d'une vie de quartier

¹ A *Propos* n°4, 15-31 décembre 1976, p. 4, A *Propos* n°5, 15-31 janvier 1977, p. 6. Archives municipales de Cergy.

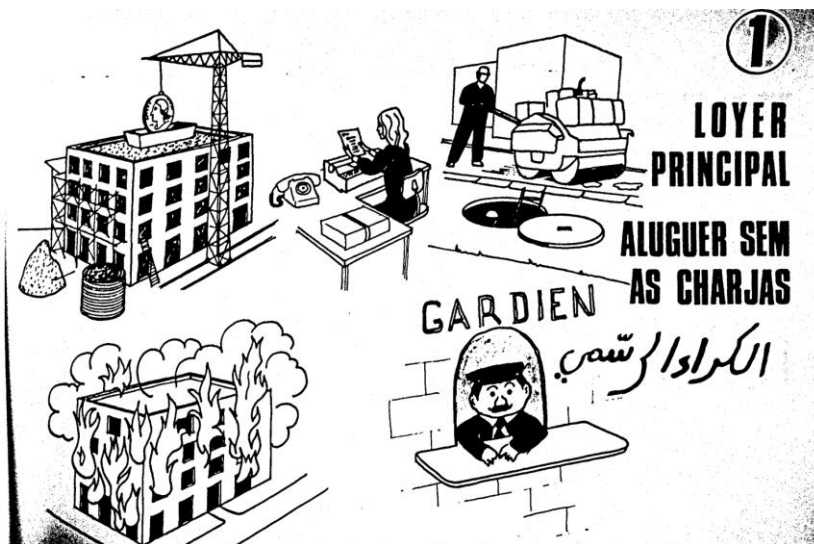
² *Ibid.*

³ Compte rendu de la réunion du 12 janvier sur les problèmes de police et de sécurité (13 janvier 1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

⁴ Cergy-Pontoise, îlots Croix-Petit et Chênes d'Or (11 août 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

Parallèlement à ces difficultés, les sources relèvent en même temps la vigueur de l'esprit de quartier. Il existe toujours des initiatives visant à rapprocher les résidents et à intégrer davantage la population étrangère ou d'origine étrangère.

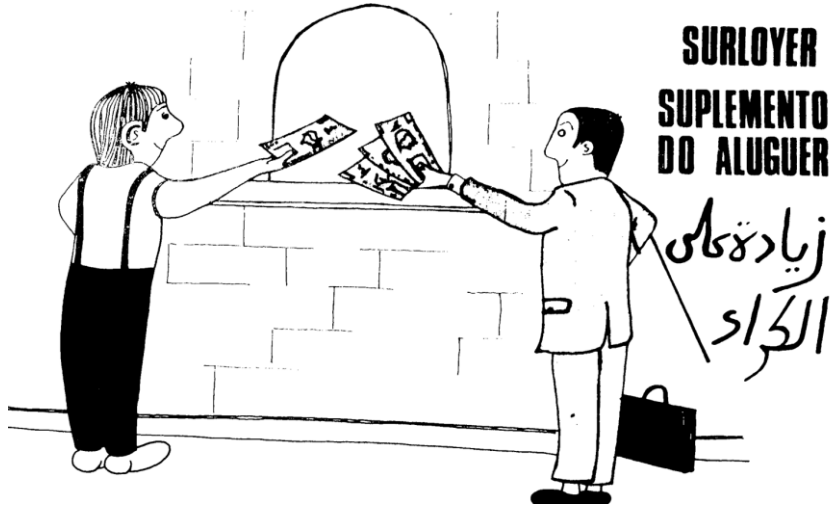
Il y a en premier lieu l'action de la SCIC, le promoteur de l'ilot. Afin de mieux impliquer les étrangers dans la vie du quartier, elle lance une initiative pédagogique qui n'est pas sans rappeler l'action socio-éducative du début des années 1970. Elle publie un manuel pédagogique destiné aux habitants étrangers, afin de les aider à se familiariser avec les rouages administratifs de la ville nouvelle. Ce manuel comporte une série de dessins représentant les démarches à accomplir pour payer une taxe de droit de bail, pour payer le loyer ou montre les gestes à accomplir pour économiser l'eau. Chaque consigne est écrite en trois langues, Français, Portugais et Arabe, ce qui confirme l'importance de ces deux communautés étrangères.



Loyer principal

8

GARDIEN



SURLOYER
 SUPLEMENTO
 DO ALUGUER

زيادة كاش
 الكراي

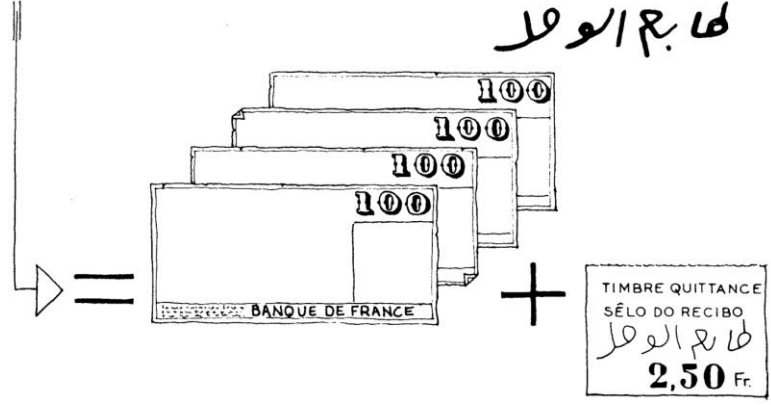
Surloyer

10

BPF: 400,00
 PAYER CONTRE CE CHEQUE *Quatre cent*
 Paris
 à l'ordre de
 payable à
 le 8/4 1977
 Dupont

TIMBRE QUITTANCE
 SÉLO DO RECIBO

طابع الوصل



Timbre quittance

Manuel pédagogique « Votre loyer », produit par la SCIC dans l'ilot de la Croix-Petit¹

¹ Document SCIC Croix-Petit « Votre loyer » destiné aux habitants. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12. La date de publication n'est pas précisée.

Ces différentes images montrent la volonté qu'avait la SCIC d'encadrer et d'accompagner dans leurs démarches les résidents maîtrisant mal la langue française. Il est vrai que certains étrangers peinaient à remplir les quittances et les divers formulaires qui leur étaient réclamés (**voir annexe 7**).

Les difficultés n'empêchent pas l'existence d'une réelle vie associative dans l'îlot, comme l'a révélé l'enquête de la Commission La Vie dans la ville en novembre 1976¹ ainsi que l'étude d'*A Propos*. L'Association des Habitants de Cergy-Nord est très active, coordonnant les diverses activités associatives et défendant les intérêts de l'îlot auprès de l'EPA et de la mairie. Le Local collectif résidentiel (LCR) de la Croix-Petit constitue le centre du réseau associatif. Certains étudiants de l'ESSEC y organisent des cours de manière bénévole et les jeunes étrangers ou d'origine étrangère cherchent à l'investir pour organiser des fêtes. L'Association des Habitants de Cergy-Nord crée en 1976 le Club, localisé dans le LCR : il s'agit d'un espace ouvert au public le week-end pour favoriser les échanges entre habitants. Ils s'y retrouvent pour discuter, jouer aux dominos ou aux cartes. Le Club fait office de café. Il permet aux Français et aux étrangers d'entretenir des relations de sociabilité.

Certaines enquêtes, tout en pointant les difficultés sociales qui sévissent dans l'îlot, présentent des conclusions plus optimistes que celles que nous avons pu analyser plus haut et invitent donc à prendre davantage de recul. La société HLM Famille et Cité organise une enquête entre la mi-novembre 1981 et la mi-février 1982. Elle voit dans la Croix-Petit un quartier plein de vie :

«Ce quartier est vivant et sympathique, nous y avons été aimablement accueillis particulièrement par les familles étrangères, toujours heureuses de recevoir des visites.»²

Tout en reconnaissant que beaucoup reste à faire, cette enquête insiste sur les efforts déployés pour lutter contre la ségrégation, notamment à l'école en citant l'exemple de la directrice de l'école maternelle qui met en place une pédagogie innovante, basée sur les gestes et l'image, afin de mieux se faire comprendre des enfants étrangers et de diminuer l'échec scolaire. Néanmoins, l'enquête montre que dans le même temps l'école primaire semble souffrir d'un fort absentéisme du corps enseignant.³

¹ Commission La Vie dans la ville. Etude expérimentale sur un groupe type PLR (novembre 1976). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12. Voir chapitre IV, B, 2 « L'EPA multiplie les enquêtes... ».

² Enquête sur la vie quotidienne dans le quartier de la Croix-Petit par "Famille et Cité" (novembre 1981-février 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

³ *Ibid.*

Les familles étrangères tentent de mieux s'approprier le quartier. Cette appropriation passe par la volonté de recréer un cadre pouvant rappeler le village ou la communauté d'origine, notamment en disposant sur place de biens d'équipements ou de produits alimentaires familiaux. Les enquêteurs signalent par exemple le fait que les familles maghrébines veulent une

« boutique ou un marchand forain spécialisés dans leurs produits d'origine ; elles souhaitent également un local destiné à l'abattage des moutons, l'égorgeage clandestin dans les appartements provoquant des réserves chez certaines locataires français. »¹

En effet, ces initiatives ne font pas toujours l'unanimité au sein du quartier. La question de la religion, en l'occurrence l'Islam, semble constituer dans certains cas un élément potentiel de tensions. Mais la question n'attire pas encore l'attention des sources.

C- Un îlot qui suscite des inquiétudes

1-La multiplication des enquêtes

L'inquiétude que commence à susciter l'îlot de la Croix-Petit, à la fin des années 1970, se ressent dans la volonté de l'EPA de mieux connaître la population qui y réside. Les diverses enquêtes de 1976 avaient permis de fixer un cadre statistique, complet, rationalisé, agrémenté de précieuses informations d'ordre sociologique. Ces enquêtes forment une base sur laquelle l'EPA se repose pour définir son action. Elles sont encore fréquemment citées à la fin des années 1980.

L'enquête menée par la société HLM Famille et cité marque une nouvelle étape dans la connaissance du quartier et prend davantage en considération le quotidien des résidents. Certaines de ses conclusions ont été dévoilées dans la section précédente et ont permis de mettre en valeur la vigueur de la vie sociale dans l'îlot. Pourtant, il ne s'agit pas de minimiser les difficultés réelles qui s'emparent de la Croix-Petit. Notre ambition ici est de dresser un tableau, tout en nuances, de l'évolution de la Croix-Petit au tournant des années 1970 et 1980. Or cette évolution est d'abord perçue par les acteurs de l'époque, les aménageurs et la population,

¹ *Ibid.*

comme allant dans le sens d'une rapide dégradation. L'EPA s'inquiète de l'insécurité croissante et de la ségrégation, observée notamment à l'école. Le bâti se détériore, du fait d'abord de la mauvaise qualité des logements, mais aussi des actes de vandalisme et du manque d'entretien de certains locataires. Une large part de la population peine encore à trouver sa place dans la vie du quartier et continue à vivre repliée sur elle-même ; les structures d'animation font encore défaut. Les principales plaintes des résidents concernent les services de sécurité et l'assistance sociale, jugés insuffisants.¹ Ce constat, qui porte sur deux services centraux au sein du quartier, est un bon indicateur du climat pesant qui y règne.

2-La procédure Habitat et Vie sociale et les premières réhabilitations

La dégradation de l'ilot oblige l'EPA à envisager une sérieuse politique de réhabilitation. La première étape en est l'application de la procédure Habitat et Vie sociale à la Croix-Petit, au cours de l'année 1981.

La structure Habitat et Vie Sociale (HVS) est à l'origine un groupe de réflexion, créé en 1973 à l'initiative de Robert Lion, directeur de la Construction. Il s'agit alors d'un groupe de hauts fonctionnaires chargés d'émettre des propositions au sein du ministère de l'Équipement, afin d'améliorer les relations sociales au sein des grands ensembles. Cette structure devient permanente avec l'arrêté du 3 mars 1977 qui crée officiellement le groupe d'action Habitat et Vie Sociale. Le groupe de réflexion devient un groupe d'action, via notamment l'organisation de séminaires. C'est une procédure spécifiquement destinée à la réhabilitation des logements HLM dégradés.² Très vite, ceux-ci sont assimilés presque exclusivement aux grands ensembles.³ La procédure HVS est à l'origine de la politique de la ville, instituée par le gouvernement socialiste après 1981 : elle est la première à penser la « territorialisation de la question sociale ».⁴

Le groupe Habitat et Vie Sociale est interministériel. Il a pour objectif « l'amélioration des ensembles de logements sociaux dégradés physiquement et socialement ».⁵ Son application

¹ Enquête sur la vie quotidienne dans le quartier de la Croix-Petit par "Famille et Cité" (novembre 1981-février 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² ANDERSON (Antoine), VIEILLARD-BARON (Hervé), *La politique de la ville : histoire et organisation*, Paris, Editions ASH, 2003

³ TELLIER (Thibault), *Politiques de la ville : habiter et administrer la ville au XXe siècle*, Paris, 2012, vol. 2, Habilitation à diriger les recherches, pp. 12-13. Thibaut Tellier rappelle la nuance existant entre les logements HLM et les grands ensembles. Stricto sensu, la procédure HVS renvoie aux logements HLM situés dans les grands ensembles. Les deux sont souvent confondus : c'est le cas à Cergy.

⁴ TELLIER (Thibault), *op. cit.*, p. 12

⁵ Document "La procédure "Habitat et Vie Sociale" " (18 septembre 1981)

à la Croix-Petit témoigne du changement opéré dans la perception que se font les aménageurs de ce quartier : l'îlot de la Croix-Petit est assimilé à un grand ensemble dégradé et doit désormais être traité comme tel. Notons que la ZAC des Brouillards à Saint-Ouen-l'Aumône, qui connaît une évolution similaire à celle de la Croix-Petit, est également concernée par la procédure HVS : il semble que seuls ces deux îlots de la ville nouvelle aient été concernés par cette procédure.¹

La procédure HVS s'accompagne d'une autre initiative, distincte, émanant du Fonds d'Intervention pour la Qualité de Vie (FIQV). Conjointement avec l'EPA, le FIQV engage au cours de l'année 1981 un programme massif de réhabilitation du bâti de la Croix-Petit. Néanmoins, cette opération se contente uniquement d'une réfection des espaces extérieurs, sans intervenir sur les causes sociales de la dégradation. Elle est très vite jugée insuffisante par l'EPA.² Le même échec est constaté pour la procédure HVS qui ne semble pas avoir donné lieu à une action concrète sur le quartier, comme en témoigne un responsable de l'EPA :

«l'autre soir à pied j'ai traversé la Croix-Petit... INEXORABLEMENT la situation se dégrade : stationnement de véhicules sur les [chaussées pour] piétons, arbres cassés, caddie partout... Quid de Habitat et vie sociale ? est ce que nous devons pas rencontrer la SCIC pour les attributions ? (sic)»³

La dégradation de la Croix-Petit est d'abord physique. Le non-respect des règles de circulation, la destruction des espaces communs, entre autres les espaces verts, sont directement imputés à un malaise social profond, comme le montre la dernière référence au contrôle des attributions. En effet, l'EPA comprend assez vite qu'une réfection du bâti est insuffisante et décide de mobiliser la SCIC pour l'impliquer davantage dans le contrôle des candidatures.

3- La Croix-Petit classé îlot sensible (1981)

¹ *Ibid.* Voir pour plus de détails CAILLE (Alexandra), *Les étrangers de Saint-Ouen l'Aumône : entre ville nouvelle et banlieue traditionnelle (1968-2001)*, Mémoire de maîtrise, Paris, 2004

² Les Ilots sensibles : le cas de la Croix-Petit et des Chênes d'Or. Note de l'EPA (1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

³ Note manuscrite (10 février 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

Il s'agit de la dernière étape dans l'alignement de la politique de l'EPA sur celle déployée à destination des grands ensembles. Les choses s'accélérent à la fin de l'année 1981 avec une multiplication des réunions et des rapports sur le sujet.

L'EPA prend acte de la détérioration de l'espace de vie au sein de l'ilot. Les responsables en établissent un bilan, afin de préparer une réponse adaptée. Pour eux, l'origine du peuplement demeure la première cause de l'évolution négative du quartier :

« Cette implantation brutale de familles peu familiarisées avec ce que représente d'entretien et de gestion un appartement neuf, comportant un grand nombre d'enfants passant le plus clair de leur temps dehors, a rapidement abouti à dégrader un domaine bâti et des espaces extérieurs déjà très modestes dans leurs prestations de départ. »¹

C'est durant les mois de novembre et de décembre que se prépare l'avenir de l'ilot. Une réunion est fixée le 5 novembre à la préfecture du Val d'Oise : l'enjeu est d'officialiser le classement de la Croix-Petit en tant qu'ilot sensible.

Bernard Hirsch est présent à la réunion en tant que Directeur régional de l'Équipement. Il introduit la séance en proposant une définition de la notion d' « ilot sensible ». Pour lui, il s'agit d'un « état affectant en Région Ile-de-France une centaine de grands ensembles regroupant 100 000 logements qui se caractérise par la conjugaison de problèmes liés à l'habitat et à l'occupation sociale. »² On le voit, considérer la Croix-Petit comme un ilot sensible reviendrait par conséquent à engager une politique plus stricte de contrôle de l'occupation sociale, et donc à écarter les familles ne disposant pas des ressources nécessaires et ne présentant pas le profil souhaité par l'EPA. Par ailleurs, cette réunion est fortement marquée par le contexte politique et social national, et même international, ce qui informe sur les nouvelles craintes qui émergent au sein de l'EPA :

« La procédure "Habitat et Vie Sociale" a permis jusque-là, par le subventionnement de certains travaux, d'agir sur le bâti. Il faut maintenant attaquer ce phénomène à la racine car le risque d'explosion tel qu'il a pu se déclarer à Londres, Liverpool ou Lyon est réel. Le chômage auquel vient s'ajouter le racisme peut, en effet, conduire à des "révoltes urbaines". »³

¹ Les Ilots sensibles : le cas de la Croix-Petit et des Chênes d'Or. Note de l'EPA (1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

² Compte rendu de la réunion du 5 novembre 1981. *Ibid.*

³ *Ibid.*

Bernard Hirsch fait ici directement allusion aux révoltes urbaines qui ont secoué l'Angleterre entre avril et juillet 1981 dans les quartiers londoniens de Brixton et Southall, ainsi que dans le quartier de Toxteth à Liverpool ; la France est elle-même touchée en juillet 1981 avec les « rodéos de Lyon », une série d'émeutes qui touchent les quartiers populaires de la métropole rhodanienne à savoir Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne. Les « trois V » font événement en France et constituent les premières manifestations médiatisées des quartiers sensibles.¹ C'est ce phénomène de contagion que semble redouter l'EPA dans la ville nouvelle, à la Croix-Petit et dans la ZAC des Brouillards à Saint-Ouen-l'Aumône. Ces deux quartiers présentent des similitudes avec, pense-t-on, les quartiers qui se sont embrasés à Lyon et de l'autre côté de la Manche, de par leur fort peuplement étranger et populaire. Le « problème des étrangers » est abordé par Bernard Hirsch :

« [...] il n'existe pas de "taux convenable". Il est cependant souvent très élevé, 50% à Aulnay-sous-Bois, auxquels s'ajoutent 20% de population originaire des DOM/TOM. Parfois, un petit nombre suffit à provoquer des dégradations. En fait c'est l'effet de "tamis" qui provoque le départ de certains locataires, alors que ne restent que les plus défavorisés. C'est ce phénomène ségrégatif contre lequel il faut lutter. Il y'a 15% d'étrangers en Ile-de-France, une répartition équitable amènerait normalement une occupation de 30% dans le secteur HLM. Il faut donc vivre avec les étrangers.»²

Il est intéressant de noter l'ambiguïté liée à la catégorie des DOM-TOM, citoyens français, mais parfois perçue comme faisant partie de la population étrangère. Nous y reviendrons plus loin.³ Cet extrait montre encore l'actualité du principe des quotas ; Bernard Hirsch semble utiliser ici l'expérience qu'il a pu acquérir lorsqu'il était aux commandes de la ville nouvelle. Durant la suite de la réunion, il en appelle à des actions locales : les collectivités locales et les propriétaires doivent se mobiliser pour mieux répartir les étrangers dans les logements, toujours avec l'idée de ne pas dépasser un seuil. Chaque département est alors appelé à proposer deux opérations pilotes. L'EPA propose Les Brouillards et la Croix-Petit. A l'issue de cette réunion, trois actions sont décidées pour des quartiers situés à Garges-lès-Gonesse, Argenteuil et « éventuellement » à Saint-Ouen-l'Aumône – dans Les Brouillards.⁴

¹ ANDERSON (Antoine), VIEILLARD-BARON (Hervé), *op. cit.*

² Compte rendu de la réunion du 5 novembre 1981. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

³ Cette ambiguïté est manifeste dans le quartier Cergy-Saint-Christophe.

⁴ Lettre du Préfet du Val d'Oise, entre autres destinée au directeur de l'EPA (16 novembre 1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

A ce stade, l'îlot de la Croix-Petit n'est donc pas concerné. Preuve de la prise de conscience des difficultés de l'îlot, le directeur de l'EPA insiste en décembre pour que la politique de lutte contre les îlots sensibles y soit également appliquée. Il écrit le 17 décembre au préfet du Val d'Oise pour ajouter la Croix-Petit aux autres quartiers. Le préfet lui répond le 24 décembre et confirme la prise en compte de l'îlot.¹

Ce long processus, qui conduit au classement de la Croix-Petit en tant qu'îlot sensible, témoigne du bouleversement qui s'est opéré dans la ville nouvelle. Le classement de l'îlot ne met pas fin aux inquiétudes de l'EPA, qui vont en augmentant tout au long de la période. En septembre 1982, l'un des responsables concède ainsi que la Croix-Petit « présente déjà toutes les caractéristiques de bases d'un îlot explosif dans les années à venir. »²

Toutefois, au début des années 1980, la Croix-Petit n'est déjà plus l'unique sujet d'inquiétude de l'EPA. Le quartier de Cergy-Saint-Christophe, à peine achevé dans sa partie centrale en 1983, commence lui aussi à capter l'attention des autorités, et, chose qui pourrait surprendre au vu de ce que nous venons de voir, à relativiser les difficultés observées à la Croix-Petit :

« [...] les problèmes qui commencent à apparaître sur Saint-Christophe sont d'une autre ampleur que ceux de la Croix-Petit et [il] faudrait agir sans retard. »³

¹ Lettre du Préfet VO au Directeur général de l'EPA (24 décembre 1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

² Note Ilots Croix-Petit et Chênes d'Or (septembre 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

³ Compte rendu de la réunion du 11 juillet 1983 concernant la Croix-Petit (15 juillet 1983). Archives départementales du Val d'Oise, *Ibid.*

Conclusion :

La période 1975-1983 est centrale pour l'histoire de l'immigration à Cergy. Plus que jamais, la ville nouvelle apparaît être étroitement liée aux décisions prises au plus haut niveau de l'Etat, et se révèle être vulnérable à la conjoncture économique et sociale. Cette période voit la reconnaissance de la présence durable des familles étrangères, qui conduit l'EPA à repenser en profondeur sa politique en consacrant davantage de moyens à la scolarisation des enfants et à l'animation sociale et culturelle. Le Programme d'action en faveur des immigrés constitue, à ce titre, une étape décisive. Par ailleurs, les mutations politiques et institutionnelles que connaît la ville nouvelle ont une conséquence directe sur l'évolution de Cergy : l'impact des municipales, conjuguées à la loi Boscher, encourage les élus à se montrer davantage critiques face à la politique d'immigration de l'EPA à mesure qu'augmente le chômage ; le bouleversement de la loi Barre explique en partie les difficultés de Cergy-Saint-Christophe, en permettant à de nombreuses familles sans ressources d'y accéder à la propriété dès le début des années 1980 ; la politisation de la question de l'immigration, enfin, conduit à de nouvelles tensions à Cergy, contrebalancées, il est vrai, par une réelle vigueur de l'activité associative qui permet d'intégrer davantage les familles étrangères. Pourtant, la dégradation de la Croix-Petit est révélatrice d'un malaise, et conduit la ville nouvelle à entrer de plein pied dans la politique de la ville.

TROISIEME PARTIE

Lutter contre les « ghettos » :

Cergy à l'heure de la politique de la ville (1983-1991)

La période qui s'ouvre voit se poser, avec davantage d'acuité, le problème des rumeurs. Ces rumeurs, essentiellement négatives pour l'image de la ville nouvelle, constituent une nouvelle donne avec laquelle l'EPA doit désormais compter : une frange de l'opinion de Cergy commence à voir dans l'immigration une menace pour la collectivité. Ces années, qui voient s'accroître les conflits entre résidents, voient aussi émerger un nouveau thème, celui du « ghetto ». Déjà utilisé durant les années précédentes, ce mot fait florès et inspire aussi bien les politiques que les fantasmes suscités par la présence étrangère.

L'année 1983 voit sortir de terre le nouveau quartier de Cergy-Saint-Christophe. A peine achevé, ce quartier marque une rupture avec celui de Cergy-Préfecture. Le premier quartier de Cergy était érigé en modèle d'équilibre social et ethnique par l'EPA, le deuxième est rapidement considéré comme un échec par certains responsables qui soulignent la forte « coloration » de son peuplement. Déclassé par rapport à ses ambitions d'origines, suscitant les inquiétudes, Cergy-Saint-Christophe est considéré par les historiens et les sociologues comme un symbole du nouveau paradigme dans lequel doit désormais évoluer la ville nouvelle : le chômage et la paupérisation d'une partie de la population étrangère, la délinquance juvénile ainsi que les discriminations qui achèvent de ruiner le rêve qui avait présidé le projet de la ville nouvelle, à savoir la construction d'une société égalitaire et consensuelle. Mais malgré ces troubles, des nuances doivent être apportées à ce tableau assombri, comme en témoigne la mobilisation de l'EPA et des résidents pour tenter d'améliorer le quotidien au sein du quartier en luttant contre les ségrégations.

La politique de la ville constitue la trame de cette période. La plupart des discours s'y réfèrent et elle constitue le nouveau cadre juridique inspirant la politique d'immigration de l'EPA. C'est l'occasion aussi d'insister sur l'action des élus de Cergy, davantage engagés sur le sujet que lors des années précédentes. Ce mémoire se clôt sur deux études de cas qui permettent de voir ce que pouvait signifier la politique de la ville au quotidien. L'évolution de la Croix-Petit et de la Bastide nous renseigne aussi sur la pratique du logement des étrangers et de leurs enfants, qui poursuivent leur appropriation de l'espace urbain et qui témoignent, malgré les difficultés et les conflits, de leur attachement à l'esprit de quartier.

Chapitre VII

Cergy, de la ségrégation à la «ghettoisation» ?

«Que l'on remonte la source jusqu'aux responsables les mieux placés ou qu'on la descende jusqu'au simple piéton, il existe une opinion largement partagée selon laquelle la Croix-Petit n'abriterait plus, en 1985, qu'une infime minorité de Français, une sorte de dernier carré noyé dans une mer d'étrangers. »¹

A- Désamorcer les rumeurs

1-Au sein du quartier

L'EPA se montre de plus en plus soucieux de l'image que renvoie la ville nouvelle. Au cours des années 1980 émerge un marché de la revente des logements, où interviennent les stratégies résidentielles : les habitants qui se sont installés à Cergy au début de sa construction sont de plus en plus nombreux à souhaiter déménager pour gagner d'autres communes ou pour progresser dans leur parcours résidentiel à Cergy.² Or, certains quartiers de Cergy voient leur réputation se dégrader et commencent à susciter du rejet. Les îlots de Cergy-Nord, par leur fort peuplement étranger, contrastent avec le reste du quartier de Cergy-Préfecture. Les difficultés de l'îlot de la Croix-Petit tendent à affecter l'image des îlots voisins. C'est le cas des Chênes d'Or, qui connaissent aussi une dégradation physique et sociale, malgré une répartition plus égalitaire entre copropriétaire et locataires, du fait de sa proximité directe avec la Croix-Petit.

¹ *La Croix-Petit : Etude chiffrée sur la population et la mobilité*, Nicolas Journet, Annie Bruyer, ADSEA du VO, septembre 1985, première partie.

² DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005, p. 23

C'est le cas également de la Justice, dont la disposition en « barres » l'assimile à un grand ensemble aux yeux de la population, ou encore du Ponceau malgré une population davantage constituée de classes moyennes.¹

La Croix-Petit demeure le symbole de ce repli. Les autorités se mobilisent pour y enrayer la spirale de la paupérisation, et parmi elles, le préfet est en première ligne. Celui-ci veut s'intéresser de plus près à cet « ilot de la ville nouvelle qui lui donne des inquiétudes et dont il entend beaucoup parler. »² Sans doute en entend-il parler par le biais des responsables de l'EPA ; sans doute aussi fait-il allusion à une opinion de plus en plus inquiète, et qui n'hésite pas à exprimer cette inquiétude dans les entretiens réalisés par les sociologues et les enquêteurs mobilisés par l'Etablissement public. L'insécurité explique en partie le rejet. Des rumeurs sont relayées sur l'existence d'un trafic de drogue au sein de l'ilot, sans que l'information soit confirmée par les enquêtes. L'architecture du quartier finit au fil du temps par être associée à la pauvreté de sa population : l'une des enquêtes menées sur l'ilot au milieu des années 1980 relève que, pour de nombreux habitants de Cergy, les logements PLR sont devenus « synonymes de bas revenus » dans un quartier qui présente une image « forte et globalement négative, marquée par la triade assistance-étrangers-délinquance. »³

Cergy-Saint-Christophe est un cas intéressant. Il jouit d'une mauvaise image avant même l'arrivée des étrangers. Informés de la construction prochaine de logements sociaux dans le quartier, certains habitants y ont vu l'annonce de l'arrivée de « cas sociaux » :

« [...] on savait qu'il y'aurait un grand nombre de logements sociaux [...] on savait qu'on [irait] reloger à Saint-Christophe tout un ensemble de familles de la banlieue parisienne [...] on savait que le quartier serait un mélange d'étrangers et de cas sociaux ».⁴

Il faut noter que les « cas sociaux » sont souvent confondus avec les étrangers dans les enquêtes. La dégradation de l'image du quartier paraît par conséquent acquise avant même son achèvement. La perspective d'y voir s'installer des familles de banlieue, le mot étant ici chargé

¹ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991, II, 1

² Compte rendu de la réunion du 9 mai 1983 concernant la Croix-Petit (11 mai 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

³ « Etude sur le terrain. La Croix-Petit, village impossible », Nicolas Journet. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.

⁴ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 10. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

d'un imaginaire particulièrement négatif, alimente les rumeurs, qui elles-mêmes jouent en retour dans le rejet du quartier.

2- A l'école

L'école est l'un des lieux où les phénomènes de rumeurs se diffusent le plus rapidement et avec une grande ampleur. L'école de la Croix-Petit est située au centre de l'îlot. Elle a souvent été citée pour son architecture originale et son revêtement coloré, qui contrastait avec la couleur grise des logements. Les aménageurs avaient choisi de situer les écoles élémentaires au centre des îlots, afin d'en faire des lieux de passage et d'échange, ouverts à tous. Il semble que l'école de la Croix-Petit n'ait pas échappé au rejet dont souffre l'ensemble du quartier :

«Le ghetto de la Croix-Petit se vit d'abord à l'école du quartier où les familles françaises essaient par tous les moyens de ne pas scolariser leurs enfants (d'où des classes avec 70 ou 80% d'étrangers !).»¹

La paupérisation de l'îlot pousse la population française à éviter à tout prix que leurs enfants ne fréquentent l'école. Cette fuite des familles françaises fera l'objet d'un examen plus détaillé. Insistons pour le moment sur le fait que ce rejet est lié au pourcentage d'étrangers, important dans l'îlot (plus de 45%), qui tend à inquiéter certains parents.²

Inquiétude également à Cergy-Saint-Christophe. Ce quartier a été abondamment étudié par le sociologue Michel Wieviorka à la fin des années 1980. Il a signé plusieurs rapports, portant sur les relations interethniques et les phénomènes de discrimination, pour le compte de l'EPA. Dans l'un de ses rapports, il relate une rumeur, dont il n'a pu vérifier l'authenticité mais qui lui a été racontée à plusieurs reprises :

« Sur une école de Saint-Christophe, la mère d'une petite fille demande l'aide d'un conseil psychologique parce qu'apparemment son enfant est très perturbée du fait qu'elle est l'unique blanche de la classe. C'est un vrai problème, dès lors que la petite demande à ses parents

¹ Compte rendu de la réunion du 9 mai 1983 concernant la Croix-Petit (11 mai 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² *Ibid.*

pourquoi elle n'est pas noire, pourquoi elle est punie puisque les autres enfants blanches vont ailleurs. Et, quand la mère va à l'école, elle découvre que le professeur, lui-même, est... noir.»¹

A Cergy-Saint-Christophe, ce type de rumeur sur les écoles fréquentées exclusivement par les Noirs, en l'occurrence les ressortissants d'Afrique subsaharienne ou d'Haïti, est fréquent. Michel Wieviorka insiste sur la frontière poreuse entre le fantasme et ce qui finit par passer pour une vérité admise. Le supposé traumatisme d'enfants blancs dans ces écoles va de pair avec l'idée d'une dépossession du territoire pour les populations blanches françaises.² C'est ainsi que l'ouverture « d'une école au cœur de Saint-Christophe, dans un secteur où habitent une forte proportion de haïtiens (*sic*), fut vécue par les habitants comme une opération destinée uniquement aux enfants noirs. »³

3- Au sein de l'opinion

Qu'en est-il de l'opinion dans son ensemble à Cergy ? Les années 1980 sont traversées par les débats nationaux portant sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, sur l'immigration clandestine et, de manière plus globale, sur l'« immigration massive » qui fait également l'objet de rumeurs à Cergy.⁴

Ces rumeurs prennent suffisamment d'ampleur pour que le préfet du Val d'Oise décide d'intervenir. Nous avons vu plus haut l'intérêt qu'il manifeste à propos de l'îlot de la Croix-Petit. Cergy-Saint-Christophe passe rapidement au premier plan de ses préoccupations. En juin 1983, le préfet Pierre Jourdan écrit ainsi au directeur de l'EPA Claude Robert, en place depuis deux ans (1981-1987). Il prend soin de démentir

«les rumeurs selon lesquelles les habitants des "bidonvilles de Nanterre" pourraient être relogés par voie d'autorité dans le quartier Cergy-Saint-Christophe de la ville nouvelle.»⁵

Et si des contingents d'étrangers peuvent être introduits à Cergy, le préfet se fait rassurant :

¹ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 42. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

² Français s'entend ici au sens de « Blanc ». Les ressortissants d'Outre-mer sont confondus avec les étrangers, notamment haïtiens par certains résidents. Nous y insistons plus loin.

³ WIEVIORKA (Michel), *ibid.*, p. 45

⁴ Nous étudions dans le chapitre IX la progression du Front National sur ce thème, surtout à Cergy-Saint-Christophe.

⁵ Lettre du préfet Pierre Jourdan à Claude Robert (29 juin 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

«Il peut, certes, se faire que certaines [familles qui habitent en cités de transit] doivent être relogées dans le Val d'Oise, mais elles le seraient avec un souci absolu de dissémination sur le territoire du département et à l'intérieur des éventuelles communes d'accueil pour cette élémentaire raison qu'il est indispensable d'offrir à ces familles les conditions les plus faciles d'insertion dans leur nouveau milieu de vie et non un regroupement aussi regrettable pour elles que pour leur voisinage.»¹

Officiellement donc, la ville nouvelle n'a pas renoncé à ses principes, à savoir la dispersion des étrangers dans les logements et le contrôle des attributions. Nous avons vu dans la partie précédente que l'équation se complique néanmoins, entre autres du fait des réticences des élus.

En septembre 1983, Claude Robert veut à son tour faire passer le message, rappelant que le taux de la population étrangère à Cergy-Saint-Christophe est identique à celui du reste de la ville nouvelle, « à l'inverse de ce que propage la rumeur publique ».² Or, ce qui s'énonce est ce qui ne va pas de soi. Le fait que les autorités doivent se mobiliser pour contrer les rumeurs les plus insistantes est un bon indicateur du malaise qui gagne la ville nouvelle et de la menace qu'il fait peser sur son image. L'enquête statistique de la résidence Mansart à Cergy-Saint-Christophe, détaillée plus loin, semble elle-même motivée par la volonté de circonscrire la rumeur d'une rupture de l'équilibre ethnique. C'est ce que laisse en tout cas penser son préambule :

« [...] le nouveau quartier de Cergy-Saint-Christophe n'avait pas encore fait l'objet d'un premier bilan statistique précis alors que s'est propagée une rumeur selon laquelle ce quartier connaissait une forte concentration de population étrangère. »³

Ces rumeurs reposent en partie sur la réalité : Cergy-Saint-Christophe connaît une évolution particulière, dans un contexte économique et social difficile, qui conduit à des regroupements de familles défavorisées, dont certaines sont étrangères, dans quelques îlots.

Il reste à savoir ce que peut être cette opinion publique. Elle comprend l'opinion des résidents eux-mêmes, dont les critiques remontent jusqu'au sommet de l'EPA via les enquêtes

¹ *Ibid.*

² Lettre de C Robert (destinataire non précisé) (19 septembre 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

³ Essai de dénombrement de la population étrangère à Saint-Christophe (19 septembre 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

de terrain. Des associations peuvent également signaler les difficultés quotidiennes et les problèmes de cohabitation à l'EPA ou à la mairie. Mais cette opinion publique s'exprime aussi largement dans la presse locale. Fait intéressant, il apparaît que la presse nationale s'intéresse également de près à l'évolution de Cergy-Pontoise. Lors du conseil municipal du 30 novembre 1990, un élu de l'opposition interpelle Isabelle Massin, maire socialiste de Cergy à cette date, en se référant à un reportage du *Figaro* dépeignant Cergy comme une « cité barbare ». L'élu affirme que cette expression « [reflète] bien l'atmosphère de Saint-Christophe », allusion au peuplement étranger du quartier immédiatement condamnée par Isabelle Massin.¹

Le fait que la mauvaise réputation de Cergy-Saint-Christophe dépasse les frontières de la ville nouvelle témoigne du changement opéré durant les années 1980. L'EPA ne semble pas avoir réussi à préserver totalement la réputation de la ville nouvelle. Ajoutons pour conclure que la rumeur peut être un moyen de pression pour se faire entendre de l'EPA. C'est ce qu'a bien compris le président du conseil syndical des résidents de la Bastide qui, dénonçant le mauvais entretien des logements et le manque d'intervention de l'EPA, menace de contacter la presse.²

B- L'obsession des « ghettos »

1-L'évolution du discours : le ghetto, nouveau leitmotiv

Le terme « ghetto », utilisé pour désigner les regroupements de populations défavorisées dès 1968, est rarement employé à Cergy durant les années 1970. Lorsqu'il l'est, son sens est ambigu et ne désigne pas uniquement les quartiers à fort peuplement étranger, comme l'a montré l'exemple de la Justice.³

Le concept s'ancre davantage dans les discours à partir des années 1980. C'est l'incident de Vitry (23-24 décembre 1980), commune dont le maire communiste attaque au bulldozer un foyer d'hébergement de travailleurs maliens, qui contribue à diffuser le terme.⁴ D'abord appliqué aux cités de transit, il désigne rapidement les grands ensembles dégradés où se

¹ Séance du 30 novembre 1990. Délibérations (1986-1991). Archives municipales de Cergy. Nous étudions au chapitre IX les tensions partisans suscitées par la question de l'immigration.

² Note de synthèse n°3 - Ilot de la Bastide, G. Le Gall, 15 décembre 1989. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

³ Voir chapitre IV, B, 2.

⁴ TOPALOV (Christian) (dir.), *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2010

concentrent les populations originaires du Maghreb, et particulièrement d'Algérie, puis d'Afrique noire.¹

L'emploi de ce terme divise les chercheurs. La principale critique faite à ce concept est qu'il donne une vision statique de la réalité urbaine : en effet, l'étude de la répartition de la population se fait à un moment donné. Il s'agit d'un tableau de la situation, qui ignore les dynamiques et notamment les mobilités résidentielles. Comme le démontre Pierre Gilbert, une forte ségrégation n'empêche pas un *turn over* : le renouvellement de la population peut faire coïncider pauvreté et ascension sociale.² L'autre critique faite à ce terme est qu'il offre une vision réductrice de la vie de quartier, en se focalisant sur le problème de la délinquance des jeunes.³

Le terme « ghetto » a un effet opérant. Il produit « des effets réels sur ces territoires, contribuant à l'orientation des politiques publiques les concernant ». ⁴ C'est exactement ce qui se produit à Cergy dans des quartiers comme La Croix-Petit et la Bastide. Stigmatisation et ségrégation s'y conjuguent et se nourrissent réciproquement, en créant un véritable cercle vicieux.

Ainsi, il est employé à plusieurs reprises pour qualifier le quartier de la Croix-Petit au début des années 1980 :

«En 8 ans, la situation ne s'est pas améliorée d'elle-même, au contraire. L'ilot s'est de plus en plus dégradé, le peuplement allogène s'est encore renforcé, le contraste physique avec les secteurs voisins est devenu criant et les occasions de heurts avec ceux-ci se sont multipliés, les enseignants changent sans cesse, etc. Nous avons affaire à un véritable ghetto.»⁵

Nous avons vu que le terme « ghetto » est également employé pour qualifier l'école de la Croix-Petit. Une spirale de paupérisation s'enclenche dans l'ilot, à mesure que les Français qui en ont les moyens parviennent à partir. Le peuplement étranger s'accroît en proportion ; selon les enquêteurs, certaines classes de l'ilot comportent jusqu'à 80% d'enfants étrangers, ce qui les plongent dans la spirale perverse de l'échec scolaire et de la marginalisation. L'EPA n'accepte

¹ COHEN (Muriel), *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris, 2013, p. 516-518

² GILBERT (Pierre), « «Ghetto», «relégation», «effets de quartier». Critique d'une représentation des cités. », *Métropolitiques*, 9 février 2011

³ COHEN (Muriel), *op. cit.*, p. 514

⁴ GILBERT (Pierre), *art. cit.*

⁵ Les Ilots sensibles : le cas de la Croix-Petit et des Chênes d'Or. Note de l'EPA (1981). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306. Le terme est souligné dans le texte original.

pas cependant cette fatalité, et tente de lutter en modifiant la carte scolaire de l'îlot, afin de « diluer [les enfants] vers les [groupes scolaires] voisins », à savoir ceux des Chênes et du Ponceau.¹

Le terme « ghetto » se diffuse jusqu'à ce que la population se l'approprie. A la fin de la période, lorsque l'EPA effectue des entretiens auprès des présidents d'association ou des enseignants dans l'îlot de la Bastide, à Cergy-Saint-Christophe, il en ressort que certains résidents sont bien informés des conditions d'attributions et des mécanismes de la politique du logement. L'un d'eux, un enseignant dans une section d'éducation spécialisée pour enfants en grandes difficultés, considère que « c'est le système de l'APL qui crée des ghettos ».² Nous verrons en effet que l'aide personnalisée au logement a conduit au regroupement de familles étrangères en difficultés qui, fautes de ressources, se retrouvent captives de leur lieu d'habitation. L'APL est directement incriminée par certains résidents comme étant responsable de la « ghettoïsation » de Cergy-Saint-Christophe, dans des termes qui ne sont pas sans rappeler les critiques formulées auparavant contre la Croix-Petit.

2- La ségrégation et l'impératif de mixité sociale

La généralisation, et d'une certaine manière la banalisation de l'emploi du terme ghetto, très médiatisé, s'accompagne d'une réaffirmation de l'exigence de mixité sociale. Cela est rappelé par l'EPA, comme le montre les messages rassurants du préfet du Val d'Oise et du directeur de l'EPA Claude Robert :

«[...] les équilibres essentiels sur lesquels veille très particulièrement l'Etablissement Public entre le logement locatif et l'accession à la propriété, entre maisons individuelles et logements collectifs, entre les classes d'âge et les différentes couches sociales, entre population étrangère et population française, etc... Ces équilibres n'ont été rompus jusqu'ici dans aucun des quartiers de la ville nouvelle. Ils ne le seront pas non plus à Saint-Christophe.»³

¹ Compte rendu de la réunion du 9 mai 1983 concernant la Croix-Petit (11 mai 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1367w 12.

² Entretien d'un enseignant en section d'éducation spéciale au collège du Moulin à Vent par S. Halfen, 14 juin 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

³ Lettre de C Robert (destinataire non précisé) (19 septembre 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

Il est intéressant de voir que ces mots, écrits en 1983, reprennent l'argumentaire déployé au début des années 1970 par l'EPA pour justifier sa politique d'équilibre social, de dispersion des familles étrangères et de diversité des modes d'habiter dans la ville nouvelle. L'EPA cherche ici à montrer qu'il garde le contrôle des attributions et que l'évolution du quartier de Cergy-Saint-Christophe se calque sur la politique d'aménagement qui avait prévalu dans la construction de Cergy-Préfecture.

En 1990, cette volonté de dispersion reste à l'ordre du jour, de même que le principe des quotas. En mars de cette année, la Direction du Développement économique de l'EPA annonce qu'une quotité de 15% maximum est fixée dans les logements destinés aux familles étrangères. Ces 15% sont répartis dans les différents contingents d'étrangers.¹

3- Une «ghettoisation» de la ville nouvelle ?

L'analyse de Michel Wieviorka est précieuse pour comprendre l'évolution de la ville nouvelle à partir de la création de Cergy-Saint-Christophe. Le sociologue va une fois de plus nous servir de guide.

Il rappelle le projet initial de Cergy-Pontoise, qui était de favoriser l'accueil d'une couche moyenne voire aisée.² Cette ambition, du reste, était partagée par l'ensemble des villes nouvelles. Les difficultés économiques et sociales³ ont conduit à la détérioration du quartier et à la concentration de familles étrangères en difficulté. C'est ce processus qui est considéré par certains responsables de l'EPA comme une « ghettoisation » de la ville nouvelle. En effet, Michel Wieviorka montre l'embarras de l'EPA et de l'équipe municipale en ce qui concerne Cergy-Saint-Christophe. Dans son îlot central, la Bastide, les circonstances ont conduit à une convergence entre pauvreté et « ethnicité ».⁴ Les pouvoirs publics souhaitent en expulser les familles les plus lourdement endettées : une partie seulement de ces familles est immigrée ou d'origine immigrée, mais dans les représentations que s'en font les autorités, elles constituent désormais « la couleur de peau actuellement dominante » dans l'îlot.⁵ La visibilité de ces familles étrangères, originaires d'Afrique Noire ou d'Haïti, notamment du fait qu'il s'agit de

¹ Lettre émanant de la Direction du Développement économique (8 mars 1990). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

² C'est en tout cas ce qui se dit dans les années 1980. L'utopie des villes nouvelles consistait à abolir les classes sociales. La ville nouvelle n'était pas exclusivement conçue pour les classes moyennes ; mais les aménageurs préféraient que les couches moyennes l'emportent sur les classes populaires.

³ Nous analysons plus en détail ce processus au prochain chapitre.

⁴ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 42. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

⁵ WIEVIORKA (Michel), *ibid.*, p. 18

familles nombreuses, fait qu'elles polarisent l'attention des responsables et valident l'analyse qu'ils se font d'une ghettoïsation de Cergy :

« la couleur de la peau, ici, est un signe de la chute du quartier qui ne redeviendra conforme à son projet qu'une fois réduit le taux de cette population. »¹

L'embarras ici, c'est que la politique engagée par l'EPA et la mairie – la volonté de remplacer ces familles en difficulté par des classes moyennes – se fait selon un critère racial, non admis explicitement.²

Certains résidents interrogés par le sociologue parlent plus librement de cette question, en soulignant l'importance des Noirs dans l'espace urbain qu'ils assimilent assez facilement à un « ghetto » :

« « Les gens dans le ‘ghetto’ ne sont pas malheureux », note un participant, qui reconnaît : « Par contre, le problème se pose parce qu'il s'agit du centre-ville qui était fait pour vendre la Ville nouvelle et c'est vrai que quand on arrive on voit qu'il y'a beaucoup de noirs : c'est ça la réaction des français. C'est ça le problème. » ».³

L'évolution du quartier dans le sens d'une « ghettoïsation » semble un phénomène admis, évident pour une partie de la population. L'intérêt ici paraît moins de critiquer la pertinence de ce jugement que d'en souligner la diffusion et la portée : que ce soit au sommet de l'EPA, à la mairie ou dans la rue, les quartiers que sont la Bastide ou la Croix-Petit sont désormais perçus comme des « ghettos ». Ce qui était une crainte au début des années 1980 est devenu un lieu commun. Cela témoigne d'un basculement dans les représentations de l'époque, ainsi que du poids de l'actualité nationale marqué par la médiatisation des « banlieues-ghettos ».

C- La montée des conflits entre résidents

1- Les « Jeunes » : l'apparition de la délinquance

¹ WIEVIORKA (Michel), *ibid.*, p. 18

² « le racisme ne dispose d'aucun espace au sein de l'équipe municipale » écrit Michel Wiewiorka, qui traduit néanmoins la gêne des responsables. Il n'appartient évidemment pas à l'historien d'en juger, seulement de relater les faits.

³ Entretien de Michel Wiewiorka avec un travailleur social, *ibid.*, p. 19

La délinquance émerge dès la fin des années 1970 à Cergy. L'îlot de la Croix-Petit a fait l'objet d'analyses précoces sur ce sujet et la plupart des tensions entre résidents résultaient de ce phénomène. Ce phénomène s'inscrit dans un cadre plus large qui touche la France dans son ensemble. Le malaise de la jeunesse immigrée résulte des indécisions de la société d'accueil à son égard, longtemps restée dans le paradigme de l'immigration temporaire. La « jeunesse des banlieues », en France, émerge comme sujet médiatique à partir des « rodéos » de Lyon en 1981 : à cette date, les pouvoirs publics prennent définitivement conscience de l'enracinement de la présence étrangère et du fait qu'il faut désormais vivre avec.¹ C'est ce que montre la sociologue Catherine Wihtol de Wenden qui, lorsqu'elle définit la notion de « seconde génération », insiste sur le poids des représentations qui la considèrent comme « une génération sacrifiée, sans racines, sans repères, sans avenir ni espoir, une génération de l'oubli, de nulle part, une génération d'enfants illégitimes, refusant la condition des parents : autant de représentations qui mettent en valeur les mensonges d'une société non préparée à la recevoir, une société ayant vécu sur le mythe du retour et de l'immigration provisoire de main d'œuvre. »²

Il sera temps d'aborder plus en profondeur la place de la « deuxième génération » à Cergy, notamment à l'école.³ Notons pour le moment que le terme est discuté par les historiens qui ont montré que la « deuxième génération » ne débute pas, contrairement aux angoisses relayées par les médias du début des années 1980, avec les « Beurs ». La place des enfants des immigrés s'est posée dès les origines de l'immigration, en particulier au moment du débat sur le Code de la nationalité de 1889.⁴ Cette visibilité des jeunes étrangers est à resituer dans le contexte de l'accroissement de la population adolescente que connaît Cergy au cours des années 1980. La part des 14-20 ans y passe de 1 800 en 1982 à plus de 5 000 à la fin de l'année 1989. A cette date, 45% de la population de Cergy a moins de vingt ans ; la moitié pour le seul quartier de Saint-Christophe.⁵

Nous nous limitons ici aux « jeunes », euphémisme qui désigne les délinquants essentiellement d'origine étrangère. L'expression s'applique aux adolescents, le plus souvent en bandes, qui occupent l'espace public et, dans une certaine mesure, le confisquent. C'est cette

¹ WILLAUME (Jean-Baptiste), *Jeunesse et politique des banlieues (1981-1986) : le temps des grandes espérances* ?, Mémoire de maîtrise, Paris, 2003, pp. 37-42

² Catherine Wihtol de Wenden, « Les « jeunes issus de l'immigration », entre intégration culturelle et exclusion sociale », in DEWITTE (Philippe) (dir.), *Immigration et intégration*, Paris, La Découverte, 1999, p. 233

³ Voir chapitre VIII.

⁴ NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe -XXe*, Paris, Seuil, 1988, éd. 2006, pp. 211-212

⁵ Dossier Cergy-Saint-Christophe : préparation de la réunion du 6 octobre 1989 en Préfecture. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

visibilité qui est source de conflits à Cergy. L'expression « jeunes de quartier » n'englobe donc pas « la grande majorité des jeunes du quartier qui, eux, exercent leur sociabilité à l'abri des regards. »¹ Elle est associée à l'oisiveté et à la transgression des normes. Il est symptomatique que l'îlot de la Croix-Petit fasse l'objet d'une étude approfondie, rédigée par l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise au milieu des années 1980. Cette association, déjà active à la fin des années 1970, a pour but de lutter contre la délinquance juvénile. L'Association définit précisément les jeunes de l'îlot. Il s'agit de

« garçons et jeunes gens, âgés de 16 ans et plus, qui, à partir de la fin de l'après-midi se rassemblent en petits groupes autour de la place du "bonhomme" pour converser, déambuler, essayer des véhicules ».²

Ces déambulations peuvent s'avérer bruyantes pour le voisinage. Il est fait mention de réunions entre jeunes qui se poursuivent parfois la nuit, avec chahut et musique. Lorsque les habitants tentent de se mobiliser pour lutter contre ces nuisances, il n'est pas rare que des altercations éclatent et se terminent avec des bris de vitres et des voitures dégradées.³ Les jeunes décrits ici sont de confession musulmane :

«En dehors de la période du ramadan, où ces réunions sont jugées à peu près normales, ces activités nocturnes sont considérées comme la preuve de ce que les jeunes ne travaillent pas : puisque oisifs, on juge qu'ils ne peuvent qu'être assistés ou délinquants. »⁴

Les festivités du ramadan semblent être, en tout cas pour une partie des résidents, tolérée sans être pleinement approuvée. Le rapprochement entre ces festivités religieuses et les déambulations bruyantes des jeunes est éclairant car il souligne le fait qu'une partie de la population situe la délinquance et les nuisances du côté de la communauté musulmane, sans doute confondue avec la communauté algérienne prépondérante dans l'îlot.

La délinquance affecte aussi Cergy-Saint-Christophe où grandit l'inquiétude face au « phénomène des bandes qui devient de plus en plus incontrôlable. »⁵ Selon l'Association de

¹ De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Paris, Créaphis, 2002, p. 85

² Les jeunes. «Étude sur le terrain. La Croix-Petit, village impossible», Nicolas Journet (1985). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ Entretien avec le représentant de la Mission locale par S. Halfen, 29 mai 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, « il y'a plus de problèmes à Cergy-Saint-Christophe du fait de la concentration de population étrangère. »¹ L'insécurité y est « réelle » et doit être prise en charge avant qu'elle ne s'amplifie.² A la fin des années 1980, l'îlot du Verger s'impose comme un lieu de rendez-vous entre jeunes du quartier, ainsi qu'un lieu de transit, notamment pour le trafic de drogue.³ Au premier trimestre 1989, 6 vols avec violence, 65 cambriolages, 173 vols de voiture sont recensés dans l'ensemble du quartier de Cergy-Saint-Christophe. Au même moment, 367 vols de voiture sont attestés dans l'ensemble de la ville de Cergy : Saint-Christophe en recense donc un peu plus du double.⁴

Plusieurs causes sont avancées pour expliquer la délinquance juvénile à Cergy : l'échec scolaire, l'échec de l'insertion sociale et professionnelle qui conduit à la marginalisation et le « déracinement culturel ». Pour l'heure, ces jeunes sont étrangers aux yeux des autorités ; sans doute le problème se pose aussi pour ceux qui ont, éventuellement, demandé à bénéficier de la nationalité française à leur majorité. Ces « nouvelles classes dangereuses »⁵ obligent les pouvoirs publics, et en particulier la mairie de Cergy, à appliquer les mesures de la politique de la ville qui leur sont destinées, à l'image des « opérations préventions été ».⁶

2- Les non-dits : xénophobie et racisme

La délinquance des jeunes d'origine immigrée est l'un des facteurs expliquant la diffusion du racisme à Cergy. Néanmoins, la plupart des enquêtes le soulignent : le sujet est rarement abordé de front.

Les « Français de souche » sont nombreux à désertier la Croix-Petit, même si l'on ne peut pas parler d'exode massif.⁷ Certains résidents interrogés par les associations expriment le sentiment d'un déclassement, le fait d'être noyés dans une « colonie d'immigrés » ; en un mot, ils disent être envahis.⁸ La nuisance que représente la délinquance, assimilée à la présence

¹ Entretien avec un représentant de l'Association départementale de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence par S. Halfen (EPA), 15 juin 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² *Ibid.*

³ Dossier Cergy-Saint-Christophe : préparation de la réunion du 6 octobre 1989 en Préfecture. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

⁴ *Ibid.*

⁵ BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, chap. V, p. 81

⁶ Voir chapitre IX.

⁷ «La Croix-Petit : Etude chiffrée sur la population et la mobilité», Nicolas Journet, Annie Bruyer, ADSEA du VO, septembre 1985, première partie. L'expression « Français de souche » est fréquemment utilisée.

⁸ *Ibid.*

étrangère, ou même le fait de voir les enfants jouer bruyamment dehors sont source d'irritation pour certains. Ils accusent

«les habitants maghrébins de ne pas surveiller leurs enfants qui commettraient des dégradations involontaires. »¹

L'accusation est récurrente. Outre le fait d'être signalées comme étant incapables d'entretenir leur logement, certaines familles, ici d'origine maghrébine, sont accusées de laisser leurs enfants être livrés à eux-mêmes. Ce déficit d'autorité et de présence est perçu comme l'une des explications de la délinquance. Les résidents interrogés mentionnent des actes de malveillance contre les passants « surtout s'ils sont étrangers au quartier », des bagarres ou des actes de malpropreté, comme le fait d'uriner sur les murs, chez les jeunes enfants étrangers. Ils les accusent aussi de racket sur les écoliers des autres quartiers. Par un subtil glissement, les enquêteurs évoquent ainsi l'assimilation entre délinquance, jeunes et finalement étrangers.

«[...] du côté des européens, on estime que dans le fond, l'origine du problème se trouve dans l'existence d'une communauté d'étrangers, en particulier maghrébins».²

Chez les Français on incrimine souvent les «mœurs des habitants de ces immeubles, en particulier maghrébins » tout en pointant la responsabilité des autorités ayant regroupé ces populations par quartier. La fracture semble consommée chez certains résidents, pour qui «la présence massive d'étrangers à la Croix-Petit est considérée comme une question problématique, susceptible de drainer à elle la plupart des autres problèmes. »³ Toutefois, si la xénophobie émerge assez facilement dans les entretiens réalisés par l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, d'où sont tirées ces citations, il est précisé que ceux qui versent dans un discours franchement raciste et biologisant, sont rares.

Plus que les « Arabes », ce sont les Noirs qui sont davantage ciblés par la xénophobie et le racisme à Cergy-Saint-Christophe, du fait qu'ils y sont les plus nombreux. Ici, les enquêtes montrent que les discours de ce type se fondent sur la couleur de peau jugée dominante, en assimilant fréquemment les ressortissants d'Afrique subsaharienne, la communauté haïtienne, et les Français d'Outre-mer sous le même vocable « Noirs ». Le racisme, abondamment étudié

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* Souligné dans le texte.

³ *Ibid.*

par Michel Wieviorka, y semble plus explicite et s'appuie sur du vécu concret. La saleté de l'îlot de la Bastide, notamment celle de son supermarché, y est attribuée à la présence étrangère, de même que l'odeur.¹ Un autre lieu commun consiste à dénoncer l'entassement dans les appartements de familles nombreuses, qui accaparent les aides sociales : en même temps, le fait pour les résidents non étrangers de bénéficier de ces aides est ressenti comme une humiliation, un rabaissement en quelque sorte.² Comme à la Croix-Petit, l'idée d'une dépossession du quartier est vivement dénoncée, illustrée par la présence de tags et autres graffitis qui symbolisent, aux yeux de certains, la volonté des « jeunes » étrangers de marquer leur territoire et, pense-t-on, d'en chasser les Français.

3- Un cas particulier : les « nomades »

Nous avons déjà eu l'occasion de nous arrêter sur cette population. Il s'agit de ceux que l'on nomme les gens du voyage, qualificatif désignant les Tsiganes, originaires d'Europe centrale et particulièrement de Bohême et de Hongrie.

Leur présence se manifeste dans l'espace par le stationnement de caravanes. Leur lieu de prédilection est le bord de l'Oise, à proximité du village de Cergy et du Port.³ Le problème est qu'ils occupent des espaces qui ne leur sont pas réservés :

«Les nomades sont de retour au Port de Cergy. Il faut absolument colmater cette brèche si on ne veut pas en avoir 200 à cet endroit pour la Foire Saint-Martin ».⁴

La Foire Saint-Martin est un ensemble de festivités ayant lieu en novembre à Cergy. Le Port de Cergy est l'un des lieux prisés de ces festivités au vu du ton alarmiste de cette note : la nuisance que représenterait un vaste regroupement de caravanes est redoutée. L'EPA est amené à se mobiliser :

«[...] un groupe important de nomades (une vingtaine de caravanes) s'est installé depuis une dizaine de jours près du village de Cergy [...] Nous-mêmes, comme les habitants du secteur,

¹ WIEVIORKA (Michel), *La France raciste*, chap. « Le racisme en ville nouvelle », pp. 193-221, Paris, Seuil, 1992

² *Ibid.*

³ Le village de Cergy, survivance du vieux site de Cergy, et Port-Cergy sont situés à l'ouest du quartier de Cergy-Préfecture, en bordure de l'Oise.

⁴ Note manuscrite (20 octobre 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

sommes désireux de voir ces squatters quitter rapidement les lieux. En conséquence je vous demande de bien vouloir organiser dans les jours qui viennent une opération de police pour obtenir leur départ. »¹

Outre la volonté de l'EPA d'expulser les caravanes et d'éviter « tout nouvel envahissement », on entrevoit ici l'exaspération de certains résidents face aux nomades, perçus comme des « squatters ». L'existence de plaintes émanant d'habitants est confirmée dans une autre lettre, écrite par un résident, architecte de son état, adressée au maire de Cergy Hubert Renaud. Il affirme avoir été poussé à enquêter par les nombreuses plaintes des riverains de Cergy-Village. S'étant rendu sur place, il confirme :

«J'ai constaté la présence de nombreuses caravanes, certaines isolées, d'autres en groupe [...] Il me semble tout à fait regrettable de laisser stationner des caravanes sur ces rives de l'Oise dont le site mériterait protection. »²

Le stationnement des nomades représente ici une nuance visuelle, une atteinte au site naturel des rives de l'Oise selon cette lettre ; on peut imaginer en effet que le passage des caravanes se soit accompagné de dégradations. Conscient des troubles de voisinage que cette arrivée peut créer, l'EPA s'empresse de proposer des sites adaptés pour accueillir les nomades. Une demi-douzaine de places est ainsi mise à disposition des « gens du voyage » à proximité du stade du village : il s'agit ici d'une initiative de la municipalité que relaie l'EPA. Cette initiative doit permettre de « ne plus tolérer ailleurs dans l'agglomération le stationnement sauvage de nomades. ». Par ailleurs, le directeur de l'EPA Claude Robert réclame le soutien du préfet pour l'application de ces mesures.³

On le voit, le logement mobile n'est plus toléré par les résidents, du moins dans leur voisinage immédiat. Parallèlement à l'immigration maghrébine ou originaire d'Afrique subsaharienne, l'immigration d'Europe centrale, plus réduite, pose aussi certains problèmes de cohabitation.

¹ Lettre non datée émanant de l'EPA destinée au commissaire Angles. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

² Lettre de C. Payen Lecrevisse, architecte des Bâtiments de France, au maire de Cergy (25 novembre 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

³ Lettre de Claude Robert au préfet du Val d'Oise P. Jourdan (16 février 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1073w 306.

Chapitre VIII

Cergy-Saint-Christophe, symbole du nouveau paradigme

«Je reste cependant très perplexé sur l'avenir de ce quartier et sur la situation qu'il occupera dans la Ville nouvelle. »¹

A- Une population étrangère plus visible

1- Une nouvelle vague d'immigration

La dernière période chronologique de ce mémoire s'ouvre sur l'année 1983. Cette date a été choisie, non seulement parce qu'il s'agit de l'année de l'inauguration de la Bastide, qui est le cœur de Saint-Christophe, mais aussi parce qu'elle permet de prendre en compte les résultats du recensement général de 1982. Il s'agit du deuxième recensement général à étudier les caractéristiques de la population de la ville nouvelle après celui de 1975. Il témoigne notamment de profonds bouleversements dans la structure démographique de la population immigrée de Cergy.

La ville nouvelle de Cergy-Pontoise poursuit sa croissance. Entre 1975 et 1982 sa population s'est accrue de 5,74% pour atteindre 103 000 habitants en 1982.² Cette croissance, qui contraste avec l'atonie démographique du centre de la région parisienne, doit beaucoup au solde migratoire : tandis que le solde naturel diminue entre la période 1968-1975 et la période 1975-1982, passant respectivement d'une moyenne de 1,02% à 0,88%, le solde migratoire, lui, se maintient durant ces deux périodes à 4,50%.³ Entre 1975 et 1982, la commune de Cergy

¹ Lettre de Bernard Hirsch au directeur de l'EPA Claude Robert (7 avril 1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

² DESPONDS (Didier), *Stratégies résidentielles et logiques ségrégatives : investigations dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005, p. 123, et *Les villes nouvelles, atlas statistique (1968-1999)*, Paris, INSEE, 2004, p. 18

³ ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991, I, 2

participe à l'essor démographique de la ville nouvelle. Elle voit sa population totale passer de 8 896 habitants à 19 357 habitants. En 1990 elle atteint le chiffre de 48 226, soit un accroissement annuel de 11,93% entre 1975 et 1990.¹

Le recensement général de 1982 enregistre une population étrangère de 12 191 habitants à Cergy-Pontoise.² Pour établir les effectifs étrangers pour la seule commune de Cergy, il faut faire appel aux recensements complémentaires de l'EPA. Les recensements complémentaires de 1982 et 1983³ permettent à l'EPA de dénombrier plus de 8 600 résidents étrangers dans la commune. Parmi eux les ressortissants du Maghreb représentent 713 personnes (311 Algériens, 299 Tunisiens, 59 Tunisiens) et les Européens représentent 280 personnes (les Portugais demeurent prépondérants avec 140 ressortissants pour seulement 24 Espagnols). La structure démographique de la population immigrée évolue avec l'émergence d'une nouvelle population originaire d'Afrique noire (184 personnes), et surtout avec l'arrivée en grand nombre de populations asiatiques, parmi lesquelles les populations d'Asie du Sud-Est francophone (Laos, Vietnam et Cambodge) comptent 429 personnes : il faut replacer cette immigration du Sud-Est asiatique dans la conjoncture internationale, qui voit arriver en France, entre 1975 et 1980, la troisième vague des réfugiés fuyant les guerres du Vietnam et du Cambodge.⁴

Ainsi, quatre groupes se détachent nettement au début des années 1980. Les Maghrébins et les Ibériques, présents depuis le début des années 1970, ainsi que les Asiatiques et les ressortissants d'Afrique noire. Les statistiques produites à la fin des années 1980, outre qu'elles confirment ces tendances, comparent le poids de ces communautés entre les quartiers de Cergy-Préfecture et Cergy-Saint-Christophe.⁵ Le principal enseignement que l'on peut en tirer est que l'immigration privilégie davantage, durant les années 1980, le quartier de Cergy-Saint-Christophe sur celui de Cergy-Préfecture, ce qui tend à confirmer le poids nouveau de la population étrangère recensée à Saint-Christophe.

En effet, entre 1986 et 1988, les étrangers représentent, environ, entre 21 et 27% des nouveaux arrivants à Saint-Christophe, tandis que dans le quartier de la Préfecture, ils ne

¹ *Evolution de la population et du nombre de logements entre les différents recensements dans les communes de la région Ile-de-France, 1975-1982-1990*, SGVN, Paris, 1994. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

² ROBIN (Nelly), *ibid.*

³ *Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1983*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1984. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

⁴ Cette immigration a notamment favorisé le démarrage de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Voir ROBIN (Nelly), *op. cit.*, I,2

⁵ GAERENYNCK (Christophe), *Evolution sociodémographique de la ville de Cergy entre 1982 et 1989*, Mairie de Cergy, 1990, pp. 27-31

représentent plus qu'environ 9,9% des nouveaux arrivants en 1983 et 7% environ en 1985, soit une nette baisse. La construction de Cergy-Saint-Christophe offre des opportunités en termes de logement pour de nombreuses familles étrangères ; l'essentiel de l'immigration enregistrée à Cergy durant les années 1980 s'y concentre.¹

Les statistiques sont plus fines encore en ce qui concerne les nationalités représentées. En 1988, le quartier de Cergy-Préfecture regroupe environ 1 020 Maghrébins, 663 Européens (surtout des Ibériques), 264 Asiatiques et seulement 210 ressortissants d'Afrique noire. La hiérarchie est sensiblement différente à Saint-Christophe. A la même date, ce quartier regroupe 1 670 Maghrébins, 1 205 Asiatiques, 1 200 Noirs-Africains et seulement 626 Européens. On le voit, ces chiffres montrent que l'immigration asiatique et noire africaine privilégie le nouveau quartier de Saint-Christophe. La communauté maghrébine demeure quant à elle la principale communauté étrangère à Cergy.² Par ailleurs, il faudrait encore affiner ces statistiques en prenant en compte l'importance de la communauté haïtienne à Saint-Christophe.

2- La «deuxième génération»

Par cette expression, nous entendons ici les enfants des étrangers recensés à Cergy, aussi bien ceux des premières communautés étrangères arrivées au début des années 1970, et qui ont atteint voire dépassé l'âge de l'adolescence durant les années 1980, que ceux qui arrivent dans la ville à partir des années 1980 avec notamment l'immigration asiatique et noire africaine. La plupart des historiens désignent sous l'expression « deuxième génération » les enfants dont l'éducation s'est effectuée en France ; ils insistent souvent sur les difficultés qu'ils ont pu éprouver durant la construction de leur identité.³ Il faut ici dépasser la seule catégorie des « jeunes », qui occupe une grande place dans les sources : cela n'est pas toujours facile, étant donné l'assimilation souvent effectuée entre jeunesse étrangère et délinquance. Bien entendu, la délinquance ne concerne pas l'ensemble de la population adolescente étrangère. Nous aimerions ici nous intéresser de manière plus générale aux enfants et aux adolescents étrangers,

¹ GAERENYNCK (Christophe), *ibid.*

² *Ibid.*

³ Nous n'ignorons pas les débats et les critiques suscitées par l'expression « deuxième génération », notamment chez Gérard Noiriel qui se montre très critique vis-à-vis d'une autre expression souvent utilisée, celle des « jeunes d'origine immigrée ». Nous l'utilisons ici, entre guillemets, pour la commodité de l'exposé. Pour plus de détail voir NOIRIEL (Gérard), *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Folio, 2001, éd. 2005, chap. IX « Les jeunes d'origine immigrée » n'existent pas. » Il y montre notamment que beaucoup de ces jeunes sont destinés à devenir Français. Ces deux expressions conservent donc une part de stigmatisation.

étudier la façon dont ils sont amenés à s'intégrer – ou à se marginaliser – à Cergy, notamment à l'école et dans leur vie professionnelle.

Pour cela il faut s'entendre sur ce que l'on nomme « enfants » et « jeunes ». Pour l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence – il est significatif que l'essentiel de nos sources sur la jeunesse étrangère émanent d'une association luttant contre la délinquance – les enfants sont âgés de moins de 16 ans. Les jeunes gens qu'elle étudie sont âgés de plus de 16 ans, mais l'ambiguïté demeure sur l'âge qui symbolise l'entrée dans le monde adulte.¹ Les sources de cette association de prévention de la délinquance, importantes notamment pour percevoir la sociabilité de la jeunesse immigrée, ne sont pas pour autant les seules dont nous disposons. Les statistiques dressées pour le quartier de Saint-Christophe sont riches d'informations sur la scolarisation des enfants d'étrangers, bien que la plupart portent sur la fin de notre période, à partir de 1988-1989. Selon ces sources, en février 1989, les enfants de nationalité étrangère scolarisés représentent 22,79% des effectifs scolaires totaux de Cergy : 21% en maternelle, 23,92% en école primaire.² Les faibles effectifs en maternelle sont attribués au fait que les femmes étrangères, souvent inactives, choisissent de conserver leurs enfants auprès d'elles le plus tard possible, ainsi qu'à la possibilité de bénéficier de réseaux familiaux d'entraides (sœurs, coépouses) pour la garde des enfants.³

La répartition de ces enfants scolarisés respecte celle des communautés étrangères. En février 1989, la majorité des enfants originaires du Maghreb (47,05%), d'Afrique noire (61,90%) et d'Asie (62,63%) sont scolarisés à Cergy-Saint-Christophe. Seuls les enfants européens, autres que Français, sont majoritairement scolarisés à Cergy-Préfecture (52,09%).⁴ Ces chiffres confirment l'attractivité de Saint-Christophe.

Les associations mobilisées à Cergy-Saint-Christophe s'intéressent de près, aussi, aux jeunes étrangers qui cherchent un emploi. Au début de l'année 1990, une mission locale s'installe dans l'îlot de la Bastide. Elle a vocation à s'intéresser à la situation des 16-25 ans, en les informant et en les accompagnant sur des thèmes divers tels que l'emploi, le logement, la santé ou la participation à la vie sociale de l'îlot. Les jeunes qui fréquentent la mission locale sont pour l'essentiel âgés de 18 à 25 ans. Ils sont surtout d'origine étrangère (Maghreb, Afrique

¹ «Etude sur le terrain. La Croix-Petit, village impossible», Nicolas Journet (1985). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.

² GAERENYNCK (Christophe), *ibid.*

³ *Ibid.* Le document semble attester l'existence de la polygamie, tout en se montrant prudent sur ce sujet.

⁴ *Ibid.* L'auteur de l'enquête cite également les effectifs du quartier de Cergy-le Haut, édifié au début des années 1990 : ils sont dans tous les cas minoritaires.

noire et Comores) ou antillaise (Haïti).¹ Certains d'eux, tout en étant satisfaits de la vie dans l'îlot, « trouvent, eux-mêmes, qu'ils sont trop concentrés et que cela nuit à leur intégration. »² Cette précision, formulée par le représentant de la mission locale interrogé par l'EPA, indique une prise de conscience, chez certains jeunes étrangers ou d'origine étrangère, du regard extérieur porté sur eux : ils reprennent eux-mêmes, et semble-t-il s'approprient le discours qui consiste à dénoncer la « ghettoïsation » du quartier.

Une étude plus approfondie des écoles de l'îlot de la Bastide, et des moyens qui y sont déployés pour lutter contre la ségrégation, est développée au chapitre IX. Insistons pour l'heure sur la diversité des visages de la jeunesse étrangère ou d'origine étrangère, non réductible à la question de la délinquance ; ce qui peut sembler évident aujourd'hui ne l'était pas forcément pour certains résidents non étrangers de l'époque, confrontés à une nouvelle population jusque-là inconnue.

3- La désertion des couches aisées

Le sujet a, en partie, déjà été effleuré. L'image négative, renvoyée par certains îlots, a un impact sur leur valeur immobilière, ce qui inquiète la municipalité. Aux yeux de certains responsables et de certains résidents, il existe à Cergy-Saint-Christophe un « problème des Noirs », même s'il peine à dire son nom :

«[...] à mon avis, mon opinion à moi, c'est que là-bas il y a le problème des Noirs. Tous les gens fuient le problème, on n'ose pas dire les choses par leur nom. »³

La communauté originaire d'Afrique noire, confondue dans bien des propos avec les Haïtiens mais aussi avec les Français d'Outre-mer, concentre les critiques. Un autre groupe comme les Asiatiques par exemple, semble avoir moins été ciblé par la xénophobie.⁴ Ceux qui décident de fuir le quartier sont désignés sous l'expression « couches aisées » dans les sources. Il s'agit de Français ayant les moyens de partir. Ils sont par conséquent « aisés » relativement à la

¹ Il est probable, s'ils sont nés en France, que certains soient Français. Entretien avec le représentant de la Mission locale par S. Halfen, 29 mai 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² *Ibid.*

³ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 19. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

⁴ Sans doute faudrait-il nuancer cette idée : en tout cas, dans les sources que nous avons pu consulter les deux communautés les plus touchées par le racisme sont les populations originaires du Maghreb et les « Noirs », avec toute l'équivoque que renvoie cette dénomination. Ce constat est confirmé par Michel Wieviorka dans son étude.

population étrangère modeste, considérée comme captive. La conséquence de ces départs, qu'il s'agisse de parents retirant leurs enfants des écoles du quartier ou d'habitants décidant de déménager, est le maintien d'une mauvaise réputation qui isole Saint-Christophe au sein de la commune, et même au sein de la ville nouvelle : « cette image n'est pas seulement l'affaire des habitants du quartier, elle va bien au-delà, opérant comme un stigmate déposé sur le quartier à partir des autres communes de l'agglomération. »¹ Le départ des familles françaises qui le peuvent dissuade à son tour la venue d'autres familles françaises ce qui tend à aggraver la perception d'une « ghettoïsation » de Saint-Christophe.

La plupart des enquêtes insistent sur la faiblesse des relations sociales entre étrangers et Français dans le quartier. Celle de Michel Wieviorka insiste sur le fait que le racisme, s'il peut motiver certains départs, reste un phénomène marginal dans le quartier : il se limite à des paroles mais ne débouche pas sur une expression collective de type politique par exemple.² Ces départs inquiètent la municipalité ainsi que les travailleurs sociaux, dont beaucoup sont dépassés par le climat social de plus en plus lourd.

B- Cergy-Saint-Christophe ou l'antithèse de Cergy-Préfecture

1- Un quartier «déclassé»

Cergy-Saint-Christophe est « avant tout un quartier de compromis : à mi-chemin entre la réalisation initialement prévue d'un centre principal de la Ville Nouvelle et celle d'un simple centre de quartier. »³ La crise économique a obligé l'EPA à réduire ses ambitions pour la réalisation de ce quartier, conçu pour animer la vie économique du nord de la commune de Cergy. L'autre imprévu réside dans l'afflux d'une immigration qui s'est paupérisée au moment de son installation.

Cergy-Saint-Christophe est très marqué par l'époque de sa construction. Il correspond à une nouvelle période urbanistique, ce qui conduit à l'ériger en antithèse de Cergy-Préfecture. Pour reprendre l'expression de Caroline de Saint-Pierre, l'originalité de Cergy-Saint-

¹ WIEVIORKA (Michel), *ibid.*, p. 6

² *Ibid.* pp. 36-38

³ *Ibid.* p 5

Christophe est précisément d'être traditionnel.¹ Il marque une rupture avec l'urbanisme du premier quartier qui reposait sur une stricte séparation entre les axes de communication (les pistes cyclables, les voies piétonnes, les voies d'autobus et les voies routières y étaient distinguées) ainsi que sur une ouverture des ilots conçus pour être des lieux de passage. L'urbanisme de Saint-Christophe revient à des principes plus classiques : le bâti y est dense et les aménageurs ont rétabli la perméabilité entre la circulation routière et piétonne.

Les causes du déclassement du quartier sont à rechercher, non seulement dans la crise, mais aussi, et surtout, dans les conséquences de l'instauration de l'APL.

2- Les conséquences de l'APL sur la paupérisation de Cergy-Saint-Christophe

Les premiers habitants s'installent à partir des années 1980 et 1981 dans les ilots de la Sébille, du Verger, de la Belle-Epine, de la Surprise et des Genottes.² L'ilot de la Bastide est achevé en 1983.

L'ensemble du quartier a permis l'accession à la propriété de nombreuses familles étrangères. Michel Wieviorka voit trois principaux facteurs dans ce processus : la volonté de renforcer les quotas d'étrangers dans les HLM, avec un seuil fixé à 15% en 1981, l'APL et le fait que de nombreux promoteurs ne sont « pas très regardants quant aux possibilités réelles d'achat d'une certaine population. »³

Concrètement, le durcissement de la politique des quotas, observé notamment à la Croix-Petit, conduit à refuser l'entrée de nombreuses familles étrangères dans le parc HLM. Ce blocage a pu décider certains étrangers à acheter leur logement :

« Nous avons inscrit notre nom sur une liste interminable. Après une éternité d'attente, on me fit savoir que les lois de l'urbanisation harmonieuse imposaient des quotas. On ne pouvait pas m'attribuer un appartement sans risquer de rompre un équilibre fragile. Cela nous a décidés à acheter notre maison. »⁴

¹ De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Paris, Créaphis, 2002, p. 65

² *Ibid.*

³ WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990, p. 15. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

⁴ Témoignage d'un immigré berbère s'étant installé à Cergy après y avoir rencontré son épouse. Ce témoignage pourrait s'appliquer à Saint-Christophe. Cité in SERRANO (Jean-Louis), *Immigrés en Val d'Oise*, Paris, Editions du Valhermeil, 2001

Ainsi, la politique des quotas a pu favoriser le regroupement d'étrangers à Saint-Christophe. Effectivement, ils sont nombreux à y accéder à la propriété grâce à l'APL. Toutefois, l'APL a également concerné le secteur locatif avec l'institution des Prêts Locatifs Aidés (PLA), l'Etat aidant à financer le paiement des loyers en HLM. En 1990, le logement social domine dans le quartier de Cergy-Saint-Christophe : 48,19% des logements sont de type PLA tandis que l'accession à la propriété proprement dite, via les Prêts à l'Accession à la Propriété (PAP), ne représente que 28,86% des logements.¹ Qu'il s'agisse de PLA ou de PAP, les familles ont été rendues solvables par l'APL.

La crise a pu encourager certains promoteurs à vendre rapidement leurs logements. Une autre circonstance a joué : la tardive desserte ferroviaire du quartier, la gare RER n'étant inaugurée qu'en 1985. Cet élément a découragé certaines familles : les logements collectifs déjà terminés ont donc été vendus à des familles en difficulté qui n'auraient sans doute pas accepté dans d'autres circonstances.²

La conjonction de ces trois facteurs explique que « l'accession n'est plus nécessairement le symbole d'une réussite sociale mais parfois l'expression paradoxale d'une détresse sociale. »³ L'APL a favorisé les familles nombreuses ne disposant que d'un seul salaire peu élevé : cette situation est celle de beaucoup de familles étrangères. D'où une moyenne élevée de ménages étrangers propriétaires à Saint-Christophe, 34,4% contre seulement 27,4% en moyenne pour les ménages français en 1984.⁴

Le problème de l'APL est qu'elle a conduit à masquer les difficultés de certaines familles, rendues dépendantes à ce système en raison de la précarité de leur situation. Dans les entretiens réalisés par l'EPA auprès de résidents, d'enseignants ou d'associations, l'APL est souvent citée comme la cause de la « ghettoïsation » du quartier, notamment à la Bastide :

«[...] c'est le système de l'APL qui crée des ghettos : certains coins sont composés de Zaïrois, d'autres d'Haïtiens (avenue Martelet), d'autres de Français. Ce qu'il est convenu d'appeler le 'seuil de tolérance' était fixé à 17% ; au-delà de cette limite le Crédit Foncier refusait les dossiers. »⁵

¹ Pré-dossier Convention de quartier Cergy-Saint-Christophe (novembre 1990). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² WIEVIORKA (Michel), *ibid.*, p. 18

³ *Ibid.*, pp. 15-16

⁴ *Ibid.*, p. 16

⁵ Entretien d'un enseignant en section d'éducation spéciale au collège du Moulin à Vent par S. Halfen, 14 juin 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

Certaines familles déboutées du parc HLM choisissent la propriété comme élément sécurisant. Parmi les personnes interrogées, certaines mettent en cause directement les choix opérés par les responsables de la ville nouvelle. Ils soulignent aussi le risque qui pèse sur les familles dont la structure est susceptible d'évoluer :

«il y'a plus de problèmes à Cergy-Saint-Christophe du fait de la concentration de population étrangère. L'aberration à Saint-Christophe, c'est que des gens soient devenus propriétaires grâce à l'APL alors que l'APL ne va pas durer vingt ans. Lorsqu'il y aura un changement dans la structure familiale, il risque d'y avoir crise. La ville nouvelle, du fait de sa politique en matière de logement a attiré des populations à risque qui étaient refoulées ailleurs ; ce sont les effets pervers des villes nouvelles. »¹

En cas de divorce ou de départ des enfants, les revenus et les aides sociales des ménages étrangers peuvent brutalement diminuer. L'APL ne permet pas toujours de faire face aux retournements de conjoncture comme la hausse des loyers. C'est ce qui explique le lourd endettement de certaines familles, qui conduit la mairie et l'EPA à racheter les logements des familles les plus en difficultés et à contrôler le relogement des familles. Cergy-Saint-Christophe est un bon exemple de ces quartiers devenus des espaces de « relégation » suite à la concentration des familles les plus en difficultés.²

3- Les regrets des aménageurs

Les ambitions placées dans ce quartier sont à la mesure des désillusions qu'il a pu susciter. En tant qu'ancien directeur de l'EPA, Bernard Hirsch demeure attentif à l'évolution de la ville nouvelle. Il semble que la rapide dégradation du quartier de Cergy-Saint-Christophe l'ait amené à sortir de sa réserve en écrivant directement à son deuxième successeur Claude Robert. Cette correspondance est riche de renseignements sur l'image qu'avait le quartier au sein de l'EPA. Bernard Hirsch commence par lui faire part de ses craintes sur le devenir de Puiseux, l'ancien nom de Saint-Christophe :

¹ Entretien avec un représentant de l'Association départementale de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence par S. Halfen (EPA), 15 juin 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² GREMION (Catherine), « Mixité sociale et habitat des familles immigrées. Perspective historique », *French Politics, Culture and Society*, vol. 22, n°3, 2004, pp. 76-90

«Il serait incongru de comparer Puiseux à un grand ensemble mais il est parfois instructif de pousser jusqu'à la caricature pour prendre conscience des difficultés que l'on risque de rencontrer. »¹

Il fait directement allusion dans sa lettre aux ilots sensibles de la région parisienne. Pour lui, le problème ne vient pas du cadre bâti mais des familles. Il invite Claude Robert à la prudence dans la gestion du quartier de Cergy-Saint-Christophe

«qui comprendra près de 15 000 logements, dont les deux-tiers en HLM locatives sans qu'il y ait parallèlement les équipements d'une ville. Sur ce plateau [...] vous risquez de voir le peuplement se dégrader si vous ne prenez pas de précautions pour le contrôle de l'occupation des logements. [...] Il paraît difficile de faire vivre un ensemble de 60 000 habitants avec uniquement des équipements de proximité en laissant toutes les implantations prestigieuses dans le quartier de la Préfecture.»²

En effet, Bernard Hirsch critique la politique qui a consisté à concentrer la plupart des grands équipements à Cergy-Préfecture, ce quartier apparaissant, avec le recul, suréquipé par rapport à Cergy-Saint-Christophe qui lui semble démuné. Le fond du problème ici, c'est la crainte de voir ce quartier évoluer dans le sens d'une cité dortoir : une telle évolution remettrait en cause le projet même de la ville nouvelle. Il encourage par conséquent le directeur de l'EPA à multiplier les implantations d'entreprises et de bureaux. En même temps, il est très sensible à la déchéance physique du bâti, qui influe directement sur l'image de la ville à ses yeux :

«A partir du moment où les façades s'écaillent, où les balcons rouillent, où les revêtements muraux attirent les graffiti, la dégradation de l'image de la ville s'accélère.»³

Dans sa lettre, Bernard Hirsch prend acte de l'échec de ce qu'il prévoyait être le pôle économique de la ville nouvelle. Comme bon nombre d'observateurs, il espère néanmoins une amélioration du quartier grâce à une politique de mixité sociale plus ambitieuse. Le regret qu'il témoigne face à un espace urbain que l'EPA semble de moins en moins contrôler rejoint celui

¹ Lettre de Bernard Hirsch à Claude Robert, directeur de l'EPA. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

des autres responsables aux commandes de l'EPA qui, comme dans le cas de la Croix-Petit, multiplient les enquêtes pour enrayer la paupérisation du quartier.

C- Un quartier au centre des préoccupations de l'EPA

1- L'enquête statistique de la résidence Mansart (1983)

Ce qui précède est un survol des grandes tendances observées au sein du quartier de Cergy-Saint-Christophe. L'EPA a eu l'occasion au début des années 1980 de mener des enquêtes plus approfondies sur quelques îlots. Il publie une synthèse des statistiques connues au 1^{er} avril 1983. Cet essai de dénombrement des étrangers dans le quartier doit permettre, entre autres, de mettre un terme aux rumeurs dénonçant une invasion étrangère dans le quartier.¹

L'enquête statistique débute par une comparaison entre huit îlots de Cergy-Préfecture. Les ménages étrangers y sont comptabilisés selon la nationalité du chef de famille, titulaire du bail ou responsable des mensualités de remboursement. L'enquête dresse les effectifs dans les logements collectifs locatifs et dans les logements individuels en accession.

La majorité des ménages étrangers (71) se situent dans les logements collectifs de type locatif. Ils sont répartis dans cinq îlots : la Sébille, les Genottes, l'Orée des Pagnes, la Résidence Mansart et le Verger.

Les ménages étrangers en accession dans les logements individuels sont au nombre de 42. Ils sont répartis dans cinq îlots : les Cottages, le Belvédère, la Côte des Pagnes, la Résidence Mansart et le Verger.

« Le pourcentage moyen de familles d'origine étrangère est donc compris entre 11% et 17% en collectif locatif, et est partout inférieur à 5% en individuel accession à l'exception de la "résidence Mansart" et "du Verger", opérations dont il convient de rappeler le poids relatif par rapport à l'ensemble du quartier de Cergy-Saint-Christophe qui à terme devrait accueillir 14 à 15 000 logements alors que les deux îlots "Résidence Mansart" et "le Verger" comportent respectivement 178 et 121 logements. »²

¹ Essai de dénombrement de la population étrangère de Cergy-Saint-Christophe. Le cas de la Résidence Mansart (1er avril 1983). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

² *Ibid.*

Les enquêteurs s'appliquent à minimiser le poids des ilots de la Résidence Mansart et du Verger dans le quartier, arguant que leurs effectifs étrangers, importants, sont appelés à être dilués à mesure que la population du quartier doit augmenter.

L'îlot de la résidence Mansart est jugé singulier par l'EPA. L'enquête choisit donc de se concentrer sur lui. Au 1^{er} avril 1983, l'EPA y recense 43 ménages étrangers sur 79, soit une proportion de 54%. C'est la plus forte population parmi les ilots étudiés par l'enquête. Sur ces 43 ménages étrangers, 15 sont de nationalité française mais comptabilisés comme étrangers. Six d'entre eux sont des ménages rapatriés de la péninsule indochinoise, trois sont issus d'Afrique du Nord et six sont originaires des DOM. Du fait de la taille importante des ménages étrangers – 6,48 personnes par ménage en moyenne contre 4,12 pour les familles françaises – la population étrangère totale de l'îlot atteint 72%.

Cinq groupes émergent. Les Maghrébins représentent 53 à 54% des effectifs, les populations asiatiques en représentent entre 25 et 27% tandis que les Européens du Sud comptent pour 8 à 19%. Les populations des DOM représentent 8 à 11% de la population et les ménages africains arrivent en dernière position avec une population estimée entre 0 et 4%.¹ Les enfants sont comptabilisés selon la tranche d'âge, le statut d'occupation et l'origine familiale :

Nombre d'enfants recensés dans la résidence Mansart (1^{er} avril 1983)²

	<u>En accession</u>		<u>En locatif</u>		<u>Au total</u>	
	Famille allogène	Famille française	Famille allogène	Famille française	Famille allogène	Famille française
0 - 2 ans	14 (7%)	9 (11%)	7 (24%)	9 (14%)	21 (10%)	18 (13%)
3 - 5 ans	32 (17%)	22 (28%)	7 (24%)	12 (19%)	39 (18%)	34 (24%)
6 - 10 ans	73 (38%)	28 (35%)	10 (34%)	25 (40%)	83 (38%)	53 (37%)
11- 14 ans	40 (21%)	14 (18%)	3 (10%)	10 (16%)	43 (20%)	24 (17%)
15 - 17 ans	18 (9%)	4 (5%)	2 (7%)	4 (6%)	20 (9%)	8 (6%)
18 - 20 ans	13 (7%)	2 (3%)	-	3 (5%)	13 (6%)	5 (4%)
TOTAL	190	79	29	63	219	142

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* Tableau reproduit d'après un original.

Le terme « allogène » désigne ici les étrangers, les Français d’Outre-mer ainsi que les Français rapatriés de l’étranger. Les enfants « allogènes » sont les plus nombreux (219 pour 142 enfants français). Les familles métropolitaines en accession à la propriété ont en moyenne 1 à 2 enfants, souvent âgés de moins de huit ans ; dans la même situation, les familles « allogènes » ont en moyenne 4 à 5 enfants d’une moyenne d’âge proche de 10 ans. Dans le secteur locatif, les enfants, toutes catégories confondues, sont moins nombreux et plus jeunes.¹

En accession, la moyenne de versement de l’APL s’établit autour de 2 400 francs pour les familles étrangères contre 970 francs pour les familles françaises. L’apport personnel des ménages étrangers est « le plus souvent absent ou très symbolique ». En locatif, 64% des ménages étrangers bénéficient de l’APL, entre 1 000 et 1 500 francs, tandis qu’ils ne sont que 28% chez les ménages français pour une moyenne de 500 à 1 000 francs.²

Concluons en soulignant le fait que l’accession à la propriété des ménages « allogènes » s’effectue entre 29 et 42 ans (entre 26 et 36 ans pour les métropolitains) ; l’accès en locatif se fait entre 25 et 35 ans pour les « allogènes ». Ainsi, « même avec l’appoint d’une aide personnalisée plus ou moins importante, seuls des ménages plus anciens, constitués de personnes plus âgées, et donc mieux installées dans la vie professionnelle, peuvent accéder à la propriété. »³

2- Les enquêtes sociologiques sur l’ilot de la Bastide

Elles témoignent aussi des inquiétudes de l’EPA et de la mairie qui s’appuient sur des sociologues pour comprendre les mécanismes de la paupérisation de l’ilot. Sans trop anticiper sur l’étude de cas qui suit au prochain chapitre, bornons nous ici à souligner le rôle de deux vastes enquêtes publiées à la fin des années 1980.

Sandrine Halfen effectue une série d’entretiens auprès des résidents de l’ilot et publie un rapport sur l’action du Mouvement d’aide au logement (MAL) au cours de l’année 1990⁴. Le MAL est une association qui s’est donné pour ambition de favoriser l’accession à la propriété des familles défavorisées, en leur faisant bénéficier de prêts sans intérêt. Active dans l’ilot de la Justice à la fin des années 1970, le MAL a été chargé par l’EPA de construire 116 logements

¹ *Ibid.*

² *Ibid.* Les chiffres de l’APL sont ceux de l’EPA, datés de juillet 1983.

³ *Ibid.*

⁴ Sandrine Halfen (EPA), *Rapport sur le programme de la Bastide (ilot 8) effectué par le Mouvement d’aide au logement*, mars 1990. Archives départementales du Val d’Oise, cote 1443w 34.

de ce type à la Bastide. Sandrine Halfen étudie pour le compte de l'EPA la façon dont ces logements ont été commercialisés ainsi que le profil des acquéreurs. Ses entretiens permettent de dresser un état des lieux des relations sociales au sein de l'ilot, de la scolarisation des enfants étrangers et des associations mobilisées pour favoriser l'intégration des étrangers.

L'enquête de Geneviève Le Gall est menée entre 1989 et 1991. Elle est détachée sur le terrain par l'EPA afin d'analyser les modes d'occupation des logements ainsi que les conséquences de l'accession sociale à la propriété. L'EPA cherche à faire le bilan de l'image de la « ville à vendre », s'inquiétant des conséquences de la paupérisation des étrangers sur la commercialisation des logements. Elle rédige plusieurs notes de synthèses au cours de ces deux années afin de tenir l'EPA informé de l'avancement de ses recherches. Elle y décrit notamment le rôle des associations de résidents et relaie leurs plaintes sur le mauvais entretien des logements. Son rapport final est publié en 1991¹ : certains de ses résultats inspirent les mesures de la politique de la ville prises à la Bastide.²

Par le biais de ces deux enquêtes, l'EPA cherche à se tenir informé des réalités du terrain et espère ainsi être en mesure de lutter efficacement contre la ségrégation.

3- Saint-Christophe, nouveau point chaud de la ville nouvelle

En résumé, Cergy-Saint-Christophe est devenu le principal quartier en difficulté de la ville nouvelle. Nous avons eu l'occasion de le remarquer, sa mauvaise réputation déborde largement les frontières de la seule commune de Cergy pour inspirer un rejet dans les villes voisines. Les stratégies résidentielles de certains habitants, qui décident soit de quitter le secteur, soit de l'éviter pour les nouveaux arrivants, témoignent du profond changement qui a affecté Cergy-Pontoise. Encore aujourd'hui, ce quartier est souvent cité par la littérature sociologique, géographique ou anthropologique comme l'exemple type d'un quartier de banlieue ségrégué.³ En effet, la comparaison de son évolution à celle des banlieues difficiles, qui est aussi bien le fait des résidents que de l'EPA, montre à quel point les années 1980 ont instauré la confusion dans l'image de la ville nouvelle, dont la spécificité est de moins en moins perçue. Cette situation n'est pas propre à Cergy-Pontoise. Les villes nouvelles ne font plus

¹ Geneviève Le Gall, *La Bastide à Cergy-Saint-Christophe. Les échecs et les dysfonctionnements de l'accession sociale et de la copropriété en collectif*, février 1991. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² Les résultats de ces deux enquêtes sont détaillés dans le chapitre IX, C.

³ WIEVIORKA (Michel), *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992, DESPONDS (Didier), *Stratégies résidentielles et logiques ségréguatives : investigations dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005, De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Paris, Créaphis, 2002

évènement estime Caroline de Saint-Pierre, qui considère que leur temps s'est arrêté avec les pionniers.¹ Preuve du flou engendré par l'identité du quartier de Cergy-Saint-Christophe, elle montre que les médias n'hésitent plus à employer les termes de « banlieue » ou même de « cité », et dépeignent un quartier investi par la jeunesse immigrée contestataire, adepte des jeans *baggy* et du rap.² Le phénomène est pleinement enclenché dès les années 1980.

Pour autant, il ne faudrait pas que cette seule image biaise l'étude de ce quartier. Ses difficultés sont réelles, comme cela vient d'être démontré. Mais tout aussi réelles sont l'implication de l'EPA et de la mairie, même si l'efficacité de leur action n'est pas toujours perçue par les habitants. Les résidents du quartier sont eux-mêmes pleinement acteurs de la lutte contre la ségrégation. Les associations, les recours juridiques pour améliorer le quotidien et se faire entendre comptent parmi les multiples tentatives d'appropriation du quartier.

La politique de la ville ne met pas fin à l'esprit de quartier. Certains jeunes notamment expriment leur attachement à Saint-Christophe dans les entretiens réalisés par l'EPA. La sociabilité et la solidarité étrangère que nous étudierons dans l'ilot de la Bastide fait partie des réponses apportées par les étrangers à la discrimination dont ils ont pu être les victimes.

¹ De SAINT-PIERRE (Caroline), *op. cit.*, p. 9

² *Ibid.*, p. 74

Chapitre IX

La ville nouvelle à l'épreuve de la politique de la ville (fin des années 1980-début des années 1990)

« [...] ce « territoire », mal vieilli dans son architecture, s'est pourtant forgé une véritable identité, grâce à ses habitants qui, loin de le rejeter, s'y sont, au contraire, attachés de toutes leurs forces. »¹

A- L'immigration et la politique de la ville, pommes de discorde entre les élus

1- La mobilisation de l'équipe municipale autour de la politique de la ville

L'autonomie retrouvée par la mairie de Cergy se ressent dans son implication dans la politique de la ville, chronique minutieusement relatée par les délibérations municipales. La mairie suit de près les directives fixées au sommet de l'Etat.

Dès 1984, le maire Hubert Renaud prend contact avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence : il suit avec attention le programme de lutte contre la délinquance mené à la Croix-Petit et dans les Chênes. Un élu fait état des « difficultés rencontrées pour éviter l'insertion de certains jeunes délinquants dans les maisons de quartier ».² Cette remarque fait écho aux craintes formulées par certains pères de famille auprès de la mairie : ils redoutent le mauvais usage fait des LCR dans les ilots, ces structures attirant des jeunes d'autres quartiers.

¹ « Le pari urbain », *Paysage actualités*, mai-juin 1991. Reportage sur la Croix-Petit. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

² Séance du 14 décembre 1984. Délibérations (12 mars 1983-20 décembre 1985). Archives municipales de Cergy, cote 145w 16.

Le 14 mai 1985 est signée une convention tripartite entre l'ALFA (Animation Loisirs Familiaux Action Sociale), le Syndicat d'agglomération nouvelle et la Commune à propos de la gestion des Centres sociaux des Touleuses, des Linandes et de Saint-Christophe, des LCR et de l'Antenne Sociale de Cergy-Saint-Christophe, confiée à l'ALFA pour y améliorer l'animation sociale.¹ La ville de Cergy adhère en octobre 1986 au Comité de prévention de la délinquance, regroupant Cergy, Jouy-le-Moutier, Pontoise, Osny, Saint-Ouen-l'Aumône, Eragny et Menucourt.² En novembre 1987 la mairie adopte plusieurs projets dans le cadre du conseil local de prévention de la délinquance. Un « Projet Formation stage individuel de mise à niveau » est par exemple subventionné à 50% par le Conseil national de Prévention de la Délinquance et à 50% par la commune. Parallèlement est approuvé un projet d'Opération de revalorisation du quartier de la Croix-Petit, mené conjointement avec les jeunes de l'îlot et financé également pour moitié par la commune : la mairie joue un rôle aux côtés de l'EPA.³

En même temps, les élus encouragent l'ouverture de classes d'arabe dans les établissements scolaires, autorisant notamment la mise à disposition des classes pour dispenser des cours d'arabe dans les îlots de la Justice, de la Belle-Epine et aux Genottes.⁴

Les choses s'accélérent au tournant des années 1980 et 1990. Lors de la séance du 25 janvier 1991, la mairie adopte une Convention de quartier à Cergy-Saint-Christophe. Parmi ses objectifs figurent la création d'un observatoire du logement social, un plan de maintien de la sécurité et un programme devant améliorer l'insertion des jeunes. Cette convention est conclue pour trois ans, jusqu'en 1993.⁵ La même année, la commune adhère à l'« Opération prévention été 1991 », conclue avec l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence qui s'occupe des îlots de la Croix-Petit, du Verger et du quartier de Saint-Christophe, la mairie prenant en charge les autres quartiers. Cette opération consiste notamment à organiser des week-ends sportifs.

2- L'immigration cristallise les tensions partisans

¹ Séance du 14 mai 1985. *Ibid.*

² Séance du 10 octobre 1986. Délibérations (1986-1991). Archives municipales, document non coté.

³ Projets retenus dans le cadre du conseil local de prévention de la délinquance. Séance du 20 novembre 1987. Délibérations (février 1986-novembre 1987). Archives municipales de Cergy, cote 145w 17.

⁴ Convention d'utilisation des locaux scolaires (cours d'arabe) aux GS de la Belle-Epine, de la Justice et des Genottes. *Ibid.*

⁵ Séance du 25 janvier 1991. Délibérations (1986-1991). Archives municipales, document non coté.

La vie politique à Cergy, à la fin des années 1980, est davantage animée par la question de l'immigration, qui devient un sujet de conflits. Le grand changement de cette période est l'alternance socialiste de 1989, qui voit Isabelle Massin ravir la mairie à Pierre Jannin, ancien adjoint et successeur d'Hubert Renaud en 1987. Les tensions qui s'établissent entre la droite, reléguée dans l'opposition, et la gauche se cristallisent sur l'immigration. Citons un exemple. Lors de la séance du 1^{er} juin 1990, de vifs débats surgissent autour de la subvention accordée par la mairie à l'école de la Croix-Petit pour l'organisation d'une sortie pédagogique à l'Institut du Monde Arabe. Cette sortie est organisée par l'enseignant chargé des cours d'arabe. La maire est vivement prise à partie par son prédécesseur qui « s'étonne qu'on organise l'enseignement de l'Arabe au moment où l'on parle d'intégration. » Isabelle Massin réplique en rappelant que « les personnes d'origine étrangère les mieux intégrées maintenant sont celles qui connaissent bien leur culture d'origine. » Par ailleurs, la réaction de Pierre Jannin étonne un élu qui souligne le fait que ces cours sont organisés depuis de nombreuses années.¹

Un autre sujet de tension est la percée du Front National, qui a réalisé un bon score à Cergy-Saint-Christophe aux élections municipales (14%).² Un élu FN prend à partie Isabelle Massin lors d'une séance, l'accusant de favoriser une « immigration massive » à Cergy.³ Ces passes d'armes témoignent des nouveaux rapports de force politiques qui s'installent à Cergy à la fin des années 1980. On voit ici encore le poids des débats nationaux, entre autre celui sur l'intégration des étrangers.

Plus que jamais, les élus se montrent critiques face à la politique d'immigration de l'EPA. C'est l'objet d'une lettre qu'adresse le préfet du Val d'Oise à l'Etablissement public en 1988 et qui cite les plaintes des élus de Cergy et de Vauréal en vue de l'organisation d'une réunion.⁴ La mairie de Cergy évoque notamment le problème des clandestins et des réfugiés qui pèsent sur le budget social de la commune. Vauréal, quant à elle dénonce les facilités offertes par l'APL et le PAP dans l'accession à la propriété de familles très modestes, ce qui confirme le fait que Cergy n'est pas la seule commune à connaître ce phénomène :

« il y'a des tensions avec la population "non colorée" qui ne se sent plus à l'aise car ne se trouve plus (*sic*) dans son milieu socio-culturel d'origine. On commence à observer des

¹ Séance du 1^{er} juin 1990. Délibérations (1986-1991). Archives municipales, document non coté.

² Entretien d'un enseignant en section d'éducation spéciale au collège du Moulin à Vent par S. Halfen, 14 juin 1990.

³ Séance du 2 juin 1989. *Ibid.*

⁴ Lettre du préfet au directeur de l'EPA Pierre Lefort (11 octobre 1988). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.

phénomènes de fuite, de rejet, on est proche du seuil à ne pas dépasser sous peine de voir apparaître dans peu de temps des ilots sensibles. »¹

B- Cergy-Préfecture : la Croix-Petit, «village impossible»²

1- Un ilot replié sur lui-même ?

La Croix-Petit était désigné comme un quartier dégradé, suscitant la méfiance au début des années 1980. A la fin de la période, il est décrit désormais comme un quartier enclavé, n'entretenant plus aucun lien avec les ilots voisins. S'il faut apporter des nuances à ces représentations, elles n'en ont pas moins le mérite de nous renseigner sur l'état d'esprit des contemporains.

Cela a été rappelé à plusieurs reprises, la Croix-Petit a été conçu comme un lieu de passage faisant la liaison entre Cergy-Nord et la préfecture. Il semble que ce ne soit plus le cas. La question interpelle dès 1982 un groupe d'étudiants de l'ESSEC, effectuant un stage de troisième année à l'EPA. Le sujet qu'ils choisissent de traiter est le suivant : « est-il vrai que les quartiers de Cergy nord ont de moins bonnes relations avec le centre que les autres quartiers de Cergy sud ? ». Pour justifier leurs conclusions, qui apportent une réponse positive à la question posée, ils invoquent entre autres l'insécurité et la « composition sociologique ».³

A la fin des années 1980, il est donc admis que la Croix-Petit est devenu un espace isolé dans le nord de Cergy. Cet isolement est dû à la fois au rejet qu'il inspire parmi les habitants extérieurs au quartier, et au fait que ses occupants étrangers ne parviennent pas à le quitter. Cela se vérifie dans la hausse, année après année, de la population étrangère dans la population totale. La population française métropolitaine représentait encore 49% de la population de l'ilot en 1976 ; elle n'en représente plus que 29% en 1988. Au 31 décembre 1988, 29% des ménages sont présents depuis moins de deux ans, 33% depuis deux à cinq ans, 28% depuis cinq à dix ans et 20% depuis plus de dix ans ; la population étrangère représente une part importante des résidents présents depuis l'origine :

¹ Etrangers. Problèmes rencontrés par la mairie de Vauréal. *Ibid.*

² Nicolas Journet, « Etude sur le terrain. La Croix-Petit, village impossible » (1985). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.

³ Synthèse de l'étude réalisée par les étudiants de l'ESSEC (1982). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1322w 11.

«[...] sa condition de population "relogée" en fait une population captive, sans moyens de changer de type d'habitat. »¹

L'idée d'une population « captive », sans espoirs d'ascension résidentielle, est de plus en plus répandue au sein de l'EPA. Elle guide les mesures de la politique de la ville qui sont élaborées au tournant des années 1990.

2- Une vie de quartier qui résiste : la pratique de logement des «étrangers»

La vision pessimiste et misérabiliste inspirée par l'ilot de la Croix-Petit n'épuise pas toute la complexité de la vie sociale du quartier. Toutefois, la sociabilité étrangère, qui montre une population qui s'est approprié les infrastructures de l'ilot et qui, à des degrés divers, a su s'intégrer, a donné lieu à un bilan ambigu comme nous allons le voir maintenant. En effet, la solidarité et la vie sociale des étrangers semble s'être renforcée à mesure que la population française s'éloignait du quartier. Nous reprenons ici les conclusions d'une enquête, menée en 1985 par deux chercheurs pour le compte de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise.²

Il y'a une part de continuité avec les périodes précédentes dans les analyses. L'enquête souligne l'uniformité du bâti, sa finition hâtive ainsi que son aspect ghettoisé :

«[...] à la fois "cité d'urgence" et village groupé autour de son école, lieu supposé de toutes les marginalités et pourtant situé si près du centre, conçu à l'image et selon les normes de l'ensemble de la ville nouvelle, la Croix-Petit n'en porte pas moins celle d'un ghetto mal formé.»³

Les enquêteurs relèvent le fait que les terrains de jeux et les espaces verts sont désormais clôturés : « autres temps, moins de confiance... ». Mais cette évolution ne condamne pas la vie de quartier, toujours encadrée par l'Association des Habitants de Cergy Nord. Cette vie de quartier est de plus en plus animée par les familles étrangères. A ce titre, le surnom que porte désormais le Club-café, fondé en 1976⁴, est éloquent : il est rebaptisé le « Chaab », mot arabe

¹ Quel devenir social du quartier de la Croix-Petit ?, 9 mai 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² Nicolas Journet, Annie Bruyer, «La Croix-Petit : Etude chiffrée sur la population et la mobilité», ADSEA du VO, septembre 1985, première partie.

³ *Ibid.*

⁴ Voir chapitre VI, B, 3.

signifiant « peuple ». On trouve parfois aussi l'appellation « café maure ». Ce club, qui devait favoriser les rencontres entre les résidents, n'est plus fréquenté que par les étrangers.

Le « Chaab » est un véritable point de repère. Implanté dans le LCR, centre névralgique de la vie sociale de la Croix-Petit, il est un espace de discussion et de fêtes et concourt à créer une ambiance de « village », qualificatif qui revient souvent à propos du quartier. On y commémore les mariages, les décès. On y danse et on y trouve un espace de repli.¹ Le « Chaab » est ouvert en fin de semaine et offre l'atmosphère d'un café de village :

« [...] on y voit que des hommes adultes, on y parle surtout arabe, on consulte le calendrier musulman. »²

Il permet aussi d'entretenir des liens avec les étrangers des autres quartiers de Cergy :

«Le "Chaab" a un noyau d'habitues du quartier, mais sert aussi de point de rencontre avec des amis d'autres quartiers voir d'autres banlieues ».³

L'occupation des locaux investis par le « Chaab » est aussi l'enjeu d'un conflit entre générations. Les pères refusent le plus souvent que leurs enfants s'y retrouvent pour s'amuser. Ceux-ci avouent aux enquêteurs ne pas supporter « la rigidité morale » de leurs parents. En fait, et cela fait écho aux plaintes qu'ils émettent auprès de la mairie, les adultes critiquent

«l'indiscipline des jeunes (qui utilisaient le local sans permission, sans respect des horaires), on considère que les "boums" étaient incompatibles avec la tenue du "café maure", et on fait valoir que dans ces soirées, le local recevait la visite de jeunes d'autres quartiers en qui on ne pouvait pas avoir confiance. »⁴

Le rôle des LCR dans la constitution de « réseaux maghrébins » dans les villes nouvelles a été étudié par Maurizio Catani.⁵ Même pour les familles qui choisissent de quitter le quartier, des liens demeurent avec le LCR qui reste un lieu où des parents, des cousins peuvent se rencontrer.

¹ REMY (Marielle), PASQUIERS (Olivier), *C'est pas bientôt fini le silence ! Histoires de la Croix-Petit*, Saint-Ouen-l'Aumône, Editions du Valhermeil, 2007, pp. 42-43

² Nicolas Journet, *Etude sur le terrain*, *ibid.* « La sociabilité ».

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ CATANI (Maurizio), «Des familles maghrébines dans une ville nouvelle de la Région parisienne», *Espaces et sociétés*, n° 56, 1990, pp. 51-72. Le terrain d'étude, non précisé, est un ensemble de logements PLR qui ressemblent fortement à ceux de la Croix-Petit.

Ces rencontres peuvent être néfastes, et l'on voit ici que l'esprit de quartier contribue à dresser une frontière contre les jeunes étrangers qui ne sont pas originaires de l'ilot.

Les jeunes sont nombreux à exprimer leur attachement à la Croix-Petit. L'ilot est considéré comme un « espace libre ». Cet attachement est le support de leur identité (« on est chez nous »). Cette expression identitaire passe parfois par le refus de l'autorité et de la loi, et les enquêteurs relèvent chez certains d'entre eux une fascination pour les ghettos américains : la Croix-Petit « c'est Chicago, c'est New-York ». Ceux qui entrent dans le monde adulte et qui quittent la Croix-Petit font part de leur nostalgie vis-à-vis d'un cadre où ils ont vécu leur enfance.¹

L'affirmation identitaire de la population originaire du Maghreb passe aussi par la religion. En 1983, certains résidents obtiennent que la salle principale du LCR soit transformée en salle de prière pendant le ramadan. L'initiative connaît un grand succès et les encourage à vouloir ouvrir une salle de prière permanente, avec un lieu d'enseignement coranique au rez-de-chaussée de l'un des immeubles : ce projet rencontre l'hostilité d'une majorité d'habitants. Toutefois, cette opposition ne vient pas tant de la population française que de la population musulmane elle-même : elle redoute des conflits avec le voisinage ainsi qu'un afflux d'étrangers d'autres quartiers.²

Au final, ce qui caractérise la sociabilité à la Croix-Petit au cours des années 1980, c'est qu'elle exclue les résidents français : l'enquête ne dit pas si cette exclusion des Français est volontaire ou subie. Par ailleurs, il s'agit ici d'une sociabilité presque exclusivement maghrébine : les autres communautés étrangères semblent moins investies elles aussi dans la vie du quartier. Certains animateurs regrettent que seul le café, investi désormais par le « Chaab », ait survécu : ce café n'a plus rien à voir avec l'ambition d'origine du club qui voulait développer les associations. Il est perçu comme le signe d'un repli d'une communauté sur elle-même. Pour le dire autrement, la réussite de la sociabilité maghrébine est paradoxalement assimilée à un échec de son intégration : l'intégration supposait la disparition des maghrébins comme communauté.³ A côté de la permanence des fêtes organisées par cette communauté, la disparition de fêtes qui réunissaient l'ensemble des résidents dans les années 1970, comme la « fête du printemps » qui ne survit plus qu'aux Chênes, est ressentie avec regret par certains résidents.

¹ Nicolas Journet, *ibid.* « La question du regroupement ».

² *Ibid.* « La sociabilité ».

³ *Ibid.*

Les étrangers eux-mêmes perçoivent un recul des relations sociales avec les Français. Le cas des étudiants de l'ESSEC continue de faire débat. L'un des jeunes interrogés déplore leur isolement :

« [...] autrefois ils nous parlaient, maintenant ils ne pensent qu'à travailler, ils sont fermés et nous méprisent ». ¹

Les tendances observées depuis la fin des années 1970 se sont exacerbées. La sociabilité des étrangers témoigne de leur intégration si l'on se place du côté des ambitions de l'EPA et des associations qui plaidaient, durant les années 1970, pour que les familles étrangères s'approprient les infrastructures mises à leur disposition. Ce qui n'avait pas été prévu, c'est la marginalisation progressive des non étrangers, auxquels il faudrait sans doute ajouter les autres communautés non maghrébines. C'est en tout cas ce qui ressort de l'enquête de Nicolas Journet qui n'hésite pas à parler de « village impossible » à la Croix-Petit. ²

3- La politique de la ville : des premières réhabilitations au dossier PALULOS

Les pouvoirs publics décident d'abord d'agir sur le bâti. Parallèlement à l'action de l'EPA, qui s'arrange pour faire bénéficier la Croix-Petit de la procédure Habitat et Vie Sociale, ³ la mairie engage plusieurs opérations de réhabilitation des espaces collectifs et notamment un programme de réaménagement des espaces extérieurs et du LCR. ⁴

Mais ces initiatives sont jugées insuffisantes par l'opposition qui veut une action plus profonde sur l'équilibre sociologique au sein de l'îlot. En effet, les impayés s'accumulent pour représenter 580 000 francs à la fin de l'année 1988 – une légère amélioration par rapport à l'année 1985 où ils représentaient 733 000 francs. ⁵ Au 6 mars 1990, 302 ménages sur 382 bénéficient de l'APL et seulement 41 locataires sont solvables. ⁶

En 1990, la Croix-Petit fait l'objet d'une opération de Développement social et urbain (DSU). Cette opération vise à mieux encadrer les familles en difficulté et à contrôler les entrées dans le parc de logements. La SCIC décide de prendre en charge les loyers des populations

¹ *Ibid.* « La question du regroupement »

² *Ibid.*

³ Voir chapitre VI, C, 2.

⁴ Séance du 19 avril 1991. Délibérations (1986-1991). Archives municipales de Cergy, document non coté.

⁵ Compte-rendu de la réunion du 12 avril 1990 (23 avril 1990). Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

⁶ *La Croix-Petit. Enquête sociale et solvabilité des ménages.* Document SCIC daté du 6 mars 1990. *Ibid.*

lourdement endettées.¹ Le 14 mars 1990, la Direction départementale de l'Emploi finit par déposer une demande de subvention PALULOS (Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale) pour les 462 logements de l'ilot.² Cette prime, versée par l'Etat aux bailleurs sociaux, est destinée à réhabiliter les logements conventionnés par l'APL. Cette demande marque un tournant : l'opération PALULOS de la Croix-Petit est la première de ce type à être appliquée dans une ville nouvelle.³

Lorsque la convention de quartier est actée en conseil municipal, en avril 1991, l'ilot de la Croix-Petit est pleinement engagé dans la politique de la ville. Un basculement s'est produit dans la ville nouvelle, d'autant plus qu'au même moment l'ilot de la Bastide connaît une évolution similaire.

C- Cergy-Saint-Christophe : la rénovation de la Bastide

1-Un ilot ségrégué

Les critiques et le rejet qu'attire le quartier Saint-Christophe se focalisent à la fin des années 1980 sur son ilot central, la Bastide. L'EPA confie le soin de mesurer la ségrégation au sein de l'ilot à Geneviève Le Gall et à Sandrine Halfen dont les enquêtes doivent permettre de préparer la rénovation du quartier.

L'ilot a été édifié sous l'impulsion de deux promoteurs. Le mouvement d'aide au logement (MAL) y a construit 116 logements en accession, financés par le PAP : 106 appartements et 10 maisons. La CNH 2000 y a bâti 65 logements en accession (51 appartements et 14 maisons) ainsi que 156 appartements en location financés en PLA, soit 221 logements. L'ilot de la Bastide comporte donc un total de 337 logements, bénéficiant tous d'un financement aidé (**voir annexes 8 et 9**).⁴

« L'accession à la propriété y a été très largement favorisée par une politique de commercialisation liée à des prêts très intéressants et il existe aujourd'hui un problème certain de relation au logement en termes financiers. La concentration d'impayés de remboursement

¹ Compte-rendu de la réunion du 12 avril 1990, *ibid.*

² Lettre de la DDE à M. Leberre, 14 mars 1990

³ DESPONDS (Didier), *Rénovation urbaine de la Croix-Petit à Cergy : regard des habitants sur une mobilité résidentielle contrainte* (2006-2009), rapport remis à la mairie de Cergy, Cergy-Pontoise, 2009. Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise.

⁴ La Bastide. Document sur le mode d'occupation des logements, Geneviève Le Gall, janvier 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

d'emprunts et de charges collectives de copropriété fait craindre une fracture financière sur cet ilot où les saisies immobilières risquent de se multiplier et d'entraîner une forte dépréciation foncière. »¹

En 1989, les impayés concernent 70 à 85% des copropriétaires selon les bâtiments.² L'EPA est confronté à un ilot fortement ségrégué. En se basant sur la nationalité des chefs de ménages, l'EPA recense parmi les étrangers une majorité de ressortissants d'Afrique noire (17,9%), surtout des Zaïrois et des Sénégalais, ainsi qu'une forte communauté haïtienne (13,2%). Les Français restent néanmoins majoritaires (51,9% des chefs de ménage recensés).³

Les résidents se plaignent régulièrement du mauvais entretien du bâti. Les problèmes sont similaires à ceux rencontrés à la Croix-Petit : le manque de chauffage, une cage d'escalier dépourvue de lumière pendant un an, la présence de cafards. Le président du conseil syndical menace d'alerter la presse : lui-même d'origine antillaise, il affirme, dans un entretien mené par Geneviève Le Gall, que le désintérêt des pouvoirs publics à l'égard de l'entretien du quartier est dû à la présence de Noirs. Il dénonce un racisme sous-jacent.⁴ Certains résidents n'hésitent pas à imputer la faible mobilisation de la municipalité à des raisons électoralistes : « la Mairie n'est pas active dans ce quartier car politiquement cela n'est pas très intéressant pour elle, étant donné que les immigrés n'ont pas le droit de vote. »⁵

La concentration de populations étrangères en difficulté est mal vécue au quotidien par certains habitants. La xénophobie sévit face à une immigration visible, notamment en raison des enfants jugés trop nombreux :

« [...] les langues se délient pour parler de la trop forte concentration d'étrangers, des dizaines de gamins noirs qui jouent bruyamment dehors et dans les cages d'escalier du matin au soir, les jours de congé. »⁶

La population de l'ilot est très jeune : sur 544 habitants recensés en 1986, 327 ont moins de 16 ans.⁷ L'école reste un bon indicateur de l'évolution de la ségrégation. Sandrine Halfen réalise

¹ Description de la mission d'analyse du quartier de la Bastide à Cergy-St-Christophe confiée à Geneviève Le Gall, 27 octobre 1989. *Ibid.*

² Note de synthèse n°1 - Ilot de la Bastide, G. Le Gall, 15 décembre 1989. *Ibid.*

³ Sandrine Halfen, « Analyse du recensement complémentaire de 1986 - Quartier de la Bastide (ilot 8) ». Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

⁴ Note de synthèse n°3. *Ibid.*

⁵ Association solidarité et avenir. Entretien accordé par son président à S. Halfen (24 août 1990). *Ibid.*

⁶ Note de synthèse n°1. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

⁷ Sandrine Halfen, « Analyse du recensement complémentaire de 1986 - Quartier de la Bastide (ilot 8) ». *Ibid.*

entre 1989 et 1990 une enquête sur le collège Gérard Philipe, situé dans le quartier de Saint-Christophe et accueillant de nombreux enfants de la Bastide. Les enfants originaires d'Afrique noire et d'Haïti cumulent 50% des effectifs scolaires. Comparant les effectifs totaux du collège avec les effectifs des élèves originaires de la Bastide, Sandrine Halfen établit qu'en année de sixième, les enfants recensés dans le premier cas sont 51,3% à ne pas avoir connu de redoublement dans leur scolarité, tandis que les élèves issus de la Bastide ne sont que 22,2% dans cette situation. Les élèves haïtiens sont particulièrement touchés, la moitié d'entre eux ayant un retard de trois ans et plus.¹ Pour pallier à ces difficultés, de nombreuses sections d'enseignement spécialisées (SES) ont été ouvertes au sein de l'ilot de la Bastide pour prendre en charge les enfants cumulant de lourds handicaps scolaires.

La Bastide n'échappe pas non plus au départ des populations françaises ou ayant les moyens de déménager. Les enquêtes relèvent aussi le déplacement des résidences de personnes âgées, qui rendent progressivement les logements qui leur avaient été attribués au début des années 1980.²

2-«Recréer les conditions de vie du pays» : la vigueur du tissu associatif

Comme à la Croix-Petit, les résidents étrangers s'approprient leur espace de vie. L'Association Solidarité et Avenir, par exemple, facilite l'arrivée et l'intégration des réfugiés du Zaïre. Elle se définit comme étant une « mutuelle d'entraide entre Zaïrois ».³ Les communautés immigrées se répartissent parfois dans l'espace urbain en reproduisant les divisions communautaires de leur pays d'origine : c'est le cas des Haïtiens qui se divisent dans le quartier entre deux communautés selon qu'elles sont originaires du nord ou du sud d'Haïti.⁴ La reconstitution d'une « ambiance de village » passe aussi par l'organisation de soirées dansantes et de fêtes dans les LCR.

Certains résidents, ne faisant pas partie de ces communautés, expriment leur méfiance à l'égard d'une sociabilité étrangère qui semble aller à l'encontre de l'impératif d'intégration, entendu ici comme « assimilation » au sein de la communauté. La question de la religion, en particulier l'Islam, inquiète, un enseignant parlant même d'une « montée de l'intégrisme

¹ S. Halfen, « Analyse des effectifs d'enfants scolarisés au collège G. Philipe résidant dans l'ilot de la Bastide, 1989-1990 », *ibid.*

² Note de synthèse n°5. *Ibid.*

³ Association Solidarité et Avenir. Entretien accordé par son président à S. Halfen (24 août 1990). *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

religieux » dans l'une de ses classes.¹ Ces évolutions sont perçues comme étant la cause de la montée du Front National à Cergy-Saint-Christophe.

3-La Convention de quartier de 1991

L'EPA est décidé à mettre un terme à ce processus de paupérisation et de ségrégation. Pierre Lefort, successeur de Claude Robert à sa direction (1987-1990) est particulièrement soucieux de l'image de Cergy-Pontoise qu'il tient à redorer :

« [...] l'Etablissement Public ne pourra admettre qu'un îlot d'habitations, de commerces, d'équipements municipaux et de services, implanté à une distance moyenne de 200 m de la station RER [...], cœur d'un quartier de 7 000 logements, se paupérise de la sorte. »²

L'EPA veut rétablir l'image d'un centre-ville fréquentable, débarrassé des problèmes d'insécurité. En novembre 1990, un dossier est préparé en vue de la signature d'une convention de quartier à Saint-Christophe : l'îlot de la Bastide est intégré dans un programme plus vaste qui concerne l'ensemble du quartier.³ Les objectifs de cette convention sont multiples. Elle vise à renforcer la maîtrise du peuplement du quartier, en créant un observatoire du logement social ; elle veut favoriser une meilleure intégration des habitants, ce qui passe par une aide à la création d'associations, au développement de services de proximité et d'actions culturelles ; la question des jeunes est le dernier grand objectif, la convention prévoyant la création d'« espaces jeunes » ainsi que des activités sportives et culturelles.⁴

Cette convention est en réalité la synthèse de plusieurs politiques menées depuis longtemps au sein de la ville nouvelle : à ce titre, l'action sociale et culturelle ainsi que la prise en charge des jeunes n'est pas nouvelle. Mais les autorités cherchent à les amplifier en bénéficiant du cadre réglementaire de la politique de la ville, qui commence à porter officiellement ce nom après 1990. Sylvie Tissot a montré l'importance nouvelle que revêtait le « quartier » dans la politique de la ville du début des années 1990, devenant un objet à part entière de l'action publique.⁵ Cela est révélateur d'une évolution d'approche à Cergy : la

¹ Entretien avec un enseignant en section d'éducation spéciale au collège du Moulin à Vent par S. Halfen, 14 juin 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

² Compte rendu de la réunion du 26 juin 1989 sur l'îlot de la Bastide. *Ibid.*

³ Pré-dossier « Convention de quartier Cergy-Saint-Christophe » (novembre 1990). *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ TISSOT (Sylvie), *L'Etat et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007

politique de la ville, qui privilégiait les « ilots sensibles » au début des années 1980 notamment dans le prolongement de la procédure Habitat et Vie Sociale, acquiert une portée plus globalisante en prenant en compte le quartier dans son ensemble. L'îlot de la Bastide est intégré, au même titre que le Verger, le Chat perché, l'Echiquier ou le Bontemps, dans ce nouveau cadre.

La procédure est finalisée quand la mairie adopte la Convention de quartier de Cergy-Saint-Christophe le 25 janvier 1991. A cette date, deux ensembles font l'objet de mesures de la politique de la ville : un premier ensemble formé par les ilots de la Croix-Petit et des Chênes d'Or, et un second avec le quartier de Cergy-Saint-Christophe. Ces deux espaces sont désormais perçus comme étant des lieux de relégation, périphériques en dépit de leur proximité avec, pour le premier, le pôle d'attractivité économique que constitue Cergy-Préfecture, et, pour le second, le quartier de Cergy-le-Haut, mis en service après 1994 et qui s'impose comme un quartier de haut *standing*.

Conclusion :

L'évolution de Cergy-Saint-Christophe durant les années 1980 est révélatrice du contexte politique, économique et social lourd qui pèse sur la ville. Au moment où se constitue un nouveau marché immobilier, avec la revente des logements qu'occupaient les premiers habitants arrivés dans les années 1970, les rumeurs, la paupérisation et la ségrégation menacent l'image et la réputation de Cergy, et au-delà de Cergy-Pontoise dans son ensemble, et contribue à l'exacerbation des tensions et à la diffusion d'un racisme sous-jacent. Cette évolution, similaire à Cergy-Préfecture dans l'îlot de la Croix-Petit, fait de l'immigration un sujet politique brûlant, avec en toile de fond la médiatisation des émeutes de banlieue qui font du « loubard » la nouvelle figure du délinquant d'origine immigrée. La place de la jeunesse d'origine étrangère devient en effet un enjeu social de premier plan, et les associations se mobilisent pour enrayer la spirale de violence qui agite certains îlots. L'EPA et la mairie s'investissent aussi dans la lutte contre la ségrégation, par le biais de la politique de la ville, même si l'efficacité de leur action n'est pas toujours perçue par la population. Au final, la place qu'occupent les familles étrangères dans l'espace urbain a donné lieu à des évaluations contrastées : si la sociabilité étrangère révèle une réelle appropriation du quartier ainsi qu'un investissement dans la vie sociale, les moindres relations qu'entretiennent les étrangers avec les Français ainsi que leur survie en tant que communautés poussent certains résidents à dénoncer l'échec de leur intégration.

CONCLUSION GENERALE

« On a parlé des cités, ensuite des quartiers, puis des zones sensibles. Des mots pour séparer. »¹

En 1996, le gouvernement lance le pacte de relance pour la ville qui débouche sur la création des zones urbaines sensibles (ZUS), sigle qui désigne les grands ensembles et les quartiers d'habitat dégradé. Cergy-Saint-Christophe en fait partie, au même titre que le quartier de Chennevières à Saint-Ouen-l'Aumône.²

Il est difficile d'établir un bilan de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sans que ne se pose la question de son « échec », attribué dans la plupart des écrits scientifiques à la politique de la ville et, dans les médias, au sentiment d'insécurité qui demeure dans certains quartiers. Sans doute faudrait-il nuancer ce portrait sombre en soulignant le fait qu'il touche l'ensemble des villes nouvelles, qui peinent aujourd'hui à se distinguer au sein de la « banlieue » des grands ensembles.³

C'est la raison pour laquelle cette étude s'est efforcée d'insister sur l'action des pouvoirs locaux, qu'il s'agisse de l'EPA ou de la mairie, et des résidents dans la lutte contre la ségrégation. Le basculement de Cergy dans la ségrégation, comme le montrent les mesures de la politique de la ville, a bien eu lieu ; mais la mobilisation des différents acteurs montre que ce basculement n'a pas été accepté comme une fatalité, en dépit des représentations que pouvaient s'en faire les contemporains.

On en revient à la problématique de ce mémoire. Sans relativiser les choix des aménageurs et des élus, l'explication de ce basculement semble en grande partie résider dans le

¹ Annie Ernaux, *Le vrai lieu*, Gallimard, 2014

² <https://sig.ville.gouv.fr>

³ VADELORGE (Loïc), *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2014, pp. 389-391

contexte économique et social national qui se dégrade au tournant des années 1970 et 1980. Les changements d'orientation à la fin des années 1970, qu'il s'agisse du renforcement des pouvoirs en matière d'attribution des logements des élus face à l'EPA ou de la loi Barre, ont pesé sur l'évolution de la politique d'équilibre et de mixité sociale que prônait l'EPA, politique dont l'efficacité, il est vrai, a été sérieusement remise en question par les historiens, peu convaincus par la stratégie des quotas.

Mais là encore, l'échec des quotas n'est pas uniquement celui de l'EPA de Cergy-Pontoise : c'est toute la politique d'immigration de l'Etat qui s'est heurtée à la réalité économique et sociale, à tel point que la gauche, à son arrivée au pouvoir en 1981, a voulu en prendre le contre-pied, avec plus ou moins de réussite.¹

Ici réside sans doute le grand enseignement que nous avons tiré de notre étude de Cergy : la spécificité de la politique d'immigration menée en ville nouvelle est faible. L'EPA s'efforce très souvent d'appliquer des décisions prises au sommet de l'Etat en les adaptant à la réalité du terrain. Les difficultés auxquelles se sont heurtés les aménageurs et les élus sont les mêmes qui se posent dans le reste de la France.

Il en découle un constat : cette absence de spécificité politique se reflète dans la continuité urbaine qui lie la ville nouvelle avec le reste de la banlieue parisienne. Si la ville a pu échapper aux émeutes urbaines tant redoutées au début des années 1980, force est de constater que les mécanismes qui ont conduit à la dégradation de son espace urbain la rapprochent des « cités de banlieue ».

Faut-il pour autant parler d'un échec de Cergy-Pontoise ? Peut-être vaut-il mieux affiner l'analyse en parlant de « banalisation » de la ville nouvelle, terme qu'invoque Jean-Claude Driant² pour désigner les multiples évolutions consacrant l'entrée dans le droit commun des villes nouvelles, qu'il s'agisse de la montée en puissance des élus, de la fermeture des EPA – en 2002 pour Cergy-Pontoise, de l'alignement progressif sur les mécanismes marchands dans la production du logements mais aussi de la ségrégation socio-spatiale, processus résultant de « la hiérarchie des choix résidentiels des ménages ».³ A ce titre, le fait que les ménages qui en ont les moyens soient capables de choisir leur logement dans la ville, en évitant certains

¹ WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005, chap. V

² DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005, p. 22. Il nuance néanmoins ce terme en soulignant la spécificité du volontarisme de l'Etat dans les villes nouvelles.

³ *Ibid.*, p. 22

quartiers, montre paradoxalement la réussite de l'EPA qui voulait garantir une offre de logements diversifiés.

Nous concluons en insistant une fois encore sur la solidarité des étrangers et sur l'attachement qu'ils ont pu éprouver pour leur quartier en dépit des difficultés et des conflits. L'émotion suscitée par la destruction du quartier de la Croix-Petit, engagé à l'heure où ces lignes sont écrites dans une vaste opération de rénovation débutée fin 2003, semble prendre valeur de symbole.

« Quand on veut tuer un chien, on dit qu'il est enragé. C'est pareil pour notre quartier. C'est ça qui nous est arrivé ».¹

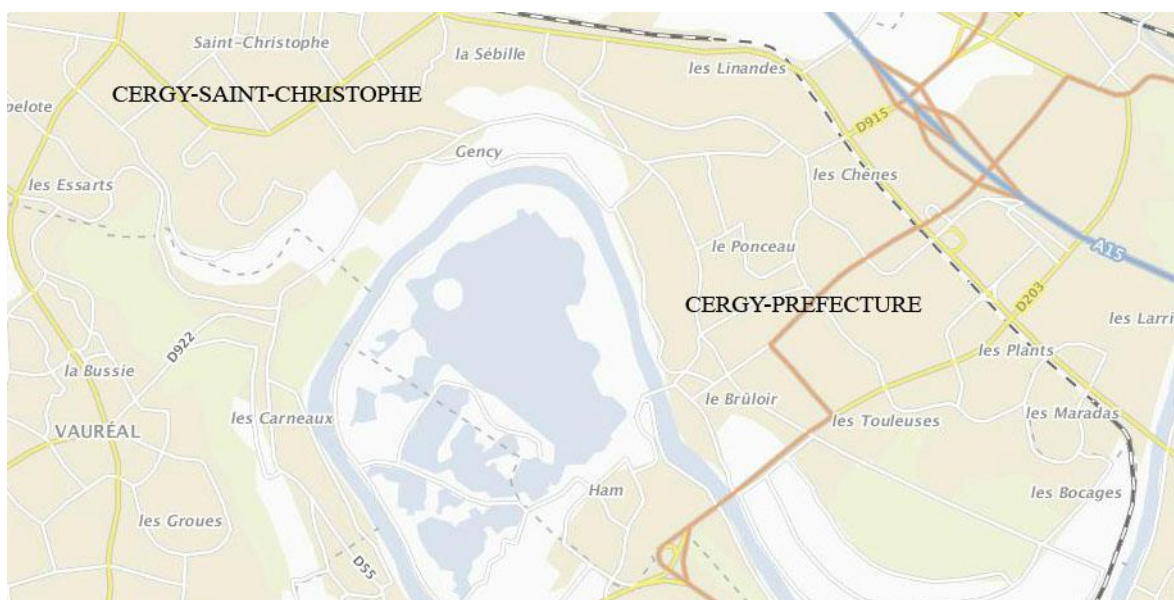
A la vue des pelles mécaniques et des bulldozers, engagés dans la démolition de l'école maternelle, de la maison de quartier et du LCR, nombreux furent les commentaires nostalgiques soulignant qu'un chapitre s'achevait à Cergy, l'îlot ayant incarné tout un pan de l'histoire de la ville en marquant la mémoire des premiers habitants.² Les représentations divergent donc pour évoquer les quartiers difficiles de Cergy. Elles sont le signe d'une vitalité et d'une complexité des relations sociales qu'un jugement *a priori* empêche de percevoir.

¹ « L'hommage à la Croix-Petit », *La Gazette du Val d'Oise*, 26 janvier 2005.

² REMY (Marielle), PASQUIERS (Olivier), *C'est pas bientôt fini le silence ! Histoires de la Croix-Petit*, Saint-Ouen-l'Aumône, Editions du Valhermeil, 2007. Cet ouvrage a vocation à préserver la mémoire du quartier.

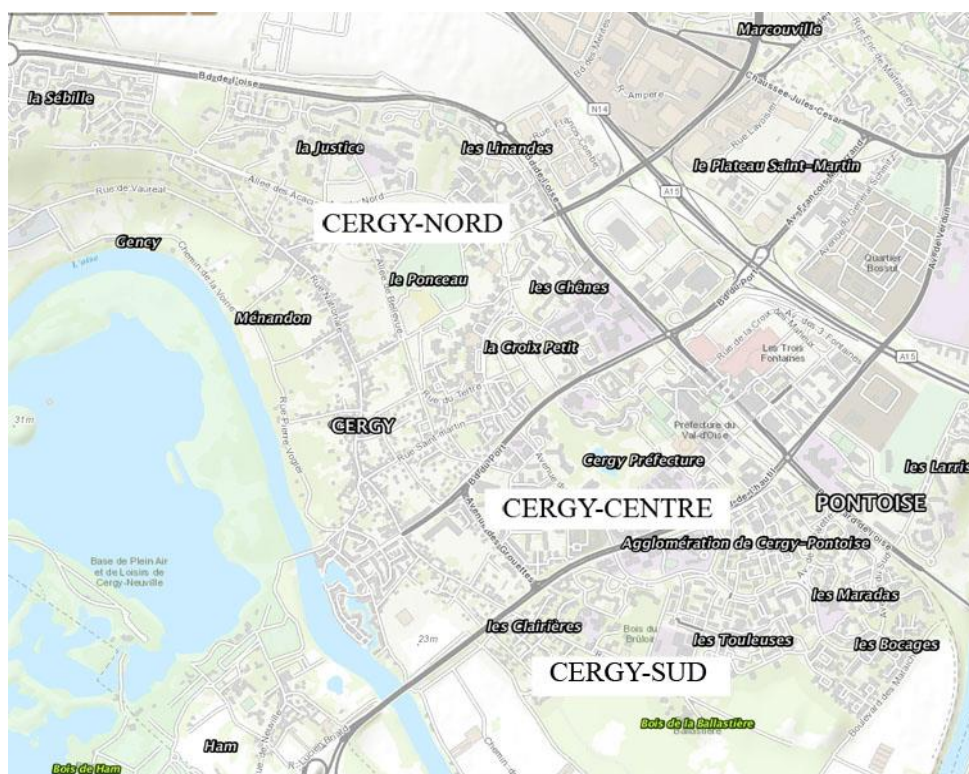
ANNEXES

Annexe n°1 : Localisation de Cergy-Préfecture et de Cergy-Saint-Christophe.¹



¹ Carte modifiée d'après une carte originale issue du site Géoportail, <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>. A titre d'indication, le quartier de Cergy-le-Haut se situe au sud-ouest de Cergy-Saint-Christophe. Les noms des quartiers de Cergy ont été entièrement renommés aujourd'hui.

Annexe n°2 : Les trois secteurs de Cergy-Préfecture.¹



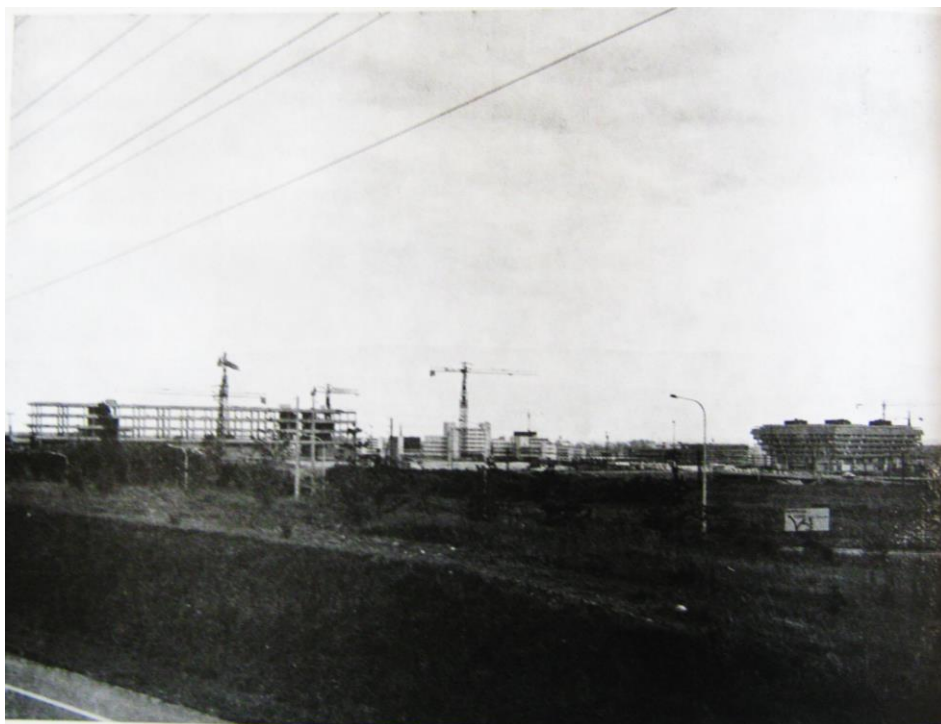
Annexe n°3 : Le quartier de Cergy-Saint-Christophe.²



¹ Carte modifiée d'après une carte originale issue du site Géoportail, <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>.

² *Ibid.*

Annexe n°4 : La ville nouvelle depuis l'autoroute A 15.¹



Annexe n° 5 : la préfecture en chantier.²



¹ «Nouvelles de la Ville Nouvelle», n°2, juin 1972. Archives nationales, cote 19840342 / 439. A gauche on aperçoit le centre commercial des Trois Fontaines ; à droite se situe la préfecture.

² *Cergy-Pontoise : vingt ans d'aménagement de la ville*, Institut français d'architecture, Editions Le Moniteur, 1989. Archives municipales de Cergy.

Annexe n°6 : Questionnaire sur le logement des salariés immigrés des entreprises du Val d'Oise.¹

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT :

.....

.....

NOMBRE TOTAL DE SALARIES IMMIGRES TRAVAILLANT DANS VOTRE ENTREPRISE :

REPARTITION PAR ETHNIES

Maghrébins :

Turcs :

Européens :

Africains sud Sahara :

Asiatiques :

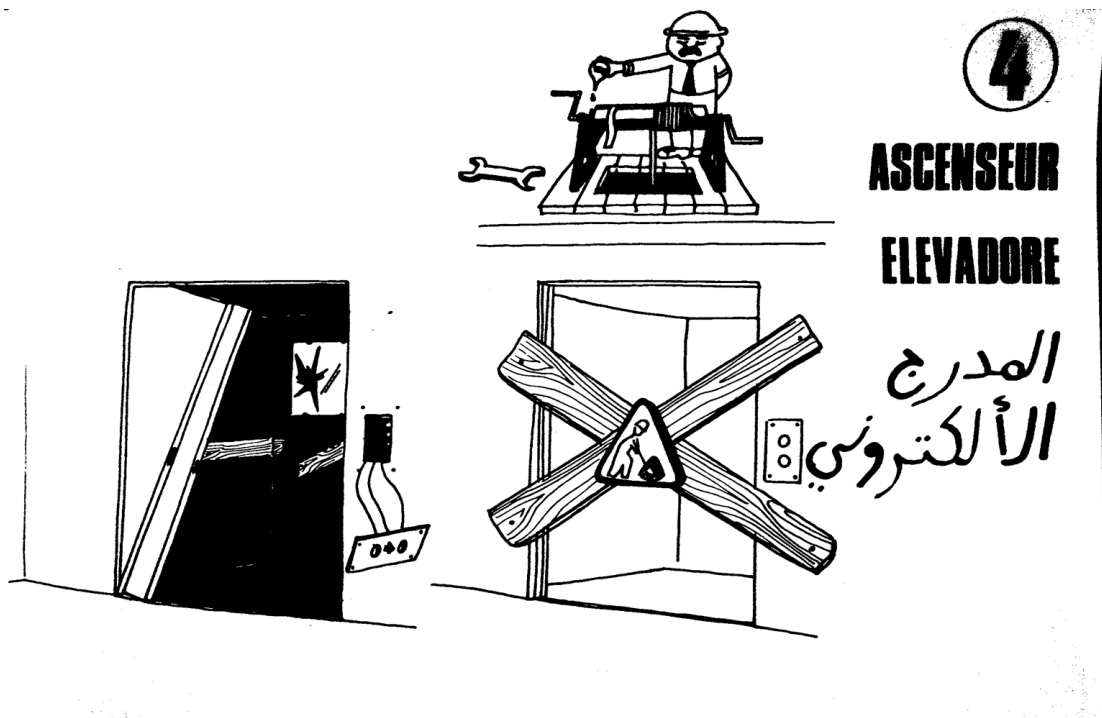
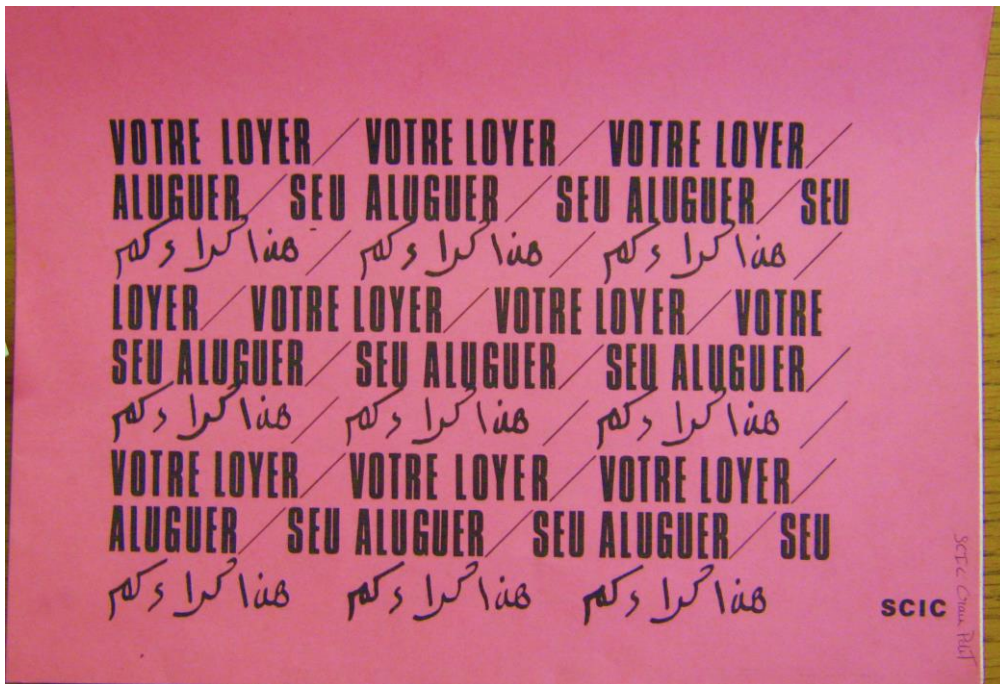
Pakistanaïis :

Divers :

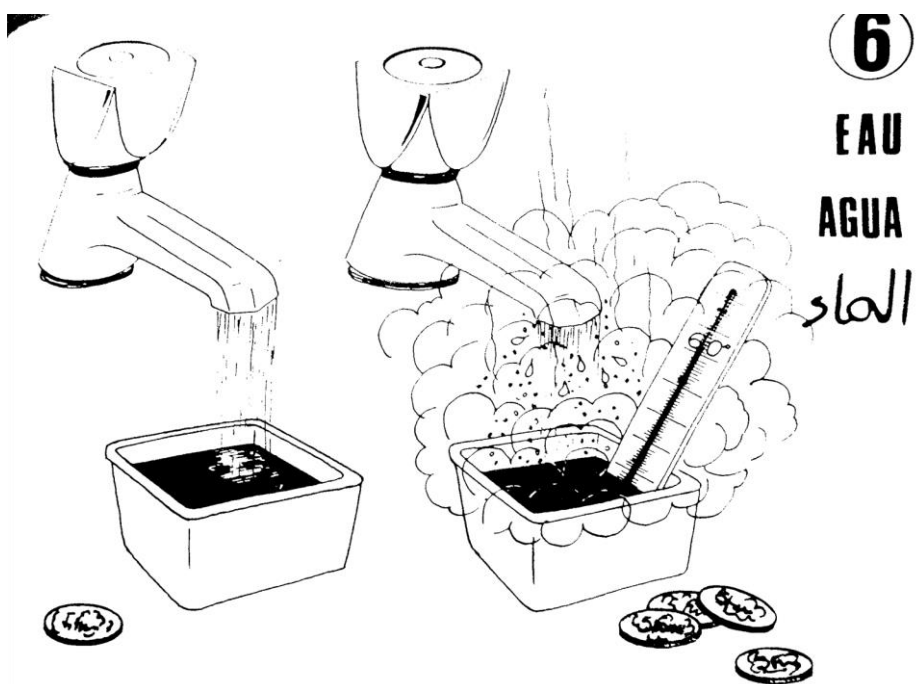
Conditions du logement occupé par les immigrés ci-dessus :

	Dans le Val d'Oise	Hors du Val d'Oise
Nombre d'immigrés en Foyer		
Nombre d'immigrés en location		
Nombre d'immigrés hébergés gratuitement par l'employeur		
Nombre d'immigrés hébergés par des amis ou leur famille		
Autres		
PARMI EUX, NOMBRE TOTAL A RELOGER	<input type="text"/>	
SUR CE TOTAL, NOMBRE AYANT DEPOSE UNE DEMANDE DE LOGEMENT EN MAIRIE	<input type="text"/>	

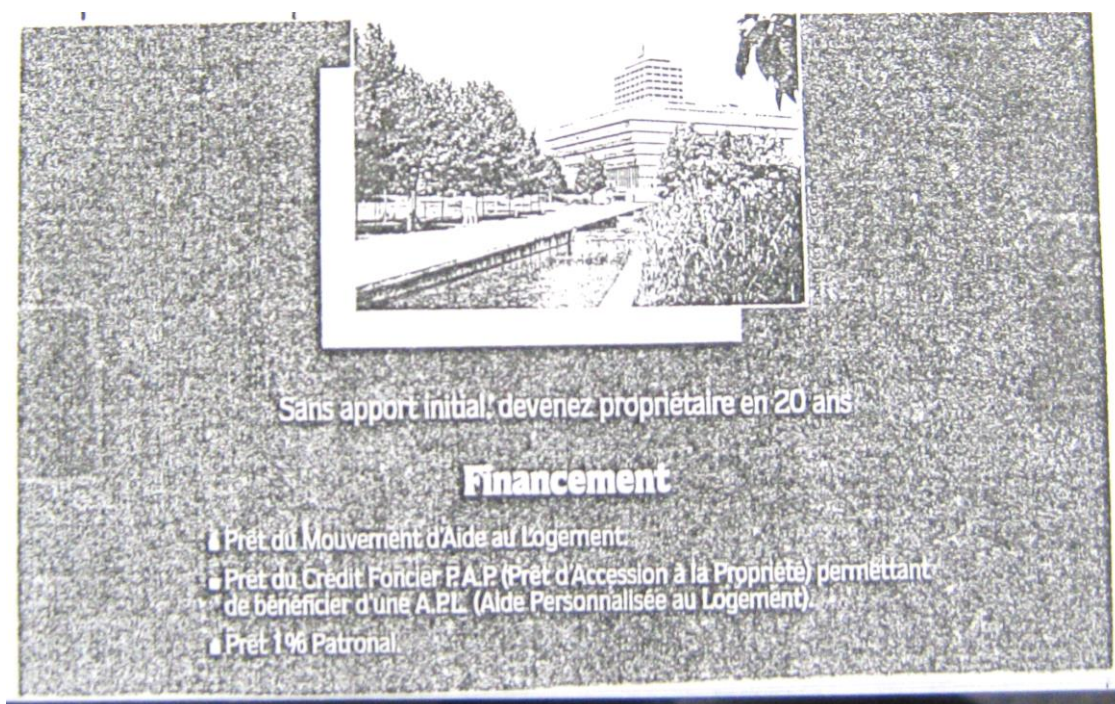
¹ Archives départementales du Val d'Oise, cote 1660w 28B.



¹ Document SCIC Croix-Petit « Votre loyer » destiné aux habitants. Archives départementales du Val d’Oise, cote 1367w 12. La date de publication n’est pas précisée.

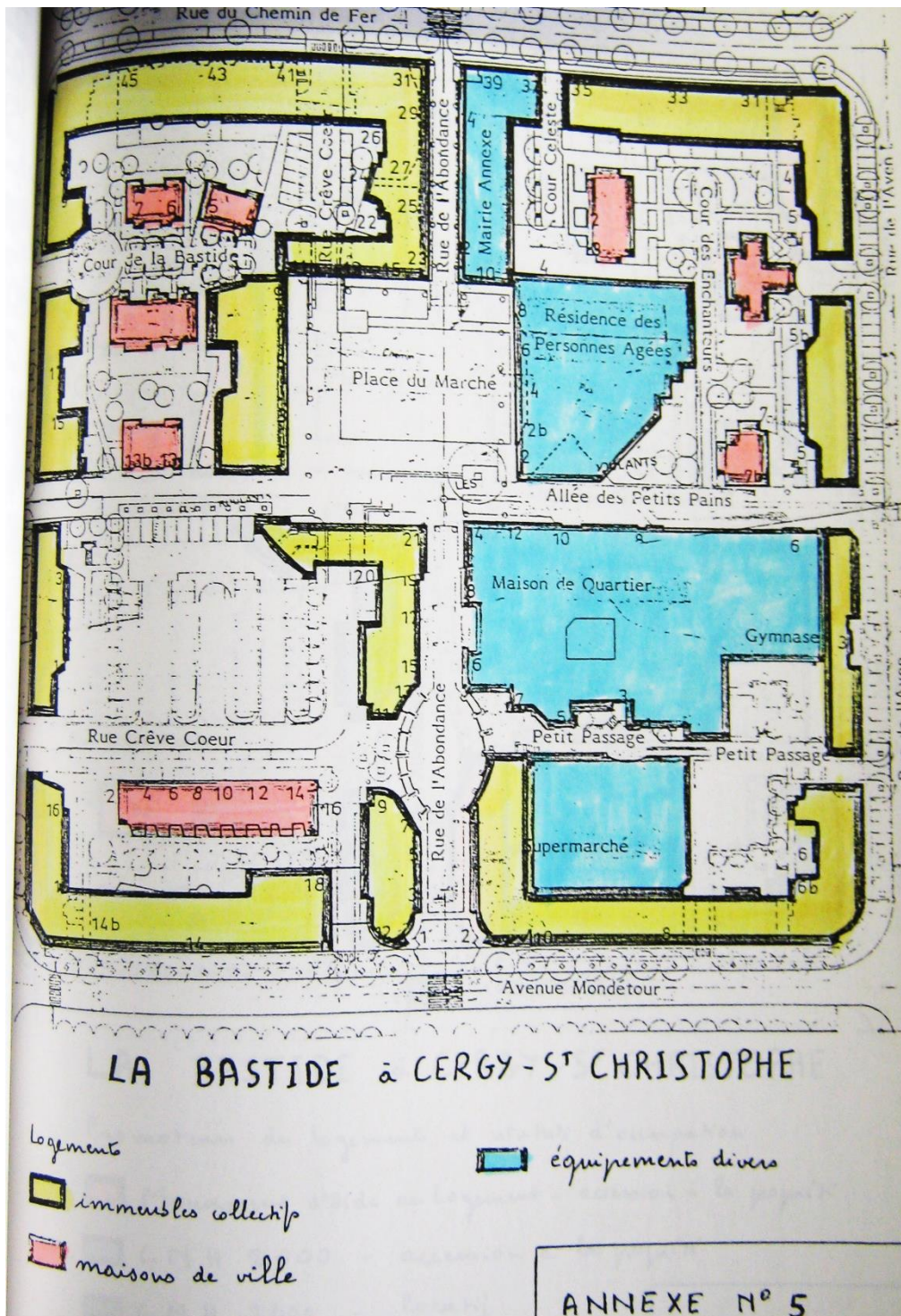


Annexe n°8 : Campagne de publicité en faveur du Mouvement d'aide au logement (MAL).¹



¹ Sandrine Halfen, « Rapport sur le programme de la Bastide (ilot 8) effectué par le Mouvement d'aide au logement », mars 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34. « Sans apport initial, devenez propriétaire en 20 ans. » « Prêt du Crédit Foncier PAP permettant de bénéficier d'une APL » « Prêt 1% patronal ».

Annexe n°9 : Les logements de La Bastide.¹



¹ Documents sur l'occupation des logements, G. Le Gall, janvier 1990. Archives départementales du Val d'Oise, cote 1443w 34.

Annexe n°10 : la Bastide.¹



¹ Photographies prises par l'auteur le 10 mars 2015.

SOURCES

I/ Sources conservées dans les archives

-Archives nationales, site de Pierrefitte. Cote 19771141 / 18

BUTAUD (Jean-Philippe), *Les travailleurs étrangers et leur logement*, étude commandée par le ministère de l'Équipement et du Logement, mai 1970

-Archives départementales du Val d'Oise. Cote 1660w28 B

WIEVIORKA (Michel), *Projet d'études sur les relations interethniques et les processus de regroupement par nationalité dans l'agglomération de Cergy-Pontoise*, octobre 1989

-Archives municipales de la ville de Cergy

Cergy-Pontoise : vingt ans d'aménagement de la ville, Institut français d'architecture, Editions Le Moniteur, 1989

WARNIER (Bertrand), *Cergy-Pontoise, du projet à la réalité : Atlas commenté*, Liège, Editions Mardaga, 2004

II/ Sources conservées au Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise

Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1975, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1976

Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1976, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1977

Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1983, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1984

Cergy-Pontoise. Chiffres et documents fin 1985, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1986

Cergy-Pontoise, pyramides des âges par commune, recensement général 1990, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1992

DESPONDS (Didier), *Rénovation urbaine de la Croix-Petit à Cergy : regard des habitants sur une mobilité résidentielle contrainte (2006-2009)*, rapport remis à la mairie de Cergy, Cergy-Pontoise, 2009

EGINARD (Marc), *Cergy-Pontoise, pyramide des âges par quartier*, recensement général 1990, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1992

EGINARD (Marc), *Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Tableau de bord logement. Résultats provisoires du recensement général 1990*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1994

Evolution de la population et du nombre de logements entre les différents recensements dans les communes de la région Ile-de-France, 1975-1982-1990, SGVN, Paris, 1994

GAERENYNCK (Christophe), *Evolution sociodémographique de la ville de Cergy entre 1982 et 1989*, Mairie de Cergy, 1990

HAMET (François), *Cergy-Pontoise en chiffres (1966-1985)*, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1986

HUSS-TASSAN (Hélène), *Dossier de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise*, Paris, 1987

Recensement général de la population, détails par ilot, EPAVN de Cergy-Pontoise, 1992

WIEVIORKA (Michel), *Pour une sociologie du racisme*. Enquête menée à Cergy-Saint-Christophe, 1990

ARCHIVES

I/ Archives nationales :

Les documents consultés sont conservés à Pierrefitte. Ils proviennent pour l'essentiel du fonds du Secrétariat du Groupe central des villes nouvelles (SGVN) où nous avons pu consulter des rapports ainsi que la correspondance émanant de l'EPA de Cergy-Pontoise. Des coupures de presse, des extraits de discours émanant du cabinet d'Albin Chalandon ont également pu être dépouillés.

Cote 19771141 / 18 :

-Concours de réalisation de foyers pour travailleurs migrants.

Cote 19780331 / 1 :

-Archives du cabinet d'Albin Chalandon, ministre de l'Equipement entre 1968 et 1972. Discours. Revue de presse.

Cote 19840342 / 439 :

-Archives du Secrétariat du Groupe central des villes nouvelles (SGVN). Correspondance. Projet de schéma directeur.

Cote 19940250 / 6 :

-Programmes urbains d'action en faveur des immigrés (1974-1976).

II/ Archives départementales du Val d'Oise :

Le fond consulté est celui de l'Etablissement public d'aménagement, versé pour l'essentiel après sa fermeture en 2002.

1073w 1 :

-Opération La Justice (nord de Cergy). Création d'une auberge sociale.

1073w 306 :

-Ilot de la Croix-Petit (période 1981-1982).

1083w 10 :

-Programme urbain migrants 1975-1976. Statistiques. Logement des isolés.

1273w 21:

-Logements de la Sonacotra. Correspondance avec l'EPA

1315w 28:

-Foyers de travailleurs. Correspondance entre l'EPA et les sociétés HLM candidates pour réaliser les foyers.

1315w 69 :

-Ilot de la Croix-Petit (période 1970-1979).

1322w 11 :

-Ilot de la Croix-Petit. Etude de l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise (1985).

1367w 12 :

-Ilot de la Croix-Petit. Classement ilot sensible (période 1981-1983).

1414w 3:

-Correspondance avec les entreprises candidates pour la réalisation des foyers (1973).

1443w 34 :

-Ilot de la Croix-Petit. Dossier PALULOS (1991).

-Ilot de la Bastide. Enquête de l'EPA (1989-1991).

1444w 56c: période 1975-1976.

-Programme urbain migrants : actions socio-éducatives et culturelles.

-Correspondance.

1480w 5 B :

-Correspondance de l'EPA

1660w 179: période 1972-1979.

- Conventions avec la Sonacotra.
- Comptes rendus de réunions à la direction du cabinet du préfet sur le problème du logement des migrants célibataires et de leur famille.
- Correspondance entre l'EPA et les préfets de région parisienne et du Val d'Oise. Problème du logement des chantiers.
- Problème du logement à Cergy-Préfecture : statistiques sur le quartier de La-Croix-Petit.

1660w 28B: période 1982-1990

- Correspondance avec le préfet du Val d'Oise.
- Enquêtes statistiques sur les étrangers à Cergy-St Christophe.

III/ Archives municipales de Cergy :

Nous avons pu y consulter les résumés des délibérations municipales. Y sont également conservés les périodiques locaux, les bulletins municipaux ainsi que plusieurs ouvrages concernant l'histoire et l'aménagement de la ville nouvelle.

Délibérations municipales :

-1D16 : septembre 1968-octobre 1970.

-1D19 : 17 février 1978-26 février 1982.

-145w 16 : 12 mars 1983-20 décembre 1985.

-145w 17 : 21 février 1986-20 novembre 1987.

Non coté : 12 mars 1983-20 décembre 1985.

Non coté : 1986-1991.

Revues :

-Bulletins municipaux.

-*Cergy-Magazine* (1977-1983) : revue de l'EPA.

-Revue *A Propos* (1973-1978) : bulletin des premiers habitants.

BIBLIOGRAPHIE

I/ Ouvrages et articles de référence en Histoire urbaine¹

BAUDOUI (Rémi), FAURE (Alain), FOURCAUT (Annie), MOREL (Martine), VOLDMAN (Danièle), «Ecrire une histoire contemporaine de l'urbain», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°27, juillet-septembre 1990, pp. 97-106

BELLANGER (Emmanuel) (dir.), *Villes de banlieue : personnel communal, élus locaux et politiques urbaines en banlieue parisienne au XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2008

BILLON (Alain), «L'histoire du ministère de l'Équipement n'est pas un long fleuve tranquille. Première partie 1966-1981», *Pour mémoire*, Revue du Comité d'histoire du ministère de l'Équipement, 1, nov.2006, pp. 7-21

BURDY (Jean-Paul), *Le Soleil noir, un quartier de Saint-Etienne*, Lyon, PUL, 1989

DESAGE (Fabien), GUERANGER (David), *La politique confisquée : Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Paris, Editions du Croquant, 2011

FOURCAUT (Annie), « De la classe au territoire ou du social à l'urbain », *Le Mouvement Social*, 2002/3, n°200, pp. 170-176

FOURCAUT (Annie), «Pour en finir avec la banlieue», *Géocarrefour*, vol. 75 n°2, 2000. pp. 101-105

FOURCAUT (Annie), VADELORGE (Loïc), «Où en est l'histoire urbaine du contemporain ? », *Histoire urbaine*, n°32, 2011/3

LEMAS (Nicolas), «Pour une épistémologie de l'histoire urbaine française des époques modernes et contemporaines comme histoire-problème», *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°9, septembre-décembre 2009

MARCHAND (Bernard), *Paris, histoire d'une ville XIXe-XXe*, Paris, Point seuil, 1993

PROST (Antoine), «Une histoire urgente : le temps présent des villes», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, octobre-décembre 1999, pp. 121-126

RONCAYOLO (Marcel), *Histoire de la France urbaine. Tome 5, la ville aujourd'hui : croissance urbaine et crise du citoyen*, Paris, Seuil, 1985, éd. 2001

¹ Sont recensés les travaux qui, par leur apport conceptuel ou méthodologique, ont inspiré cette étude.

RONCAYOLO (Marcel), *La ville et ses territoires*, Folio, Paris, 1990, éd. 1997

TOPALOV (Chrstian) (dir.), *L'aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont, 2010

VORMS (Charlotte), *Bâisseurs de banlieue : Madrid, le quartier de la Prosperidad, 1860-1936*, Paris, Créaphis, 2012

ZANCARINI-FOURNEL (Michelle), «Généalogie des rébellions urbaines en temps de crise (1971-1981)», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2004/4 no 84, pp. 119-127

II/ Histoire de l'immigration

-Ouvrages et articles généraux

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Les Italiens dans l'Est parisien : une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, Ecole française de Rome, 2000

DEWITTE (Philippe) (dir.), *Immigration et intégration*, Paris, La Découverte, 1999

NOIRIEL (Gérard), *Atlas de l'immigration en France*, Paris, Autrement, 2002

NOIRIEL (Gérard), *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Folio, 2001, éd. 2005

NOIRIEL (Gérard), *Le Creuset français : Histoire de l'immigration XIXe -XXe*, Paris, Seuil, 1988, éd. 2006

NOIRIEL (Gérard), «L'histoire de l'immigration en France : état des lieux des recherches, perspectives d'avenir», *Hommes et migrations*, n°1255, mai-juin 2005

SAYAD (Abdelmalek), *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, éd. 2014

SCHNAPPER (Dominique), *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard, 1991

SPIRE (Alexis), *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005

TEMIME (Emile), «La politique française à l'égard de la migration algérienne : le poids de la colonisation», *Le mouvement social*, n° 188, 1999, pp.77-87

TRIBALAT (Michèle), *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Paris, PUF, 1991

VIET (Vincent), *Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours*, Paris, Perrin, 2004

VIET (Vincent), *La France immigrée : construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998

WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Folio, 2005

-La catégorisation : étrangers et immigrés

DE BARROS (Françoise), «Des “Français musulmans d’Algérie” aux “immigrés” : importation de savoir-faire algériens en métropole et catégorisation des étrangers dans les politiques du logement (1950-1970)», *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°159, 2005, pp. 26-45

HMED (Choukri), LAURENS (Sylvain), (dir.), *L'Invention de l'immigration*, Agone, n°40, 2008

MERLLIE (Dominique), SPIRE (Alexis), «La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d’une controverse», *Le mouvement social*, n° 188, 1999, pp. 119-130

SIMON (Patrick), «Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës», *Population*, vol. 53, n°3, 1998, pp. 541-567

SPIRE (Alexis), «De l'étranger à l' «immigré». La magie sociale d'une catégorie statistique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 129, septembre 1999, *Délits d'immigration*. pp. 50-56.

-Logement et immigration

BERNARDOT (Marc), *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Bellecombe-en-Bauges, Editions du Croquant, 2008

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), *Des bidonvilles à la ville : migrants des trente glorieuses et résorption en région parisienne*, Habilitation à diriger les recherches, Paris, 2008, vol. 2

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «L'habitat immigré à Paris aux XIXe et XXe : mondes à part ?», *Le Mouvement social*, 182. Janvier-mars 1998, pp. 29-53

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), «Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle. Une histoire paradoxale», *Hommes et Migrations*, n°1267, nov.-déc. 2006

BLANC-CHALEARD (Marie-Claude), « Les quotas d'étrangers en HLM, un héritage de la guerre d'Algérie ? Les Canibouts à Nanterre (1959-1968) », *Métropolitiques*, 16 mars 2012

COHEN (Muriel), *Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris, 2013

COHEN (Muriel), DAVID (Cédric), « Les cités de transit : le traitement urbain de la pauvreté à l'heure de la décolonisation », *Métropolitiques*, 29 février 2012

DE BARROS (Françoise), «Les bidonvilles : entre politiques coloniales et guerre d'Algérie», *Métropolitiques*, 5 mars 2012

GOTMAN (Anne), *Ville et hospitalité : la commune et ses minorités*, actes du colloque de Pessac, 5 et 6 avril 2001, Paris, 2004

GREMION (Catherine), « Mixité sociale et habitat des familles immigrées. Perspective historique », *French Politics, Culture and Society*, vol. 22, n°3, 2004, pp. 76-90

HMED (Choukri), *Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Paris, 2006

LEPOUTRE (David), *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob, 2005

LILLO (Natacha), BLANC-CHALEARD (Marie-Claude) *et alii.*, «Ile de France, Histoire et mémoire des immigrations depuis 1789», *Hommes et migrations* [en ligne] 1278, 2009

MASCLET (Olivier), «Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine: Gennevilliers, 1950-1972», *Genèses*, 2001, n°45

MONTEILLER (Michèle), «Le parcours des immigrés vers l'accession à la propriété», *Ecarts d'identité*, n° 80, mars 1997 [en ligne]

VIET (Vincent), «La politique du logement des immigrés (1945-1990)», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, oct.-déc. 1999, pp. 91-103

III/ Histoire des villes nouvelles

-Des grands ensembles aux villes nouvelles

CANTEUX (Camille), «Quand la SCIC filmait ses grands ensembles (1959-1973)», *Histoire urbaine*, n°23, 2008

CHAMBOREDON (Jean-Claude), LEMAIRE (Madeleine), «Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue Française de Sociologie*, XI-1, 1970, pp. 3-33

CHENU (Roselyne), DELOUVRIER (Paul), *Paul Delouvrier ou La passion d'agir: entretiens*, Paris, Seuil, 1994

CLAUDE (Viviane), «De « l'ensemble » à la ville : flottements des années 1960 et puissance de « l'extra-territorialité »», *Histoire urbaine*, 2006/3 n° 17, p. 27-45

COUDROY DE LILLE (Laurent), « «Ville nouvelle» ou «grand ensemble» : les usages localisés d'une terminologie bien particulière en Région parisienne (1965-1980)», *Histoire urbaine*, 2006/3 n° 17, p. 47-66

FOURCAUT (Annie), «Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ?», *Histoire urbaine*, 2006/3, n°17, pp. 7-25

JOANNY (Matthieu), *Le quartier des Pyramides de la ville nouvelle d'Evry, 1965-2009. Du concours d'Evry I à la zone urbaine sensible des Pyramides : itinéraire d'un quartier*, Mémoire de master, Paris, 2010

Les villes nouvelles, atlas statistique (1968-1999), Paris, INSEE, 2004

LANDAUER (Paul), *L'invention du grand ensemble. La caisse des dépôts, maître d'ouvrage*, Paris, Picard, 2010

LEGER (Jean-Michel), *Les villes nouvelles d'Ile-de-France. Images sociales et identités*, Paris, IPRAUS, 1997

LE GOULLON (Gwenaëlle), *Les grands ensembles en France : genèse d'une politique publique, 1945-1962*, Paris, CTHS, 2014

LEIMDORFER (François) (dir.), *Dire les villes nouvelles*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2014

MAGRI (Susanna), «Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 et 1970», *L'Année sociologique*, vol. 58, 2008/1

MAISONOBE (Simon), *Politique(s) en ville nouvelle: Noisy-le-Grand : les élus face à Marne-la-Vallée (1962-1984)*, Mémoire de master, Paris, 2011

MERLIN (Pierre), *Les villes nouvelles en France*, Paris, PUF, 1991

Pouvoirs locaux. Villes nouvelles : le tournant du politique, n°60, 1/2004

THEULE (Frédéric), « Du communalisme en intercommunalité. Le gouvernement de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (1965-2004) », *Métropolitiques*, 29 mai 2013

VADELORGE (Loïc), «Des villes pour mémoire», *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 5-12

VADELORGE (Loïc), «Des villes sans histoire», *Ethnologie française*, 2003/1 - Vol. 33 p.21-30

VADELORGE (Loïc), «Généalogie d'un mythe : les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles», *Espaces et sociétés*, 2005/1 - n° 119, pp. 37-54

VADELORGE (Loïc) (dir.), *Gouverner les villes nouvelles : le rôle de l'Etat et des collectivités locales (1960-2005)*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2005

VADELORGE (Loïc), « Grands ensembles et villes nouvelles : représentations sociologiques croisées », *Histoire urbaine*, 2006/3 n° 17, p. 67-84.

VADELORGE (Loïc) (dir.), *Habiter les villes nouvelles*, Paris, Editions Le Manuscrit, 2006

VADELORGE (Loïc), *Jean-Eudes Roullier : un pionnier des politiques de l'espace urbain, Paris, La Documentation française, 2011*

VADELORGE (Loïc) « Le programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles : bilan et perspectives de la recherche historique », *Espaces et sociétés*, 2007/3 - n° 130, pp. 27-40

VADELORGE (Loïc), *Retour sur les villes nouvelles. Une histoire urbaine du XXe siècle*, Paris, Créaphis, 2014

Villes nouvelles de France, 1968-1998. Bibliographie, Urbanisme, supplément de juillet-août 1998, n°301

-La ville nouvelle de Cergy-Pontoise

BRAEM (Sophie), ROBERT (Christophe), SAUVAYRE (Anne), VANONI (Didier), *Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, rapport intermédiaire, FORS, août 2002

CAILLE (Alexandra), *Les étrangers de Saint-Ouen l'Aumône : entre ville nouvelle et banlieue traditionnelle (1968-2001)*, Mémoire de maîtrise, Paris, 2004

De SAINT-PIERRE (Caroline), «Créer de la localité en ville nouvelle : l'exemple de Cergy», *Ethnologie française*, 2003/1 Vol. 33, p. 81-90

De SAINT-PIERRE (Caroline), *La fabrication plurielle de la ville, décideurs et citoyens à Cergy-Pontoise, 1990-2000*, Paris, Créaphis, 2002

DESPONDS (Didier), «Les enjeux urbanistiques et sociaux autour d'une opération de rénovation urbaine en périphérie parisienne. L'exemple de La Croix-Petit à Cergy», *Ciudades*, 13, 2010

DESPONDS (Didier), «Pérenniser un quartier populaire en cœur de ville, un défi impossible ? L'exemple de la Croix-Petit à Cergy» in VALLAT (Colette) (dir.), *Pérennité urbaine, ou la ville par-delà ses métamorphoses : volume 3 - Essence*, Paris, 2008, p. 289-301

DESPONDS (Didier), *Stratégies résidentielles et logiques ségrégatives : investigations dans l'aire d'influence de Cergy-Pontoise*, Paris, Connaissances et savoirs, 2005

GIRARD (Vincent), *C'était la ville nouvelle : récit de la fondation de Cergy-Pontoise*, Paris, Somogy, 2002

HIRSCH (Bernard), *Oublier Cergy..., L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise, 1965-1975, récit d'un témoin*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 1990

LAMBERT (Anne), «Des «pionniers» prisonniers : immobilité résidentielle et déclassement social des pavillonnaires en ville nouvelle», *Espaces et sociétés*, 2012/1, n°148-149, p. 53-72 [Etude de Cergy-Pontoise]

REMY (Marielle), PASQUIERS (Olivier), *C'est pas bientôt fini le silence ! Histoires de la Croix-Petit*, Saint-Ouen-l'Aumône, Editions du Valhermeil, 2007

SERRANO (Jean-Louis), *Immigrés en Val d'Oise*, Paris, Editions du Valhermeil, 2001

-Politique du logement et politique de l'immigration en ville nouvelle

BEAUCIRE (Francis), BURGEL (Guy), «Les villes nouvelles d'Ile-de-France et leurs flux migratoires», *Les périurbains de Paris, Villes en parallèle*, n° 19, juin 1992.- 210 p.

CATANI (Maurizio), «Des familles maghrébines dans une ville nouvelle de la Région parisienne», *Espaces et sociétés*, n° 56, 1990, pp.51-72

CORBILLE-GUITTON (Christine), ROMERA (Anne-Marie), *Evolution des quartiers denses en ville nouvelle*, enquête auprès des EPA, IAURIF, Paris, 1984

De KORSACK (Bernard), PERNELLE (Jacques), *L'évaluation de la politique du logement dans les villes nouvelles*, rapport présenté au ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Paris, 2004 [en ligne]

DRIANT (Jean-Claude), *Politiques et marchés du logement dans les villes nouvelles. Quid de la mixité sociale ?*, Actes de la journée d'études du 19 avril 2005

KORSU (Emre), *Les dynamiques d'inégalités et de pauvreté dans les villes nouvelles en Ile-de-France*, Rapport de recherche, l'OEIL pour le SGGOU, 2001

ROBIN (Nelly), *Villes nouvelles et intégration spatiale des familles maghrébines d'Ile de France*, Poitiers, ORSTOM, 1991

WIEVIORKA (Michel), *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992 [chap. « Le racisme en ville nouvelle »]

IV : Histoire du logement social et de la politique de la ville

-Genèse de la politique du logement social

AGLAN (Alya), MARGAIRAZ (Michel) (dir.), *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XXe siècle*, actes du colloque international des 28, 29 et 30 novembre 2001, Paris, Albin Michel, 2003

EFFOSSE (Sabine), *L'invention du logement aidé en France*, Paris, CHEFF, 2003

FOURCAUT (Annie) et VOLDMAN (Danièle), «La Caisse des dépôts et le logement : une historiographie en chantier», *Histoire urbaine*, 2008/3 n° 23, p. 7-14

SALA PALA (Valérie), *Discriminations ethniques : les politiques du logement social en France et au Royaume-Uni*, Rennes, PUR, 2013

SEGAUD (Marion), BONVALET (Catherine), BRUN (Jacques), *Logement et habitat, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1998

STEBE (Jean-Marc), *Le logement social en France*, Paris, PUF, 1998, 4e éd. 2009

THELLIER (Thibault), « «Donner une âme aux cités nouvelles» : pour une histoire sociale de l'engagement de la Caisse des dépôts et de consignations dans le domaine du logement collectif, 1955-1970», *Histoire urbaine*, n°23, 2008/3, pp. 119-128

VOLDMAN (Danièle) (dir.), *Désirs de toit : le logement entre désir et contrainte depuis la fin du XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 2010

-Sur la notion de quartier

AUTHIER (Jean-Yves), BACQUE (Marie-Hélène), GUERIN-PACE (France), *Le quartier : enjeux scientifiques, action politique et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 2007

TISSOT (Sylvie), *L'Etat et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil, 2007

-La politique de la ville

ANDERSON (Antoine), VIEILLARD-BARON (Hervé), *La politique de la ville : histoire et organisation*, Paris, Editions ASH, 2003

BREVILLE (Benoît), *"Inner city" montréalais et banlieue parisienne, politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté urbaine : la politique de la ville à Hochelaga-Maisonneuve (Canada)*

et Saint-Denis (France), années 1960-début des années 2000, Thèse de doctorat en histoire, Paris, 2011

CHARMES (Éric), «Pour une approche critique de la mixité sociale. Redistribuer les populations ou les ressources ?», *La vie des idées.fr* [en ligne], 10 mars 2009

DONZELOT (Jacques), *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Paris, Seuil, 2006

FOURCAUT (Annie), «Les habits neufs des politiques de la ville depuis 1980», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, octobre-décembre 1999, pp. 113-119

GILBERT (Pierre), ««Ghetto», «relégation», «effets de quartier». Critique d'une représentation des cités. », *Métropolitiques*, 9 février 2011

LELEVRIER (Christine), «La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et sociétés*, n° 140-141, 2010/1-2

MASCLET (Olivier), *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003

STEBE (Jean-Marc), *La crise des banlieues*, Paris, PUF, 2010

TELLIER (Thibault), «Les jeunes des ZUP : nouvelle catégorie sociale de l'action publique durant les Trente Glorieuses ? », *Histoire@Politique*, n°4, 2008/1

TELLIER (Thibault), *Politiques de la ville : habiter et administrer la ville au XXe siècle*, Paris, 2012, vol. 2, [Habilitation à diriger les recherches]

VOLDMAN (Danièle), «Sur les «crises» urbaines», *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°64, octobre-décembre 1999, pp. 5-10

WILLAUME (Jean-Baptiste), *Jeunesse et politique des banlieues (1981-1986) : le temps des grandes espérances ?*, Mémoire de maîtrise, Paris, 2003

WEBOGRAPHIE

Archives départementales du Val d'Oise : <http://archives.valdoise.fr/>

Association Génériques : <http://www.generiques.org/>

Centre de documentation et d'urbanisme de Cergy-Pontoise :

http://www.cergypontoise.fr/jcms/rec2_48431/fr/le-centre-de-documentation-sur-lurbanisme-cdu

Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise : <http://www.cergypontoise.fr/>

Copropriétés.org (site de l'ANAH) : <http://www.coproprietes.org/>

Géoportail : <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Haut Conseil à l'Intégration : <http://www.hci.gouv.fr/>

-Définitions du Haut Conseil à l'Intégration:
<http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html#I>

La Documentation française :

-Evolution de la politique de la ville :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/politique-ville/evolution-politique-ville.shtml>

Système d'information géographique de la politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr>

Vie publique : <http://www.vie-publique.fr/>

-Chronologie de la politique du logement social :
<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/logement-social/chronologie/>

-Définitions Insee
http://www.vie-publique.fr/documents-vp/definition_immietrnag.shtml

Ville de Cergy : <http://www.ville-cergy.fr/>

TABLE DES MATIERES

Remerciements	3
Sommaire	4
INTRODUCTION	8
PREMIERE PARTIE. Anticiper et disperser : L'accueil des premiers étrangers et l'élaboration d'un équilibre social et ethnique à Cergy (1969-1975)	28
Chapitre I/ L'accueil des travailleurs de chantier étrangers	30
A- La ville nouvelle face à l'immigration	30
1-Cergy, vitrine de la ville nouvelle	30
2- Une présence étrangère ancienne	35
3- Anticiper la nouvelle vague	37
B- L'offre de logements pour les travailleurs étrangers	39
1- La mobilisation précoce des autorités	39
2-Le logement mobile : caravanings et bungalows	41
3- Le logement en dur : les foyers de travailleurs	43
C- L'EPA et le contrôle des attributions destinées aux travailleurs isolés	46
1-L'EPA veut fixer des règles strictes	47
2- Des entreprises peu impliquées dans le logement de leurs salariés	48
3- L'EPA face à la pénurie de logements.....	49
Chapitre II/ La prise en compte précoce des familles étrangères	53
A- Les travailleurs de chantiers et leur famille	53
1-Des familles présentes dans les logements mobiles	54
2-Les familles des étrangers travaillant à Cergy sont prioritaires	56
B- Les familles originaires de l'habitat insalubre.....	58
1-Les principaux ilots d'accueil	59
2-Le rôle de la SONACOTRA	60
3-Un relogement sous conditions	61
C- Le logement HLM : des familles étrangères à «éduquer».	62
1- L'action socio-éducative.....	62
2- Les problèmes de cohabitation.....	64
Chapitre III/ L'équilibre social et ethnique : entre discours et pratiques	66

A- L'arrivée des «pionniers» (mai-juin 1972).....	66
1-Le mythe des «pionniers»	66
2-Acclimater les pionniers aux chantiers, sensibiliser les Français au «problème des étrangers »	70
3-Une politisation précoce : l'expérience d' A Propos (1973-1978).....	72
B- L'élaboration d'une politique d'équilibre entre Français et étrangers	75
1- Le problème de la classification des «étrangers».....	75
2- L'EPA met en place des quotas dans les attributions	77
C- La Croix-Petit, une menace pour l'équilibre de la ville nouvelle ?	82
1- Une opération imposée par le ministère de l'Equipement	82
2- La surreprésentation des étrangers : Cergy, une vitrine en danger ?.....	86
Conclusion :	88

DEUXIEME PARTIE. Loger en période de crise : L'enracinement de la présence étrangère et la mise à l'épreuve de l'équilibre (1975-1983)..... 89

Chapitre IV/ Le Programme urbain migrants (1975-1976) : l'immigration familiale prend le pas sur l'immigration de travail..... 91

A- L'EPA cherche à rationaliser sa politique d'immigration	91
1- L'impulsion de l'Etat et le contexte national	91
2-Centraliser les informations liées aux étrangers et améliorer les structures d'accueil.....	94
3-Une action qui se veut globale : sociale, économique, culturelle.....	95
B- Mieux connaître la population étrangère	99
1- Un nouvel arsenal statistique	99
2- L'EPA multiplie les enquêtes qualitatives pour mieux connaître les étrangers.....	101
3- Une nouvelle catégorie : les enfants d'étrangers	104
C- Le logement reste la priorité de la politique d'immigration de l'EPA.....	107
1- Les nouveaux moyens financiers	107
2- Le problème du manque de logements pour les étrangers continue de se poser.....	108
3-Le retour au pays reste envisagé	109

Chapitre V/ Le tournant : la rupture de l'équilibre (1977-1983)..... 111

A- Le tournant politique et économique des années 1970 et 1980	111
1-L'aggravation de la crise économique et ses conséquences	112
2- Les municipales de 1977 et la loi Rocard de 1983 : les élus, nouveaux interlocuteurs privilégiés	114
3- Les conséquences sur la politique d'immigration de l'EPA	118
B- Le tournant social : les conséquences de la loi Barre (1977).....	121

1- La création de l'Aide Personnalisée au Logement (1977).....	121
2- L'effet pervers : de la solvabilité à la paupérisation des ménages.....	122
C- L'immigration dans la ville, un nouvel enjeu politique.....	123
1- Des pionniers sensibilisés à la question de l'immigration : <i>A Propos</i> comme relais de la parole des étrangers	121
2- Certains étrangers se politisent : la grève de la Sonacotra	126
3- La géographie associative à Cergy.....	128
Chapitre VI/ L'ombre du bidonville sur la ville nouvelle : l'ilot de la Croix-Petit.....	132
A- L'erreur originelle : la concentration des étrangers.....	132
1-Le regroupement à rebours de la mixité sociale.....	132
2-Un grand ensemble en ville nouvelle ?	135
3- Des quotas qui ne sont pas appliqués	138
B- Les premières tensions entre Français et populations issues de l'immigration	139
1- Trois populations : Français, étudiants, «immigrés»	139
2- Les premiers signes de dégradation	141
3-Le maintien d'une vie de quartier	142
C- Un ilot qui suscite des inquiétudes.....	146
1-La multiplication des enquêtes.....	146
2-La procédure Habitat et Vie sociale et les premières réhabilitations	147
3- La Croix-Petit classé ilot sensible (1981)	148
Conclusion :	152
TROISIEME PARTIE. Lutter contre les « ghettos » : Cergy à l'heure de la politique de la ville (1983-1991).....	153
Chapitre VII/ Cergy, de la ségrégation à la «ghettoïsation » ?.....	155
A- Désamorcer les rumeurs.....	155
1-Au sein du quartier	155
2- A l'école	157
3- Au sein de l'opinion.....	158
B- L'obsession des «ghettos»	160
1-L'évolution du discours : le ghetto, nouveau leitmotiv.....	160
2- La ségrégation et l'impératif de mixité sociale.....	162
3- Une «ghettoïsation» de la ville nouvelle ?.....	163
C- La montée des conflits entre résidents	164
1- Les «Jeunes» : l'apparition de la délinquance	164
2- Les non-dits : xénophobie et racisme.....	167

3- Un cas particulier : les «nomades».....	169
Chapitre VIII/ Cergy-Saint-Christophe, symbole du nouveau paradigme.....	171
A- Une population étrangère plus visible	171
1- Une nouvelle vague d'immigration	171
2- La «deuxième génération»	173
3- La désertion des couches aisées	175
B- Cergy-Saint-Christophe ou l'antithèse de Cergy-Préfecture	176
1- Un quartier «déclassé»	176
2- Les conséquences de l'APL sur la paupérisation de Cergy-Saint-Christophe.....	177
3- Les regrets des aménageurs.....	179
C- Un quartier au centre des préoccupations de l'EPA	181
1- L'enquête statistique de la résidence Mansart (1983).....	181
2- Les enquêtes sociologiques sur l'ilot de la Bastide	183
3- Saint-Christophe, nouveau point chaud de la ville nouvelle.....	184
Chapitre IX/ La ville nouvelle à l'épreuve de la politique de la ville (fin des années 1980- début des années 1990)	186
A- L'immigration et la politique de la ville, pommes de discorde entre les élus	186
1- La mobilisation de l'équipe municipale autour de la politique de la ville	186
2- L'immigration cristallise les tensions partisans	187
B- Cergy-Préfecture : la Croix-Petit, «village impossible»	189
1- Un ilot replié sur lui-même ?	189
2- Une vie de quartier qui résiste : la pratique de logement des «étrangers»	190
3- La politique de la ville : des premières réhabilitations au dossier PALULOS.....	193
C- Cergy-Saint-Christophe : la rénovation de la Bastide.....	194
1-Un ilot ségrégué	194
2-«Recréer les conditions de vie du pays» : la vigueur du tissu associatif.....	196
3-La Convention de quartier de 1991	197
Conclusion :	199
CONCLUSION GENERALE	200
Annexes.....	203
Sources.....	211
Archives	213
Bibliographie.....	216
Webographie	225
Table des matières.....	226

Liste des illustrations¹

- Couverture : Manuel de la SCIC « Votre loyer »
- La boucle de l'Oise à Cergy-Neuville (p. 32)
- Périmètre d'urbanisation des 11 communes (p. 33)
- Les quartiers de Cergy-nord et Cergy-sud (p. 35)
- Le foyer des travailleurs migrants des Touleuses (p. 46)
- « West city story » (A Propos) (p. 69)
- Plan de situation de la Croix-Petit (p. 85)
- Plan des équipements de la Croix-Petit (p.86)
- Les migrants et l'emploi (1976) (p. 96)
- Répartition par ethnies (1976) (p.100)
- Année de naissance des enfants (1976) (p. 105)
- Nombre d'enfants (1976) (p. 106)
- Arrivée en France des familles migrantes (p. 134)
- Les femmes de la Croix-Petit (p. 137)
- Manuel de la SCIC « Votre loyer » (pp. 143-144)
- Nombre d'enfants (1983) (p. 182)

¹ Les références figurent dans le texte.

